

PLAN DE PAYSAGE

de la Campagne des transitions



DIAGNOSTIC

Comprendre le paysage
entre ville et campagne



LE COMITÉ TECHNIQUE (COTECH) :

- Loïc LE TRIONNAIRE, Président du comité de pilotage, membre du Bureau du Parc et Maire de Plescop
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan
- Annaëlle MEZAC, responsable du pôle Patrimoine naturel et aménagement
- Morgane DALLIC, responsable du pôle Culture, Patrimoines, Education

LE COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL) :

- Loïc LE TRIONNAIRE, Président du comité de pilotage, membre du Bureau du Parc et Maire de Plescop
- Marie-Josée LE BRETON, vice-présidente du Parc en charge du paysage
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
- l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan
- les 10 communes du périmètre du projet : Arradon, Baden, Meucon, Plescop, Ploeren, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne d'Auray et Vannes
- les Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie
- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Auray Quiberon Terre Atlantique
- DIRection des Routes de l'Ouest
- Conseil Départemental du Morbihan (Direction des routes)
- SNCF Réseau



EQUIPE DU PARC CHARGÉE DU SUIVI DU PROJET :

Cécile BERTHONNEAU & Théodore DUBOS, chargés de mission Plan de paysage
Morgane DALLIC, responsable du pôle Culture, patrimoines, éducation

BUREAUX D'ETUDES :

Agence AGAP - Paysagistes et urbanistes
AScA - Ingénieurs agronomes



LES PARTENAIRES :

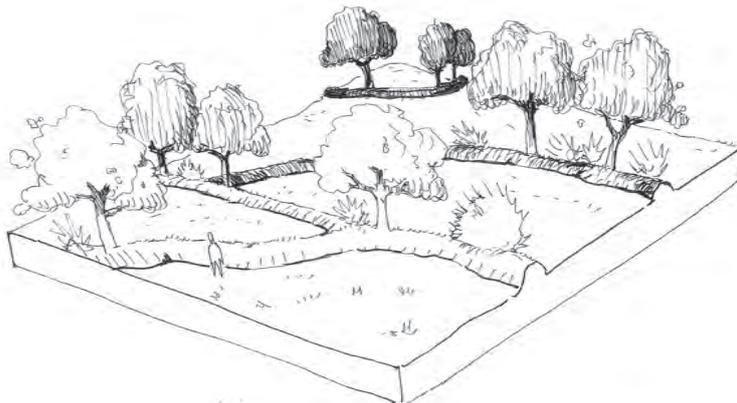
La Télé d'ici

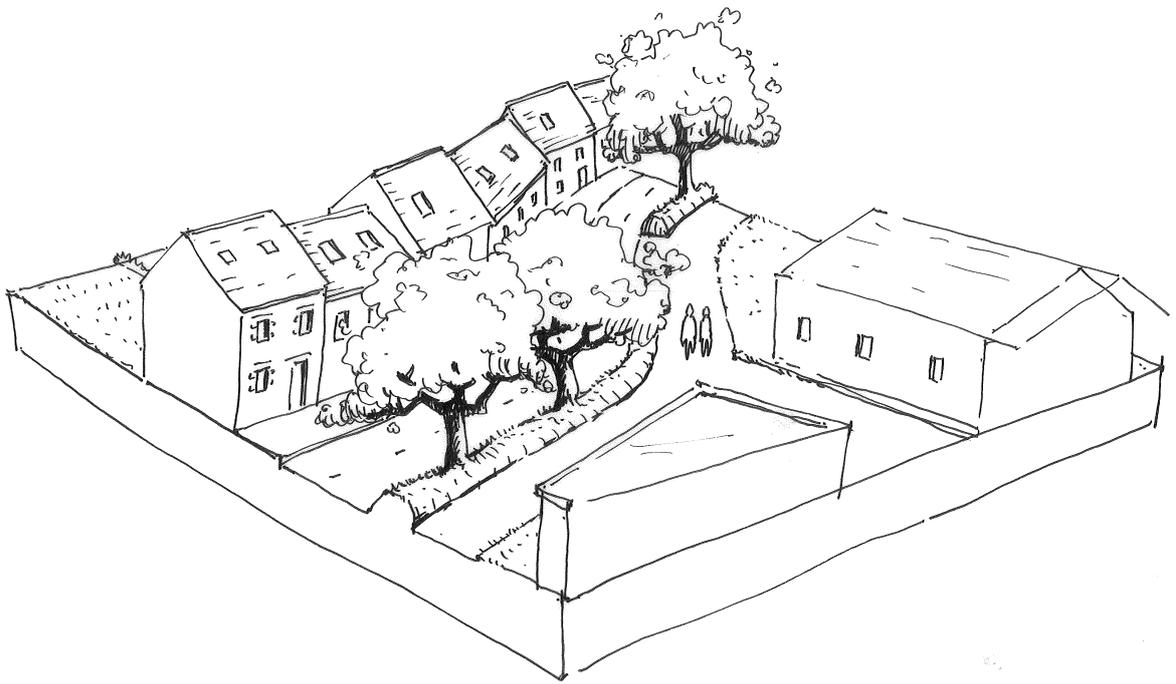


LES HABITANTS ET LES ÉLUS DES COMMUNES DE L'ENTITE DE PAYSAGE :

Arradon, Baden*, Meucon, Plescop, Ploeren, Plougoumelen*, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne-d'Auray et Vannes

**communes associées au PNR*





“Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social...”

(Extrait de la Convention Européenne du paysage, Florence 2000)

“Le projet a, bien entendu, comme visée ultime la transformation et l’amélioration des lieux, mais il est, avant cela, une méthode qui permet de révéler les différentes manières dont l’espace peut se transformer.”

Michel Corajoud, *Le paysage, c’est l’endroit où le ciel et la terre se touchent*, Acte Sud ENSP, 2010, 272 pages



PRÉAMBULE

Lexique

Paysage : La Convention européenne du Paysage, entrée en vigueur en France en 2006, fournit le cadre de référence pour la prise en compte des paysages dans l'action publique.

Elle donne du paysage une définition stabilisée : "partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations"

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, dans le cadre de sa mission de valorisation de la qualité des paysages, a été lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer lancé en 2015 finançant des Plans de paysage sur l'ensemble du territoire national.

Ce présent Plan de paysage porte sur l'entité paysagère du Parc "Campagne des transitions".

La *Campagne des transitions*, entité au cadre de vie attractif située entre les villes d'Auray et Vannes, connaît depuis plusieurs décennies des mutations paysagères rapides et importantes : pression foncière, fracturation du territoire par des axes majeurs (voie ferrée, RN 165), mutation des pratiques agricoles...

Aujourd'hui, les paysages identitaires de la *Campagne des transitions* sont soumis à de nombreuses pressions conjuguées, pas toujours maîtrisées à travers une politique paysagère volontaire et globale aux différentes communes.

Face à ce constat, le PNR du Golfe du Morbihan a souhaité réunir les acteurs de l'entité, pour mettre en place une démarche paysagère qui permette aux élus mais aussi aux habitants impliqués de devenir les décideurs des évolutions paysagères à l'œuvre.

Ce diagnostic paysager, première phase du Plan de paysage, s'inscrit dans une étude complète qui définira à terme des Objectifs de qualité paysagère déclinés en un plan d'actions.

Le Plan de paysage a pour ambition de devenir une feuille de route à entrée paysagère. Les enjeux issus du diagnostic puis les Objectifs de qualité paysagère seront issus de regards croisés entre données objectives et subjectives ainsi qu'entre les points de vue des experts, des élus et des habitants.

L'objectif est d'impulser une politique paysagère sur le territoire de l'entité et non une simple démarche d'aménagement paysager ou de "verdissement". Pour cela, le Plan de paysage, inscrit dans les stratégies territoriales déjà établies, proposera un programme d'actions articulé et cohérent qui pourra prendre la forme :

- du développement d'une culture paysagère commune à travers des processus de communication, des formations adaptées, etc.
- d'intégration dans les documents de planification,
- d'une gestion/valorisation directe des paysages,
- d'aménagement de sites.

La démarche paysagère est fédératrice car elle touche à ce que nous avons tous en commun : les paysages qui nous entourent et dans lesquels

nous vivons. Elle est également par essence pluridisciplinaire et permet d'embrasser les enjeux écologiques, agricoles, sociaux, économiques, urbains, qui sont tous inter-connectés.

Cette démarche paysagère est efficace à construire un projet de territoire commun et partagé, pour le bien commun à savoir les paysages de la *Campagne des transitions*. C'est ce à quoi aspire ce projet et les nombreux temps de concertation permettant d'y aboutir.

Le diagnostic a été ponctué de nombreuses rencontres formelles et plus informelles incluant les membres du COPIL, les élus du territoire, les associations et les habitants. "Parcours-paysage", "ateliers cartographiques", "cafés-paysage", "questionnaire" et "rencontres individuelles d'acteurs" nous ont permis de dresser un état des lieux des paysages et de leurs représentations.

Cette phase est donc le résultat d'une analyse croisée entre experts du paysage, de l'urbanisme, de l'agriculture et les différents acteurs du territoire. Elle est une synthèse des caractéristiques des différents paysages qui constituent l'entité *Campagne des transitions*, ainsi que des dynamiques à l'œuvre qui sont transformatrices des paysages.

Ce diagnostic n'est pas exhaustif sur l'état de la totalité des paysages et sites des 10 communes concernées, mais constitue une clé d'entrée pour en comprendre les grands enjeux paysagers. Enjeux auxquels il s'agira de développer une stratégie à travers les Objectifs de qualité paysagère et le plan d'actions.

Le présent document s'organise en deux temps principaux:

1. L'état des lieux

- approche géographique
- approche socio-économique
- approche paysagère

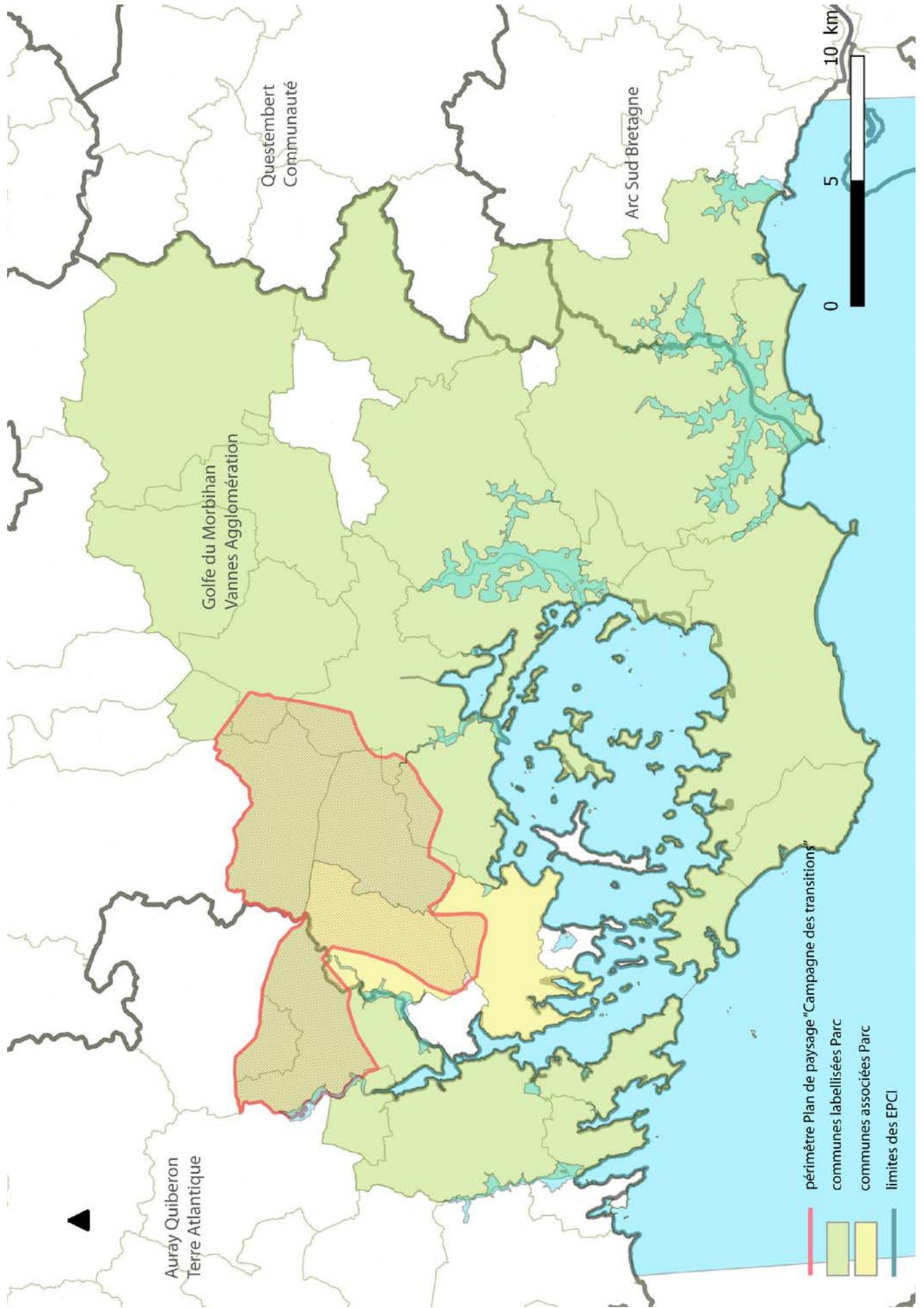
2. Les valeurs, dynamiques et enjeux paysagers de l'entité



Lexique

« **Les biens communs** sont universels, ils appartiennent à tous et ne doivent en aucun cas être accaparés par des autorités et/ou des intérêts privés. [...] Par définition, les biens communs appartiennent à la collectivité. »

Manifeste pour les biens communs en Europe 2014

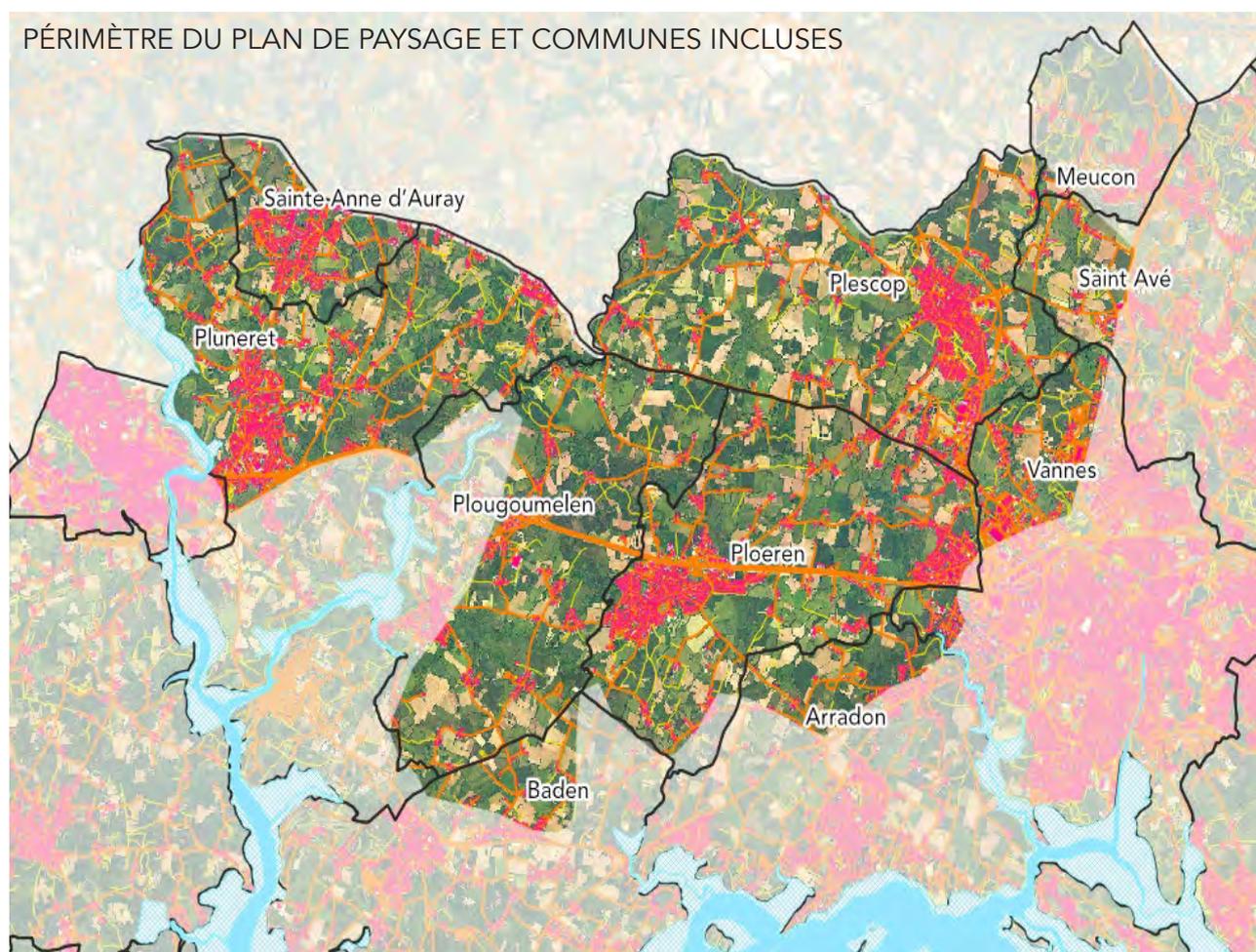


Le Plan de paysage de l'entité *Campagne des transitions* se déploie sur dix communes dont huit sont membres du Parc :

- Arradon
- Baden *
- Meucon
- Plescop
- Ploeren
- Plougoumelen *
- Pluneret
- Saint-Avé
- Saint-Anne-d'Auray
- Vannes

*communes associées au PNR

Toutefois, le projet de paysage s'intéresse plus à la cohérence paysagère qu'aux limites administratives de l'entité.







SOMMAIRE

PREAMBULE

A) INTRODUCTION

page 17

1) POURQUOI UN PLAN DE PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE CAMPAGNE DES TRANSITIONS ?

page 17

1. LES OBJECTIFS PAYSAGERS DU PARC

2. QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

- 2.1 Un projet et non un règlement
- 2.2 Une démarche concertée
- 2.3 Le plan de paysage d'après la définition du MEEM

3. LES ENTITES PAYSAGERES DU PNR DU GOLFE DU MORBIHAN ET LE CHOIX DE L'ENTITE PAYSAGERE CAMPAGNE DES TRANSITIONS COMME TERRITOIRE D'ETUDE

- 3.1 Les entités paysagères du PNR du Golfe du Morbihan
- 3.2 Le choix de l'entité paysagère Campagne des transitions

4. LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN DE PAYSAGE

- 4.1 Différents dispositifs de concertation et de participation mis en place
- 4.2 Les COPIL
- 4.3 L'atelier "cartes sur table"
- 4.4 Les "parcours paysages" habitants et élus
- 4.5 Les cafés paysages
- 4.6 Questionnaire aux habitants
- 4.7 Partenariat avec la Télé d'Ici
- 4.8 Le blog du *Plan de paysage*

5. LA STRATEGIE DU PLAN DE PAYSAGE

2) LES POLITIQUES TERRITORIALES EN MATIERE DE PAYSAGE

page 27

1. LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PAYSAGERES A L'ECHELLE DES COMMUNES

- 1.1 Outils

2. DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX ET ORIENTATIONS

- 2.1 Cadre législatif
- 2.2 Le rôle du PNR
- 2.3 Les grandes orientations territoriales

3. ENJEUX DU PLAN DE PAYSAGE

1) DONNEES GEOPHYSIQUES

page 35

1. LA GEOLOGIE

2. GEOMORPHOLOGIE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE

3. LE SOL

4. LE CLIMAT

- 4.1 Une entité à l'interface de trois grands territoires climatiques départementaux
- 4.2 Des micros climats locaux
- 4.3 Des climats variés qui participent à créer une variété de paysages

5. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- 5.1 Un climat en évolution rapide
- 5.2 Les conséquences sur les paysages de l'entité *Campagne des transitions*

6. CONTINUITES ECOLOGIQUES

- 6.1 Une entité à l'interface de bassins de biodiversité majeurs
- 6.2 Une entité riche d'éléments favorables aux connexions écologiques
- 6.3 Une entité ponctuellement « fracturée »

7. COUVERTURE VEGETALE ET OCCUPATION DU SOL

2) LES POLITIQUES TERRITORIALES EN MATIERE DE PAYSAGE

page 51

1. UN TERRITOIRE TRES ATTRACTIF

- 1.1 L'influence de Rennes et de Nantes
- 1.2 Entre deux pôles secondaires d'importance
- 1.3 Une économie dynamique
- 1.4 Les activités primaires agricoles faibles
- 1.5 Un accroissement de la population considérable
- 1.6 Un tourisme focalisé sur le littoral
- 1.7 Très peu de résidences secondaires
- 1.8 Une pression urbaine et foncière forte accompagnée d'un vieillissement de la population

2. DYNAMIQUE URBAINE : UNE URBANISATION FULGURANTE

- 2.1 Historiquement, une campagne de bourgs ruraux
- 2.2 Les paysages bâtis contemporains : Périurbanisation et influence des axes
- 2.3 Mise en place de politiques de densification
- 2.4 Loi ALUR : Lutte contre l'étalement urbain et densification
- 2.5 Espaces publics et cheminements piéton
- 2.6 Urbanisme commercial
- 2.7 Entrées de villes et de bourgs
- 2.8 Les formes et caractéristique architecturales
- 2.9 Dynamique urbaine : l'exemple de Plescop
- 2.10 Les enjeux définis dans les documents de planification

- 3. L'AGRICULTURE : MATRICE DES PAYSAGES DE LA CAMPAGNE HABITEE
 - 3.1 La dynamique de l'enveloppe agricole et de son organisation
 - 3.2 L'évolution de l'usage des sols et du bocage
- 4. VERS UNE VALORISATION DE LA CAMPAGNE ?
- 5. LE TOURISME : UNE ATTRACTIVITE ESSENTIELLEMENT LITTORALE
- 6. VERS UN TOURISME PLUS DURABLE ET FAVORABLE AUX PAYSAGES ?
 - 6.1 Les attentes d'une clientèle qui changent
 - 6.2 Les paysages de la *Campagne de transitions* : support d'un développement touristique adapté
- 7. UN TERRITOIRE INEGALEMENT ENGAGE DANS LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES DURABLES
 - 7.1 Un enjeu fort de développement des énergies renouvelables dans le Morbihan
 - 7.2 Des potentiels de production en énergies renouvelables
 - 7.3 Une consommation d'énergie principalement liée au secteur résidentiel, au transport et au tertiaire
 - 7.4 Les alternatives à l'éolien sur l'entité *Campagne des transitions*
 - 7.5 Agenda 21 : un outil local de mise en œuvre du développement durable
 - 7.6 Des enjeux de réduction et d'adaptation

3) CARACTERISTIQUES DES PAYSAGES page 85

1. LA GRANDE PLAINE CENTRALE BOCAGERE page 89

- 1.1 Le relief et les limites paysagères
- 1.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques
- 1.3 Les déplacements routiers, les piétons et l'espace public
- 1.4 L'urbanisation et les activités
- 1.5 Le patrimoine et les sites remarquables
- 1.6 Les vues remarquables

LES ENJEUX PAYSAGERS page 97

2. LES ENTREES DE VILLE DE VANNES ET AURAY page 99

- 1.1 Le relief et les limites paysagères
- 1.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques
- 1.3 Les déplacements routiers, les piétons et l'espace public
- 1.4 L'urbanisation et les activités
- 1.5 Le patrimoine et les sites remarquables
- 1.6 Les vues remarquables

LES ENJEUX PAYSAGERS page 109

3. LA N165 ET SES ABORDS	page 111
1.1 Le relief et les limites paysagères	
1.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques	
1.3 Les déplacements routiers, les piétons et l'espace public	
1.4 L'urbanisation et les activités	
LES ENJEUX PAYSAGERS	page 119
4. LES COLLINES OUVERTES DE BADEN	page 121
1.1 Le relief et les limites paysagères	
1.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques	
1.3 Les déplacements routiers, les piétons et l'espace public	
1.4 L'urbanisation et les activités	
1.5 Les vues remarquables	
LES ENJEUX PAYSAGERS	page 127
5. LA VALLEE DU LO'CH	page 129
1.1 Le relief et les limites paysagères	
1.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques	
1.3 Les déplacements routiers, les piétons et l'espace public	
1.4 L'urbanisation et les activités	
1.5 Le patrimoine et les sites remarquables	
1.6 Les vues remarquables	
LES ENJEUX PAYSAGERS	page 135
6. LES CONTREFORTS DES RELIEFS DE LANVAUX	page 137
1.1 Le relief et les limites paysagères	
1.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques	
1.3 Les déplacements routiers, les piétons et l'espace public	
1.4 L'urbanisation et les activités	
1.5 Le patrimoine et les sites remarquables	
1.6 Les vues remarquables	
LES ENJEUX PAYSAGERS	page 145
SYNTHESE DES ENJEUX DES SOUS-ENTITES DE PAYSAGE	page 146

C) LES VALEURS, DYNAMIQUES ET ENJEUX PAYSAGERS DE L'ENTITE	page 150
1) EXPLICATION DE LA DEMARCHE	page 150
2) ELEMENTS DE PAYSAGE ET VALEURS ASSOCIEES	page 152
1. LES VALEURS PAYSAGERES DONNEES AU BOCAGE PAR LES HABITANTS	page 152
2. LES VALEURS PAYSAGERES DONNEES AUX CHEMINS PAR LES HABITANTS	page 157
Portrait d'habitant	page 160
3. LES VALEURS PAYSAGERES DONNEES AUX CULTURES ET AUX PATURES PAR LES HABITANTS	page 162
Portraits d'habitants	page 166/168
4. LES VALEURS PAYSAGERES DONNEES AUX RELIEFS ET AUX VALLEES PAR LES HABITANTS	page 170
5. LES VALEURS PAYSAGERES DONNEES AUX BOISEMENTS PAR LES HABITANTS	page 174
Portrait	page 178
6. LES VALEURS PAYSAGERES DONNEES A LA RN 165 PAR LES HABITANTS	page 180
Portrait	page 184
7. LES VALEURS PAYSAGERES DONNEES AUX FORMES URBAINES ET A LA NATURE EN VILLE PAR LES HABITANTS	page 186
Deux portraits	page 190/192
8. SYNTHESE DES VALEURS PAYSAGERES POUR CHAQUE THEMATIQUE	page 194
3) LA PARTICIPATION CITOYENNE	page 197
1. LA PARTICIPATION DANS LE PLAN DE PAYSAGE : ELEMENTS DES PORTRAITS D'HABITANTS	
2. LA PARTICIPATION DANS LE PLAN DE PAYSAGE : ELEMENTS DU QUESTIONNAIRE	
4) CARTOGRAPHIE	page 207
1. SYNTHESE DES VALEURS PAYSAGERES DE L'ENTITE	
2. SYNTHESE DES DYNAMIQUES DE TRANSFORMATION DES PAYSAGES	
3. SYNTHESE DES ENJEUX DE PAYSAGE	
D) CONCLUSION	page 213
E) BIBLIOGRAPHIE	page 218
F) GLOSSAIRE	page 218
G) ANNEXES	page 223

A) INTRODUCTION

1) POURQUOI UN PLAN DE PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE CAMPAGNE DES TRANSITIONS ?

1. LES OBJECTIFS PAYSAGERS DU PARC

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), créés en 1967, ont pour objectif d'orienter le développement de leur territoire en se basant sur une valorisation et une protection de leurs richesses patrimoniales naturelles et culturelles. Ils jouent un rôle d'ensemblier des politiques publiques et les acteurs locaux s'engagent autour d'un projet commun afin de concilier protection et gestion du patrimoine ainsi que développement économique local.

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan œuvre ainsi à la valorisation de ses paysages en mettant en place une politique d'accompagnement notamment à travers l'article 15 de sa Charte qui vise à préserver les structures paysagères du territoire.

Cette politique se joue à l'échelle des entités paysagères qui constituent le cadre de référence et de cohérence dans lequel sont appliquées les politiques et dans lequel sont initiées les actions paysagères locales.

Ainsi, pour répondre à ses objectifs, le Parc a choisi d'engager les études nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre d'un "Plan de paysage" à l'échelle de l'une de ses 11 entités paysagères, en répondant à un appel à projet du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

En mai 2015, la candidature du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été retenue par le ministère, figurant ainsi parmi les 25 lauréats de l'appel à projets de 2015.

Parc Naturel Régional

Le PNR du Golfe du Morbihan a été créé le 2 octobre 2014, par décret du Premier Ministre. Sa Charte, document fondateur du classement en PNR, présente le projet pour lequel le territoire s'engage pour 12 ans (2014-2026).

La Charte du PNR fixe les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Elle a été élaborée par les élus, les associations, les institutionnels, les socioprofessionnels et les habitants.

2. QU'EST CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

Quel est selon vous l'intérêt de la démarche « plan de paysage »?

- Le plan de paysage est l'occasion de réfléchir à la manière d'insérer de nouveaux quartiers dans le paysage existant en prenant en compte ses caractéristiques.

- Faire comprendre aux habitants qu'ils habitent dans un paysage de qualité qui est la résultante d'une construction humaine.

Paroles d'élus

(Extrait du premier COPIL)

2.1 Un projet et non un règlement

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage dans les différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transport, agriculture, énergie, etc.). Le plan de paysage est au service des élus pour renforcer l'attractivité de leur territoire, il permet d'aboutir à des "Objectifs de qualités paysagères", déclinés ensuite en un plan d'actions concrètes.

Le plan de paysage est avant tout un outil opérationnel. Il s'agit d'une démarche qui invite à repenser la manière de gérer, de protéger et d'aménager le territoire, en remettant le paysage au cœur du processus. Cette démarche concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux, les espaces remarquables et ceux du quotidien.

2.2 Une démarche concertée

Le plan de paysage est une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, socioprofessionnels, etc.) au service d'un projet de territoire. Il peut aussi influencer sur les pratiques individuelles.

2.3 Le plan de paysage d'après la définition du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Il repose sur :

- un **état des lieux des paysages et de leurs dynamiques** sur le territoire concerné.
- la **formulation d'objectifs de qualité paysagère**, c'est-à-dire des orientations de la collectivité concernant les caractéristiques paysagères de son cadre de vie.
- la **mise en œuvre d'un programme d'actions** pour répondre aux objectifs.

Un plan de paysage permet :

- **d'impliquer les citoyens** dans un projet de territoire.
- de **renforcer l'attractivité** du territoire.
- **d'améliorer le cadre de vie**.

Un plan de paysage s'élabore en plusieurs étapes :

- un **état des lieux du paysage** analyse les caractéristiques du paysage et des dynamiques en cours : identification des forces, des faiblesses, des risques et des atouts du territoire en matière de paysage.
- une **définition des enjeux paysagers** du territoire.
- la **formulation des objectifs de qualité paysagère**.
- des **propositions d'actions concrètes** à engager à différents termes permettant de répondre aux objectifs de qualité paysagère.

3. LES ENTITES PAYSAGÈRES DU PNR DU GOLFE DU MORBIHAN ET LE CHOIX DE L'ENTITE PAYSAGÈRE CAMPAGNE DES TRANSITIONS COMME TERRITOIRE D'ETUDE

3.1 Les entités paysagères du PNR du Golfe du Morbihan

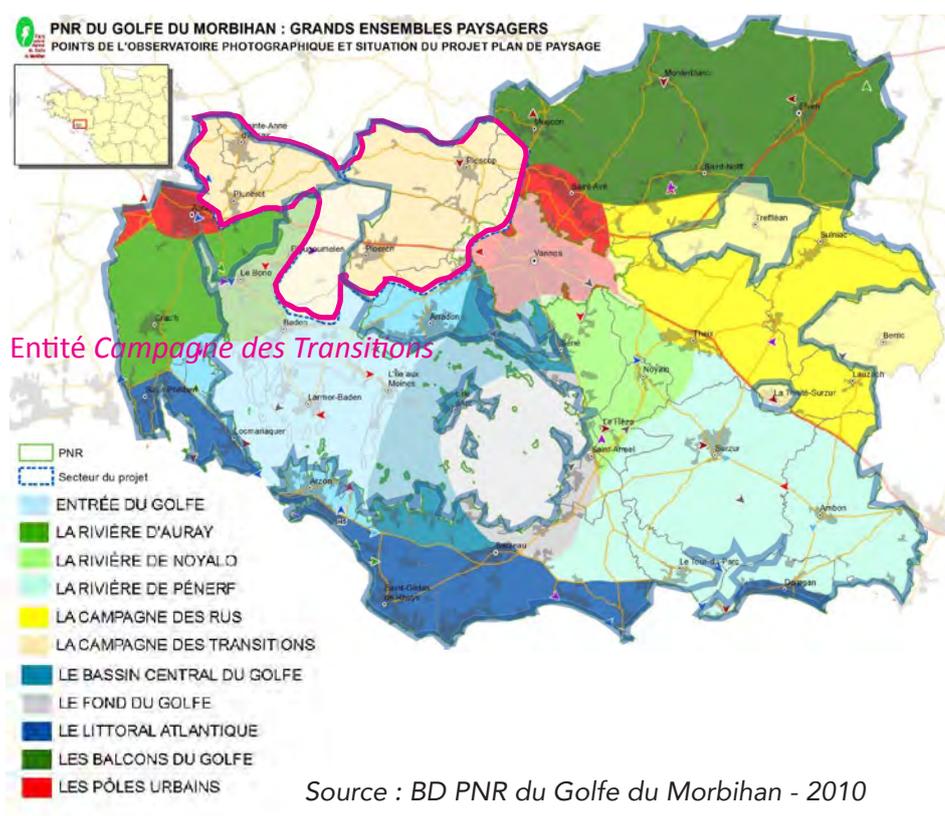
Lors de l'élaboration de la Charte du PNR du Golfe du Morbihan, un diagnostic paysager a permis de définir 11 entités paysagères qui ont été inscrites au Plan de Parc.

Des actions visant à la valorisation des paysages ont depuis été mises en place, comme par exemple la création d'un Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan (OPP) il y a 10 ans, l'élaboration de sentiers balisés et d'un carnet associé valorisant les patrimoines naturels, culturels et paysagers, des actions de restauration écologique de cours d'eau, la participation au programme de recherche DIVA sur la Trame Verte et Bleue du ministère de l'Ecologie, l'inventaire des routes de charme, les démarches paysagères à l'échelle des entités, etc.

Lexique

Une **entité paysagère** (ou **unité paysagère**) désigne "une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou floues".

(Sources- MEDDE-2015)



Depuis la première définition des entités paysagères par le Parc, des entités plus vastes ont été identifiées. Ces nouvelles entités figurent dans l'Atlas départemental des paysages du Morbihan (2011), apportant une hauteur de vue et un emboîtement des échelles cohérent.

Illustrations



COPIL n°1 du 30/03/2016 à Plescop



Atelier du COPIL "cartes sur tables" du 07/09/2016 à Plœren

3.2 Le choix de l'entité paysagère *Campagne des transitions*

L'entité *Campagne des transitions* à dominante agricole opère une transition importante entre le plan d'eau découpé du Golfe du Morbihan et les sommets des Landes de Lanvaux au nord du Parc. Cette partie du bassin versant du Golfe du Morbihan est constituée d'un maillage bocager entaillé de petites vallées. Certains secteurs de ce bocage sont d'une grande qualité esthétique et naturelle.

Les deux grands pôles urbains que sont Vannes et Auray encadrent l'entité à l'est et à l'ouest. La pression urbaine autour de ces deux pôles est plus forte que partout ailleurs et les bourgs et villages voisins connaissent une forte croissance depuis de nombreuses années. L'entité est traversée par la RN165 et la ligne de chemin de fer qui fracturent l'entité en trois parties.

L'entité *Campagne des transitions* connaît un déficit de reconnaissance par rapport aux autres entités du Parc, notamment en comparaison aux entités littorales les plus reconnues. Elle rassemble pourtant des richesses paysagères, économiques et culturelles et des problématiques que l'on retrouve sur les territoires convoités de Bretagne. C'est pourquoi le Parc a choisi cette entité pour co-construire de manière expérimentale son premier plan de paysage.

4. LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN DE PAYSAGE

La concertation est l'un des enjeux principaux dans l'élaboration d'un Plan de paysage. Au-delà de la sensibilisation et de la prise de conscience qu'elle permet, il s'agit à travers elle d'accorder une place à tous les acteurs et à la société civile dans l'élaboration des décisions et d'améliorer la gestion locale.

La participation est donc à la fois appréhendée comme un outil d'information et sensibilisation, un outil de connaissance du contexte local ainsi qu'un outil de mobilisation des forces vives locales au service du développement.

4.1 Différents dispositifs de concertation et de participation ont donc été mis en place.

Au total, pour la première partie du Plan de paysage, près de 80 personnes se seront engagées sur les différents temps de participation. Un questionnaire a été diffusé et a été rempli par 60 personnes, résidant à 85% sur le territoire étudié. Les autres répondants vivent proches de l'entité.

L'ensemble des comptes rendus sont disponibles dans les annexes du Plan de paysage, leurs enseignements ayant été intégrés au diagnostic.

4.2 Les COPIL

Les COPIL sont des temps de présentation de l'avancement de la démarche d'élaboration du Plan de paysage. Ce sont également des temps d'échange entre les communes et acteurs associés sur les problématiques du territoire, ses richesses ainsi que sur les projets déjà conduits sur le territoire dans l'objectif d'élaborer un diagnostic commun.

4.3 Les "parcours paysages" habitants et élus

Les "parcours paysages" ont pour objectif de lancer les bases d'un diagnostic qui soit partagé par les habitants et les gestionnaires du territoire. Le principe de ces visites est d'aborder les questions paysagères de façon pédagogique et dans un cadre détendu de découverte «hors les murs».

L'objectif est de permettre à tous de s'exprimer et de donner son point de vue librement, mais également d'atteindre une connaissance commune des paysages du territoire et se fédérer autour de constats sur les caractéristiques et les évolutions des paysages qui se trouvent sous les yeux des participants.

4.4 L'Atelier "cartes sur table"

L'atelier "cartes sur table" a permis de valider et de spatialiser de façon commune et précise, avec les élus, les enjeux paysagers sur le territoire d'étude.

Premier temps : le travail par groupes

Les acteurs présents ont été invités à se répartir en groupes afin de réfléchir et de spatialiser les enjeux paysagers du territoire. Des cartes IGN et des photos aériennes au format A0 ont été distribuées accompagnées de jeux de feutres de couleurs pour que soient relevés points noirs, points positifs et projets en cours ou en discussion (en termes d'urbanisme, d'agriculture, de transport et d'énergie).

Deuxième temps: Restitution

Chacun des groupes de travail présente ensuite en plénière son travail (spatialisation d'enjeux : points positifs/ négatifs; projets en cours; pistes d'amélioration...) sur les 4 thèmes.

4.5 Le "café paysages"

Les "cafés paysages" est un temps convivial réunissant acteurs et habitants du territoire et dont le but est de créer une ambiance propice à l'échange sur les questions d'urbanisme et du paysage.

Le "café paysages" est organisé par petits groupes sous forme de micros-ateliers d'une quinzaine de minutes. L'enjeu est de mélanger au maximum les participants de manière à éviter les « entre-sois ». Des questions ouvertes sont posées aux petits groupes qui ont un temps limité pour y répondre (points positifs/ négatifs/ exemples concrets sur le territoire...). Chacun des groupes de travail présente ensuite au reste des personnes présentes le fruit de ses réflexions.

Illustrations



"Parcours paysage avec les habitants" du 20/10/2016 à Vannes



"Café paysage" du 08/11/2016 à Plougoumelen



Télé d'Ici lors du "Parcours paysage avec les élus" du 23/06/2016 à Vannes

PLAN DE PAYSAGE DE LA CAMPAGNE DE TRANSITION

> Suivez les actualités du PLAN de PAYSAGE <

À propos



ET VOUS, QUE PENSEZ-VOUS DE VOS PAYSAGES ? Répondez à notre questionnaire !

ON 3 AOÛT 2016 / PAR PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN
/ 2 COMMENTAIRES

Vous habitez dans la Campagne de transition ? Mais au fait, c'est quoi la « Campagne de transition »... ?

La Campagne de transition, c'est le nom qui a été donné à une partie du

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Liens Personnels

[le lien vers le site du parc](#)

[Afficher le Profil Complet →](#)

Extrait du blog, interface internet vers le questionnaire aux habitants

4.6 Questionnaire aux habitants

Un questionnaire a été soumis aux populations du territoire. Il a été diffusé sur Internet et dans les médiathèques des dix communes comprises dans l'entité de paysage, lors de conférences et événements, par mail ainsi que sur Facebook, sur une période d'un mois. Ce questionnaire comprend des questions ouvertes sur les paysages du territoire et ses évolutions. L'objectif est de recueillir les impressions, les représentations et les pratiques que les usagers ont du paysage afin d'établir un diagnostic sensible.

4.7 Partenariat avec la Télé d'Ici et là

La Télé d'Ici et là, association pilotée par un réalisateur professionnel, est membre de la FVDPO (Fédération des Vidéos de Pays et des Quartiers). Son objectif est d'impliquer des habitants dans la réalisation de films, depuis le choix des thèmes, jusqu'à l'animation des projections publiques, en passant par le tournage et le montage.

Deux groupes d'habitants et un groupe d'étudiants du BTS GPN du lycée Kerplouz (promo 2016-2017) ont été constitués et achèveront de réaliser en mars 2017, trois courts métrages sur le paysage de l'entité autour de trois sujets :

- la place et le rôle du bocage sur le territoire,
- l'agriculture et l'urbanisme à travers le regard d'un exploitant,
- la perception du paysage par de nouveaux arrivants.

Ces films seront disponibles sur le site du Parc et seront diffusés lors de futurs événements autour du Plan de Paysage.

4.8 Le Blog du Plan de paysage

Le PNR a créé un Blog qui permet de suivre l'élaboration du Plan de paysage :

<https://parcgmorbihan.campagnedestransitions.wordpress.com/>

Que signifie pour vous le terme "paysage", à quoi vous fait il penser ?

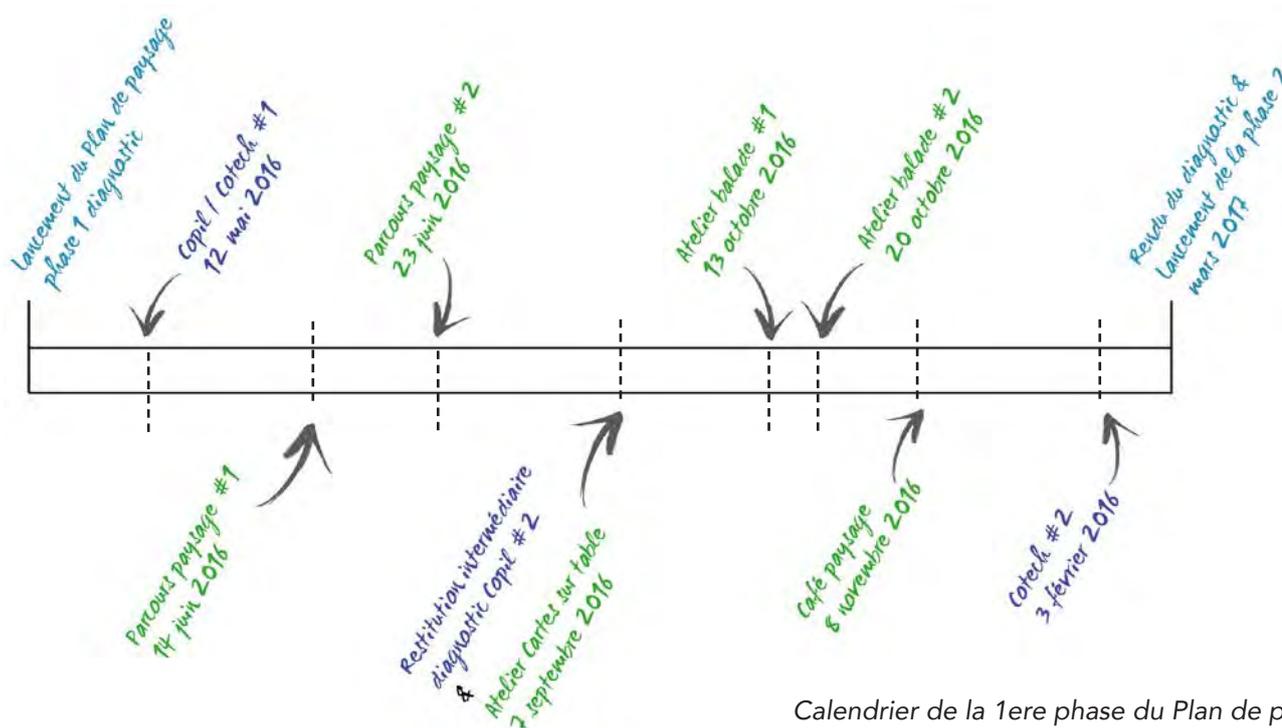
- "Ce que l'on observe au quotidien"

- "Image de lieu fait de nature et d'éléments humains"

- "Ce que donne à voir le Pays, une identité visuelle"

- "Ce que je vois lorsque j'ouvre les yeux, lorsque je voyage. Ce pour lequel j'ouvre ou ferme la TV selon que le paysage audiovisuel me plait ou non."

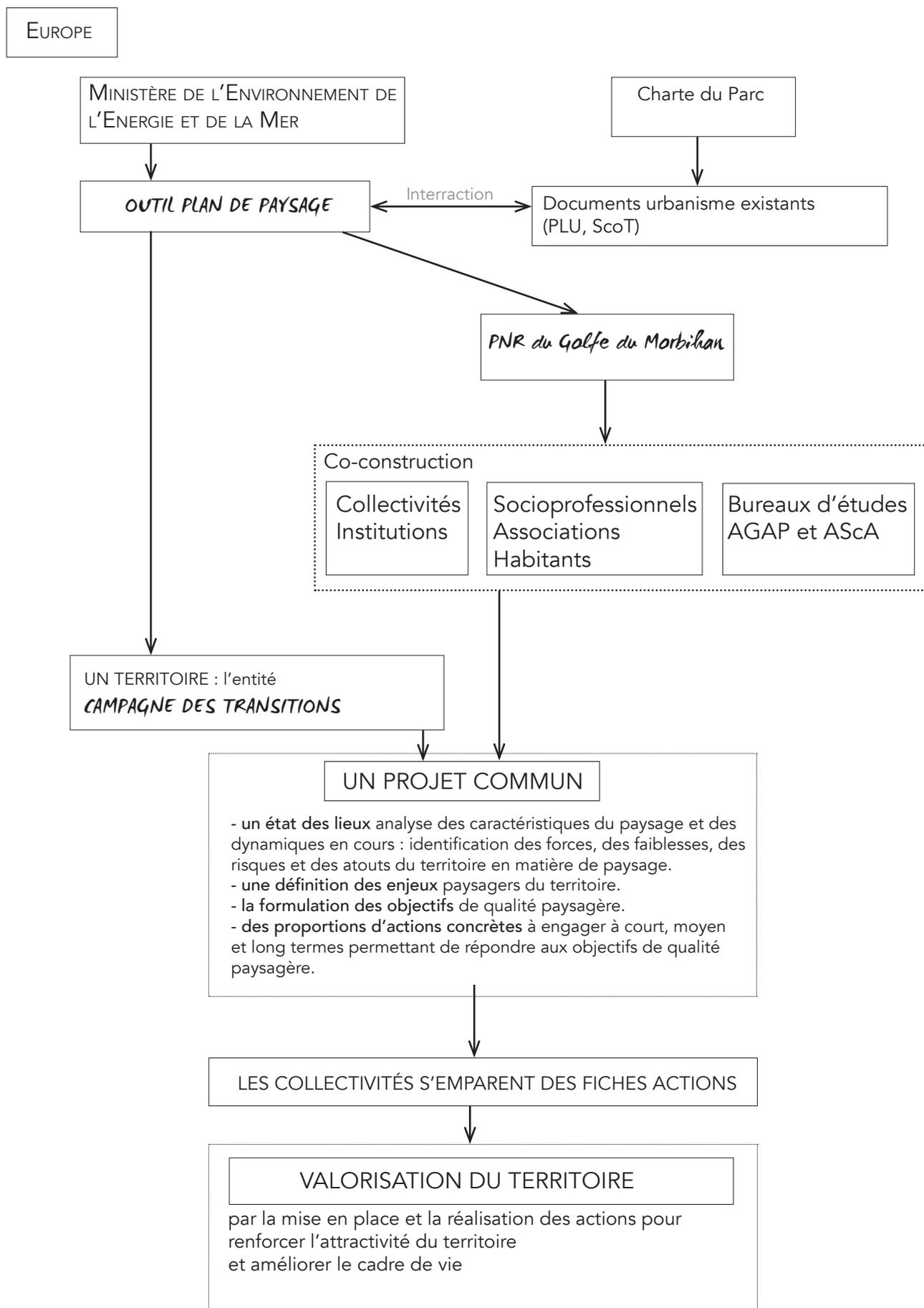
Paroles d'habitants
(Extraits du questionnaire Internet)



Calendrier de la 1ère phase du Plan de paysage



5. STRATEGIE DU PLAN DE PAYSAGE



2) LES POLITIQUES TERRITORIALES EN MATIÈRE DE PAYSAGE

1. LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PAYSAGERES À L'ECHELLE DES COMMUNES

1.1 Outils

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme majeur puisqu'il régleme, spatialise et oriente les projets d'aménagement. Il doit être compatible avec le SCOT et la Charte du PNR.

Il est composé d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (PADD), d'un règlement graphique et écrit et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Secteur 1 - 1AUa : 2,84 ha environ
Secteur 2 - 1AUt : 3,88 ha environ
Secteur 3 - 1AUt : 4,75 ha environ
Secteur 4 - 1AUa+ Ubb : 2,49 ha environ
Secteur 5 - 1AUB : 2,23 ha environ

- Périmètre à aménager
- Accès autorisé
- ←→ Principe de desserte structurante : voie structurante permettant le bouclage des secteurs 1, 2 et 3. Cette voie devra permettre la desserte par les transports en commun.
- Accès véhicule secondaire
- ←→ Principe de desserte secondaire
- Point de raccordement entre les liaisons douces
- ←→ Liaison douce à créer
- Haie existante à préserver
- ←→ Continuité paysagère et écologique à créer
- Frange végétale à créer (largeur indicative)



Extrait des Orientation d'Aménagement et de programmation du secteur Kerluhenn 2 à Plescop

Les politiques paysagères des communes sont rendues opérationnelles grâce aux Orientations d'Aménagement et de Programmation comme ici à Plescop où le règlement impose, par exemple, de préserver des haies existantes ou la création d'une continuité paysagère et écologique.

Ces politiques paysagères peuvent également être retranscrites dans le règlement écrit (type de clôture...) et le document graphique.

Lexique

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Article L151-7 du code de l'urbanisme

"Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle (...);

3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;

4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;

5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36."

Il existe trois types d'OAP :

- les OAP sectorielles avec des schémas d'aménagement sur certains secteurs de la commune
- les OAP d'aménagement qui mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière (politique paysagère par exemple)
- les OAP patrimoniales depuis 2015.

On retiendra que sur le territoire "Campagne des territoires", c'est l'OAP aménagement qui est la plus communément utilisée.

Lexique

La **densification** urbaine au cœur des dynamiques

1. La loi Alur

La lutte contre l'étalement urbain est un des axes majeurs de la loi Alur en privilégiant la densification de l'existant par rapport aux extensions sur les espaces agricoles.

2. L'orientation 6 de la charte du Parc "assurer une gestion économe de l'espace" fixe comme objectifs quantitatifs de maîtrise spatiale : une consommation des espaces naturels et agricoles limitée à 314ha et **une densité moyenne** de 28 logements par hectare.

3. Les objectifs de densité des SCOT

Le SCOT est chargé de fixer des objectifs de densification applicables dans les PLU.

Le SCOT de Vannes Agglomération donne ainsi un objectif de densité de 31,6 logements par hectare (pour les secteurs de Ploeren, Plescop et Plougoumelen) et le SCOT d'Auray Quiberon Terre Atlantique un objectif de 28 logements par hectare.

On observe ainsi une dynamique générale, conforme aux objectifs du Parc, qui va vers une densification des centres-bourgs avec la nécessité de développer de nouvelles formes urbaines plus denses.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de politiques paysagères devient un véritable atout pour les communes afin de réfléchir à de nouveaux modes d'habiter qui s'inscrivent dans le paysage existant et qui prennent en compte ses caractéristiques.

2. DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX ET ORIENTATIONS

2.1 Cadre Législatif

"Depuis les années 1990, le cadre législatif incite de plus en plus à la prise en compte du paysage dans les différentes politiques menées sur le territoire.

En 1993, la Loi Paysage¹ stipule que les documents d'urbanisme en particulier doivent prendre en compte « la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution », et introduit également cette préoccupation dans l'ensemble des politiques sectorielles.

En 2000, la Convention Européenne du Paysage (CEP) fait du paysage un élément clé du développement durable et un facteur de cohérence entre les politiques sectorielles. Elle introduit ainsi le paysage en politique, en invitant les Etats Parties à mener des politiques du paysage, définies comme « la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion ou l'aménagement du paysage ». La convention introduit pour ce faire un outil de projet : les objectifs de qualité paysagère (OQP), qui désignent « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ».

Plus récemment, la loi ALUR traduit les ambitions de la Convention Européenne du paysage dans le droit français et renforce ainsi méthodologiquement la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme. "

(Sources- MEDDE-2015)

2.2 Le rôle du PNR

Le territoire du Golfe du Morbihan, marqué par une dynamique forte, se trouve face à un défi : celui de concilier préservation et valorisation des patrimoines écologiques et développement du territoire (accueil de nouvelles populations, développement économique).

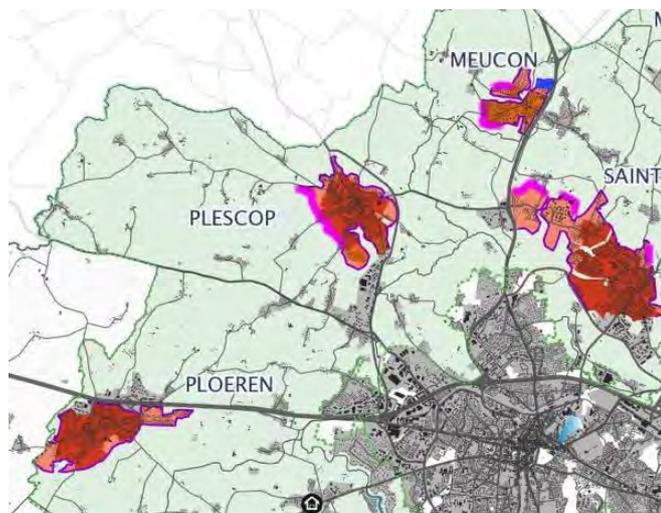
Le PNR joue un rôle majeur dans la recherche de cet équilibre. Il rassemble les acteurs autour d'un projet commun retranscrit dans la Charte et définit la stratégie et les orientations prospectives pour y parvenir. Les signataires s'engagent à les prendre en compte, notamment dans leurs textes législatifs tels que les SCOT et les PLU.

Il joue ainsi un rôle majeur par rapport à l'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme qui stipule que « les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer (...) la qualité (...) paysagère ».

La loi du 8 août 2016 (art 48) pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est venue renforcer le rôle des PNR en matière de paysage.

2.3 Les grandes orientations territoriales

Le Plan du Parc oriente les documents d'urbanisme que ce soit à l'échelle des SCOT ou des PLU. Parmi les objectifs pour une gestion économe de l'espace peuvent être retenus : un développement selon des formes urbaines favorables au resserrement du tissu urbain en utilisant les espaces disponibles à l'intérieur des enveloppes existantes (ce qui vaut également pour les zones d'activités), l'élaboration de plans de référence pour proposer des types d'aménagements appropriés aux différents secteurs, assurer les conditions d'émergence d'espaces publics de qualité et l'intégration de la mixité urbaine.



- 10 logements / ha, dans les secteurs bleus
- 20 logements / ha, dans les secteurs roses
- 28 logements / ha, dans les secteurs oranges
- 35 logements / ha, dans les secteurs rouges

Exemple : Carte des franges urbaines et secteurs de densité, transposition des orientations de la Charte du PNR dans le SCoT (DOO SCoT Golfe Morbihan Vannes agglo)

Les grandes orientations des SCOT de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et d'Auray Quiberon Terre-Atlantique sont données à travers leur Document d'Orientatif et d'Objectif.

Il s'agit pour Vannes Agglomération d'avoir :

1. Une gestion durable des ressources environnementales soutenant l'adaptation au changement climatique.
2. Une programmation et une organisation du développement (carte ci-dessus).
3. Une mise en oeuvre de la stratégie économique.

Il s'agit pour Auray Quiberon Terre-Atlantique d'avoir :

1. Une gestion des ressources naturelles qui valorise le capital environnemental du pays d'Auray.
2. Un parti d'aménagement au service d'un espace multipolaire, vivant et solidaire.
3. Une vocation économique renforcée qui s'appuie sur les qualités intrinsèques du pays d'Auray.

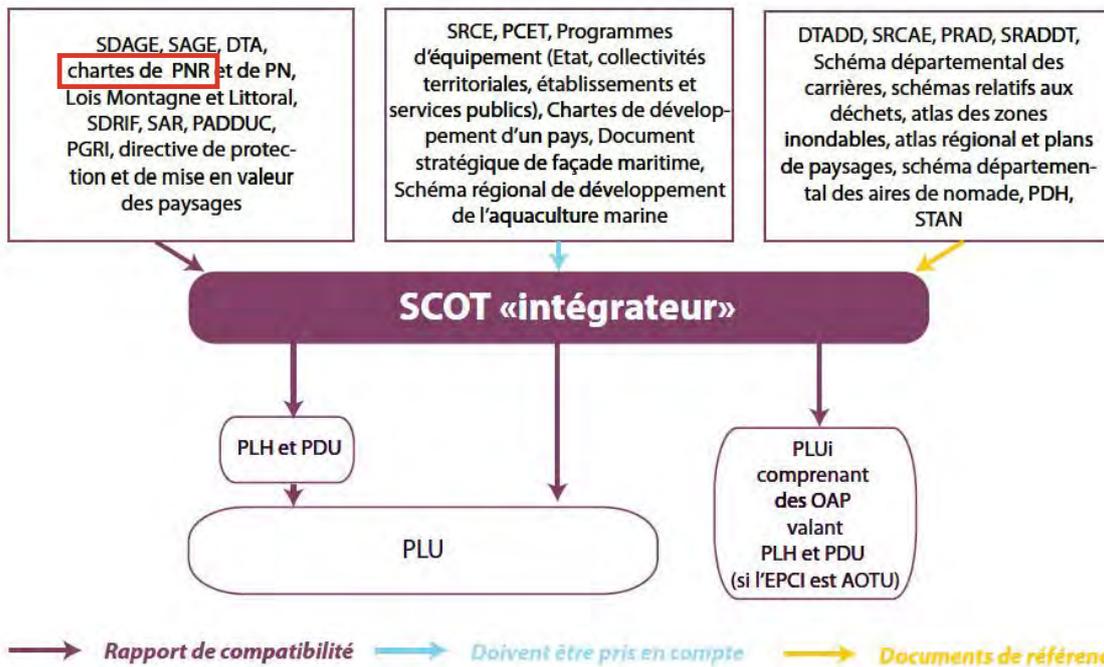
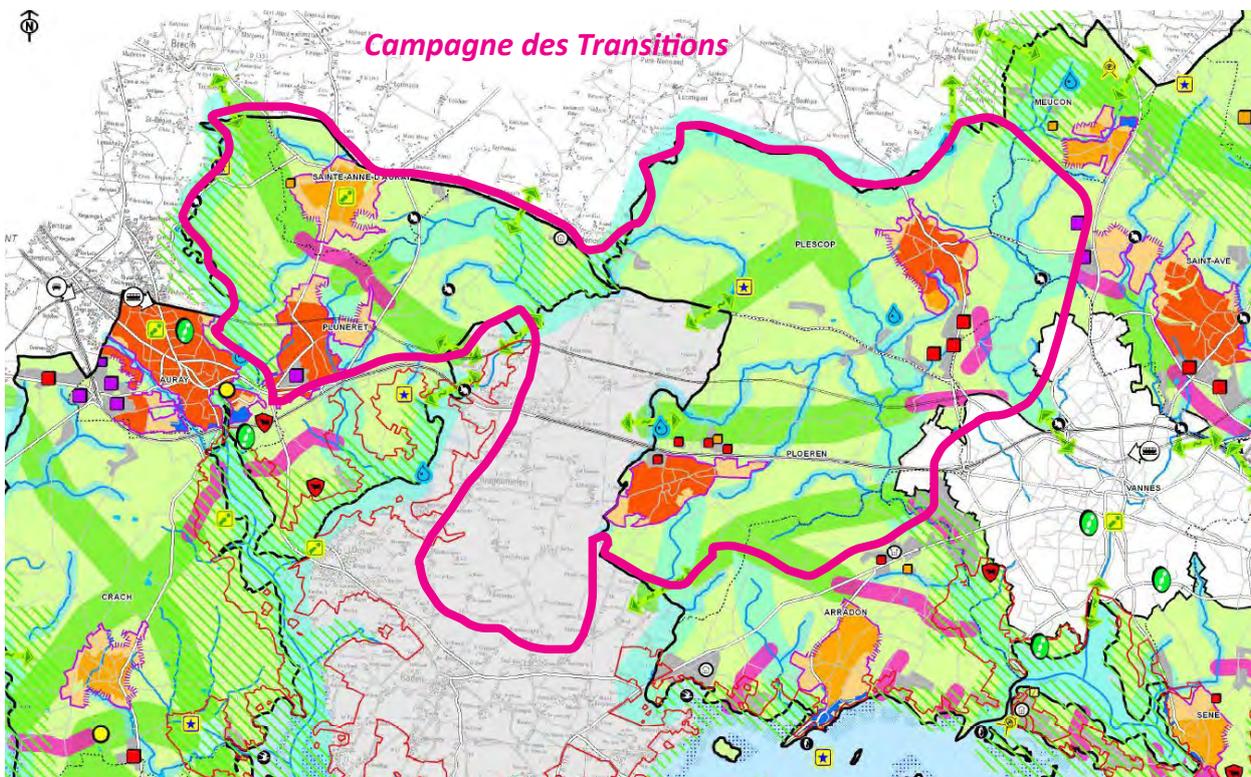


Schéma montrant l'interrelation des documents d'urbanisme (Source SCOT Rhin vignoble Grand Ballon)



Extrait du Plan du Parc où figure la limite de l'entité Campagne des transitions - Le PNR joue un rôle d'ensemblier des politiques publiques

Axe 1 Faire des patrimoines un atout pour le Golfe du Morbihan	
Orientation 1	Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du territoire p 20
Article 5	Enrichir et transmettre les connaissances sur la nature p 20
	construire un réseau de sites pilotes pour le suivi de l'évolution des milieux naturels p 24
Article 6	Consolider le coeur de biodiversité en facilitant la mise en oeuvre des dispositifs de protection p 25
	Espaces remarquables (NRs) - NATURA 2000
	réserve naturelle nationale des marais de Séné
	ZNIEFF de type 1
	ZNIEFF de type 2 maritimes
	Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)
	zone RAMSAR
	Zone importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)
	delimitation des espaces proches du rivage
	Reserve Naturelle Régionale
	secteur prioritaire pour les arrêtés communaux d'interdiction de circulation des véhicules motorisés p 27
Article 7	Préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les mailages naturels p 29
	préserver l'ensemble de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire p 29 et p 120
	trame verte
	trame bleue
	préserver les éléments structuraux de la trame verte et bleue p 30 et p 120
	œuvrer pour la conservation et la réhabilitation des corridors fragiles
	conforter les continuités biologiques avec les communes limitrophes du Parc p 30
Article 8	Agir ensemble pour le patrimoine remarquable, emblématique et la nature ordinaire p 32
8.1	Contribuer à la protection des milieux et espèces d'intérêt communautaire ou menacés à l'échelle locale, régionale ou mondiale p 32
	participer à la protection du patrimoine naturel remarquable p 33
	agir en priorité pour les marais littoraux p 33
8.2	Assurer la sauvegarde du patrimoine emblématique p 33
	Loutre d'Europe
	Gorgone
	Stème pierregarin
	Hippocampe
8.3	Préserver et favoriser la nature ordinaire p 34 et p 121
	préserver les milieux ordinaires du territoire p 34
Article 9	Fédérer les réseaux de gestionnaires des espaces naturels p 35
	site géré par le parc
Orientation 2	Préserver l'eau, patrimoine universel p 39
Article 10	Inciter à la gestion participative et concertée de l'eau p 39
Article 11	Développer la connaissance pour mieux gérer la ressource « eau » p 40
Article 12	Contribuer au maintien et à la restauration des milieux liés aux écosystèmes aquatiques p 42 et p 121
	favoriser la préservation des rives de bassins versants et de fond d'estuaire
	favoriser la préservation des fonds de vallées et des zones humides
Article 13	Veiller à des pratiques non polluantes, en chaîne, sur l'ensemble du bassin versant de la source au milieu récepteur p 43
Article 14	Intégrer le principe de l'utilisation rationnelle de l'eau dans chaque geste et chaque projet p 45
Orientation 3	Valoriser la qualité des paysages du Golfe du Morbihan p 49
Article 15	Préserver les structures paysagères du territoire p 49
	préserver les grands ensembles paysagers emblématiques pour la mise en oeuvre des préconisations paysagères p 49
	suivre la dynamique des paysages par l'observatoire photographique p 51
Article 16	Valoriser la diversité et la qualité paysagère du territoire p 51
	conserver les vues emblématiques du golfe p 52
Orientation 4	Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du Golfe du Morbihan p 57
Article 17	Améliorer la connaissance du patrimoine culturel sur le territoire p 57
Article 18	Préserver et valoriser les patrimoines culturels en réaffirmant l'identité du territoire p 58
Article 19	Accompagner et coordonner les initiatives locales p 62
	valoriser les lieux patrimoniaux p 62

Axe 2 Assurer pour le Golfe du Morbihan un développement soutenable	
Orientation 5	Assurer un développement et un aménagement durables du Golfe du Morbihan p 66
Article 20	Inscrire le développement durable en stratégie pour le territoire p 66
Article 21	Contribuer à un aménagement cohérent du territoire préservant le climat p 68
Orientation 6	Assurer une gestion économe de l'espace p 74
Article 22/23/24	Maîtriser l'évolution spatiale des villages, bourgs, villes, et faire évoluer leur structuration p 75-80 p 122-124
	limites à l'extension urbaine
	Objectifs d'intensité de développement des bourgs et villes
	intensité faible : pas d'augmentation globale de la densité dans les espaces construits et tendre vers une densité moyenne de 10 logements/hectare dans les nouvelles opérations
	intensité moyenne : tendre vers une augmentation globale de la densité de 1 point sur les espaces construits et vers une densité moyenne de 20 logements/hectare dans les nouvelles opérations
	intensité forte A : tendre vers une augmentation globale de la densité de 2 points sur les espaces construits et vers une densité moyenne de 35 logements/hectare dans les nouvelles opérations
	intensité forte B : tendre vers une augmentation globale de la densité de 2 points sur les espaces construits et vers une densité moyenne de 20 logements/hectare dans les nouvelles opérations
	Zone d'activités urbaine
	Zone d'activités intermédiaire à 10 Ha
	Zone d'activités spatiales à 10 Ha
	23.3. Faire évoluer la structuration des zones d'activités p 79 et p 125
	Faire évoluer la structuration des zones d'activités p 79
	intensité faible : attendre une densité minimale de 1200 m ² de surface de plancher/hectare
	intensité moyenne : attendre une densité minimale de 2200 m ² de surface de plancher/hectare
	intensité forte : attendre une densité minimale de 3000 m ² de surface de plancher/hectare
	intensité variable : tendre vers une densité optimale, appréciée au cas par cas et adaptée à la nature de l'activité
Article 24	Soutenir les politiques d'acquisition foncière p 80
Article 25	Contribuer à assurer les conditions de la mixité urbaine, sociale et générationnelle p 81
Article 26	Favoriser la qualité urbaine p 83

Axe 3 Mettre l'homme au coeur du projet de territoire du Golfe du Morbihan	
Orientation 7	Promouvoir un développement éconocitoyen respectueux des équilibres p 88
Article 27	Accompagner les activités primaires pour un respect des équilibres naturels et un aménagement cohérent du territoire p 88
	favoriser le maintien du potentiel de production conchylicole en partenariat avec les professionnels p 89
	participer à une gestion durable des ressources marines p 90
	élaborer un projet agricole durable p 91
	conforter ou replanter l'activité agricole dans les espaces les plus fragiles : îles, presqu'îles et périrurbains p 91
	conforter l'activité sylvicole p 93
Article 28	Promouvoir une démarche de tourisme durable exemplaire p 93
	prévenir la surfréquentation dans les zones sensibles et restaurer ces espaces p 96
	contribuer à optimiser la gestion des zones de mouillage pour en atténuer l'empreinte écologique p 99
Article 29	Partager les valeurs du Parc avec les acteurs socio-économiques p 99
Orientation 8	Développer « l'école du Parc » ouverte sur le monde p 102
Article 30	Développer les partenariats et assurer la coordination p 102
	développer les partenariats et les actions avec la communauté d'agglomération, les communautés de communes et les Pays
Article 31	Développer un pôle de formation de recherche et d'expérimentation p 105
Article 32	Stimuler, mener et relayer des actions de sensibilisation p 107
	s'appuyer sur les sites relais de l'école du Parc p 108
Article 33	Mettre en place la politique d'évaluation du Parc pour assurer un suivi du territoire p 109
Article 39	La Maison du Parc p 117
Article 43	La signalisation du Parc p 118
	identifier les entrées principales du territoire

Extrait de la légende du Plan du Parc - Le Plan du Parc est une carte au 1/50000 qui retranscrit les orientations décrites dans la charte. Le Plan de paysage est l'occasion de définir à une échelle plus fine les objectifs de qualité paysagère permettant de répondre aux différents enjeux en termes de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.

Lexique

Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) désignent «la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie».

Convention européenne des Paysages - Florence 2000

Dans cette définition les dimensions politiques et participatives des objectifs de qualité paysagère apparaissent clairement.

Les objectifs de qualité paysagère peuvent répondre à des enjeux différents en fonction des paysages considérés (des paysages les plus remarquables aux paysages les plus dégradés) : protection, gestion ou aménagement.

3. ENJEUX DU PLAN DE PAYSAGE

Si la mise en place d'une politique paysagère est abordée de manière opérationnelle à l'échelle des PLU (mise en place d'OAP, règlement écrit et zonage); en revanche, elle ne l'est très peu à l'échelle supra-communale (notamment dans les SCOT), hormis à travers la charte du PNR qui définit des grandes orientations pour la valorisation et la préservation de son patrimoine.

Même si tous les axes de la Charte concernent directement ou indirectement le paysage, le troisième axe "valoriser la qualité des paysages du Golfe du Morbihan" est particulièrement dédié. Ainsi, à travers la Charte, les communes s'engagent à "mettre en œuvre une politique d'accompagnement pour la gestion des structures paysagères". Les entités de paysage constituent le périmètre d'intervention pour la mise en œuvre des actions en faveur du paysage.

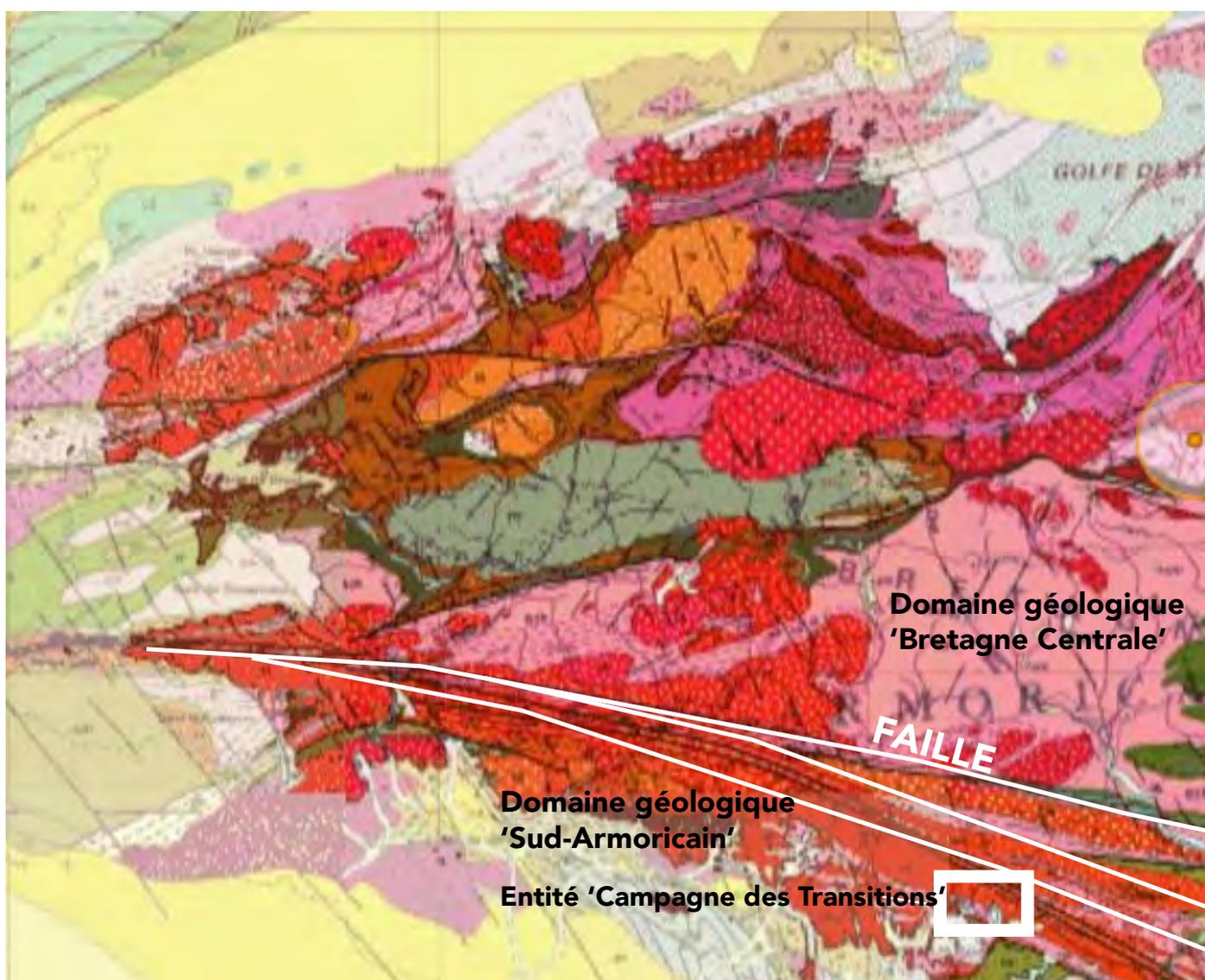
Ces orientations de la Charte donnent des objectifs généraux quant à la qualité des paysages, qui nécessitent d'être déclinés dans les Plans de paysage pour chaque entité paysagère afin de répondre de manière adaptée aux différents enjeux en termes de protection, de gestion ou d'aménagement des paysages.

Le Plan de paysage doit permettre aux élus des communes et à l'ensemble des acteurs associés de définir des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) et un programme d'actions oeuvrant à la valorisation de la qualité des paysages existants. Ces objectifs pourront être traduits par la suite dans:

- les PLU: les Projets d'Aménagement et de Développement Durable des communes
- dans des documents plus opérationnels comme les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- dans les futures opérations d'aménagement.

La définition des objectifs de qualité paysagère ne peut être faite sans passer par une reconnaissance commune des valeurs paysagères du territoire.

Cette reconnaissance est établie à travers la construction d'un état des lieux partagé reposant à la fois sur des données objectives (approche géographique, approche socio-économique et approche paysagère) et sur une concertation importante des acteurs afin de connaître les valeurs et usages associées aux différents paysages de l'entité.



Carte géologique de la Bretagne : l'unité 'Campagne des transitions' située au pied de failles géologiques d'importance à l'échelle régionale sources : BRGM

B) L'ETAT DES LIEUX DES PAYSAGES DE L'ENTITÉ CAMPAGNE DES TRANSITIONS

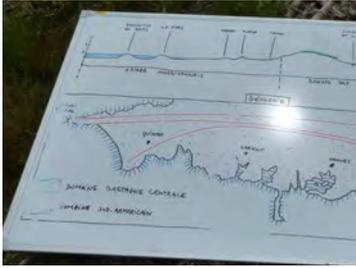
1) DONNEES GEOPHYSIQUES

1. LA GEOLOGIE

L'entité paysagère *Campagne des transitions* est située au sud d'un système de failles géologiques qui s'étendent sur un axe Sud Est/Nord Ouest entre Nantes et la Pointe du Raz. Cette série de failles sépare les deux grands domaines géologiques de la Bretagne : le domaine "Bretagne Centrale" et le domaine "Sud-Armoricain".

Ce système de failles géologiques parallèles à la côte appelé "cisaillement sud-armoricain" a dessiné des reliefs en rubans créant une série de 'barrières' qui culminent à environ 140m, au-dessus d'une plaine rétro-littorale dépassant rarement les 50m d'altitude. Le relief situé le plus au Sud du système vient fermer visuellement et physiquement l'extrémité nord de l'entité paysagère, par une rupture de pente franche au niveau de Meucon (passage de 140m à 50m d'altitude sur 1km).

Illustrations



"Parcours paysage du COPIL thématique agricole": station "formation géomorphologique" ; sur les hauteurs du Moustoir des Fleurs, dominant la Campagne des transitions
14 juin 2016

Cette limite topographique annonciatrice des Landes de Lanvaux sépare deux grandes typologies de territoires et de paysages :

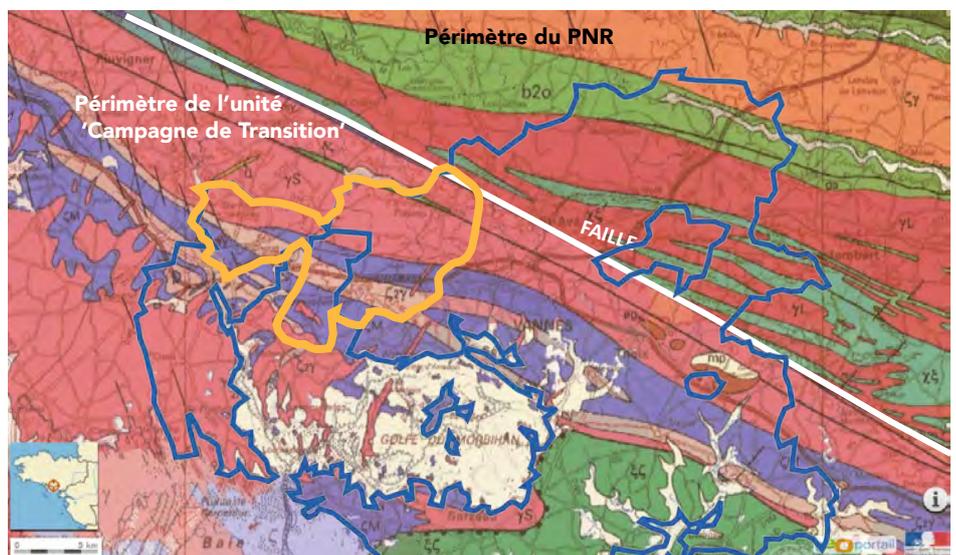
- **l'Argoat** au nord : l'intérieur des terres aux reliefs plus élevés et au climat plus humide
- **L'Armor** au sud : le littoral aux plaines basses et au climat plus chaud et sec.

Cette série de reliefs parallèles au trait de côte est également une barrière physique pour les rivières qui ne parviennent pas à 'percer' et descendre à la perpendiculaire, directement vers la mer. Au contraire, le relief contraint les cours d'eau à s'écouler sur des axes Nord Ouest/Sud Est avant de trouver des exutoires vers le sud. C'est ainsi que se sont formés les sillons de l'Arz et du Loch et celui de la Claye plus au nord.

Au sud de la ligne de fracture, les pentes douces descendent jusqu'à la mer. Les rivières aux courants peu rapides dessinent alors un réseau hydrographique aux parcours sinueux, des marais littoraux et des mers intérieures caractéristiques aux débouchés de la plupart des vallées : telle que la rivière de Crach, la rivière d'Auray, et plus largement, le Golfe du Morbihan.

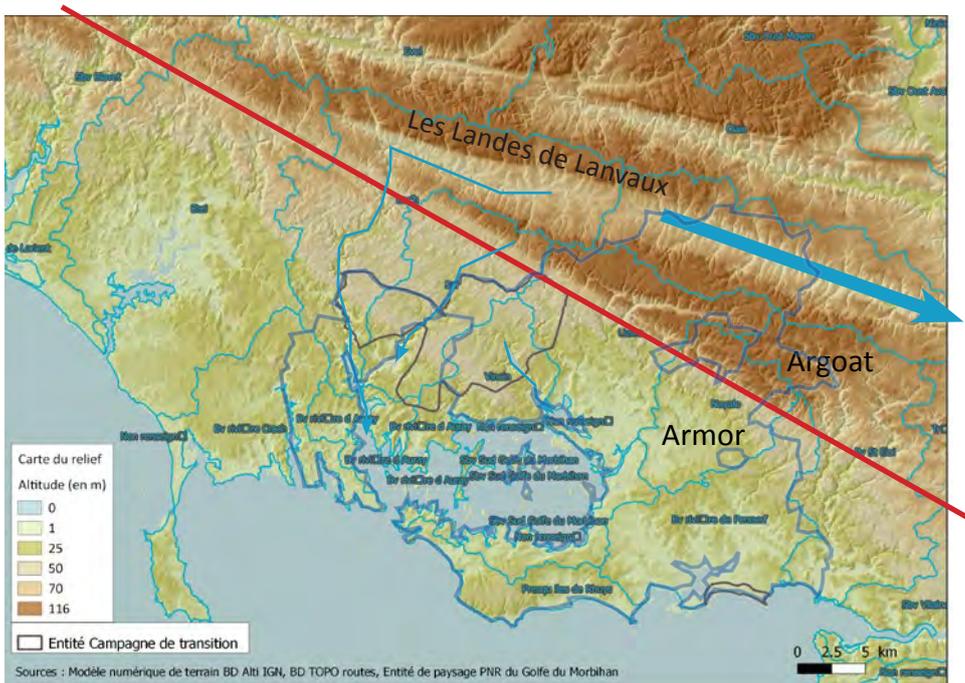
Si les paysages de la *Campagne des transitions* sont relativement plats, le système de failles ayant créé des reliefs parallèles se fait sentir au nord avec les Landes de Lanvaux et au sud jusqu'à la côte (collines de Baden) puis en mer en permettant aux îles de Groix, de Belle-Île, d'Houat, d'Hœdic ainsi qu'à la presqu'île de Quiberon d'émerger.

Ainsi, les paysages de l'entité *Campagne des transitions* font partie intégrante d'un système géophysique bien plus vaste, dont les caractéristiques s'expliquent à l'échelle régionale.



Carte géologique: zoom sur le périmètre de l'unité 'Campagne des transitions'
source : BRGM

2. GEOMORPHOLOGIE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE



—
Limite topographique
séparant deux types de
domaines géologiques et de
paysages

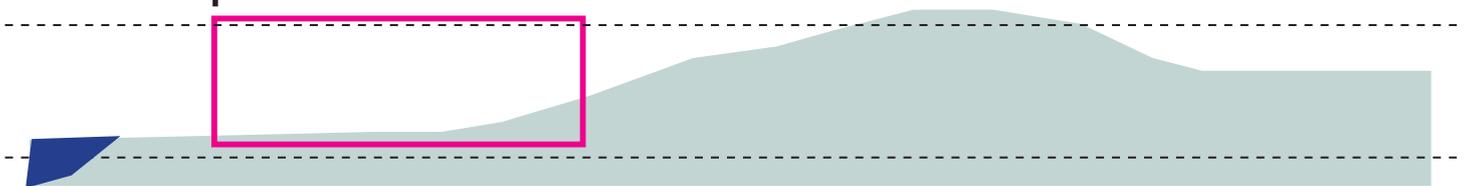


Sens d'écoulement des cours
d'eau

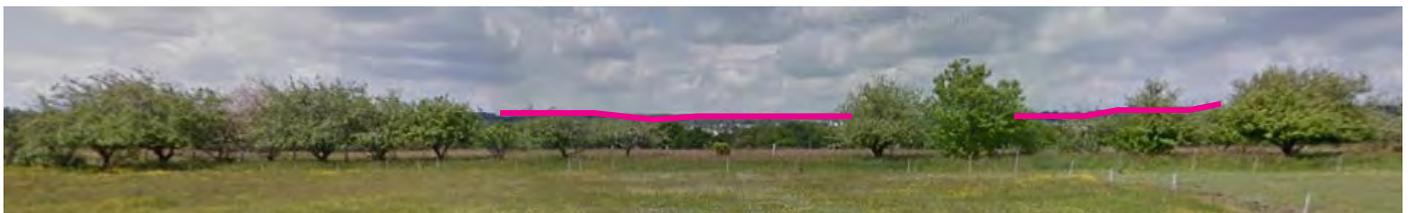
Carte du relief, sources : modèle numérique de terrain BD Alti IGN, BD TOPO routes

La forme du relief joue un rôle capital dans la structure des paysages, il en constitue la fondation. Il oriente l'écoulement des eaux, la formation des vallées, la perception du paysage, favorise ou non l'installation d'une végétation, dirige les vues, crée des ambiances, etc. Les Landes de Lanvaux marquent une limite franche entre l'Armor et l'Argoat qui influence fortement l'écoulement des cours d'eaux.

Périmètre schématique de l'entité *Campagne des Transitions*



Coupe schématique du système de reliefs parallèles à la côte



Depuis la plaine, vue sur les coteaux boisés des 'Contreforts des Landes de Lanvaux' qui marquent une limite franche dans le paysage (La Grée à Saint-Avé).

CARTE DU RELEIF



LE LOCH

Sainte-Anne d'Auray

LE SAL

Pluneret

AURAY

Plougoumelen

Ploeren

LE VINCIN

Plescop

LE LIZIEC

Saint-Avé

VANNES

Baden

Arradon

LA RIVIERE D'AURAY

Carte du relief

Altitude (en m)

0

1

25

50

70

116

Entité Campagne de transition

Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti IGN, BD TOPO routes, Entité de paysage PNR du Golfe du Morbihan

0

2.5

5 km

La *Campagne des transitions* se situe entre les Landes de Lanvaux au nord et le littoral du Golfe du Morbihan au sud. Les crêtes des Landes de Lanvaux orientées Est Sud Est/ Ouest Nord Ouest s'élèvent à plus de 150m. Depuis leurs rebords entaillés par les rivières, notamment celles du Sal et du Loch, le relief s'abaisse progressivement, à 20m dans la plaine jusqu'au point zéro de l'estran, avec toutefois quelques ondulations douces.

En effet, l'étroit plateau qui traverse l'entité selon la même orientation est un relief relictuel de la formation des Landes de Lanvaux. Son altitude bien inférieure à celle des crêtes s'abaisse doucement jusqu'à Kerguen à Arradon. Le plateau représente l'avant dernière marche avant le littoral. Même avec une altitude basse, autour de 50m, la sensation de hauteur est perceptible. Plus au nord, les vues, lorsqu'elles sont dégagées, sont arrêtées par les Landes de Lanvaux.

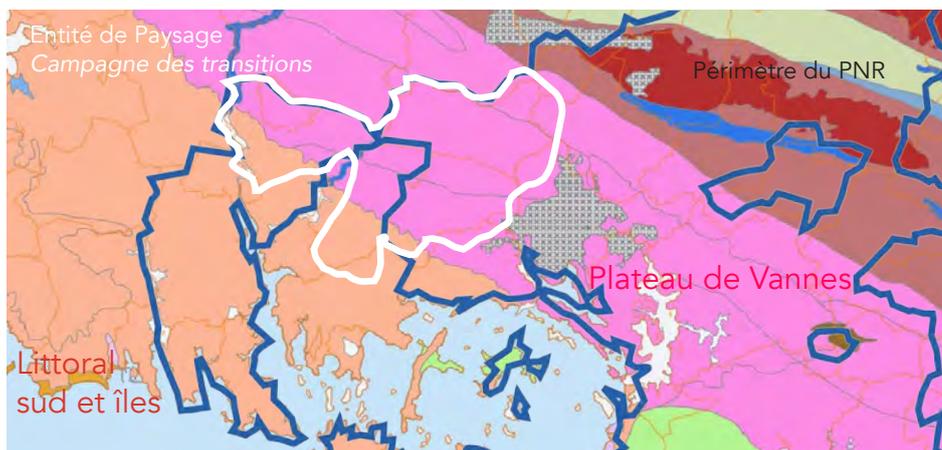
Le Vincin qui prend sa source à proximité de Plescop a creusé et formé une plaine. L'amont de son bassin versant se trouve dans l'entité de paysage. Le Sal et le Loch, dont les sources se trouvent plus au nord, ont dû inciser le plateau de Ploeren pour arriver à leur exutoire dans la rivière d'Auray.

3. LE SOL

Le sol est principalement conditionné par la géologie, l'altération de la roche par l'eau, l'air, les micro-organismes et par la topographie. Dans les fonds de vallons, les sols seront épais et hydromorphes, alors que sur les reliefs ils seront peu épais.

Les qualités du sol, nature (argileux, sableux, etc.), texture, profondeur, pH, etc., favorisent un type de végétation adapté.

Dans le Morbihan, les sols sont principalement acides avec des pH allant de 5,5 à 6,5. L'entité se trouve à cheval sur deux grands types de sols : ceux appartenant au Plateau de Vannes et ceux appartenant au Littoral sud et îles. Sur le terrain, les types de sols peuvent varier très rapidement selon la topographie. Sur les versants à pentes faibles se trouvent des sols issus de l'altération des granites et gneiss, sur ceux à pentes douces des sables rouges et des sols argileux dans les marais.



Extrait de la carte au 1:250 000 ème des sols du Morbihan.
sources : www.sols-de-bretagne.fr

Illustrations



Micro-climat de lande au niveau d'un sol de déblai



Micro-climat au niveau du sol d'une forêt humide, Anse du Palad du Steir à Pluneret

4. LE CLIMAT

4.1 Une entité à l'interface de trois grands territoires climatiques départementaux

Le climat participe (avec les critères de relief, de déplacement, de pédologie, d'aire de chalandise, etc.) à dessiner des paysages et ambiances variés qui s'échelonnent de manière parallèle au trait de côte, du Sud au Nord du territoire et plus localement à l'échelle d'un vallon ou d'une butte.

L'entité *Campagne des transitions* se trouve sur une zone de transition à l'interface entre trois grands territoires climatiques décrits dans l'Atlas de la Flore du département du Morbihan, à savoir:

- **un climat doux littoral du "Golfe du Morbihan"** qui se caractérise par un hiver doux, un été frais à cause des brises thermiques, des précipitations faibles, un ensoleillement important ainsi que des vents plus importants.
- **un climat rétro-littoral de "Quiberon à Vannes"** qui se caractérise par un climat intermédiaire ou de transition.
- **Un climat plus continental des "Landes de Lanvaux"**, qui se caractérise par des hivers plus froids, des étés plus chauds et des précipitations plus importantes.

4.2 Des micro-climats locaux

A ces grands territoires climatiques, nous pouvons ajouter et relever une multitude de "micro-climats" propres aux différentes situations particulières et influencées par :

- les caractéristiques naturelles (pieds de coteau/ lignes de crête/ fond de vallée, etc.)
- les structures paysagères anthropiques : talus bocagers, remblais routiers, enveloppe urbaine, etc.

4.3 Des climats variés qui participent à créer une variété de paysages

Ces climats et micro-climats (dont les causes sont multiples) très variés à l'échelle de l'entité ont favorisé, entre autres critères agro-économiques, le développement d'ensembles paysagers d'une très grande variété avec notamment :

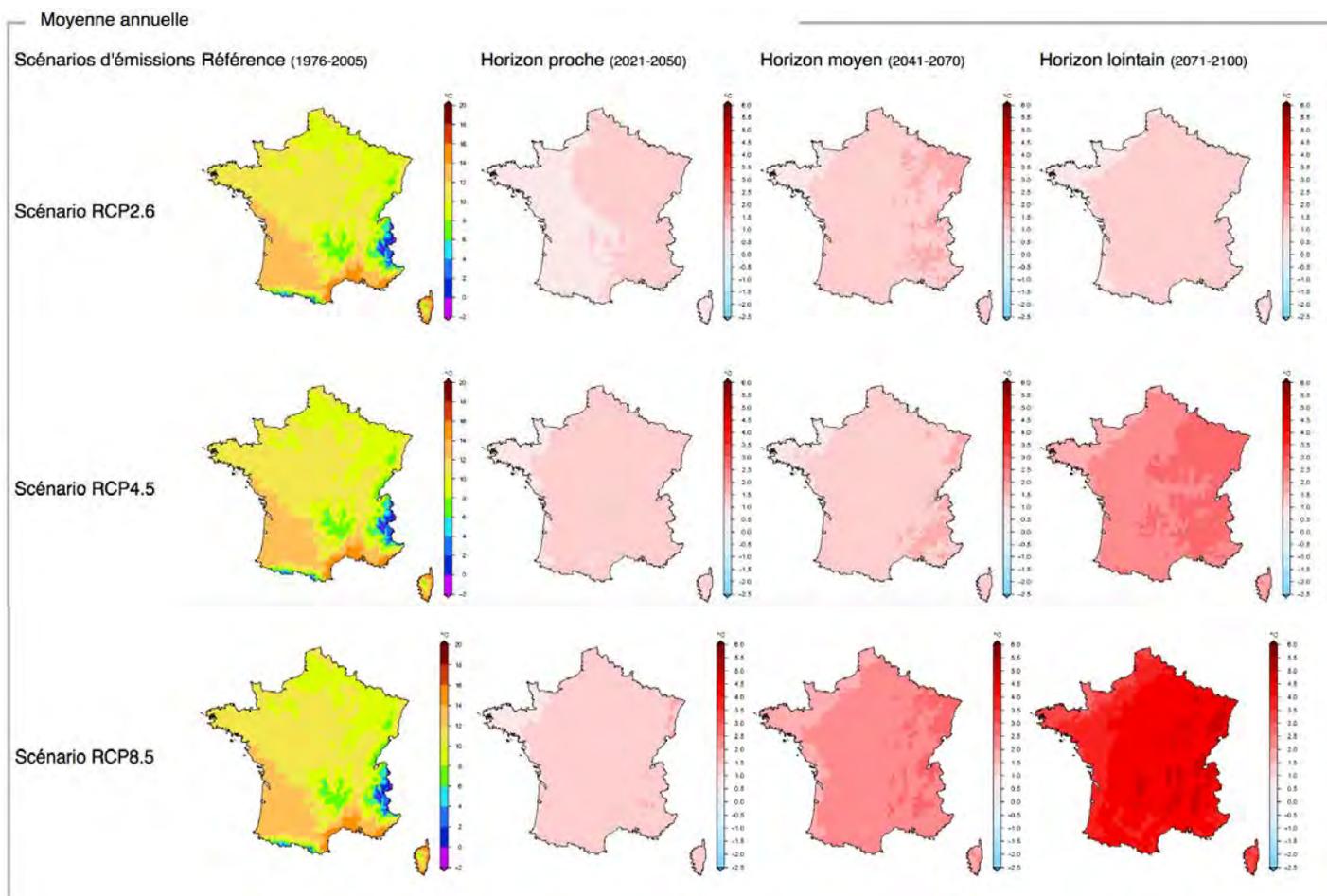
- des paysages aux reliefs plus marqués et plus boisés et arrosés au Nord
- des paysages presque plans plutôt bocagers et moyennement arrosés
- des paysages où se dessinent de légères pentes plutôt ouvertes et ensoleillées de grandes cultures.



Territoires climatiques définis dans l'atlas de la flore du Morbihan

Température moyenne quotidienne : valeur de référence et écart à cette valeur par horizon

“Les scénarios représentés sont les scénarios RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5. La représentation de plusieurs scénarios permet de prendre en compte l’incertitude associée aux évolutions socio-économiques.”



sources : DRIAS, Météo-France, CRNM-GAME, IPSL, CERFACS

“Les résultats mettent en évidence pour les trois scénarios RCP une augmentation de la température moyenne annuelle au cours des prochaines décennies sur le territoire métropolitain, pour les trois horizons considérés. Il est important de signaler que cette augmentation est croissante pour les scénarios RCP4.5 et RCP8.5, mais pas pour le scénario RCP2.6 (scénario qui prend en compte les effets de politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de limiter le réchauffement planétaire à 2°C) pour lequel le réchauffement se stabilise, voir diminue en fin de siècle par rapport à l’horizon à moyen terme.”

L’augmentation moyenne pour le milieu du XXIème siècle est comprise entre 1 et 2°C pour les régions d’influence Atlantique et Méditerranéenne, et entre 2 et 3°C pour les territoires plus continentaux. En ce qui concerne la fin du XXIe siècle, les résultats présentent pour le scénario le plus pessimiste (RCP8.5), une augmentation moyenne annuelle comprise entre 3 et 4°C pour la façade nord ouest, et entre 4 et 5 °C pour le reste du territoire.”

sources : DRIAS

5. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

5.1 Un climat en évolution rapide

Toutes les études convergent aujourd'hui pour affirmer que le réchauffement climatique s'accélère à l'échelle mondiale, nationale, régionale mais aussi à l'échelle locale.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'établir un scénario tendanciel arrêté qui décrive quelles seront les zones de l'entité *Campagne des transitions* qui seront les plus impactées et quelles seront les conséquences sur les paysages et notamment sur la végétation et les sols. Cependant de grands scénarios se dessinent au regard des dynamiques en place.

Trois principaux scénarios plausibles sont décrits par le GIEC et proposent des modélisations d'un Sud du Morbihan, et notamment d'une *Campagne des transitions* dont les températures varient de 1.5°C à 3°C d'ici la fin du XXIème siècle.

5.2 Les conséquences sur les paysages de l'entité *Campagne des transitions*

L'augmentation générale des températures va largement influencer sur les paysages, leurs caractéristiques et les ambiances actuelles que l'on peut y trouver. Ces évolutions prennent différentes formes :

- une augmentation des sécheresses estivales et du stress hydrique
- une augmentation des feux de forêts.

Nous pouvons déjà noter des effets sur le territoire de la *Campagne des transitions* où l'on peut noter :

- l'arrivée et le développement de nouvelles espèces animales et végétales (souvent envahissantes pour les milieux et espaces endogènes) telles que la chenille processionnaire, le baccharis, la renoué du Japon, l'herbe de la pampa, etc.
- la raréfaction et la disparition de certaines espèces animales (nombreux oiseaux migrateurs) et végétales (l'orme).

A moyen terme, ce sont également nos manières d'habiter l'entité *Campagne des transitions* qui vont être remises en cause : la question se pose d'ores et déjà des types de cultures qui seront à privilégier ou encore des manières de construire et d'habiter (architecture bioclimatique).

Il s'agit donc d'anticiper dès aujourd'hui, ces évolutions auxquelles il faudra s'adapter au plus vite. De nombreux exemples d'adaptation et de réponses aux changements climatiques sont apparus sur le territoire de la *Campagne des transitions* et pourront être pris à titre d'exemple.

"Le climat de Vannes en 2070, ne ressemblera à rien de ce que Vannes a connu depuis des siècles. Il pourra ressembler par exemple à celui qui règne aujourd'hui à Barcelone ou Bordeaux ou Lisbonne et même Alger."

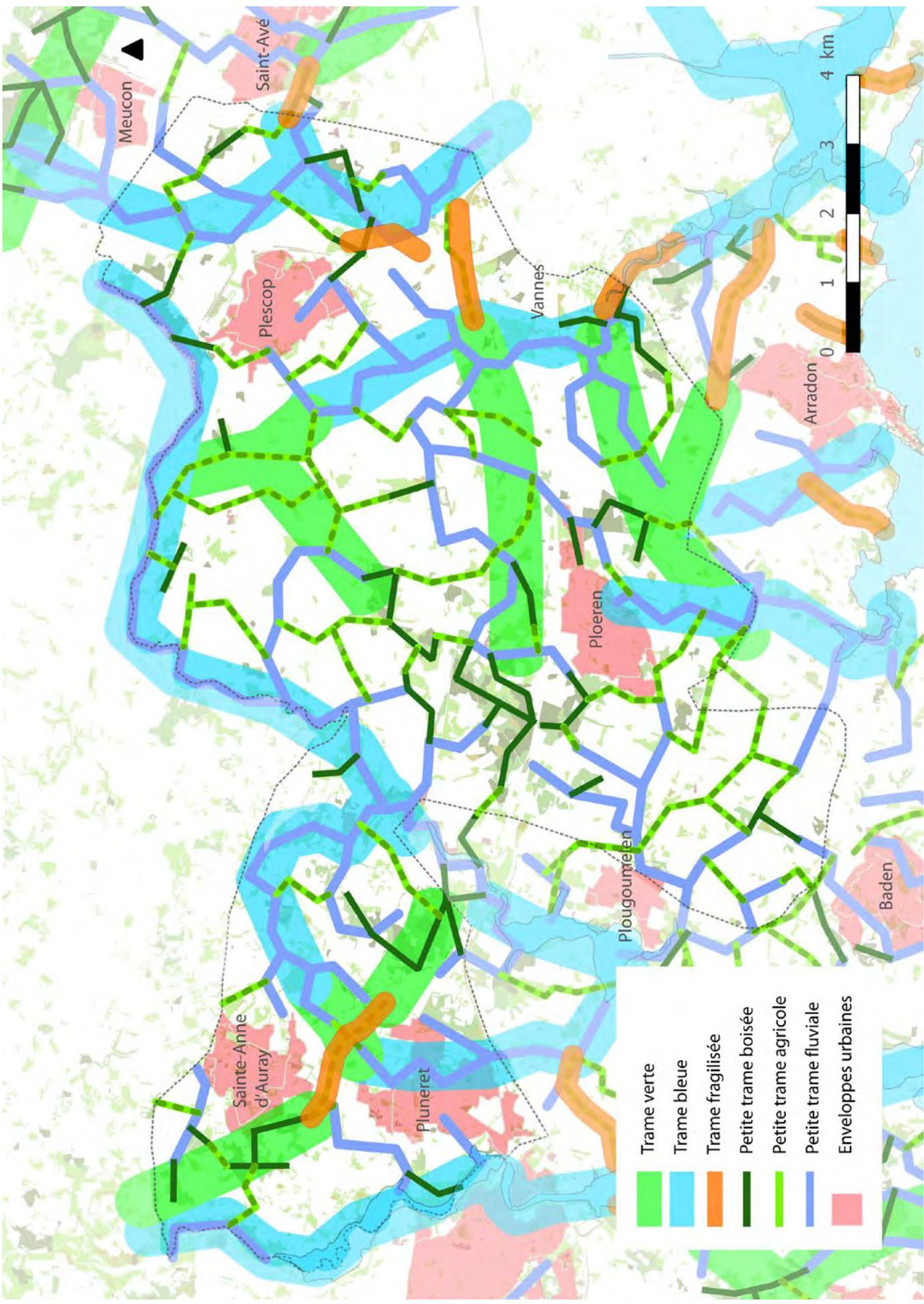
Hervé Le Bouler, Direction recherche de l'ONF, chargé de Recherche sur les Impacts des changements climatiques et l'adaptation de la forêt et de la biodiversité.

"Entre 1950 et 2007, on observe ainsi une hausse des températures minimales moyennes annuelles d'environ 1,1°C à la station météorologique de Ploërmel.

Le nombre de jours de gel par an est également en diminution. A la station de Ploërmel, il est passé de 47,9 jours sur la période 1955-1980 à 38,2 jours sur la période 1980-2005."

Atlas de l'Environnement du Morbihan

CARTE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES SUR L'ENTITE CAMPAGNE DES TRANSITIONS



Sources : Géobretagne, PNR, Entité paysage Campagne des transitions du PNR du Golfe du Morbihan.

6. CONTINUITES ECOLOGIQUES

6.1 Une entité à l'interface de bassins de biodiversité majeurs

L'entité *Campagne des transitions* se situe sur un secteur décrit comme à forts enjeux écologiques dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne. Elle se situe à l'interface entre terre et mer et représente un espace à forts enjeux de connexions écologiques des milieux naturels entre le Nord (les Landes de Lanvaux) et le Sud du département (le Golfe du Morbihan).

6.2 Une entité riche d'éléments favorables aux connexions écologiques

Riche d'un bocage globalement fortement maillé, de nombreux ruisseaux et fleuves côtiers, de zones humides et de boisements mixtes éparses, l'entité représente un vaste espace plutôt favorable aux connexions écologiques locales. Un urbanisme qui a été moins dynamique en campagne que sur le trait de côte a également participé à faire de l'entité un espace favorable au déplacement des espèces.

6.3 Une entité ponctuellement "fracturée"

L'entité est située entre plusieurs pôles urbains majeurs du Sud Bretagne : Auray, Vannes, et dans une moindre mesure Ploeren, tous trois relevés dans le SRCE comme des zones importantes de rupture écologique.

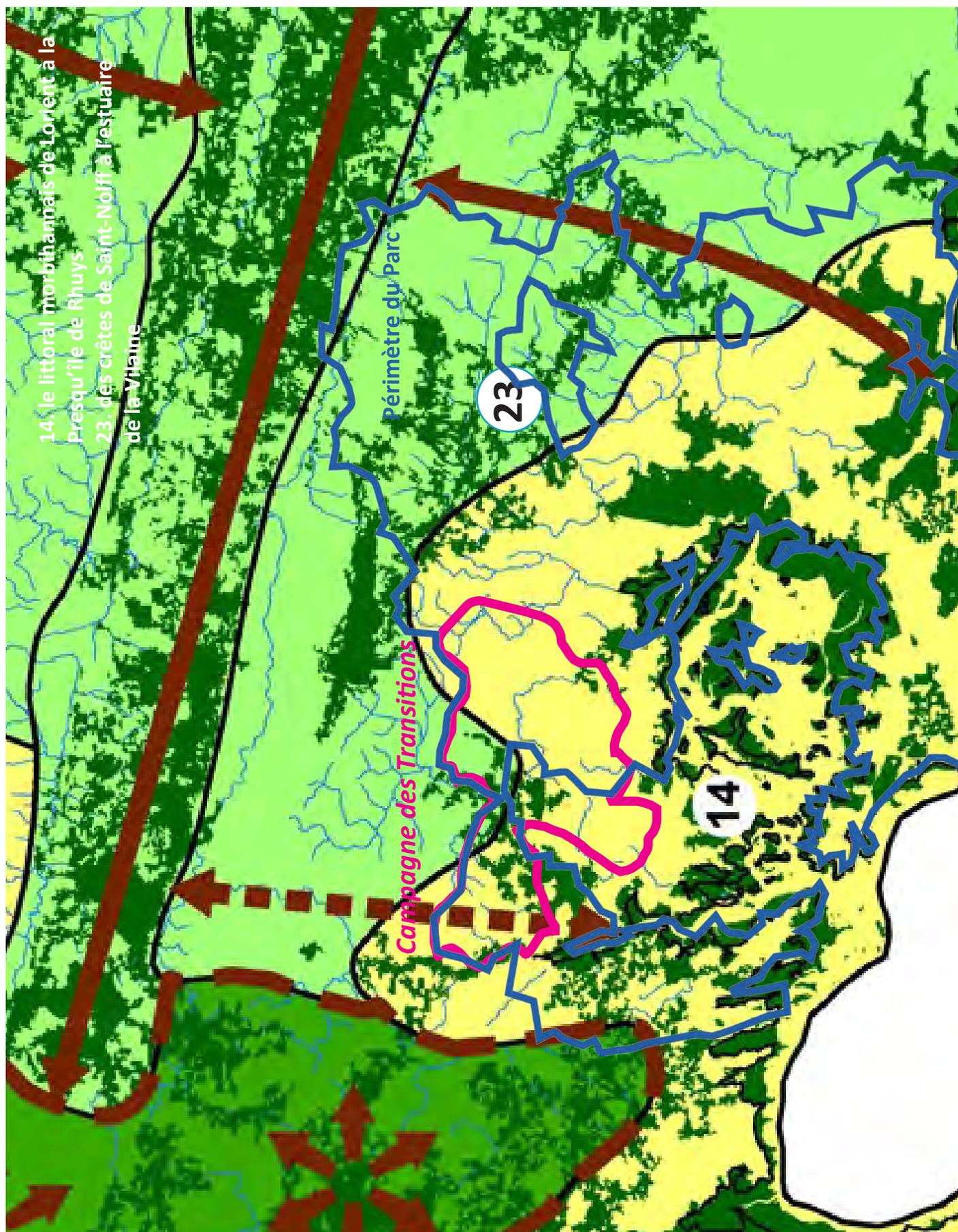
La *Campagne des transitions* est également traversée par deux infrastructures régionales linéaires et parallèles au trait de côte, décrites comme des obstacles majeurs aux connexions écologiques Nord/Sud : la voie ferrée (future LGV) et la RN165 (2x2 voies) parfois doublée par la route des deux moulins et la D765.

La RN165 représente un obstacle aux déplacements des espèces. Aussi, la DIR OUEST a installé plusieurs "passages petites faunes" sous l'ouvrage routier: l'enjambement des vallées (fleuves du Sal et du Loc'h notamment) représentent les principaux passages.

Notons que des "ponts faune" sont difficiles à réaliser au dessus d'une route construite en remblai et non en déblai comme l'est la RN165 entre Vannes et Auray.

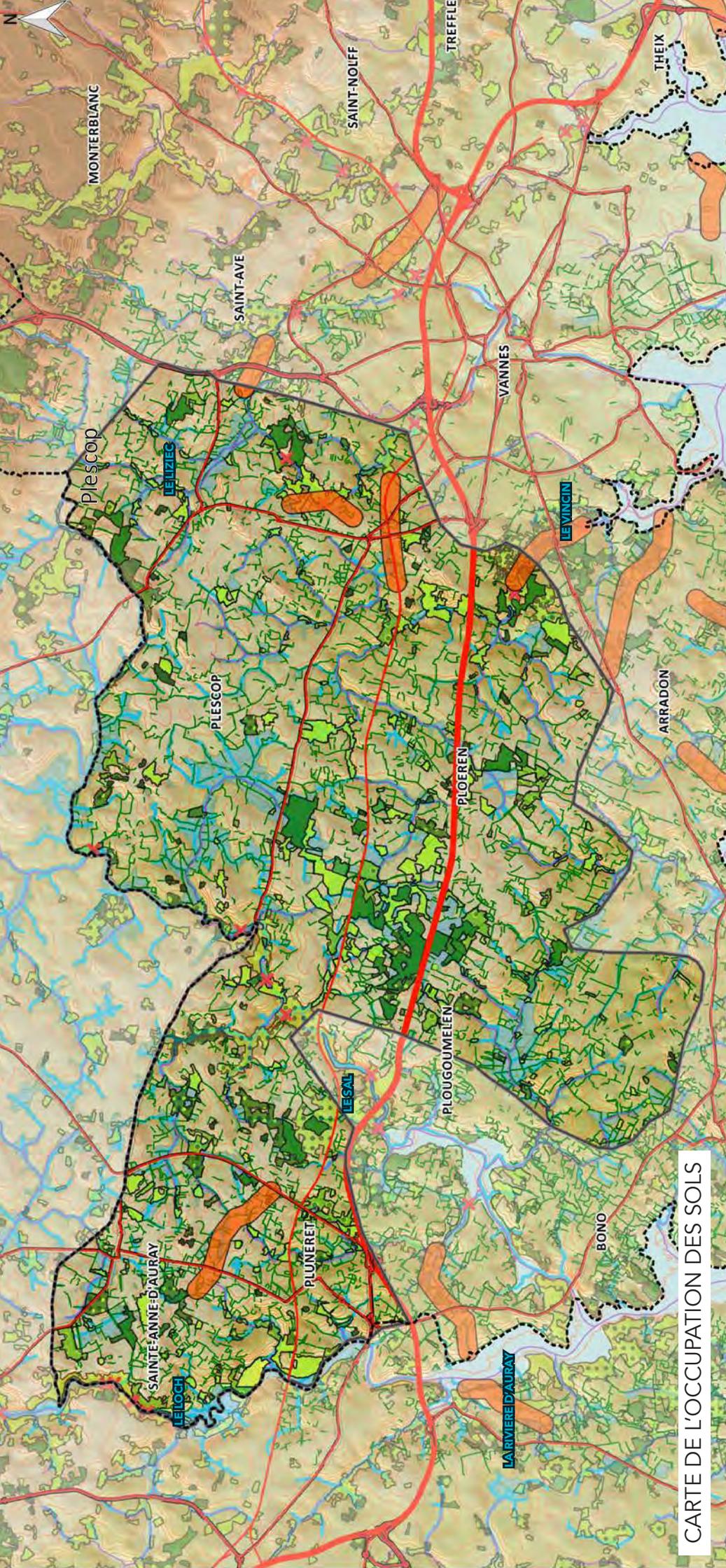


Extrait d'un entretien réalisé
auprès de la DIR OUEST Vannes



Légende

	Réservoirs régionaux de biodiversité :
⇔	Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
	Cours d'eau de la trame verte et bleue régionale
⇔	Objectif assigné : Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau
	Grand ensemble de perméabilité présentant, en moyenne :
	Un niveau de connexion des milieux naturels très élevé
⇔	Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
	Un niveau de connexion des milieux naturels élevé
⇔	Objectif assigné : Conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels
	Un niveau de connexion des milieux naturels faible
⇔	Objectif assigné : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels
	Un niveau de connexion des milieux naturels très faible
⇔	Objectif assigné : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels dans un contexte de forte pression urbaine
Corridors écologiques régionaux :	
	Corridor - territoire
⇔	Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
	Corridor linéaire associé à une forte connexion des milieux naturels
⇔	Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
	Corridor linéaire associé à une faible connexion des milieux naturels
⇔	Objectif assigné : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels



CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS

Éléments de la trame verte et bleue

- Forêt fermée à mélange de conifères
- Forêt fermée mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de pins purs
- Forêt fermée de conifères purs
- Forêt fermée de feuillus purs (essence non discriminée)

Éléments de fracture et obstacles à la circulation des espèces

- RN 165 et voie ferrée
- Routes départementales
- Trame verte et bleue fragilisée
- Obstacles à l'écoulement des eaux

Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti IGN, BD TOPO routes IGN, Inventaire forestier 2004 IGN, Obstacle à l'écoulement des eaux SRCE, zones humides et bocage PNR du Golfe du Morbihan, Entité de paysage PNR, corridors fragilisés PNR.

7. COUVERTURE VEGETALE ET OCCUPATIONS DES SOLS

Des boisements très présents et hétérocytes

La Campagne des transitions est riche d'une mosaïque de boisements de natures variées (feuillus, résineux, mixtes). Ces bois, généralement de petites tailles, sont dispersés pratiquement sur l'ensemble du territoire. 90% d'entre eux appartiennent à la sphère privée, et donc à une multitude de propriétaires particuliers, rendant ainsi très complexe leur gestion.

Introduit dans le Morbihan depuis cent cinquante ans pour des raisons économiques, le **pin maritime** est très présent sur un axe Pluneret/ Plougoumelen/ Ploeren. Les plantations de pin maritime sont fortement symboliques d'un littoral morbihannais tout proche mais invisible depuis l'entité. Les pins fortement visibles depuis la vitrine que représente la RN165, apparaissent en arrivant depuis Auray, comme des marqueurs et représentent la porte d'entrée dans le territoire de la Campagne des transitions. De plus, ces boisements de tailles variées rythment et font vibrer un paysage de plateau ouvert aux alternances de grandes cultures et de prairies temporaires donné à voir depuis la 2x2 voies.

Les **boisements mixtes** quant à eux occupent plutôt les zones où l'agriculture a reculé depuis l'après-guerre. Il s'agit des zones les moins facilement mécanisables, et notamment d'anciennes prairies permanentes implantées sur les coteaux de vallées encaissées. Le cortège boisé mixte dessine ainsi de vastes linéaires orientés Nord/ Sud, le long des principaux cours d'eau du Sal, du Loc'h, du Vincin, etc. Ces boisements linéaires constituent des coupures d'urbanisation et d'activités intéressantes tout en participant en même temps à la dissimulation des reliefs et des cours d'eau, devenus imperceptibles derrière le couvert boisé.

Les **boisements de feuillus** sont répartis de façon assez égale sur l'ensemble de l'entité. Petits bois en futaies et taillis mais aussi des alignements le long des talus constitués de chênes pédonculés, noisetiers, châtaigniers et plus rarement de peupliers, représentent une variété de typologies arborées caractéristique de l'entité.

Les landes : des paysages disparus ?

Elles sont de deux types :

- **les landes primitives**, installées sur des terrains au sol ingrat et peu profond et sur le littoral où les contraintes climatiques (vent/ embrun) limitent le développement des ligneux.
- **Les landes "entretenues"** qui ont été maintenues à la suite des grands défrichements.

Les landes qui occupaient 43 % de la surface du Morbihan en 1841 et plus de 155 000 hectares en 1908 (Mahaud, 1998) sont aujourd'hui presque inexistantes. D'après l'Inventaire forestier national, seule une parcelle de lande a été recensée dans l'entité Campagne des transitions. Elle se situe dans le lit du Loch sur la commune de Brech. « Associées à la misère des sociétés agricoles » (op Cit.), elles ont été depuis la moitié du XVIIème siècle pour la plupart volontairement cultivées, plantées ou laissées à l'abandon (cf. valeurs paysagères des landes p 102).

La Campagne des transitions est composée essentiellement de parcelles boisées privées de très petites surfaces. Cette mosaïque foncière a pour conséquence une absence d'organisation des forestiers privés en coopératives. Ces toutes petites productions de bois, peu rentables à exploiter, favorisent ainsi une dynamique actuelle d'enfrichement des plantations forestières (pin maritime essentiellement).

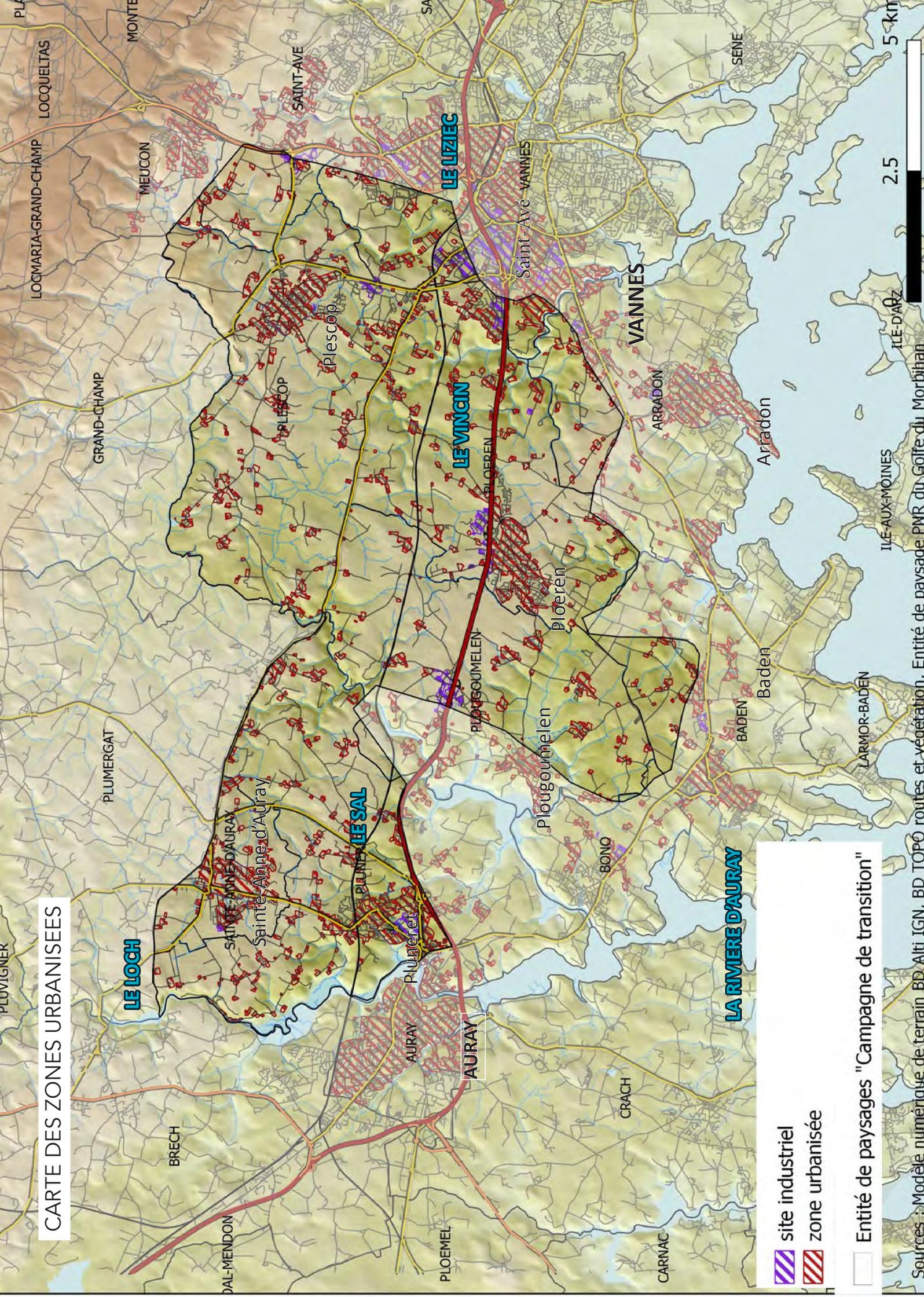
Extrait d'un entretien réalisé auprès du Centre National de la propriété forestière (CNPF) de Vanves

Illustrations



Fermeture de la vallée par les boisements au détriment des cultures, notamment des prairies sur des petites parcelles. 1950-2015 au niveau de Pont Sal - Plougoumelen; (Données Géobretagne)

CARTE DES ZONES URBANISEES



site industriel

zone urbanisee

Entite de paysages "Campagne de transition"

Sources : Modele numerique de terrain BD Alti IGN, BD TOPO routes et vegetation. Entite de paysage PNR du Golfe du Morbihan

2) LES POLITIQUES TERRITORIALES EN MATIERE DE PAYSAGE

1. UN TERRITOIRE TRES ATTRACTIF

1.1 L'influence de Rennes et Nantes

L'entité de paysage *Campagne des transitions* appartient au vaste ensemble européen de coopération pour l'aménagement du territoire de L'Arc Atlantique qui s'étend sur tout le littoral Atlantique du Royaume-Uni à l'Espagne. A l'échelle régionale, l'Arc sud breton est formé par les métropoles de Rennes et Nantes. Leurs dynamiques influencent et se répercutent sur tout le littoral Sud breton jusqu'à Brest. Cette influence est particulièrement notable jusqu'à Auray. Lorient, plus éloignée, en bénéficie moins. Le principal moteur de cette attractivité est la recherche d'aménités et de cadres de vie agréables.

1.2 Entre deux pôles secondaires d'importance

Vannes et Auray, dans une moindre mesure, constituent donc deux pôles secondaires majeurs à l'échelle régionale. Leur implantations sur la façade maritime renforce leur attractivité et favorise donc un développement touristique saisonnier renforcé. Vannes se distingue cependant par sa dimension, plus de 53 000 habitants contre 13 000 pour Auray en 2013.

1.3 Une économie dynamique

L'agglomération de Vannes a connu un développement important de son économie depuis 1975. Sa zone d'emploi, au départ centrée sur son agglomération s'étend aujourd'hui d'Erdeven à Surzur et de Remungol à Malestroit. Centre administratif et commercial du département, les agglomérations de Vannes et d'Auray ont surtout développé le secteur tertiaire (+ de 65%).

1.4 Les activités primaires agricoles faibles

La part des activités primaires, notamment agricoles, en moyenne de 4,9% pour les communes de la *Campagne des transitions* reste nettement inférieure à la moyenne départementale (10,3%) et à celles d'AQTA (6,5%) et de Vannes Agglo (6,5%). Ceci s'explique en grande partie par la forte consommation d'espace pour l'urbanisation ainsi que par la présence importante de forêts.

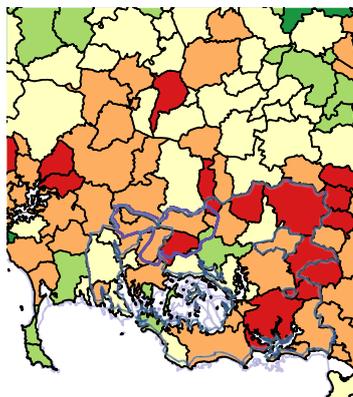
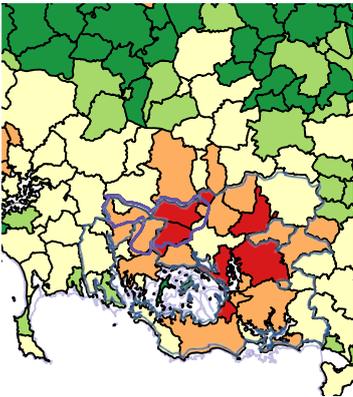
1.5 Un accroissement de la population considérable

Les paysages, le cadre de vie agréable, la proximité de la mer, l'économie prospère de la région attirent des populations venues d'autres régions. La croissance démographique du territoire du PNR du Golfe du Morbihan augmente continuellement depuis 1968, notamment sous l'effet des nouveaux arrivants.

“ Si la croissance démographique est importante (+82,8% depuis 1962), la croissance en termes de nombre de logements est encore bien supérieure (+67,4% depuis 1975, alors que la population durant la même période augmente de 44,5%), et la croissance en termes de consommation d'espace par l'urbanisation est encore exponentielle par rapport à ces chiffres.”

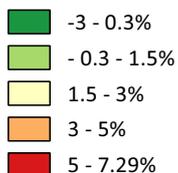
Diagnostic territorial "Horizon 2026" du PNR du Golfe du Morbihan

Illustrations



0 25 50 km

Taux d'accroissement annuel de la population



Carte des taux d'accroissement annuel de la population entre 1968/1999 et 1999/2013 (INSEE, recensement de la population)

Entre 1968 et 1999, les communes autour de Vannes ont les taux les plus élevés. Tandis qu'à partir des années 2000, l'accroissement de la population s'étend aux communes plus éloignées notamment celles le long de la RN 165 (Plougoumelen, Pluneret, Sainte-Anne-d'Auray). Cette période est également marquée par un fort accroissement de la population autour d'Auray.

1.6 Un tourisme focalisé sur le littoral

Le Golfe du Morbihan offre à voir des paysages d'excellence qui attirent de nombreux touristes durant la saison estivale. Cependant les lieux d'accueil restent essentiellement cantonnés aux communes strictement littorales. L'entité regroupe peu de structures d'accueil mis à part Plougoumelen (voir carte de l'accueil touristique en partie "Tourisme", p 43).

1.7 Très peu de résidences secondaires

La part des résidences secondaires dans le parc de logements des communes appartenant à l'entité (5,5%) est particulièrement faible comparée au 8,5% de Vannes Agglomération et 37% d'AQTA.

Ce sont d'abord les communes directement périphériques de Vannes, notamment Plescop et Ploeren qui ont connu des taux annuels moyens d'accroissement de population les plus importants (> à 3 %) entre 1968 et 1999. Les populations des communes de Ploeren et Plescop ont ainsi été respectivement multipliées par 6,1 et 4,4 entre 1968 et 2013.

Les taux d'accroissement des populations d'Arradon, Baden, Plougoumelen et Pluneret, moins élevés, entre 2 et 2,8 % par an, restent tout de même bien supérieurs à la moyenne régionale (0,3%).

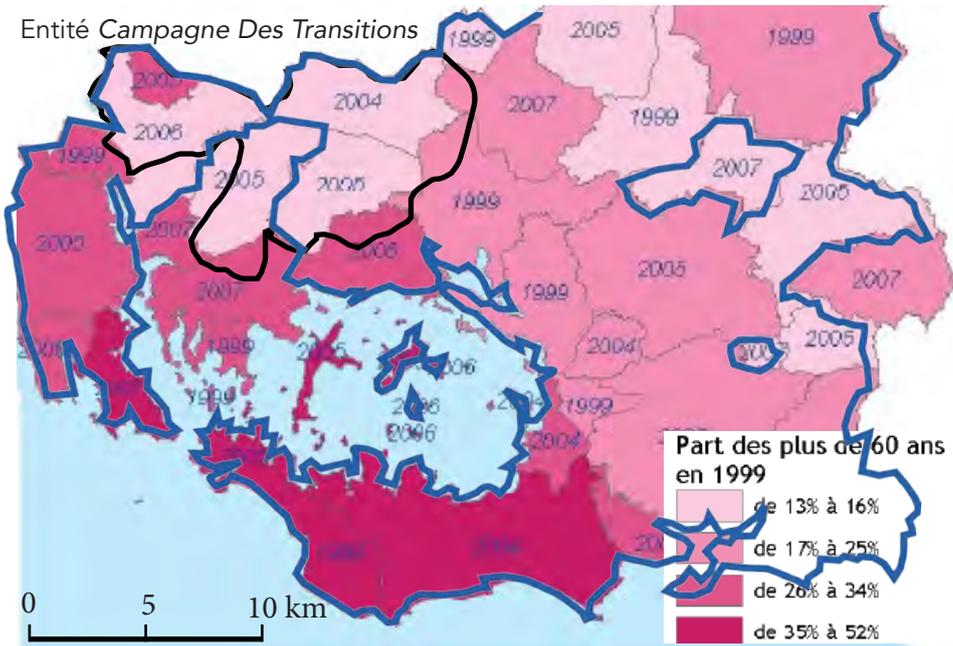
C'est plus tard, à partir des années 2000 que la population des communes sous influence d'Auray, Pluneret, Plougoumelen et Sainte d'Anne d'Auray, ont commencé à s'accroître considérablement.

1.8 Une pression urbaine et foncière forte accompagnée d'un vieillissement de la population

De cet apport de population découle une demande en logement conséquente qui se traduit directement dans le paysage par l'extension urbaine des bourgs.

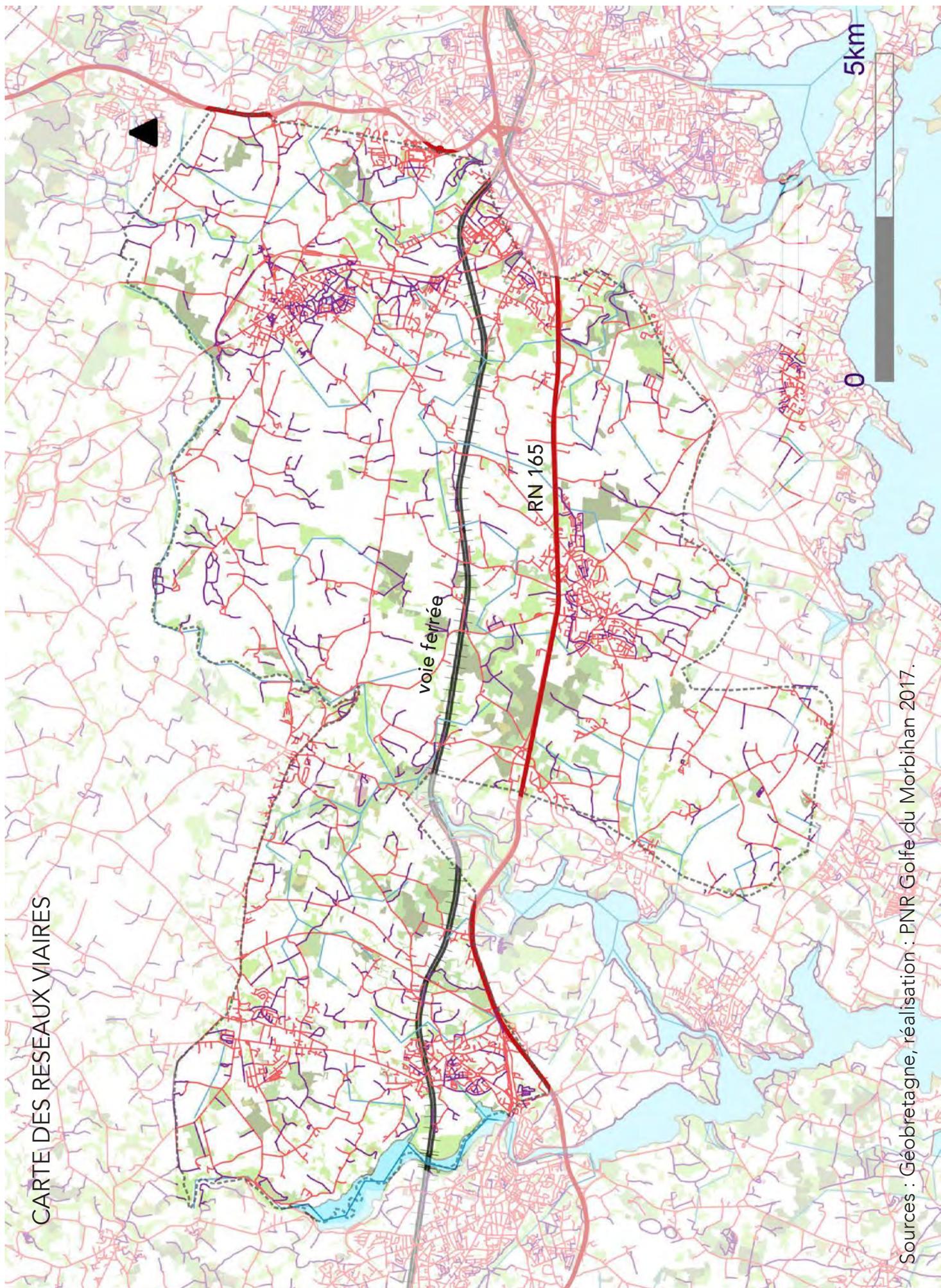
A cela s'ajoute une pression importante sur les prix du foncier. Très cher sur le littoral, le prix du foncier reporte de fait les populations sur les communes rétro-littorales, notamment celles de la *Campagne des transitions*.

On observe un vieillissement de la population sur le territoire du Parc et notamment sur les communes littorales. Cela s'explique par une pression démographique continue et une offre de logement proportionnellement restreinte, renvoyant les ménages les moins aisés (les jeunes ménages) au Nord du territoire du Parc, ainsi qu'à l'extérieur.



Carte de la part des + de 60 ans dans la population en 1999 (données PNR)

CARTE DES RESEAUX VIAIRES



Sources : Geobretagne, réalisation : PNR Golfe du Morbihan 2017.

2. DYNAMIQUE URBAINE : UNE URBANISATION FULGURANTE

2.1 Historiquement, une campagne de bourgs ruraux

La campagne habitée s'est organisée autour de pôles de vie locale (bourg, village ...). Historiquement, le développement des hameaux anciens fut la plupart du temps lié à la présence d'exploitations agricoles et ainsi à la recherche de proximité entre espace de vie et espace de travail. La présence de cours d'eau était également un élément déterminant dans le choix d'implantation du bâti.

Les bourgs ruraux présentent la particularité de s'organiser à partir d'un noyau groupé, peu étendu, autour d'une centralité symbolique, en général l'église ou la place. Le caractère confiné du noyau bâti historique est renforcé par une ambiance minérale dominante : le bâti contigu est implanté à l'alignement sur rue développant des paysages où dominant la pierre et l'ardoise, structurés en rue, en tas ou en étoile... Chaque bourg développe sa propre stratégie de développement et d'urbanisation au regard de sa localisation sur un axe de circulation d'importance, à la croisée d'un réseau de voies rayonnantes. En périphérie du bourg principal, fermes isolées et habitats forment des hameaux, qui rythment les paysages agricoles.

L'éloignement des lieux de travail, l'augmentation de la mobilité, la recherche d'un cadre de vie entre « centre et campagne » ont nettement favorisé la déconcentration de la population en bordure des pôles les plus urbains contribuant à une « dispersion » et une extension des paysages bâtis.

2.2 Les paysages bâtis contemporains : Périurbanisation et influence des axes

Dans les années 1960, les nouveaux paysages bâtis se sont développés en périphérie des centralités historiques des bourgs, généralement sous des formes pavillonnaires relativement homogènes, où la fonction d'habitat domine. Cette tendance change progressivement avec une volonté plus forte affichée dans les documents d'urbanisme d'aller vers plus de densité et plus de mixité des formes urbaines.

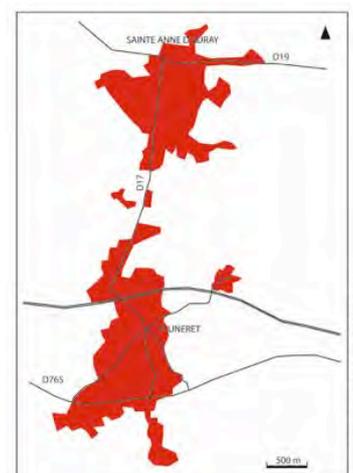
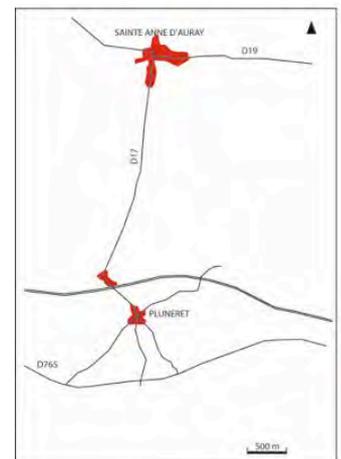
La proximité des agglomérations de Vannes et d'Auray, pôles d'emplois principaux couplés aux infrastructures routières ont contribué à un développement urbain rapide des communes de l'entité *Campagne des transitions*.

Sur le territoire *Campagne des transitions*, on observe des phénomènes ponctuels de conurbation le long des départementales : entre Pluneret et le bourg de Sainte-Anne-d'Auray (RD 17), entre ce dernier et Mériadec (RD 19), ainsi qu'entre Vannes, zone de Laroiseau et le bourg de Plescop (RD 779). Ce mode de développement met en exergue la nécessité d'organiser l'urbanisation en ménageant des espaces de respiration entre les zones bâties afin d'éviter que celles-ci ne se résument, à terme, à un espace urbain continu qui atténue l'identité propre des communes, limite l'accès au paysage, favorise les conflits d'usages et appauvrissent la biodiversité.

Illustrations



Entrée de bourg
Pluneret



Evolution des enveloppes
urbaines de Sainte Anne
d'Auray et Pluneret entre
1960 et 2015

Illustrations

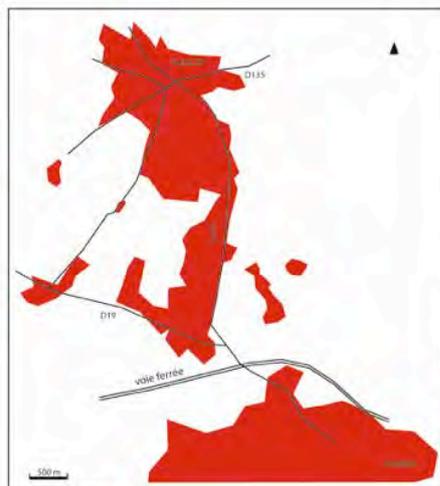
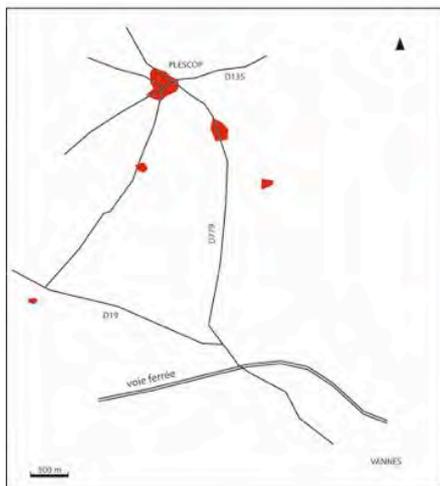


Photos aériennes 1950-2015: Urbanisation linéaire à Pluneret (Données Géobretagne)



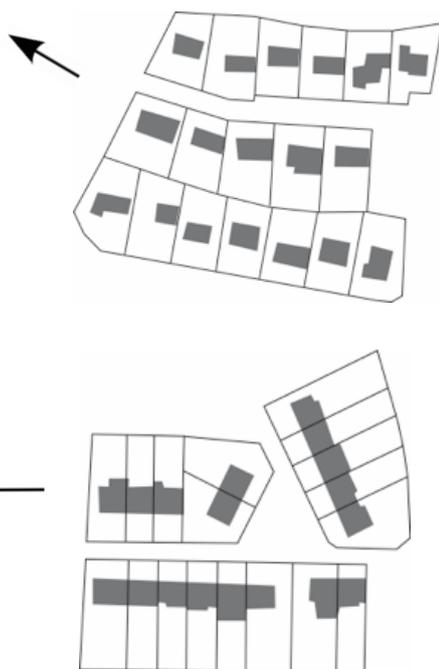
Habitats "aéré" et "groupé" Pluneret

Le développement des communes de Pluneret et Sainte Anne d'Auray s'est fait de manière linéaire, le long de la RD 17. Le mitage progressif finit par constituer un linéaire bâti continu entre les deux communes. Malgré les contraintes de la voie ferrée au Nord et la D 765 (devenue RN 165), au Sud, Pluneret poursuit son développement en direction d'Auray au Sud Ouest.



Evolution des enveloppes urbaines de Plescop et Vannes entre 1960 et 2015

De façon assez similaire, le développement de Plescop s'est fait le long de la RD 779 en direction de Vannes. A noter que l'urbanisation a été contenue en grande partie sur l'Ouest de cet axe.



Au cours de ce développement, la maison individuelle a produit une grande part des paysages urbains contemporains de la *Campagne des transitions*.

Que l'implantation de la maison individuelle propose un caractère « aéré » (image urbaine classique d'une implantation au cœur de parcelles en retrait de la rue) ou plutôt « aggloméré » (qui se distingue du précédent par un parcellaire calibré de faible profondeur suscitant des ordonnancements bâtis généralement plus denses), elle constitue le principal vecteur de la croissance de logement sur le territoire bien que de nouveaux modes d'habitat sont de plus en plus développés.

Les lotissements pavillonnaires des années 1980 et plus récents, se sont accompagnés d'une prolifération de voiries où se multiplient les embranchements, les boucles et les impasses, en rupture avec les tracés structurants des centres anciens. Au final, l'armature viaire s'est complexifiée en engendrant des enjeux de lisibilité paysagère et de fonctionnalité tout particulièrement en termes de mobilité mais aussi en termes de typologie d'espaces publics adaptés aux différentes fonctions urbaines (commerce de proximité, espaces de vie sociale, etc.). Certains espaces de voiries jouent un rôle d'espace public peu qualitatif que ce soit en milieu résidentiel ou encore commercial.

2.3 Mise en place de politique de densification

La mise en œuvre d'une nouvelle façon de concevoir l'urbanisation notamment en application de la loi Alur et la volonté de mieux calibrer l'urbanisation des communes et des bourgs demande du temps mais certains aspects sont déjà visibles : opérations denses, plus mixtes, espaces publics de qualité, etc.

Certains bourgs présentent des potentialités foncières en dents creues, sur des secteurs en friches bâties ou non et dans le tissu urbain, sur lesquelles une réflexion en matière de renouvellement urbain et de la densification du bâti est nécessaire. La majorité des communes ont réalisé ce travail dans le cadre de leur document d'urbanisme.

2.4 Loi ALUR : Lutte contre l'étalement urbain et densification

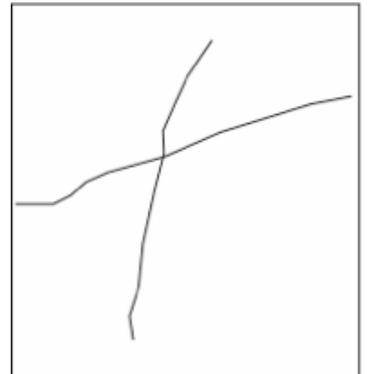
La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), entrée en application le 24 mars 2014, instaure de nouvelles dispositions en matière d'urbanisme sur le rôle stratégique du SCoT, de modalités d'élaboration des documents d'urbanisme mais également de nouveaux outils pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces.

Les PLU et les SCOT devront favoriser la densification des espaces bâtis. Parmi les mesures, citons l'obligation d'intégrer systématiquement une analyse des capacités de densification dans leur rapport de présentation, la suppression de la taille minimale des terrains et le coefficient d'occupation des sols, la limite de superficie des parkings des équipements commerciaux, le renforcement de l'encadrement de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU.

Plusieurs PLU de la « Campagne de transition » contiennent une analyse fine de repérage et de hiérarchisation du foncier résiduel en densification afin de limiter les besoins en extensions.

Concernant les lotissements, les règlements cessent de s'appliquer 10 ans après la délivrance d'une autorisation de lotir en présence d'un document d'urbanisme type PLU. Cette mesure vise à permettre et inciter à la densification des lotissements.

Illustrations



Complexification de la trame viaire entre 1960 et 2015 Ploeren



Photos aériennes 1950-2015: Mitage urbain à Plescop (Données Géobretagne). Ces photos montrent l'évolution de la structure "urbaine" d'habitat dispersé, mais compact, vers un mitage.

Illustrations



Opération de renouvellement urbain Ploeren



Espace public dans une opération résidentielle Pluneret



Réintroduction du végétal bourg de Plescop

2.5 Espaces publics et cheminements piétons

Alors qu'historiquement les espaces publics jouent un rôle structurant dans la vie des bourgs par les événements qu'ils accueillent (place du marché...), ils n'ont souvent joué qu'un simple rôle marginal d'embellissement dans les premiers lotissements (et ceux qui ont suivi). Cette tendance s'est inversée sur certaines opérations plus récentes mais beaucoup d'espaces publics sur le territoire sont davantage vécus comme des délaissés urbains que comme des espaces communs à valoriser par leur usage et leur forme.

Ainsi, dans un territoire comme la *Campagne des transitions*, les bourgs constituent un enjeu fondamental pour la valorisation des espaces urbains, permettant à la fois de mettre en scène le bâti et le patrimoine, souligner l'identité des sites, d'affirmer des espaces urbains et de jouer sur les pratiques urbaines et la cohésion sociale.

Certains bourgs ont fait l'objet d'aménagements urbains récents où les enjeux d'embellissement, de sécurité et de lisibilité des espaces publics ont été articulés. Ainsi le végétal est réintroduit dans les centres bourgs alors qu'historiquement, la minéralité marquait l'ambiance des espaces publics. Dans les quartiers résidentiels plus récents, certains espaces verts privés (courettes, jardins, potagers) développent un dialogue plus prégnant avec l'espace public (vue sur les aménagements paysagers des propriétés).



Réaménagement de la place de l'église Ploeren

Comme l'illustre l'exemple ci-dessous, sur le territoire de la *Campagne des transitions*, certaines opérations de lotissement commencent à développer des trames viaires piétonnes en cœur d'îlot, conviviales et participant à la valorisation de la qualité paysagère du lotissement ainsi qu'à la sécurisation des déplacements piétons, vers les centres bourgs. Ces cheminements participent également à recréer des perméabilités entre les espaces privés des habitations et l'espace public.



cheminement piéton en cœur d'îlot dans un lotissement, Plescop

2.6 Urbanisme commercial

Le bâti commercial à l'aspect souvent hétérogène, pose souvent question en termes d'insertion paysagère. Les bâtiments d'activités s'accompagnent généralement de larges espaces non bâtis et dévolus au stationnement et aux manœuvres. Les paysages d'activités économiques se banalisent, ce qui conduit à une simplification des aménagements et des architectures communes, souvent peu valorisants en entrée de commune ou le long des grands axes.



Zone commerciale et d'activités de Luscanen Ploeren

Illustration



Cheminement piéton en cœur de bourg, les murs s'ajustent avec les arbres existants, Ploeren.

A la question : "ce que vous n'aimez pas dans les paysages traversés", à propos de la zone commerciale de Kerfontaine, à Pluneret :

"La mauvaise qualité des aménagements en général : des espace non paysagés, de nombreuses clôtures, on ne voit que des bâtiments et des stationnements."

Paroles d'élus

Extrait du Parcours paysage n2
- urbanisme et paysage, 23 juin
2016

2.7 Entrées de ville et de bourg

Le SCoT de Vannes Agglo distingue trois catégories d'entrées de ville et de bourg qui s'appliquent sur le territoire de la *Campagne des transitions* (extrait du SCoT de Vannes Agglo, page 346 du rapport de présentation) :

L'entrée champêtre et rurale

Les entrées des communes rurales conservent un vocabulaire champêtre. L'espace bâti et ses développements contemporains prennent appui sur une structure paysagère bien établie : boisement et haies bocagères assurent une inscription et une insertion de l'enveloppe village dans le grand paysage.



Entrée champêtre, Sainte Anne d'Auray

L'entrée résidentielle qui révèle l'attractivité du territoire

Le paysage de maisons individuelles domine le paysage d'entrée de ville, la transition entre espace rural et bourg est faiblement exprimée, les deux ambiances se juxtaposent, se côtoient sans réellement développer de dialogue entre intérieur et extérieur. Le bourg est marqué par une perception floue banalisant le paysage par son absence de limites franches, de densité bâtie et de fonctions urbaines autres que le logement. La transition entre espaces urbanisés et espaces ruraux devient peu perceptible sous l'apparition de phénomènes de conurbation et de diffusion du bâti.



Entrée résidentielle, Plescop

L'entrée rocade

La rocade n'est pas spécifique aux grandes agglomérations. C'est un axe purement fonctionnel très marqué par la présence des automobiles. L'entrée rocade met en avant un mode de fonctionnement qui éloigne les automobiles du centre. La fonctionnalité prime : sécurisation des traversées, multiplication des entrées dans le tissu urbain, dans les secteurs à vocation d'habitat et d'activités économiques.



Entrée rue Cadoual, rond point de Kerfontaine, Pluneret

Les entrées résidentielles et entrées rocades font apparaître les enjeux de paysage et de fonctionnement urbain de demain, le SCoT de Vannes Agglo insiste sur «la nécessité de développer la multifonctionnalité afin d'assurer un caractère suffisamment urbain aux entrées des villes par effet d'enrichissement et de complémentarité des fonctions : commerce, habitat, services et loisirs. La question de la multimodalité est également posée au regard de la quasi absence d'alternative au déplacement automobile aux entrées de villes.» (extrait du ScoT de Vannes Agglo, page 349 du rapport de présentation)

Quels sont les éléments et ambiances du paysage traversé qui vous ont particulièrement déplu?

- les maisons neuves dans les villages traditionnels
- la mauvaise cohabitation entre les nouvelles constructions et la ville
- la taille de certaines parcelles construites avec de grandes pelouses sans usages apparents
- la présence d'habitations banales sans identité

Paroles d'élus

Extrait du Parcours paysage n°1
- dynamiques agricoles, 14 juin
2016

2.8 Les formes et caractéristiques architecturales

Maisons et immeubles de bourgs traditionnels

Les volumes des bâtiments anciens sont traditionnellement simples, de base rectangulaire. Ils se composent de deux volumes principaux : le corps de bâtiment et les combles. Les hauteurs varient entre R+combles et R+2+combles. Cette hauteur n'est dépassée qu'à Sainte Anne d'Auray. Le bâti est en alignement par rapport à la voie et est en mitoyenneté avec les autres bâtiments. Les murs sont construits en pierres locales, le plus souvent recouverts d'enduits et les ouvertures plus hautes que larges.

Architecture de hameaux : les maisons rurales

Les maisons rurales représentent l'essentiel du patrimoine civil morbihannais. Regroupées en hameaux, leur organisation spatiale peut prendre différentes formes : en cercle, en quadrilatère ou en alignement. Le plus souvent la hauteur est plus basse que la maison de ville. Dans la même bâtisse, sont présents souvent le logement et ses dépendances. Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment isolé, celui-ci présente généralement un plan rectangulaire.

Maisons « néo-bretonnes »

Les paysages du Morbihan sont tous marqués par la présence des pavillons individuels construits après 1950. La maison néo-bretonne est blanche, constituée d'une toiture à deux pans avec pignons découverts, une couverture en ardoise et parfois des soubassements et encadrements des portes et fenêtres en granite. On la trouve dans toute sorte de situation, urbaines ou rurales, côtières ou intérieures, et elle obéit à un modèle standard facilement reconnaissable. Ce modèle a contribué à gommer les contrastes entre les territoires et leurs ambiances.

Nouvelles formes architecturales

Dans les bourgs, les nouvelles formes architecturales sont généralement incluses dans le tissu bâti ancien, respectant les formes, les tailles et les implantations. Hors des bourgs, la dispersion du bâti a eu tendance à se simultanément apparaissent des formes plus contemporaines qui tranchent avec le bâti traditionnel. On les trouve le plus souvent au sein de petits groupes bâtis. Ces formes s'accompagnent de l'utilisation de matériaux tels que le bois et le zinc.

Illustrations



Maison traditionnelle de bourg



Maison rurale



Maison néo-bretonne



Bâti récent intégré dans la trame urbaine du bourg



Forme contemporaine, proche du bourg

Légende :

----- Péri­mètre *Campagne des transitions*

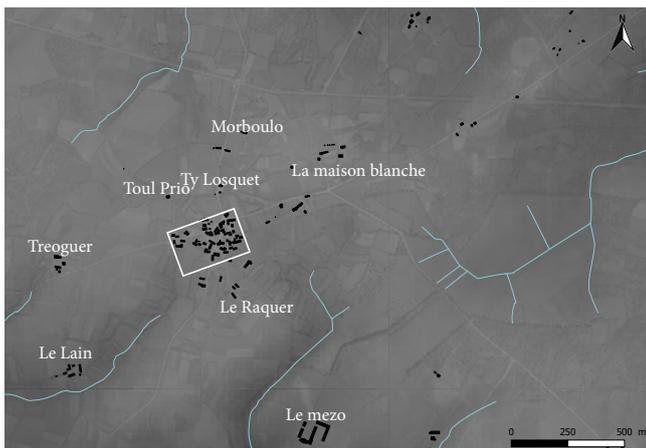


Site "Inscrit"



Site "Classé"

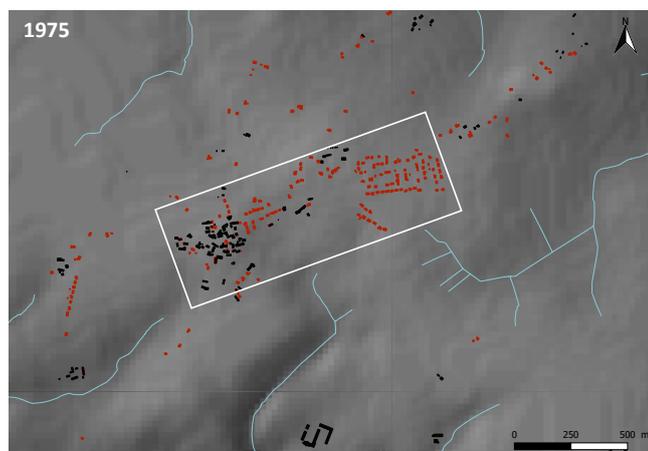
Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti, IGN, BD Topo, Sites inscrits et classés Entité paysage *Campagne des transition* du PNR du Golfe du Morbihan.



2.9 Dynamique urbaine : l'exemple de Plescop

1950
Le bourg s'organise autour de l'église. Il est composé de bâtiments soit mitoyens soit très proches les uns des autres. La plupart d'entre eux ont des formes allongées et vu d'un plan, leurs formes sont proches de la forme d'une longère.

Le bourg tient dans un rectangle de 330m/300m. Soit 4,5 min à pied pour traverser le bourg dans sa longueur.

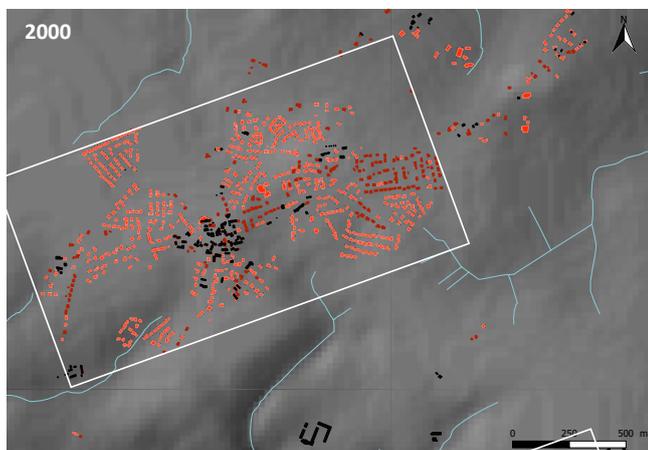


1975
Entre les années 1950-1970, le modèle pavillonnaire est devenu le modèle de développement urbain privilégié.

Durant cette période, trois types d'implantation ressortent :

- linéaire le long des routes, comme c'est clairement le cas à l'ouest du bourg
- sous forme de lotissement, à l'est. Le choix d'implantation de ces lotissements a été guidé essentiellement par l'usage de la voiture. A plus de 600m du bourg, ils semblent se rapprocher de la route nationale.
- le mitage, des maisons isolées construites dans la campagne.

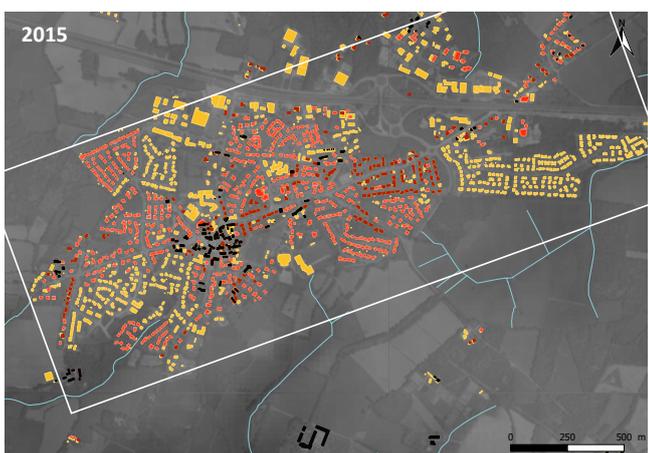
Le bourg tient dans un rectangle de 1400m/400m. Soit 21 min à pied et 5min30 à vélo.



2000
Entre le milieu des années 1970 et 2000, le bourg a continué de se développer en reprenant les mêmes modèles. Les hameaux, Treoguer, Ty Losquet, Le Rasquer et Toul Prio qui se distinguaient nettement du bourg dans les années 1950, y sont désormais intégrés sans volonté apparente de les mettre en valeur, voire de s'inspirer de leurs formes et tissus.

Les lieux d'implantation des lotissements sont toujours éloignés du centre bourg et ces choix semblent guidés par le rapprochement de la nature. C'est le cas du lotissement au nord qui forme un front sur le ruisseau, ou de ceux au sud ouest, installés de part et d'autres du ru.

Le bourg tient dans un rectangle de 1850m/930m. Soit 28min à pied ou 7min30 à vélo.



2015
Depuis 2000, le bourg a continué de s'étendre vers l'est, sous forme de lotissements essentiellement. C'est une période où de vastes espaces vierges et directement en lien avec le cœur du bourg ont été urbanisés.

Le bourg tient dans un rectangle de 2900m/1000m. Soit 44 min à pied et 12min à vélo.

2.10 Les enjeux définis dans les documents de planification

Le Plan de paysage s'appuie sur les enjeux identifiés par les SCoT qui viennent confirmer les problématiques locales rencontrées sur le territoire de la *Campagne des transitions*.

Les SCoT de Vannes Agglo et d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) identifient un certain nombre d'enjeux pour les paysages urbains de demain.

SCoT de Vannes Agglo :

En matière d'urbanisme, le SCoT identifie des enjeux impliquant la mise en œuvre :

- du maintien et du renforcement de la biodiversité (prise en compte de la trame écologique urbaine, choix adapté des essences),
- du renforcement des trames écologiques urbaines dans les tissus urbains existants et les projets d'aménagement futurs afin de tisser une relation avec les milieux naturels environnants et étoffer la présence du végétal dans les espaces urbanisés,
- du développement de démarches architecturales et urbanistiques renouvelant les modes d'habiter pour répondre aux besoins de demain.

SCoT d'AQTA :

le SCoT identifie des enjeux de :

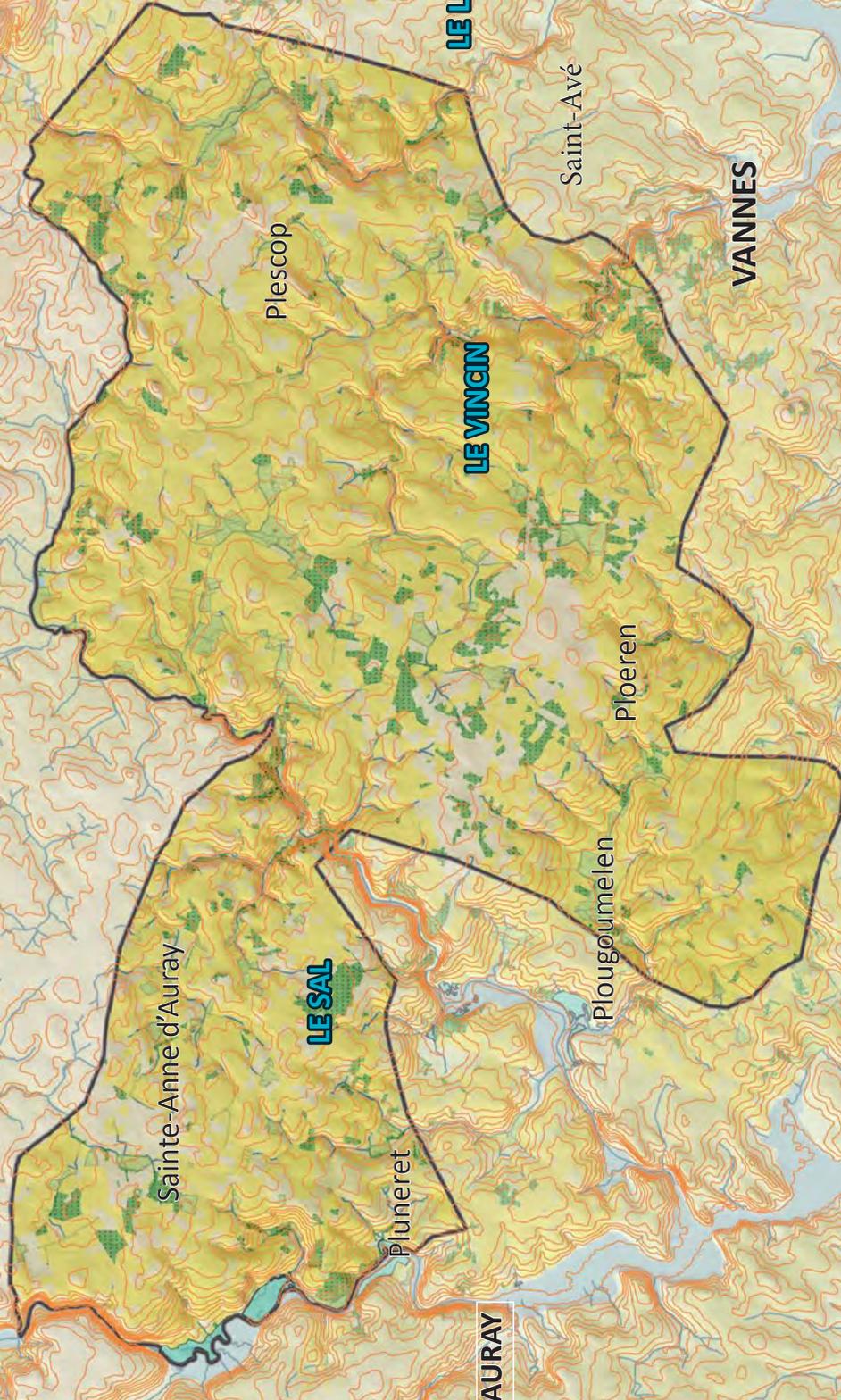
- préservation des espaces de respiration entre les zones urbanisées (éviter les phénomènes de conurbation),
- de maintien des petits accès libres à la ria du Loc'h,
- de révélation des traces du bocage (murets de pierres, parcellaire, etc.),
- de bonne intégration des zones d'activité, notamment le long des routes où l'impact paysager est fort,
- de conservation du caractère rural du réseau des routes secondaires

Un certain nombre d'enjeux communs sont identifiés par les PLU des communes du territoire "Campagne des transitions". On note ainsi que :

- Au vu de la croissance rapide des communes, notamment en extension des enveloppes urbaines existantes, les enjeux de réduction de la consommation du foncier agricole, et de densification dans les espaces bâtis est d'importance.
- Dans cette même logique sont identifiés les enjeux de renforcement des centralités des bourgs, des connexions douces avec les quartiers en extension et de requalification des espaces publics.
- L'enjeu de diversité et de qualité architecturale des futurs projets est aussi abordé dans les différents documents d'urbanisme.

CARTE DES RESEAUX VIAIRES

LE LOCH



Sainte-Anne d'Auray

Plescop

LE SAL

Pluneret

AURAY

Plougoumelen

Ploeren

LE VINCI

Saint-Avé

LE LIZIEC

VANNES

Arradon

Baden

Espaces agricoles

- espace agricole
- plantation
- prairie humide
- prés salés
- verger

Entité Campagne de transition

0 2.5 5 km

Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti IGN, BD TOPO routes, Entité de paysage, Modes d'Occupation du Sol PNR du Golfe du Morbihan

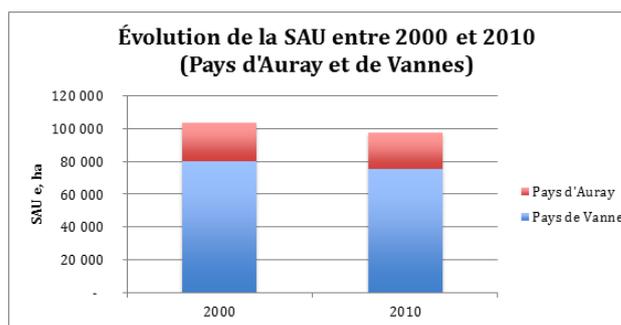
3. L'AGRICULTURE : MATRICE DES PAYSAGES DE LA CAMPAGNE HABITÉE

L'activité agricole façonne le "fond" paysager de la zone. Elle constitue le premier poste d'occupation du territoire, bien qu'à l'échelle bretonne, la proportion de surface agricole utile (SAU) est relativement faible, reflétant la pression urbaine et des grands équipements.

Deux questionnements sont à aborder en matière d'agriculture :

- la dynamique de l'enveloppe agricole : la part de la SAU dans le territoire et les grandes logiques d'organisation "structurelle" de l'activité agricole dans l'espace
- les formes paysagères au sein de cette enveloppe : formes du bocage et de l'usage des sols.

3.1 La dynamique de l'enveloppe agricole et de son organisation structurelle.



Source : recensement agricole 2000-2010

Le graphique ci-dessus, réalisé sur la base des deux derniers recensements agricoles disponibles (2000 et 2010) à l'échelle des deux Pays de Vannes et d'Auray qui encadrent le territoire des *Campagnes des transitions*, et le débordent : les chiffres qui suivent concernent une entité plus large, mais les tendances sont conformes à ce qu'on observe sur notre zone d'étude. Cette approche "par excès" se justifie par le fait que ces deux Pays sont les entités statistiques les plus proches de notre territoire d'étude.

Un espace agricole en recul continu

Le graphique montre une baisse de la SAU de 6% en 10 ans. Cette baisse reflète le développement urbain, des équipements en périphérie des communes — zones d'activité et parkings associés —, des axes viaires ainsi que des formes de résidentialisation (jardins). Cette tendance remonte à l'après guerre et plus particulièrement la période du développement touristique d'une part et des pôles urbains de l'autre : les chiffres des deux derniers recensements peuvent être extrapolés.

Notons un recul de l'espace agricole dans les décennies qui ont suivi la guerre (années 1950-1960 principalement), marquant le passage d'une agriculture reposant encore sur une traction animale dominante à une agriculture motorisée. C'est à cette époque que remonte l'abandon des surfaces non mécanisables de pente (proche des landes) ou plus significativement des fonds de vallée.

L'espace agricole se retrouve *de facto* le réservoir foncier du développement économique et démographique de la zone, avec des intérêts en tension entre les propriétaires fonciers, les exploitants (qui peuvent être les mêmes, mais pas nécessairement) et les autres usagers de l'espace, public et privé.

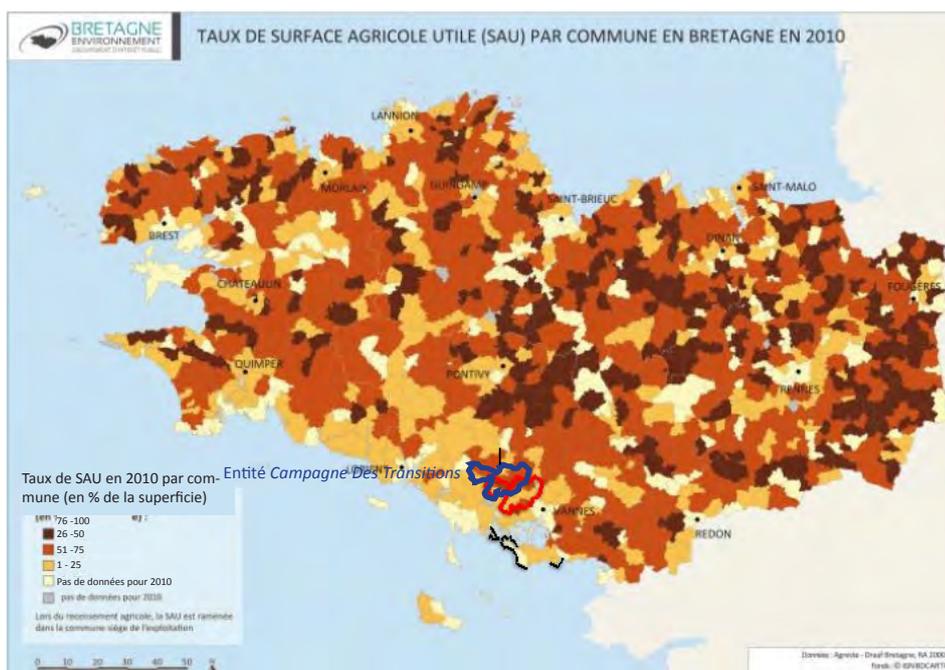
L'enjeu est complexe et si la conscience est maintenant acquise qu'il faut préserver le foncier agricole, il est de fait irréaliste d'envisager un gel total des flux de foncier, qui correspondrait à un arrêt du mode de développement territorial en cours.

L'agriculture productive se recentre ainsi sur les plateaux ; les marges des bourgs dessinent un foncier plus éclaté dans lequel les contraintes fonctionnelles sont davantage compatibles avec une activité agricole interstitielle.

Une organisation structurale de l'agriculture des campagnes habitées qui conserve un maillage

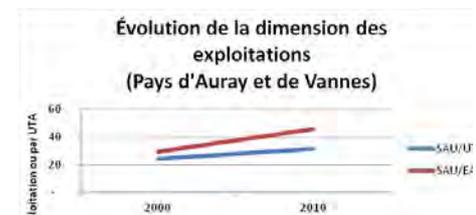
Les formes structurales de l'espace agricole s'expliquent par un fait central : la rareté des remembrements sur la majorité de la *Campagne des transitions*. Ceux de Baden et Arradon sont anciens, 1964, à une époque où les "exigences" de la mécanisation étaient encore à leurs débuts. Au total, la trame foncière et bocagère se trouve particulièrement préservée de ce fait.

Pour autant, les formes foncières évoluent avec l'agrandissement des exploitations que les graphiques ci-dessus montrent clairement : la diminution du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles (UTA) est bien plus rapide que le recul de la SAU, conduisant à des surfaces d'exploitations et utilisées par la main d'œuvre plus grandes.



En termes d'organisation foncière, la résultante est une recherche de simplification dans l'organisation du travail qui passe par des échanges à l'amiable entre exploitants. Les parcelles se regroupent, dans une logique "gagnant-gagnant". Ainsi, même en l'absence de remembrement, les formes paysagères évoluent en fonction du développement économique et structurel des exploitations.

Dans ce processus d'agrandissement, un facteur explicatif de l'organisation de l'espace agricole essentiel est relatif à l'implantation des sièges d'exploitation. Traditionnellement, les corps de ferme sont relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire, avec une organisation en groupes ou hameaux. Ce sont aujourd'hui ces hameaux, distants des centres-bourg de quelques centaines de mètres, qui concentrent les exploitations qui s'adaptent le mieux aux contraintes du développement spatial, alors que les exploitations des bourgs se retrouvent défavorisées sur ce plan tout en étant incitées à céder leur foncier. Ce sont donc à partir des sièges d'exploitations des hameaux périphériques que les espaces agricoles s'organisent et se restructurent : foncier, chemins agricoles et corps de ferme.



Source : recensement agricole 2000-2010

Favoriser l'agriculture biologique à travers des démarches de restauration collective telles que portées par l'association de producteurs "Manger bio 56", permettrait de réduire les empreintes de l'agriculture sur les écosystèmes, sur la qualité de l'eau, de l'air et sur l'état des sols.

Extrait d'un **entretien** réalisé auprès du **Groupement d'Agriculteurs Biologiques GAB 56**



Sainte-Anne-d'Auray
Motif de bocage de la plaine : les plans visuels successifs donnent au paysage un relief qui compense le sol plat.



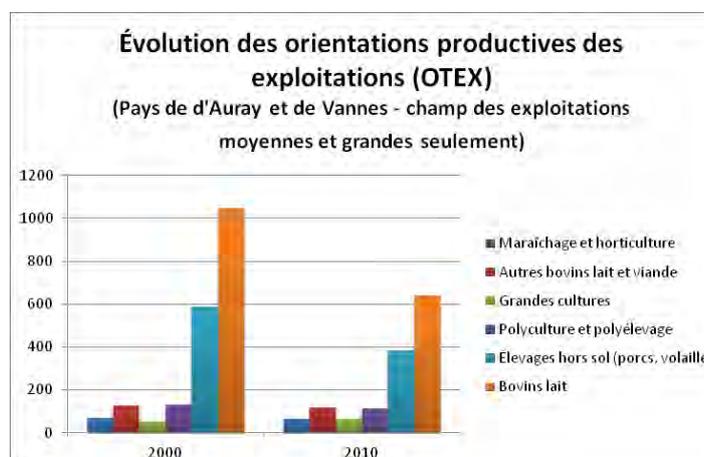
Sainte-Anne-d'Auray
Motifs d'élevage et horizons en coulisses de bocage.

Extrait de l'Atlas des paysages du Morbihan

3.2 L'évolution de l'usage des sols et du bocage.

Une activité laitière qui domine et structure la majorité de l'espace agricole

Le graphique ci-dessous indique la composition des différentes orientations productives à l'échelle des Pays d'Auray et de Vannes et leur évolution. On peut faire l'hypothèse que l'élevage hors-sol est relativement moins représenté sur la zone de la *Campagne des transitions* qu'à l'échelle des deux Pays.



Source : recensement agricole 2000-2010

L'activité principale est la production laitière, traditionnellement présente sur la zone depuis l'après-guerre, mais ayant connu un développement technologique continu depuis les dernières décennies (génétique conduisant à la réduction du nombre d'animaux nécessaire à la production d'un même volume de lait, alimentation, équipement). L'agrandissement des exploitations, impliquant systématiquement plusieurs unités de main d'œuvre familiale ou salariée, conduit à des bâtiments accueillant de plus en plus d'animaux et combinant l'étable et la salle de traite. La logique d'organisation spatiale qui en résulte est la constitution d'une pâture clôturée accueillant les vaches productives, à proximité des bâtiments pour faciliter l'accès à la salle de traite. Les pâtures sont le plus proche possible, en fonction des contraintes de sol (portance) et d'accès (chemins). Les parcelles les plus éloignées sont destinées à la culture du maïs fourrage, moins contraignant, ou le cas échéant au pâturage des génisses, qui nécessitent moins de soins. La zone est caractérisée par une production de génisses prêtes à vêler, associée à la valorisation de pâtures.

La gestion du bocage en exploitation laitière résulte d'une double logique :

- une recherche d'équilibre entre les fonctions de clôture et de protection des animaux dans les pâtures (globalement conservatoire du bocage) d'un côté et les contraintes de mécanisation de l'autre (globalement défavorable) ;

- les contraintes d'entretien ; avec une valorisation économique du bois qui ne justifie pas le temps passé, d'autant que celui-ci devient de plus en plus rare avec l'agrandissement. Au-delà de la seule présence de haies que l'on repérera sur la carte, c'est l'évolution de pratiques de gestion vers une croissance des arbres et des rejets que l'on pourra observer : les haies d'aujourd'hui sont donc plus élevées et plus opaques que celles d'il y a 60 ans.

Les autres orientations agricoles

L'activité maraîchère occupe peu d'espace, mais est un marqueur paysager fort de la zone littorale tant en ce qui concerne l'aspect des parcelles — champs allongés de petite à moyenne taille — que les équipements (serres, matériel d'irrigation). Cette activité ouvre les paysages agricoles sur un plan visuel et s'accommode davantage d'un parcellaire contraint.

Les bovins viande s'expliquent par une évolution des exploitations laitières qui faute de capital ou de force de travail recherchent une activité moins exigeante sur ces deux critères. Elle concernera typiquement des exploitations qui cessent l'activité laitière à quelques années de la retraite, pour alléger la contrainte de travail ou des exploitants seuls, pour lesquels la conduite d'un troupeau laitier serait hors de portée. L'activité viande requiert des systèmes fourragers moins productifs et plus herbagers, davantage compatibles avec le maintien du bocage et dans lesquels les animaux sont davantage éloignés des sièges d'exploitation lorsqu'ils pâturent. On trouvera ces exploitations dans les zones plus vallonnées et plus humides.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures (céréales, colza, maïs...) sont très minoritaires sur la zone, du fait de la rareté des terres favorables à ces productions. Elles résultent souvent d'une recherche de simplification du travail à l'échelle de l'exploitation — abandon de l'astreinte de l'élevage laitier. Elles sont elles associées à des paysages ouverts, dans les zones de plateau présentant le moins de contraintes de relief et de sols. Précisons que l'activité de grandes cultures est un atelier que l'on trouvera également dans les exploitations laitières.

L'activité hors-sol est davantage développée dans la périphérie des Campagnes des transitions. Elle peut être combinée à un atelier laitier ou de cultures. Elle n'est pas directement structurante en termes paysagers, d'autant que la plupart des bâtiments sont éloignés des bourgs et des axes routiers et sont cachés par des haies et alignements d'arbres. L'impact olfactif peut néanmoins être considéré comme un élément de

Sur l'entité de la Campagne des transitions, nous sommes sur un secteur où une diversification agricole est à l'œuvre à l'heure actuelle. Cette diversification prend des formes variées (culture médicinale, safran, petits fruits, maraîchage sur sols vivants, permaculture, etc.) et s'explique par un bassin de vie important ainsi qu'une organisation des agriculteurs autour de "magasins de producteurs" tel qu'à Sulniac, Elven, Séné, St-Avé ou Auray. Cela a pour conséquence, une valorisation de terres et des paysages selon un cahier des charges favorable au confortement des structures paysagères (haies, talus, etc.)

Extrait d'un entretien réalisé auprès du GAB 56

"La diversité des paysages est plus grande dans les exploitations biologiques que dans les exploitations conventionnelles. On y trouve plus d'éléments semi-naturels appelés aussi infrastructures agro-écologiques (IAE): haies, talus, fossés, bois, surfaces non cultivées... Toutefois, malgré ce bilan très largement positif, certaines pratiques utilisées en AB peuvent avoir des effets négatifs sur la biodiversité. Par exemple, les insecticides naturels comme les pyrèthrine sont peu sélectifs et peuvent occasionner des dégâts sur les insectes pollinisateurs ou les auxiliaires."

Extrait de Agriculture biologique et environnement (p4) Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Août 2010

Les facteurs qui expliquent les formes des paysages agricoles :

- les systèmes de production : lait, viande, cultures / la part des génisses et des jeunes bovins à l'herbe
- les modalités de gestion et d'entretien des haies (hauteur, densité visuelle) – les perspectives de valorisation économique
- des choix personnels et patrimoniaux sur les arbres qu'on conserve/abat

Extrait du *Parcours-paysage n°1 dynamiques agricoles* du 14 juin 2016 : Visite d'une exploitation agricole

Illustrations

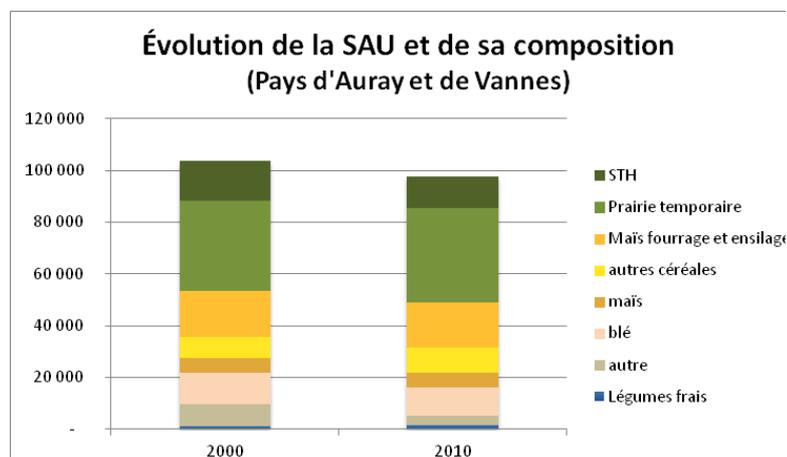


Photo de l'exploitation agricole prise lors du parcours paysage 1

vécu, négatif, d'une pratique du paysage.

Une utilisation de l'espace agricole qui conserve des prairies

Le graphique ci-dessus résume l'évolution de l'usage des sols entre 2000



Source : recensement agricole 2000-2010

et 2010.

Le fait notable est la conservation de la proportion de la surface en prairie — la moitié — alors que dans la majorité des autres régions agricoles bretonnes, les cultures prennent le dessus. Le transfert de la STH (surface toujours en herbe) vers des prairies temporaires est délicat à interpréter mais procède probablement d'un effet déclaratif associé aux règles de la Politique Agricole Commune (PAC), plus contraignantes pour les prairies permanentes que pour les prairies temporaires, considérées comme des terres labourables.

De même, on soulignera la quasi-stabilité du maïs, fourrage et grain. Si cette culture s'est beaucoup développée entre les années 1970 et le milieu des années 1990 et se retrouve logiquement associée au développement du "modèle breton", on observe depuis lors une grande stabilité de sa proportion dans les systèmes fourragers laitiers. Le développement de la production laitière se fait à équilibre fourrager constant.

Une agriculture sous pression urbaine

Dans la *Campagne des transitions*, et ce constat est remarquable, la céréalisation de l'espace agricole n'est pas à l'œuvre. Si les formes de gestion de l'espace agricole évoluent dans les formes parcellaires, dans la gestion du bocage (quantité et qualité), l'élevage bovin lait reste la matrice des paysages agraires. Ce maintien garantit une évolution graduelle.

À l'avenir, la manière de s'adapter aux difficultés du secteur laitier sera déterminante. S'il est difficile d'envisager un basculement majeur vers une activité de cultures — ce que les sols ne permettent que sur une partie restreinte de la *Campagne des transitions* — la question est celle de l'évolution des formes d'élevage : pour le lait, entre une concentration accrue des structures de production ou une économie de charges (ramenées au volume de lait produit) ; pour l'élevage bovin viande, dans la capacité de l'ensemble du Grand Ouest agricole auquel appartient la zone d'étude à développer une activité herbagère.

Concernant l'enveloppe même de la SAU — autrement dit la place de l'agriculture dans un territoire dont elle façonne les paysages — l'enjeu sera de réguler drastiquement le développement urbain et des infrastructures. Le recul de la SAU dans ce domaine est irréversible et appelle des formes de développement du territoire qui reposent sur une densification des espaces existants.

Enfin, concernant plus particulièrement l'interface entre les espaces urbains et agricoles, l'enjeu sera de développer les activités agricoles qui s'adaptent le mieux aux contraintes structurelles et fonctionnelles associées aux périphéries de villes et bourgs : génisses, petit élevage et maraîchage sont des candidats logiques à cette gestion d'espaces interstitiels. Mais ces ateliers doivent être conçus dans leur cohérence économique avec une diversité de types d'exploitations.

4. VERS UNE VALORISATION DE LA CAMPAGNE ?

Les participants étaient invités à répertorier les 'espaces où ils avaient l'habitude d'aller' (espaces naturels comme urbains): on s'aperçoit que la très grande partie du territoire n'est pas "visitée", même par les habitants et les élus du territoire dont les usages se concentrent:

- Aux abords d'Auray et Vannes (zones d'activités et zones commerciales)
- Le long de la RN165 (zones d'activités et zones commerciales)
- Le long du Loc'h, du Sal, de la Rivière d'Auray et de la Rivière du Bono (au bord de l'eau d'influence marine)

La "Campagne bocagère centrale" (telle que définie en partie D), apparaît très peu attractive (car il y a peu de chemins existants pour la randonnée et les routes sont considérées comme trop dangereuses pour le vélo).

Carte réalisée par les habitants lors d'un Café-paysage organisé à Plougoumelen

Au regard de la concertation que nous avons pu réaliser lors de la réalisation de ce diagnostic (cf: carte ci-dessous), nous nous apercevons que la partie centrale de l'entité reste également peu attractive pour les élus, associations et habitants du territoire. Ce constat pose question, au regard de la qualité des paysages de bocage, que l'on trouve pourtant au centre de l'entité. A noter que l'atelier s'est déroulé à Plougoumelen, les participants étant plutôt originaires de l'Ouest de l'entité, les résultats traduisent une tendance mais ne peuvent pas être représentatifs de l'ensemble des pratiques des habitants de la *Campagne des transitions*.

Ce manque d'attraction n'est pas à expliquer par l'absence de patrimoine bâti ou paysager qui semble particulièrement riche:

- patrimoine religieux (Basilique, chapelles, croix, calvaires)
- bâti traditionnel et petit patrimoine (longères, fours à pain, acqueduc...)
- grande diversité de milieux naturels (milieux humides, rivières, bocage)

Ce déficit de fréquentation (touristes et habitants confondus) peut s'expliquer par:

- la forte concurrence de l'attrait littoral,
- le manque d'infrastructures (type liaisons douces) qui permettent de réaliser de vastes boucles ou de relier des points majeurs (ex: Vannes/Auray) de façon confortable et rythmée par des événements paysagers,
- le manque de lieux d'hébergement touristique,
- le déficit de valorisation de ce territoire.

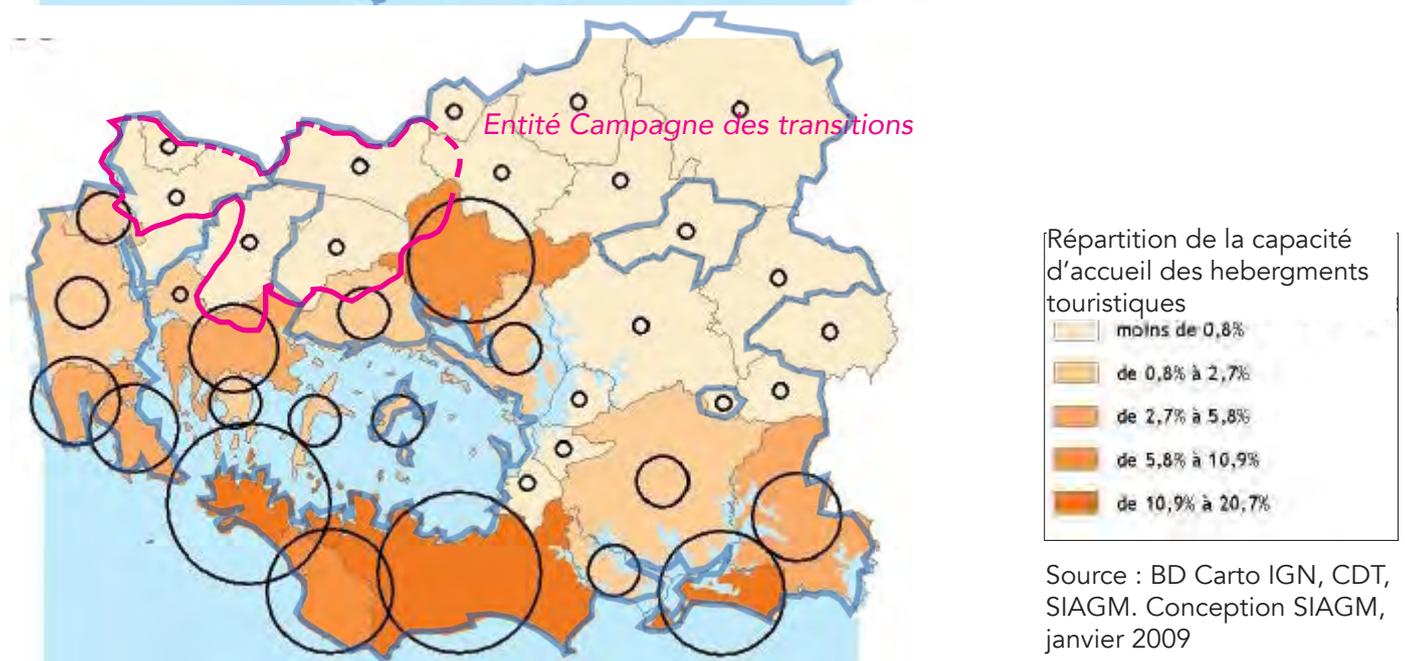
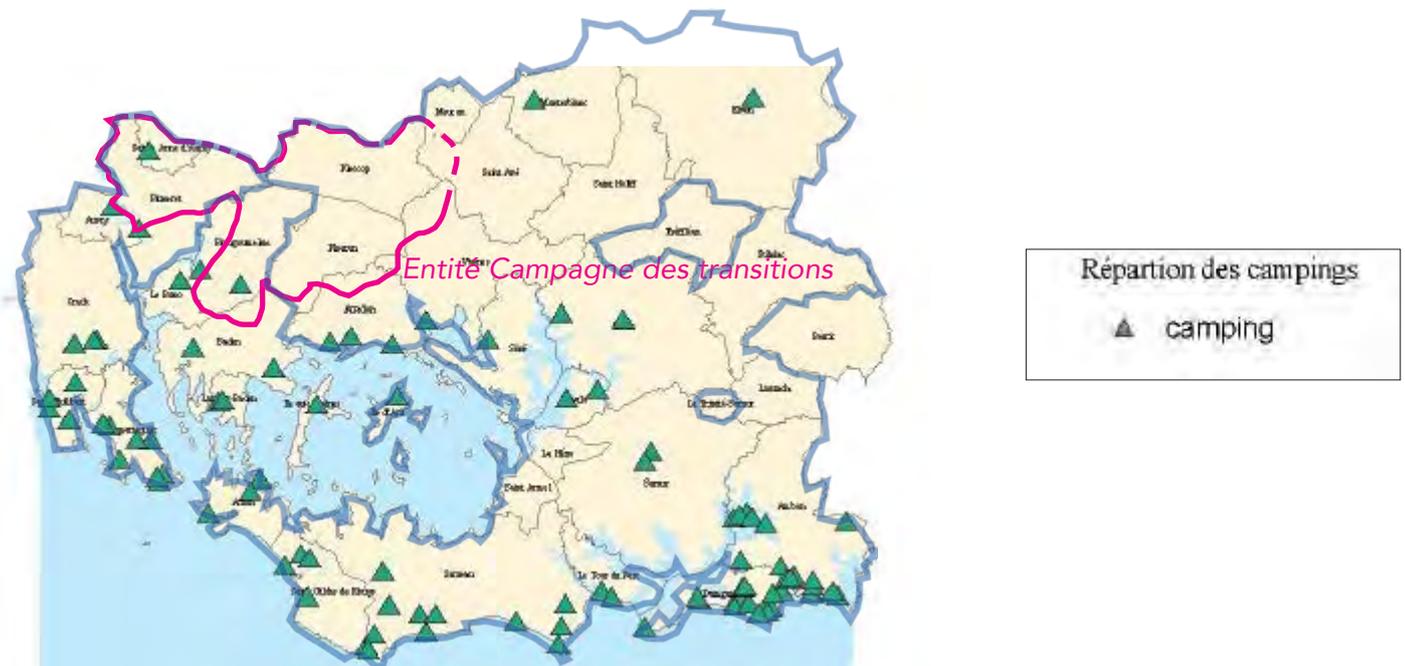


Carte réalisée par les habitants lors d'un Café-paysage organisé à Plougoumelen

5. LE TOURISME : UNE ATTRACTIVITE ESSENTIELLEMENT LITTORALE

Le Golfe du Morbihan est reconnu internationalement pour des paysages littoraux et insulaires grandioses qui y sont offerts à voir. Environ 2 millions de touristes par an se retrouvent sur ce territoire restreint.

Mais l'entité *Campagne des transitions* ne semble pas bénéficier aujourd'hui du même attrait touristique. En situation de retrait par rapport à ce littoral très dynamique et située entre les deux pôles urbains principaux de Vannes et Auray, l'entité n'accueille que trois campings et ne représentait en 2004 que 0.8% des capacités d'accueil des hébergements touristiques du territoire du Parc.



Source : BD Carto IGN, CDT, SIAGM. Conception SIAGM, janvier 2009

6. VERS UN TOURISME PLUS DURABLE ET FAVORABLE AUX PAYSAGES?

6.1 Les attentes d'une clientèle qui changent

Aujourd'hui, le tourisme essentiellement littoral et estival (plus des 3/4 de la fréquentation annuelle est enregistrée entre avril et septembre à l'échelle du territoire du Parc) semble peu tourné vers l'intérieur des terres.

Développer un tourisme vert sur le territoire de la *Campagne des transitions* pourrait pourtant apparaître très pertinent au regard de l'évolution des attentes globales des touristes français et étrangers aujourd'hui. En effet, la clientèle est caractérisée par des modes de vie urbains qui expriment un besoin plus important de rupture et une déconnexion avec un rythme de vie stressant. C'est pourquoi une alternative aux plages très fréquentées est aujourd'hui la bienvenue pour de nombreux touristes venus se ressourcer autour des thématiques de nature, de culture, de sport et d'aventure.

6.2 Les paysages de la *Campagne des transitions* : support d'un développement touristique adapté.

L'offre en hébergements touristiques tout comme les offres de loisirs proposées (les itinéraires notamment) dans l'entité pourrait être enrichie sur la base de paysages naturels et patrimoniaux de grande qualité qui semblent pouvoir répondre aux nouvelles attentes de la clientèle.

Chapelles, hameaux et bâtis traditionnels, zones humides, petits fleuves côtiers au creux de petits vallons et plus largement la maille bocagère et de chemins creux impressionnante de l'entité représentent un fort potentiel de mise en valeur et de mise en cohérence.

Ce développement semble cependant se heurter à deux problèmes importants:

- La mise en cohérence des différentes stratégies communales de développement touristique qui n'offrent pas aux touristes une lisibilité sur l'offre du secteur: l'offre apparaît ainsi pauvre et anecdotique (chemins et hébergements non interconnectés) par rapport à l'offre littorale (180 km de chemin continu...)
- La connexion de l'intérieur des terres (la *Campagne des transitions*), avec l'un des pôles majeurs du tourisme en France, située pourtant proche) ainsi qu'avec les principaux chemins de randonnée et des sites majeurs (Les Landes de Lanvaux et le GR 38 par exemple).

7. UN TERRITOIRE INÉGALEMENT ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES DURABLES

L'Union européenne s'est fixée l'objectif de satisfaire 20% de sa consommation énergétique totale par les énergies renouvelables à l'horizon 2020. Cette ambition se traduit par une cible de 23% en 2020 et 32% en 2030 pour la France.

Parallèlement, les Parcs naturels régionaux se sont aussi donné comme objectif d'atteindre leur autonomie énergétique à l'horizon 2030.

Pour rappel, si la part de la consommation énergétique finale du Morbihan couverte par les productions d'énergies renouvelables est en progression, elle reste cependant très faible (7% en 2010). Dans ce même temps, s'ajoute, qu'en 2010, la consommation énergétique finale bretonne ne couvre qu'environ 5% de sa consommation.

7.1 Un enjeu fort de développement des énergies renouvelables dans le Morbihan

A l'échelle du Morbihan, si la production énergétique d'origine renouvelable a fortement augmenté depuis les années 2000 (+ 51%), cela est principalement lié au développement de l'éolien dans le département et au fait qu'il n'y avait que très peu de production énergétique d'origine renouvelable. Cependant, au regard du Schéma éolien du Morbihan, le développement de l'éolien à l'échelle de l'entité *Campagne des transitions* n'est pas présent. Cela s'explique notamment par le règlement du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui s'interroge sur la forte visibilité des éoliennes depuis le Golfe. D'autres réglementations, nombreuses, s'ajoutent à cette réglementation (bande littorale, périmètre autour des habitations, zones naturelles classées...).

Si le développement de l'éolien semble réglementé à court terme sur l'entité, ces paysages représentent une capacité importante pour le développement de production d'énergies renouvelables à travers d'autres démarches publiques/privées et techniques (méthanisation, bois-énergie, etc.) ou privées (éolien, photovoltaïque, etc.).

Actuellement le SMVM interdit la construction d'éolienne pour des raisons de co-visibilité mais la révision du document, qui devrait démarrer bientôt, pourrait ouvrir la réflexion sur les possibilités d'implantation d'éoliennes dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Au sujet de la thématique "énergie" sur l'entité paysagère Campagne des transitions :

- Une filière-bois pourrait être développée (en suivant l'exemple d'Auray- Porte-Océane) sur l'ensemble de l'unité paysagère. Cela permet de produire de l'énergie par une chaufferie et de valoriser le bocage et les sentiers existants. »

- Les panneaux photovoltaïques sont souvent impactants dans le paysage : rares sont les exemples réussis.

Paroles d'élus

(Extrait de l'atelier "Carte sur table")

7.2 Des potentiels de production en énergie renouvelable

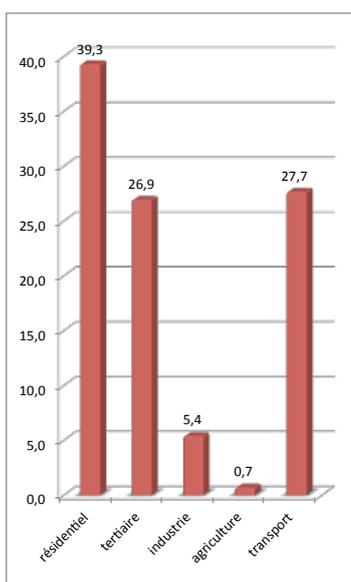
En termes d'énergies renouvelables, incluant le solaire photovoltaïque sur toiture, la méthanisation et le bois-énergie, des études menées en 2014 par le Conseil Départemental du Morbihan ont estimé que le Pays de Vannes et la Pays d'Auray, possédaient un potentiel de production d'énergie pouvant couvrir entre 10% et 15% de la consommation d'énergie finale, contre des productions d'énergies renouvelables actuelles (en 2014) comprises entre 2% et 4%.

7.3 Une consommation d'énergie principalement liée au secteur résidentiel, au transport et au tertiaire

A l'instar de la situation régionale, le principal secteur de consommation d'énergie est le fait du secteur résidentiel. Sur le territoire de la *Campagne des transitions*, l'importance du développement périurbain entraîne une augmentation de l'utilisation de l'automobile. Le territoire est ainsi très marqué par la voiture individuelle, celle-ci représentant pour le secteur du transport, la part de consommation d'énergie primaire la plus importante ainsi que la part d'émissions de GES la plus forte.

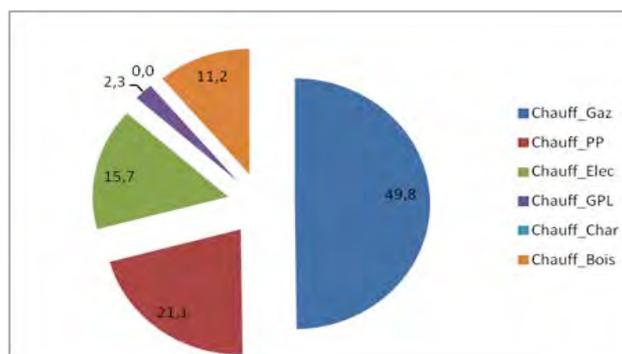
Le diagramme ci-dessous présente la part de consommation énergétique du résidentiel par type d'énergie. Le chauffage au gaz représente la moitié de la consommation énergétique du secteur résidentiel. Les trois autres types d'énergies sont dans l'ordre, les produits pétroliers (21%), l'électricité (15%) et le bois énergie (11%).

Illustrations



Pourcentage de consommation d'énergie par secteur sur le territoire de la Campagne des transitions en 2014

Source : Energies



Source : Energies

Parts des énergies consommées sur le territoire en 2014

Sous l'impulsion de la loi Grenelle de 2010, Vannes Agglo a élaboré un Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour la période 2013 - 2017. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) modernise les plans climat énergie territoriaux existants (PCET) par la mise en place du Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le PCAET d'Auray Quiberon Terre Atlantique est en cours d'élaboration, celui de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération sera initié en janvier 2017. Le PCAET est un projet territorial qui a pour finalité de lutter contre le changement climatique via deux leviers : diminuer les émissions de gaz à effet de serre et adapter pour réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

7.4 Les alternatives à l'éolien sur l'entité Campagne des transitions: quelques exemples de projets favorables aux paysages, initiés sur le territoire.

L'exemple de la chaufferie bois d'Auray

"Cette chaufferie bois est la première dans un bâtiment géré par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA). À Auray, il en existe une autre, au Gumenen. Pour alimenter la chaufferie de la piscine (800 à 900 tonnes de bois par an), « on a développé une filière locale », indique Cécile Le Bars, chargée de mission développement durable à AQTA. Agriculteurs, particuliers, collectivités... Le bois, conditionné sur la plate-forme de Pluvigner, provient du pays d'Auray. « C'est une ressource qui nous est naturelle. On compte 25 % de surfaces boisées », précise Philippe Le Ray, président de l'intercommunalité. La tonne de bois est achetée 65 €, avec une charte de « gestion pérenne » de la ressource pour les vendeurs. Le potentiel est estimé à 4 000 tonnes/an en 2020."

L'exemple du Camping de la Fontaine du Hallate

Situé au sud de l'entité paysagère Campagne des transitions, sur la commune de Plougoumelen, le camping du Hallate a obtenu plusieurs labels : la Clé verte en 2009, l'Écolabel européen en 2010 (le seul en Bretagne) et le label camping de qualité Green Globe en 2012 (seul camping au monde). Des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques disposés sur les différents bâtiments (en bois) permettent de couvrir les besoins en eau chaude et produit 2,5 fois les besoins en électricité du camping par jour. Une réserve d'eau de pluie de 10 000 litres et un système de traitement des eaux usées par phyto-extraction, rendent le lieu d'accueil complètement autonome.

article "Développement durable : le camping du Hallate ouvre ses portes"

Le bois produit par l'émondage du bocage pourrait être valorisé dans le cadre de conventions passées entre communes/propriétaires fonciers. Ce bois de feu pourrait alimenter des chaufferies bois collectives. La chaufferie bois qui permet d'alimenter 550 logements et bâtiments publics du quartier de Gumenen-Goaner à Auray, est un bon exemple à développer sur le territoire.

Extrait d'un **entretien** réalisé
auprès du CNPF de Vannes

7.5 Agenda 21 : un outil local de mise en œuvre du développement durable

Enjeu 1 / Action 5 :

“Etudier les possibilités de production d'énergies renouvelables :

- faire l'état des lieux des ressources (bois, solaire, géothermie, etc.)

- identifier les partenaires et évaluer les utilisations possibles sur certains équipements publics.”

Focus sur l'Agenda 21 de Ploeren

CACTUS

Le Parc a mis en place un outil destiné aux collectivités qui souhaitent mener des actions pour s'adapter aux changements climatiques.

CACTUS invite à se questionner sur les enjeux climatiques et sur les adaptations envisageables pour diminuer la vulnérabilité des territoires face au changement climatique.

outil-cactus.parc-golfe-morbihan.bzh

Un certain nombre de communes du territoire de la *Campagne des transitions* se sont engagées dans des démarches de promotion des énergies renouvelables et de réduction des consommations d'énergie via leurs Agenda 21.

Plusieurs communes du territoire en ont déjà élaboré un : Saint-Avé, Arradon, Plescop, Ploeren et Pluneret. Vannes Agglo a construit un Agenda 21 et se fixe un programme d'actions pour la période 2013-2017.

Le programme d'actions du Plan de paysage devra s'appuyer sur ces documents afin de conforter et de s'inscrire dans des actions déjà identifiées et démarrées. Parmi les grandes orientations en matière d'énergie que se donnent les Agenda 21, certaines sont transversales entre les territoires.

La recherche de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables est mise en avant dans l'ensemble de ces documents.

Entre autres actions, on retrouve :

- en termes de production d'énergies renouvelables : encourager les particuliers à engager des travaux d'économie d'énergie, étudier les possibilités d'installation de production d'énergies renouvelables, améliorer la performance de l'éclairage public, etc.

- en termes d'urbanisme : promotion de la construction et de l'urbanisme durable, développement de l'éco-construction, engagement d'une réflexion de territoire en incitant à la réalisation de maisons passives ou positives, etc.

- en termes de déplacement : soutenir et promouvoir le développement des mobilités douces via la mise en œuvre de plans vélo et de plan de gestion des chemins doux, etc.

7.6 Des enjeux de réduction et d'adaptation

Le territoire de la *Campagne des transitions* concentre de nombreux enjeux en termes de réduction de consommation d'énergie. Deux principaux ressortent néanmoins : la diminution de l'utilisation des énergies fossiles induite par la périurbanisation et l'amélioration des performances thermiques du bâti aussi bien dans les opérations neuves (bioclimatie) que dans la rénovation.

Par ailleurs, dans sa Charte, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan identifie des actions à mener dans le domaine de l'énergie :

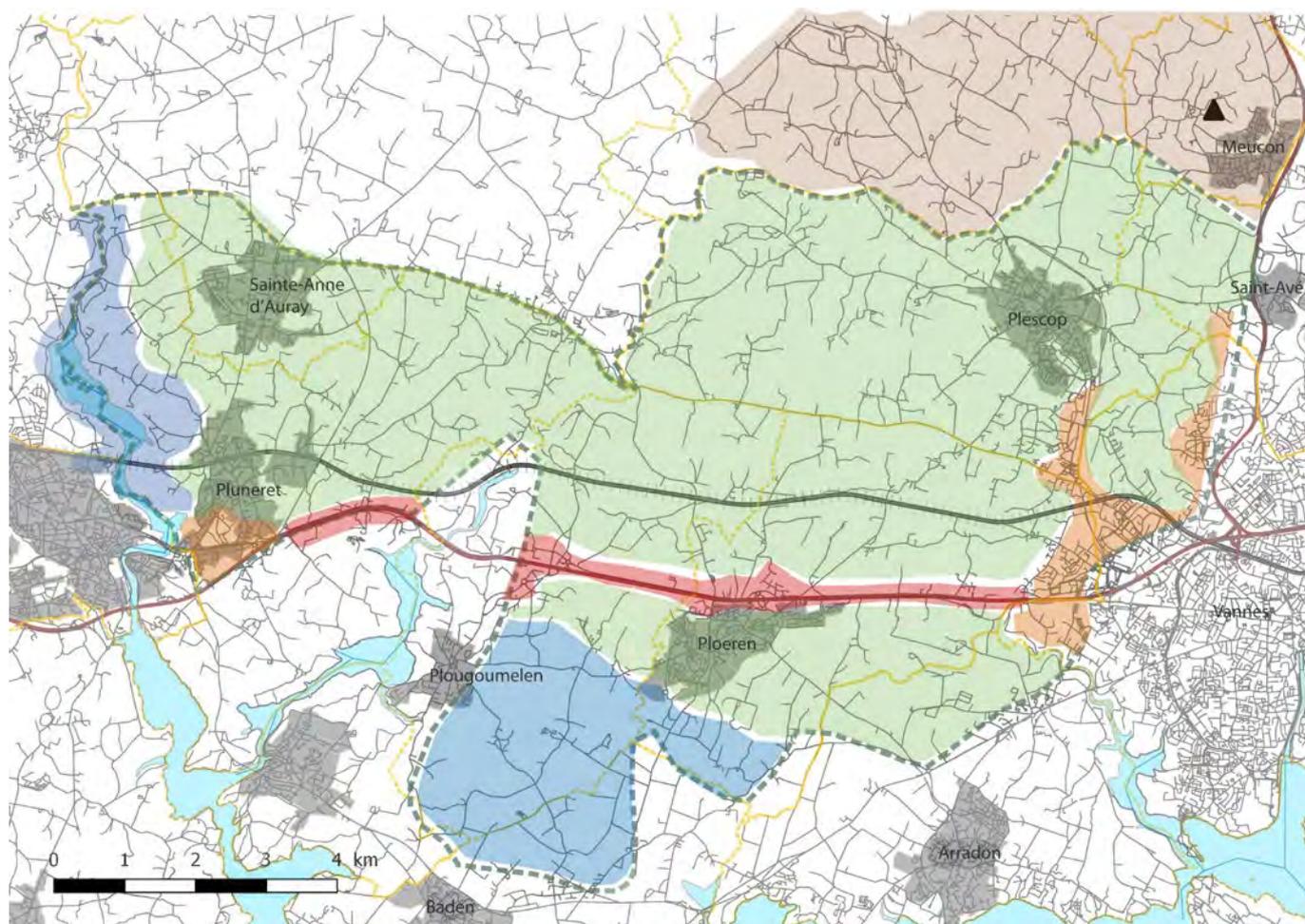
- Diminuer la dépendance énergétique du territoire par la contribution à la promotion d'économie d'énergie et à la production d'énergies renouvelables,
- Favoriser des modes de production et de consommations économes en ressources (énergie, eau, sol, air, biodiversité),
- Faire évoluer les comportements individuels et collectifs,
- Favoriser le développement d'énergies marines renouvelables,
- Contribuer au développement d'une filière bois-énergie sur le territoire,
- Encourager les circulations douces,
- Organiser des sessions de formation pour les artisans sur le thème de l'énergie.

3) CARACTERISTIQUES DES PAYSAGES

Il est proposé un découpage en 6 sous-entités paysagères à l'échelle de l'entité *Campagne des transitions*.

Ces différents paysages trouvent leurs fondements dans une analyse croisée des données naturelles, humaines et culturelles.

Ce découpage traduit des grandes caractéristiques et tendances observées sur l'entité, les limites sont donc schématiques.

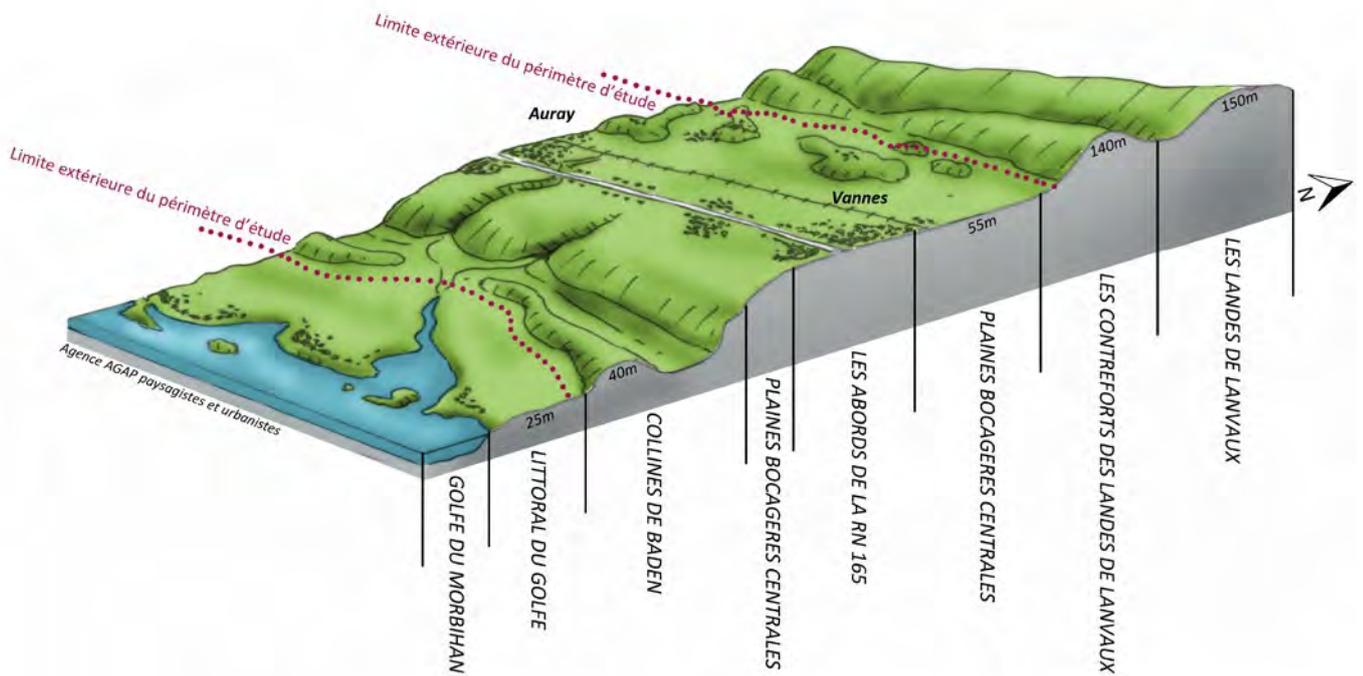


Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti, IGN, BD Topo, Entité paysage *Campagne des transitions* du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte des sous-entités de paysage de la *Campagne des transitions*.

- La plaine bocagère centrale
- La vallée du Loc'h
- Les collines de Baden
- Les abords de la RN165
- Les entrées de villes
- Les contre-forts des landes de Lanvaux

ORGANISATION EN RUBANS DES SOUS-UNITES PAYSAGERES
DU TERRITOIRE 'CAMPAGNE DE TRANSITION'



Bloc-diagramme d'organisation des sous-unités paysagères de l'entité en rubans

A l'échelle de l'entité, les formes allongées et l'orientation presque exclusive des sous-entités sur un axe nord-ouest/ sud-est parallèle à la côte (à part les sous-entités "Vallée du Loch" et "les entrées de ville") s'expliquent notamment par la présence de failles géologiques qui ont scindé le territoire en plusieurs rubans parallèles.

Ces failles ont créé une succession de plateaux et de coteaux sur des axes:

- Arradon/ Plougoumelen
- Ploeren/ Vannes
- Meucon/Grand-Champ

Ces ruptures de pente notables dans le paysage ont favorisé le développement d'ensembles géomorphologiques différents, dont les Hommes ont su tirer parti de manières adaptées. On peut ainsi délimiter depuis le sud jusqu'au nord les sous-unités suivantes :

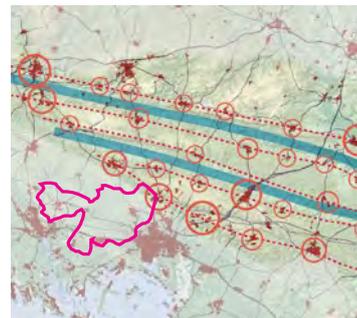
- **les collines de Baden**
- **le plateau central bocager**
- **les landes de Lanvaux**

La gestion et l'aménagement parfois radicaux de certains secteurs très urbains ou accueillant des infrastructures lourdes, a dessiné un second découpage de sous-entités paysagères, à savoir :

- **les entrées de ville d'Auray et de Vannes**
- **les abords de la RN165**

Enfin, la sous-entité de la "**Vallée du Loc'h**", perpendiculaire au trait de côte, fait exception aux différentes logiques vues plus haut, bien que son tracé s'explique également par la présence des failles géologiques au nord des Landes de Lanvaux, ayant orienté son parcours.

Illustrations

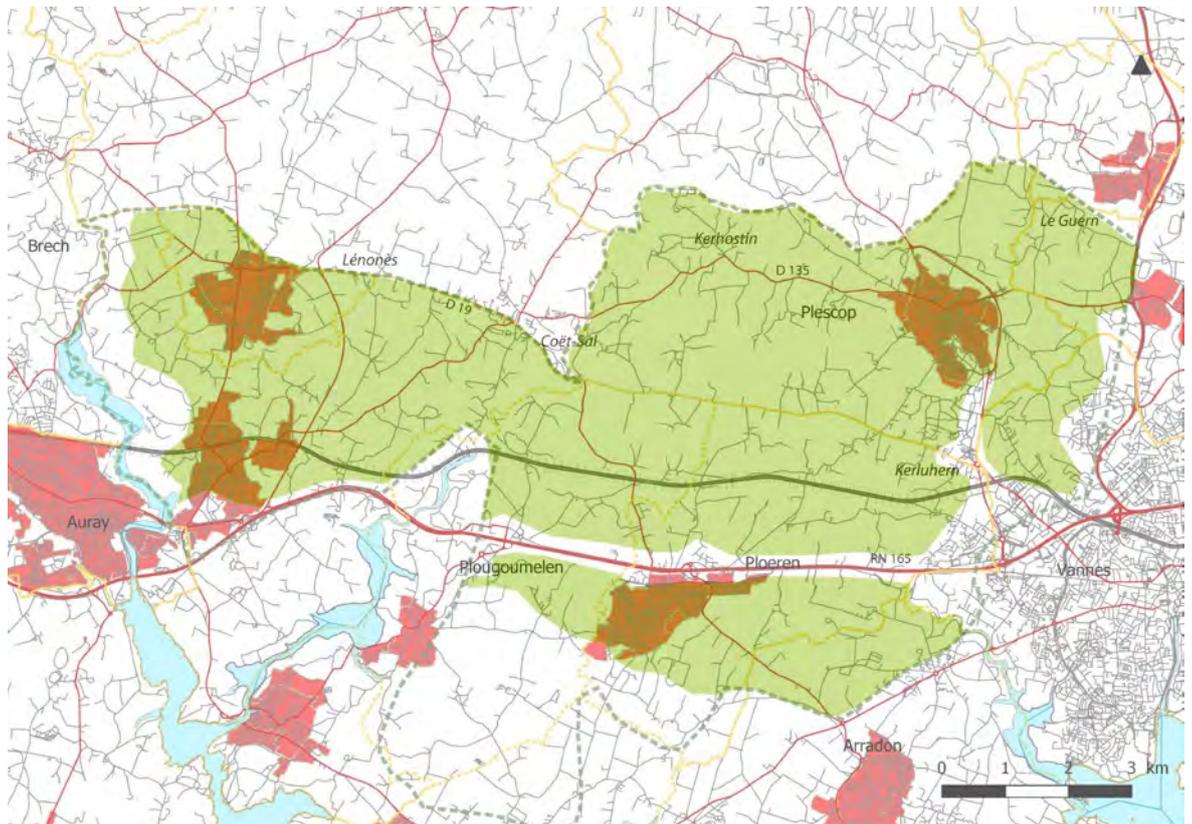


Système de pôles urbains implantés en bandes parallèles au nord de l'entité paysagère Campagne des transitions (Atlas des paysages du Morbihan).

Quels sont, pour vous, les sites et paysages les plus caractéristiques de l'ensemble du territoire "Campagne des transitions" ?

- les grands centres commerciaux de Ploeren, la voie express, la basilique et l'enclos paroissial de Sainte-Anne d'Auray.
- le maillage bocager, les vieilles fermes, les espaces naturels.

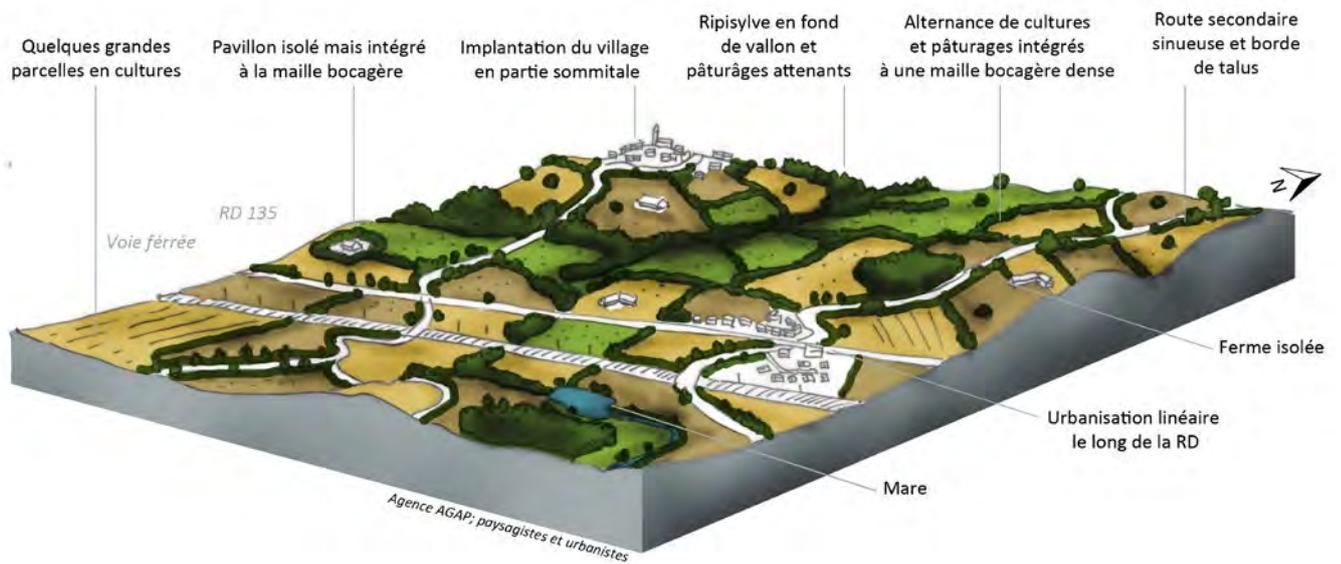
Paroles d'habitants (Extrait du questionnaire)



Sources : GéoBretagne, PNR, Entité paysage Campagne des transition du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte de la délimitation de la sous-entité de la "grande plaine centrale bocagère"

LA GRANDE PLAINE CENTRALE BOCAGERE



Bloc-diagramme des caractéristiques et des dynamiques paysagères de la sous-entité

1. LA GRANDE PLAINES CENTRALE BOCAGÈRE

1.1 Le relief et les limites paysagères

Cette sous-entité paysagère se caractérise par un relief de plaine légèrement vallonnée qui tranche de façon nette avec les coteaux des 'Contreforts des Landes de Lanvaux'.

Ce relief léger, planté d'une maille bocagère dense et complexe, offre à voir des paysages plutôt intimes où les points de vue lointains sont rares. La perception du vallonnement est mise en valeur par les routes sinueuses qui épousent les modulations de terrain et donnent à voir et à comprendre différents contextes paysagers très locaux: du vallon humide et boisé à la butte plus ouverte, souvent cultivée en prairies temporaires, en céréales ou parfois bâtie.

Ici le relief, vallonné et les paysages qu'il a participé à produire (paysage de bocage) permet de considérer cette vaste plaine (de Sainte-Anne d'Auray à Meucon au nord, à Vannes et Baden au sud) comme un ensemble paysager homogène, fermé au nord par les coteaux et au sud par 'les collines de Baden', rupture de pente conséquente dans cet ensemble relativement plat.

Cependant, cet ensemble paysager cohérent est scindé en deux parties, par le passage de la RN 165 et de la voie ferrée qui traversent l'entité de part en part sur un axe Est/ Ouest. Ces deux infrastructures linéaires représentent des barrières physiques pour les déplacements humains, de la faune et la flore mais également des limites paysagères parfois plus 'dures', car urbanisées de façon souvent discontinue et peu qualitative.



Section de la route D19 vers Coët-Sal de grande qualité paysagère, implantée dans un chemin creux planté



Haie bocagère menée en têtard ; vue depuis la RD 135 à l'entrée de Plescop au niveau de Kerfontaine

Illustrations



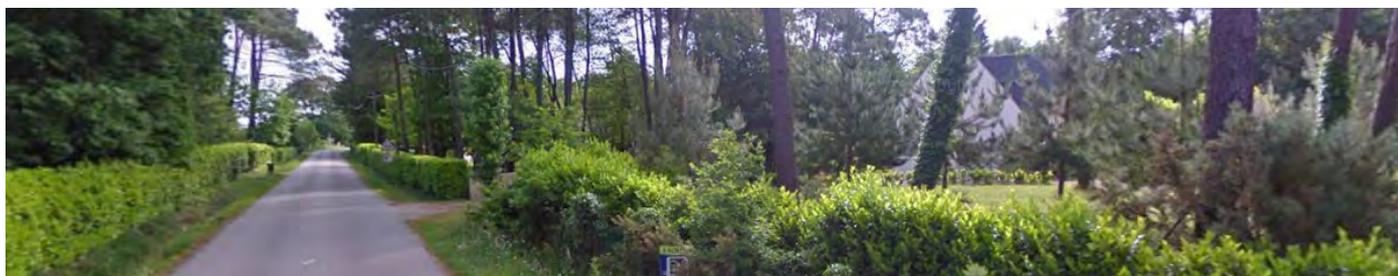
Arbre isolé au milieu d'un champ, au niveau de Coët Sal (Pluneret)

1.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques

Le bocage

Ce territoire se caractérise par un bocage densément maillé constitué d'un réseau de parcelles généralement petites. On peut observer un certain équilibre dans les proportions de parcelles pâturées et cultivées, donnant à voir des paysages rythmés par des couleurs, des strates de végétations herbacées, la présence ponctuelle d'animaux (chevaux, vaches). La complexité et l'irrégularité des formes parcellaires sont favorable à une biodiversité riche. Notons également la présence de nombreux arbres isolés au milieu de prairies et de champs. Lorsqu'ils sont situés dans des pâtures, ces arbres isolés sont broutés dans les parties basses de leur houppier, dessinant des formes caractéristiques en topiaire.

La présence de très nombreux talus bocagers de part et d'autre des routes secondaires participe à créer des paysages intimes. Feuillus (chêne pubescent et chêne pédonculé, marronnier, noisetier...) et résineux (pin sylvestre, pin maritime) en alternance ferment les vues lointaines tout en préservant des ouvertures régulières. Cette caractéristique propre à cette sous-entité paysagère participe largement à créer des paysages 'de qualité': les modulations du tracé de la route sont renforcées par la présence de haies hautes qui 'cadrent' des fenêtres sur le paysage.



Village-rue: urbanisme linéaire mais intégré de façon qualitative à un boisement mixte à dominance de pins; RD 135 au niveau de Kerhostin (Plescop)

Cette maille bocagère détient un fort potentiel d'intégration des bâtiments, qui bien que nombreux et diffus sur le territoire, ne dominent pas le paysage.

De nombreux arbres (chênes et plus rarement des pins) se trouvent isolés au milieu des champs et pâtures. Ces éléments participent à créer un paysage très varié et très rythmé.

Pourtant dans ce foisonnement sans logique apparente, nous pouvons relever une répartition méthodique de ces différents types d'occupation des terres: les parties sommitales des petits monts se trouvent souvent plus 'ouverts' et cultivés en céréales ou prairies temporaires, tandis que les fonds de vallons plus sombres et humides sont plus généralement pâturés de façon permanente jusqu'en bordure de ripisylve.

Quelques rares zones très localisées offrent à voir un bocage à la trame beaucoup plus lâche et constituée de grandes parcelles souvent cultivées en céréales. Ces zones plus 'ouvertes' offrent des points de vue plus nombreux et plus lointains sur la campagne environnante. Cependant cette 'ouverture' du paysage pose la question de l'avenir de cette trame bocagère identitaire du territoire ainsi que de la capacité de ces espaces à continuer à être perméable pour les espèces.

Les boisements

Les nombreux bosquets et petits bois ponctuent la plaine bocagère et s'inscrivent en continuité d'un système dense de haies arbustives et arborées.

Ces boisements sont généralement mixtes à dominance de feuillus au nord de l'entité et à dominance de résineux (pins) au sud de celle-ci (aux alentours de la voie rapide).

Par ailleurs, nous pouvons relever plusieurs typologies de boisements (plantation/ spontané/ âge/ essences et proportions/ gestion...) qui participent à créer des ambiances paysagères variées.

Tandis que des boisement de feuillus spontanés et aux lisières entretenues sont créateurs d'écrans visuels imperméables, les boisements de pins plantés et d'âge avancé sont créateurs d'espaces plus lumineux à travers lesquels le regard peut passer. D'ailleurs, plusieurs 'quartiers pavillonnaires' implantés au sein de pinèdes existantes, se sont intégrés au paysage de façon qualitative. L'ambiance créée est annonciatrice des paysages littoraux où la symbolique du pin est forte.

Si des parcelles continuent à être récemment plantées en pin, beaucoup d'entre elles, apparaissent peu entretenues voire en friche. Cette dynamique pose la question de l'avenir de cette diversification agricole (sylviculture) ainsi que de l'impact de cet abandon sur les paysages (fermeture plus généralisée des paysages) et sur la biodiversité.

Presque tous les ruisseaux et cours d'eau de la sous-entité paysagère sont bordés de ripisylves plus ou moins épaisses en fonction de l'encaissement du vallon dans lequel elles s'insèrent et en fonction des caractéristiques pédologiques. Ce cordon boisé continu marque le tracé des rivières dans le paysage et participe largement à faire de cette entité paysagère un espace favorable aux échanges et aux déplacements de la faune et de la flore pour rejoindre les bassins de biodiversité du littoral (Rias, Golfe du Morbihan) et des terres (Landes de Lanvaux, marais et prairies humides...)



Plantation de pins et horizons complètement fermés

Le rendement actuel particulièrement faible de l'exploitation forestière (en résineux) de toutes petites parcelles pose la question de l'avenir de peuplements que l'on voit s'enfricher sur l'entité de la *Camapgne des transitions*. Couper de la forêt coûte parfois plus cher que cela ne rapporte au propriétaire. Or, sur ces sols particulièrement pauvres, une diversification des essences forestières est très difficile.

A moyen terme, cela pose la question du non renouvellement des peuplements de pins déjà vieillissants (plantation du début du XXème siècle) et de l'impact sur les paysages: en quelques années, de grandes superficies de forêt pourraient disparaître laissant apparaître des paysages urbains et péri-urbains parfois peu cohérents.

*Extrait d'un entretien réalisé
auprès du CNPF de Vannes:
Vieillessement des peuplements
de pins*



Visite d'une exploitation agricole à Plescop, à travers les chemins d'exploitation privés.

Parcours paysage autour des dynamiques agricoles du 14 juin 2016.

1.3 Déplacements routiers, pétons et espaces publics.

Déplacements

Eloigné des centres urbains d'Auray et de Vannes, ce vaste paysage de bocage est essentiellement accessible en voiture. Si de nombreux chemins agricoles existent et permettent d'accéder aux parcelles les plus éloignées des routes, ceux-ci constituent rarement des itinéraires 'aménagés' ou du moins référencés comme tel. Un travail sur la connexion des chemins existants entre eux pourrait être développé.

De nombreux chemins agricoles privés existent au sein des exploitations. Certains sont uniquement empruntés par les engins agricoles afin d'accéder aux différentes parcelles.

Espaces publics

La grande majorité de petits villages et hameaux qui constituent la trame urbaine du territoire est dépourvue de tout espace public. Organisés le plus souvent le long de la rue, type "village-rue" et plus rarement en "étoile", les maisons donnent généralement sur la route ou le fossé, sans aucun espace piétonnier.

La ligne de chemin de fer qui scinde la sous-entité paysagère en deux (Nord/ Sud) représente une barrière difficilement franchissable pour les piétons, invités à utiliser les passages à niveau ou les ponts routiers peu engageants et peu nombreux sur l'ensemble du linéaire de l'infrastructure (8 passages à niveau et 3 ponts entre Pluneret et Vannes) et surtout déconnectés des continuités et structures paysagères Nord/ sud (vallées, cours d'eau, boisement ou linéaire bocager) susceptibles d'accueillir des cheminements.



La ligne de chemin de fer représente une fracture visuelle et écologique forte à travers la sous-entité; vue au niveau de Kerluhern, Ploeren.

1.4 Urbanisation et activités.

Quelques pôles urbains secondaires à l'échelle du territoire

La majorité des hameaux et villages actuels s'est constituée autour de maisons rurales et fermes. Ces éléments de patrimoine constituent rarement des 'centres' autour desquels la trame urbaine s'organise. Ils finissent par être intégrés dans un linéaire bâti le long de la route sans cohérence d'ensemble.

Quelques petites villes plus importantes rayonnent à l'échelle de leur territoire communal (Ploeren, Plougoumelen, Mériadec, Sainte-Anne d'Auray) en proposant services publics (Poste, écoles, collège) et des commerces. Ces gros bourgs offrent une alternative aux mouvements pendulaires vers les pôles urbains d'Auray/ Pluneret et Vannes/ Plescop.

Parmi ces bourgs plus importants, certains ont évolué différemment des villages-rue, dans une progression en étoile autour du centre historique, le plus souvent la place de l'Eglise.

On note que le développement urbain récent a entraîné :

- des quartiers déconnectés géographiquement du centre urbain autours duquel ils se sont développés.
- des conurbations entre les villes.
- peu d'espaces dédiés au piéton et peu d'aménagement incitant au ralentissement de la voiture (centres de Mériadec et de Plougoumelen).
- des lotissements sont organisés comme des ensembles indépendants, rarement dans le prolongement du tissu urbain existant (quartiers en impasse, non connectés à la trame urbaine).
- certaines entrées de ville peu qualitatives du fait de la prolifération de panneaux et de l'apparition de lotissements peu intégrés paysagèrement en lisière urbaine.
- certains équipements symboliques déplacés à l'extérieur de l'enveloppe urbaine (ex: la nouvelle école primaire à Plougoumelen se retrouve en entrée de ville, au milieu des champs).

Une urbanisation linéaire, au tissu lâche le long des axes routiers

La présence de la RD 19 couplée à la ligne de chemin de fer le long de l'axe Sainte-Anne d'Auray/ Mériadec/ Plescop/ Vannes a influencé le développement d'une trame urbaine linéaire lâche (ex: hameaux de Lénones, Kerhouil, La Fontaine au Beurre/ Le Moustoir, etc.). Cette continuité bâtie participe à gommer les structures paysagères et participe ainsi à la perte de repères lorsque l'on traverse le territoire de la sous-

Illustrations



Village-rue :
urbanisme linéaire et pas
d'espace public



Comparaison de photo-aériennes
1950/2014 :
développement urbain à
Pluneret en 60 ans.
source :Géobretagne.

Illustrations



Exemple d'une zone d'activité insérée derrière un talus bocager, à Plescop



Plantation de pins et horizons complètement fermés: vue depuis la D779

entité paysagère.

Le développement urbain a rendu difficile la lecture de la structure urbaine des villages tels que Sainte-Anne d'Auray, Ploeren ou Plescop qui apparaissent comme des espaces urbains plus ou moins denses, et aux repères devenus parfois flous.

- **Sainte-Anne-d'Auray** : le village s'est développé autour de sa basilique et le long de la trame viaire en étoile, sous l'impulsion d'une succession de programmes d'aménagements privés. A l'intérieur de cet ensemble péri-urbain demeurent des parcelles agricoles isolées.

- **Plescop** : Plescop s'est considérablement développé depuis les années 1980, notamment en direction de Vannes. Cette urbanisation linéaire constituée pour une grande partie de zones d'activités et de zones commerciales est inégalement intégrée au paysage. La zone de Tréhuinec est masquée derrière une maille bocagère reconstituée à l'inverse de la partie Kerluhern/ Parc Lann qui laisse voir l'ensemble des bâtiments commerciaux.

- **Ploeren** : Ploeren, située proche de la RN 165, s'est développée de part et d'autre de cet axe routier. Cette urbanisation d'abord résidentiel depuis le centre, s'est ensuite constituée de zones commerciales et artisanales jusqu'à la RN 165. Ainsi, depuis la RN 165 l'entrée de ville se fait par la zone d'activités, où l'on aperçoit de nombreuses dents creuses 'techniques' en rapport avec les échangeurs et voies d'insertion délaissées. Les limites de l'enveloppe urbaine sont flous.

Au contraire, l'entrée de ville donnant vers le sud est beaucoup plus nette, est intégrée à une structure de talus bocagers de qualité.

Activités

Mise à part sur ses marges, il n'y a que peu de zones d'activités dans cette sous-entité paysagère qui n'accueille pas d'axes routiers structurants. La concurrence de l'axe Vannes-Auray et de la vitrine que représente la RD 165 a empêché le développement de Zones Commerciales, de Zones Artisanales en 'campagne' et peut-être participé à garder des centres-bourgs avec des commerces de proximité tels qu'à Pluneret, Mériadec, Plougoumelen.

1.5 Patrimoine et sites remarquables

Si la majorité des hameaux et villages traversés bénéficient de la présence de 'petits patrimoines' bâtis de qualité (longères, corps de ferme, églises, chapelles, calvaires) plus ou moins bien mis en valeur dans la trame urbaine plus récente, quelques sites apparaissent comme remarquables à l'échelle de l'entité *Campagne des transitions*, voire du département et de la région, tels que :

- la Basilique de Sainte-Anne d'Auray, classée depuis 1925 au titre des Monuments Historiques, est sans doute le monument le plus symbolique et le plus notable puisque rayonne comme haut-lieu de pèlerinage à l'échelle nationale.

- l'Allée couverte de Coguer Neginan au Palastre à Plescop, inscrite aux monuments historiques en 1970.

1.6 Vues remarquables

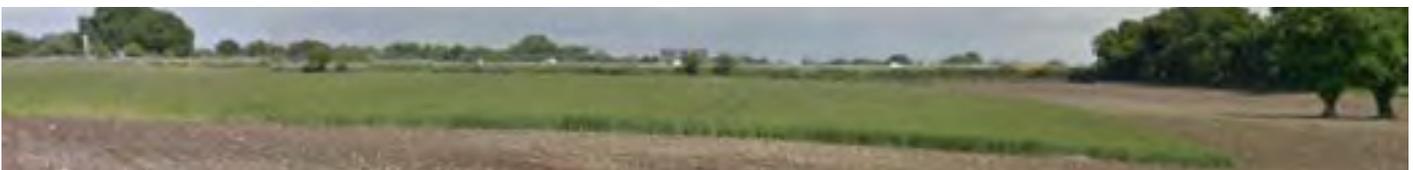
Ces reliefs doucement vallonnés et largement fermés par le maillage bocager dense et arboré, ainsi que les boisements diffus offrent peu de vues remarquables sur le grand paysage.

Cependant, les routes de campagne sinueuses qui épousent les variations du relief offrent souvent à voir au détour d'un virage une vue plus lointaine sur un vallon humide ou plus rarement, sur les coteaux boisés des contreforts des Landes de Lanvaux. Ce cas de figure opère lorsque le bocage est constitué de végétation arbustive, laissant passer le regard au-delà des limites parcellaires.

La présence très locale (échelle d'un vallon par exemple) de zones aux parcelles bien plus vastes et aux limites non talutées et dépourvues de haies, permet de voir des horizons plus lointains et d'apprécier l'organisation du territoire (système de vallées peu encaissées, implantations des villages sur les parties hautes des petits monts, tracé des rivières).



Le Guern (Meucon): vue vers le nord et les coteaux boisés des 'Contreforts des Landes de Lanvaux'



Vue depuis Tréviantec sur le RD 767 qui vient fermer l'entité paysagère à l'Est

LA GRANDE PLAINES CENTRALE BOCAGERE

ENJEUX PAYSAGERS

• URBANISATION / ACTIVITÉS

- *La maîtrise de l'urbanisation* sur l'ensemble de l'entité
- *Le renforcement de la trame urbaine existante* (dents creuses)
- *L'intégration des nouvelles constructions* dans le paysage
- *Le développement des espaces de rencontre* dans les bourgs

• DÉPLACEMENT/ MOBILITÉS DOUCES

- *L'aménagement des centres-bourgs pour les piétons* (aménagements moins minéraux et création d'espaces de rencontre)
- l'organisation des *liaisons douces inter-villages*

• AGRICOLES ET NATURELS

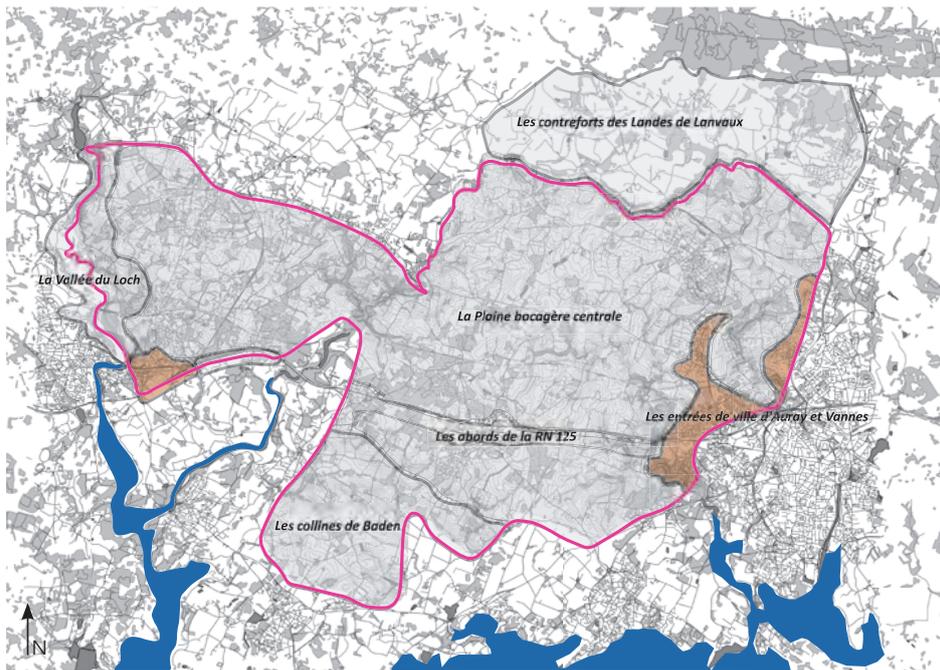
- *Le renforcement et le développement des continuités écologiques* notamment celles fragilisées dans les espaces périurbains
- Le ralentissement de *la 'fermeture des paysages'* (friches, plantations de bois...)

• POINTS DE VUE

- *L'entretien et la valorisation des 'vues-événements'* dans la trame bocagère

LES ENTREES DE VILLE DE VANNES ET D'AURAY

2. LES ENTRÉES DE VILLE DE VANNES ET AURAY

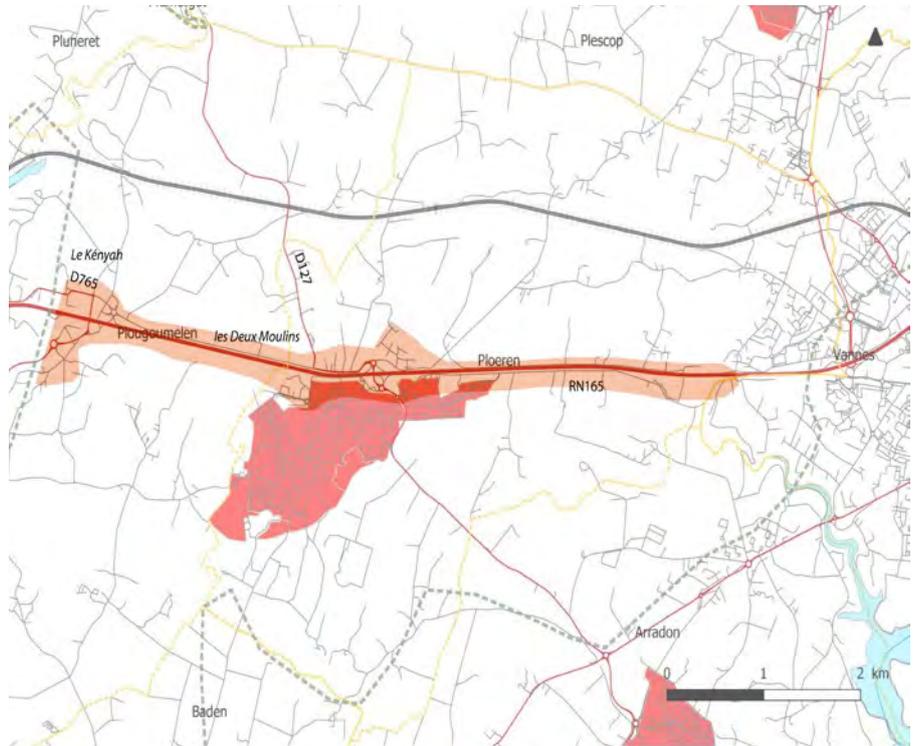


Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti, IGN, BD Topo, Entité paysage Campagne des transition du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte illustrant l'ensemble de la sous-entité.

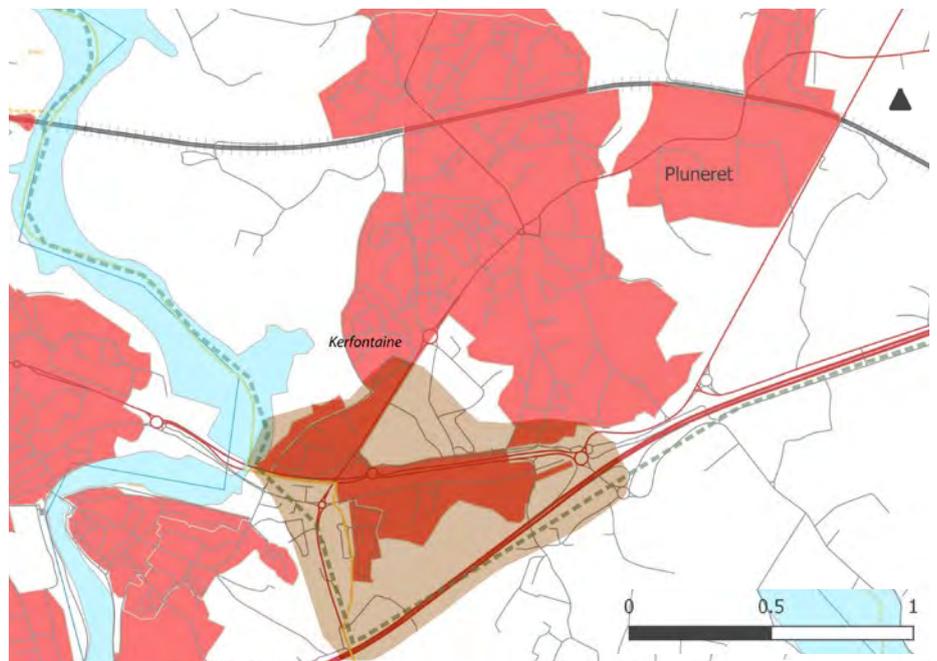


Bloc-diagramme des caractéristiques et des dynamiques paysagères de la sous-entité



Sources : GéoBretagne, PNR, Entité paysage Campagne des transitions du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte avec un cadrage plus précis sur la sous-entité.



Sources : GéoBretagne, PNR, Entité paysage Campagne des transitions du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte avec un cadrage plus précis sur la sous-entité.

2. LES ENTREES DE VILLE DE VANNES ET AURAY

2.1 Le relief et les limites paysagères

La majorité de la sous-entité 'entrées de villes' se trouve sur des ensembles relativement plats et faciles à bâtir:

- **abords de Vannes** : implantation de la zone de Goahr er Vran/ Kerbiquette/ Kerniol/ Ker Lann / Ker Martin/ Parc Lann/ Laroiseau/ Fourchêne, etc. entre 25 et 40m d'altitude.
- **abords d'Auray** : Kerfontaine située entre 20 et 25m d'altitude

Un réseau hydrographique important a pourtant creusé de petits vallons et formé une micro-topographie parfois devenue imperceptible dans les zones commerciales et artisanales qui constituent deux entrées de villes de la sous-entité. La construction de cette typologie de quartier commerciaux s'est souvent faite en niant les réalités du terrain. Ainsi, terrassements, déboisements, destructions de talus plantés et de haies, busage et canalisation des cours d'eau, coupe des ripisylves, etc., ont façonné un nouveau paysage sans repères ni indices des occupations humaines passées. L'épaisseur du paysage a disparu au profit de ponts, de routes, de bâtiments, de remblais et de déblais pouvant accueillir parkings et entrepos.

Cependant, les règlementations d'urbanisme et les difficultés techniques liées à l'implantation des bâtiments dans les espaces les plus encaissés ou les plus humides, ont permis de conserver plusieurs vallons non bâtis :

- le vallon du Ruisseau de Luscanen (Vannes), qui fait figure de porte d'entrée de Vannes depuis l'Ouest, retient physiquement l'urbanisation du côté Est. Ce vallon représente également un corridor écologique d'importance entre le Nord de l'entité *Campagne des transitions* et le Golfe du Morbihan (embouchure du cours d'eau au niveau de la presqu'île de Conleau à Vannes).

- le cours d'eau qui traverse la ZA de Parc Lann (Vannes) et reliant cet espace très urbanisé au quartier du Fourchêne puis de Kercado avant l'embouchure au niveau de la presqu'île de Conleau.

- le cours d'eau qui traverse la ZA au niveau de Kermesquel/ Le Bondon (Vannes) et qui fait figure de coupure d'urbanisation sur ce tronçon fortement urbanisé du périphérique de Vannes et est relevé comme un corridor écologique de première importance entre Vannes et le Nord de l'entité. Cependant, la continuité écologique n'est pas assurée par ce vallon dont la ripisylve se réduit progressivement avant que le cours d'eau ne soit définitivement canalisé sous terre, au niveau du quartier de la prison.

Cette accumulation et cette superposition de bâtiments, de panneaux et d'espaces de stationnement, rendent les limites floues entre les différentes zones d'activités, entre les espaces résidentiels et les zones d'activités ou encore entre les espaces agricoles et les espaces naturels. Cet enchevêtrement d'occupations des sols crée un paysage peu lisible et peu accueillant.

«Avant ici, il y avait une ferme et un maraicher avant. Maintenant on ne voit plus que des clôtures, des parkings et des bâtiments»

PARTICIPANT D'UN DES PARCOURS PAYSAGE
A PROPOS DE LA ZA DE PARC LANN

Illustrations



Passage du Meucon canalisé sous la RN165, à l'entrée de Vannes

Quels sont les éléments et ambiances du paysage traversé qui vous ont déplu ?

- La mauvaise qualité des aménagements en général: Espaces non paysagés, nombreuses clôtures, on ne voit que des bâtiments et des stationnements,
- Pas de liaisons avec les autres secteurs de la ville,
- Espace vert en secteur très bruyant difficile à imaginer comme liaison à cause de la 2x2 voies.

Quels sont les éléments et ambiances du paysage traversé qui vous ont plu ?

- Une zone de détente écologique inattendue
- Un corridor vert
- Assez peu de bruit dans certains espaces encaissés

Paroles d'élus (Extrait du parcours paysage n2, urbanisme et paysage : Traversée de la zone commerciale de Kerfontaine
23 juin 2016



Visite de la zone d'activités de Parc Lann (Vannes) lors de la concertation : vallon avec bassin de rétention



Visite de la zone d'activités de Parc Lann lors de la concertation : relique de haie bocagère et d'un ruisseau aujourd'hui canalisé

2.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques

Le maillage bocager

Bien que les entrées de Vannes et d'Auray soient densément bâties et cela de façon souvent peu cohérente avec l'identité des paysages existants, un maillage bocager subsiste pourtant à différents points autour de la RN 165.

Des reliques boisées et de haies apparaissent très ponctuellement et de façon discontinue au niveau de vallons, de 'dents creuses', autour de parcelles dont les projets d'aménagement n'ont pas encore démarrés. Ces reliques participent au circuit pédestre du tour du bourg.

- **autour de Vannes:** au niveau de la ZA de Parc Lann, dans les zones résidentielles de Kerthomas et Kermartin, ou encore le long de la D 779 entre Vannes et Plescop
- **autour d'Auray:** le long du cours d'eau de Kerfontaine.

Les boisements

Trois types de boisements/ végétations sont identifiables dans les zones périurbaines de Vannes et Auray :

- **les ripisylves** qui accompagnent de petits cours d'eaux traversent les différentes sous-entités paysagères, avant d'être canalisées de façon plus ou moins continue au niveau de Vannes. La largeur du ruban boisé excède rarement une trentaine de mètres en entrée d'agglomération, se réduisant à moins de 8m en contexte de centre urbain.

De rares petits bois dépassent ces dimensions modestes (Kerthomas, vallon de Kermesquel, espace naturel du Pargo) et offrent de vrais espaces naturels assez bien préservés. Le vallon humide de Kermesquel fait figure d'exemple en terme de gestion/ préservation et de mise en valeur simple et adaptée. Son accès et ses paysages sont peu lisibles et peu visibles depuis la route. Ces boisements mixtes à grande dominante de feuillus sont caractéristiques des vallons et participent à créer des ambiances plus rustiques (saules, chênes pédonculés, érables champêtres, frênes...).

- les parcs et aménagements des espaces publics (parc de Kerizac à Ménimur, parc des Vallons de Kerizel, etc.) offrent différentes typologies de boisements (bois, jardins, alignements, etc.), d'essences très variées, plus ornementales et moins représentatives de la campagne environnante (albizia, magnolia, etc.). Ces boisements de l'espace public sont implantés dans la plupart des quartiers et constituent des éléments non négligeables de nature en ville.

Des démarches de jardins potagers partagés et des initiatives citoyennes de fleurissement et de végétalisation des quartiers sont à relever (Incroyables Comestibles à Vannes et Auray, Jardins partagés de l'association 'Vert le Jardin' à Vannes, etc.).

Les continuités écologiques

L'agglomération de Vannes représente une importante rupture écologique à l'échelle de l'entité *Campagne des transitions* et plus largement à l'échelle des communes du PNR. Les tracés de grands corridors (vallée de Luscanen, Vallon de Kermesquel, Vallon de Bilair) viennent se heurter à l'agglomération de Vannes rendant difficile certaines connexions (continuités de Bilair et Luscanen) et en annulant d'autres (continuité de Kermesquel dont le cours d'eau finit canalisé sous la chaussée).



Vallon du Meucon à l'entrée de Vannes: espace naturel aménagé et espace de jardins partagés situé entre la RN165, un échangeur et une zone d'activités.

Lorsque cela est possible, la DIR OUEST est favorable à passer des conventions avec des associations locales (notamment de jardinage) ou des communes pour leur déléguer la gestion de terrains dont elle est propriétaire. Pour qu'une convention soit signée, ces terrains doivent se situer sur une zone classée agricole (A) dans le PLU.

Extrait d'un entretien réalisé auprès de la DIR OUEST de Vannes

La démarche Acti'Parc (qui remplace le dispositif régional Bretagne Qualiparc) favorise la qualité paysagère des ZA, tout en laissant les commerçants s'exprimer. Pour fonctionner, la charte ne doit pas être trop contraignante, sinon les objectifs restent inaccessibles pour les commerçants/artisans.

Extrait d'un entretien réalisé auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Les commerçants et artisans des ZA et ZC ont des intérêts à voir la qualité paysagère de ces zones renforcées:

- La publicité devrait être organisée et contenue
- Pour une meilleure lecture de l'offre en magasins présents sur une "zone", une compacité de celle-ci serait préférable. Cela passe notamment par la mutualisation de parkings,
- Pour un meilleur accueil du client et une meilleure accessibilité, des espaces publics et des liaisons douces pourraient être plus systématiquement prévus et mutualisées entre les différents magasins.

Extrait d'un entretien réalisé auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

2.3 Déplacements routiers, piétons et espace public

Les entrées de Vannes et Auray, et notamment les différentes ZA qui les composent, sont organisées pour favoriser les déplacements rationnels et efficaces des automobiles (échangeurs, ponts, 2X2 voies) vers certaines zones (entre Parc Lann et Ker Lann à Vannes). Les aménités propres à l'usage de la voiture, telles que les aires de stationnement, sont prévues en conséquence.

Si les lignes de transport en commun (bus n°5 et n°1 à Vannes) permettent de relier ces espaces périphériques au centre ville, peu d'espaces publics ont été prévus pour accueillir les déplacements piétons et vélos entre ces espaces commerciaux et les centres-ville de Vannes et Auray. Les trottoirs et voies douces sont parfois pensés à l'échelle du projet urbain mais rarement à l'échelle du quartier ou de la ville. Ainsi, les ponts au dessus de la voie express qui permettent de relier les parties Nord et Sud des villes (Vannes en particulier) restent exclusivement réservés aux voitures.

2.4 Urbanisation et activités

Les paysages péri-urbains de Vannes et dans une moindre mesure d'Auray, sont dominés par une urbanisation caractéristique des entrées de ville en France. Bâtiments d'activités commerciales et artisanales s'alignent le long de la RN 165, sur toute la traversée de Vannes. L'implantation des bâtiments ne respecte généralement aucune règle d'intégration paysagère, ces activités recherchant de la visibilité depuis la RN165.

La juxtaposition des enseignes commerciales, des bâtiments aux architectures normées et l'importance des infrastructures routières banalisent ces paysages périurbains et empêchent les vues qui pourraient donner à voir le grand paysage ou les paysages urbains de Vannes qui s'effacent alors. A noter que quelques vues sur la cathédrale existent.

Au-delà de leur qualité paysagère, ces espaces génèrent de fortes consommations foncières du fait des infrastructures engendrées (bâtiments d'activités, parkings, dessertes routières, etc.). Pour comparaison, le centre-ville intramuros et le port de Vannes représentent la même surface que les zones commerciales de Kerlann/ Fourchêne.



Rapport frontal du bâti commercial à la route peu intégré au paysage ; vue depuis la RN 165 au niveau de la ZA Kényah, à Plougoumelen.

Ces zones péri-urbaines sont dominées par les commerces et zones artisanales et de bureaux fonctionnant essentiellement la journée et en semaine. Ce type de quartiers pose la question de l'usage de ces espaces la nuit qui deviennent des espaces délaissés.

Des objectifs de qualité environnementale et architecturale ont été listés et intégrés aux nouveaux cahiers des charges pour la construction de nouvelles zones ou pour la réhabilitation d'anciennes zones d'activités. La zone de Kerfontaine à Pluneret fait partie de cette démarche et devrait être réhabilitée prochainement dans le cadre du nouveau programme Morbihan Acti'Parc (qui prolonge et remplace le dispositif régional Bretagne Qualiparc sur le territoire départemental). Celui-ci "vise à améliorer la qualité urbaine, spatiale, fonctionnelle et environnementale des parcs d'activités, en mobilisant une ingénierie de conseil et une aide aux financements des études et travaux (CD56/ CAUE)."

Illustrations



La surface du magasin Carrefour de Ker Lann à Vannes est équivalente à celle de l'ensemble du centre historique de Vannes
source : Géobretagne

Pour que le parc d'activités économiques ne soit plus une « zone » mais ressenti comme un quartier de ville et de vie, Acti'Parc propose d'intégrer au projet de requalification, d'extension ou de création d'un parc d'activités les enjeux de :

- dynamique économique,
- maîtrise du foncier,
- qualité urbaine et architecturale,
- transports et mobilité,
- maîtrise des consommations d'énergies,
- biodiversité.

Extrait d'un entretien réalisé auprès du CAUE 56

“Les panneaux touristiques pourraient être relookés et les châteaux d’eau repeints ou décorés”

Parôle d'élu, lors d'un parcours paysager #2 urbanisme et paysage du 14 juin 2016

illustrations

“Desserte routière de Kerlann
L’ancienne ferme est encerclée, le paysage et le tracé parcellaire initial sont complètement niés par l’infrastructure et les zones qu’elle dessert.

On peut également s’interroger sur la consommation d’espace de ce type d’infrastructure.”

source : Atlas des Paysages du Morbihan



2.5 Patrimoine et sites remarquables

Ces espaces d’entrée de ville, très fortement modifiés et aménagés depuis les années 1960-70 pour l’accueil de zones d’activités ou pour le passage d’infrastructures lourdes, se trouvent aujourd’hui assez pauvres en sites et patrimoines remarquables. L’Histoire a souvent été gommée sans que parfois ne subsistent de repères paysagers ou patrimoniaux de se qui se trouvait alors à cet endroit (talus, haie, muret, croix/calvaire, ferme, etc.).

Notons cependant la présence du site naturel de grande qualité tel que les abords de forêt humide du Meucon au niveau de Kermesquel.

2.6 Vues remarquables

Quelques vues remarquables sont à dénombrer au niveau des entrées de ville d'Auray et de Vannes depuis la RN165, aux abords dominés par les zones d'activités banales.

Grâce aux talutages et aux infrastructures routières, quelques vues intéressantes sont offertes à l'automobiliste au détour d'une bretelle routière:

- sur l'échangeur entre Parc-Lann et KerLann (Vannes) : vue sur le lointain : les contreforts des Landes de Lanvaux au Nord et la ville de Vannes au Sud.

La 2x2 voies au niveau de Vannes

La ville est reconnue à l'échelle nationale voire internationale pour son centre-ville historique médiéval préservé. C'est également l'image d'une ville organisée autour d'un port de plaisance 'en eau', porte d'entrée du Golfe du Morbihan, des nombreuses îles et des patrimoines reconnus nationalement voire mondialement.

Cependant, les différentes entrées depuis la 2X2 voies traversant l'agglomération ne sont pas valorisantes : la route donne généralement à voir une urbanisation au coup par coup qui s'est gréffée aux axes viaires en niant le socle paysager. Le centre historique pourtant tout proche (environ 2km depuis Parc Lann) s'efface derrière les zones d'activités et les infrastructures routières. A cela s'ajoute un jalonnement de signalisations commerciales qui renforcent cette l'image peu attrayante des paysages péri-urbains d'entrée de ville.

A noter la conservation des vallées les plus encaissées ainsi que des fonds de vallées humides (la rivière du Vincin entre autre), permettant d'assurer des coupures d'urbanisation et retenant parfois de façon qualitative l'urbanisation en limite de rupture de pente. Les fronts urbains sont alors mieux intégrés au paysage.

Aucun point de vue sur le Golfe du Morbihan n'a été relevé.

Illustrations



Comparaison des photos aériennes 1950/ 2016 de la zone de Parc Lann.

La zone de Parc Lann, en termes de réseau viaire, a peu pris en compte l'existant et de nombreuses surfaces ont été imperméabilisées.

source : Géobretagne



LES "ENTRÉES DE VILLE" DE VANNES ET AURAY

ENJEUX PAYSAGERS

• URBANISATION / ACTIVITÉS

- *L'intégration des nouveaux projets d'aménagements commerciaux* dans la trame paysagère
- *La maîtrise et l'optimisation de la consommation d'espace* des grandes infrastructures type échangeur

• DÉPLACEMENT/ MOBILITÉS DOUCES

- *Le développement des déplacements doux* entre les quartiers en s'appuyant sur les caractéristiques physiques
- *L'organisation et la réglementation de la publicité*

• AGRICOLES ET NATURELS

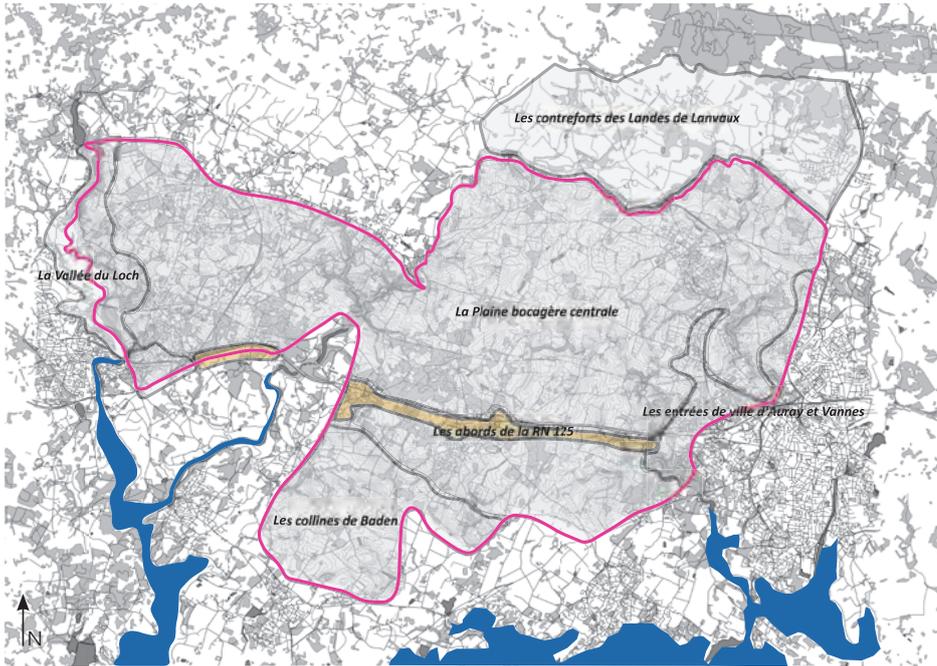
- *Le renforcement des continuités écologiques* dans les zones périurbaines fragilisées

• POINTS DE VUE

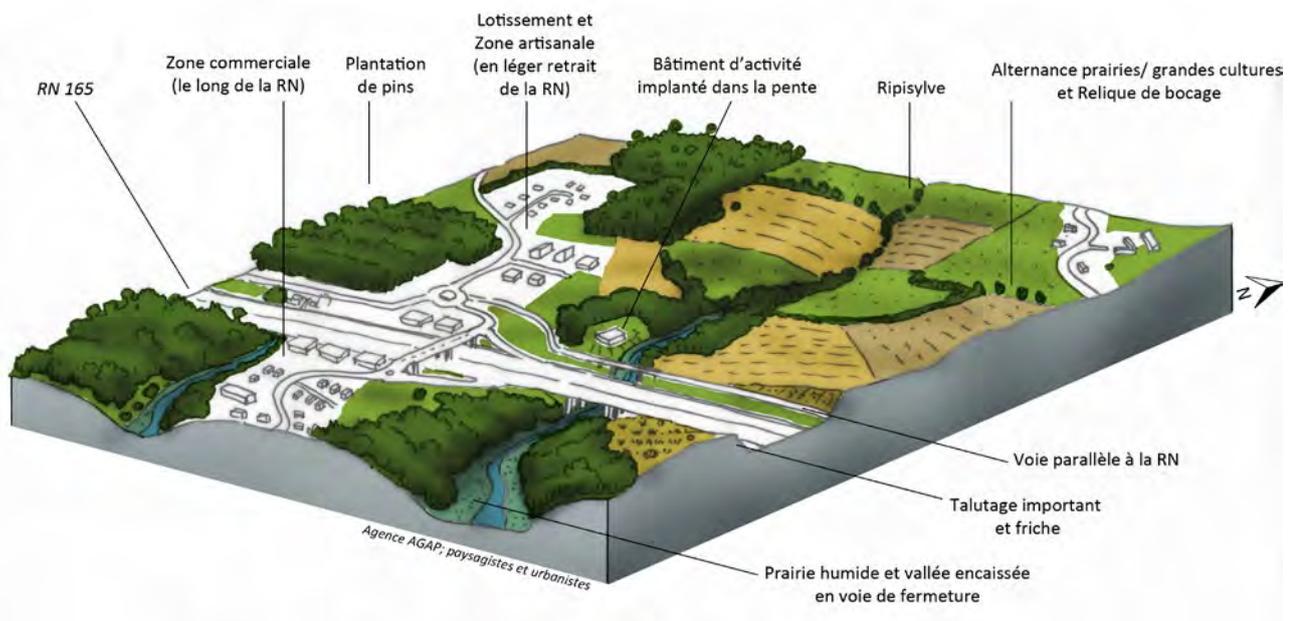
- *L'entretien et la et valorisation des vues sur le lointain* depuis par les infrastructures routières

LA RN165 ET SES ABORDS

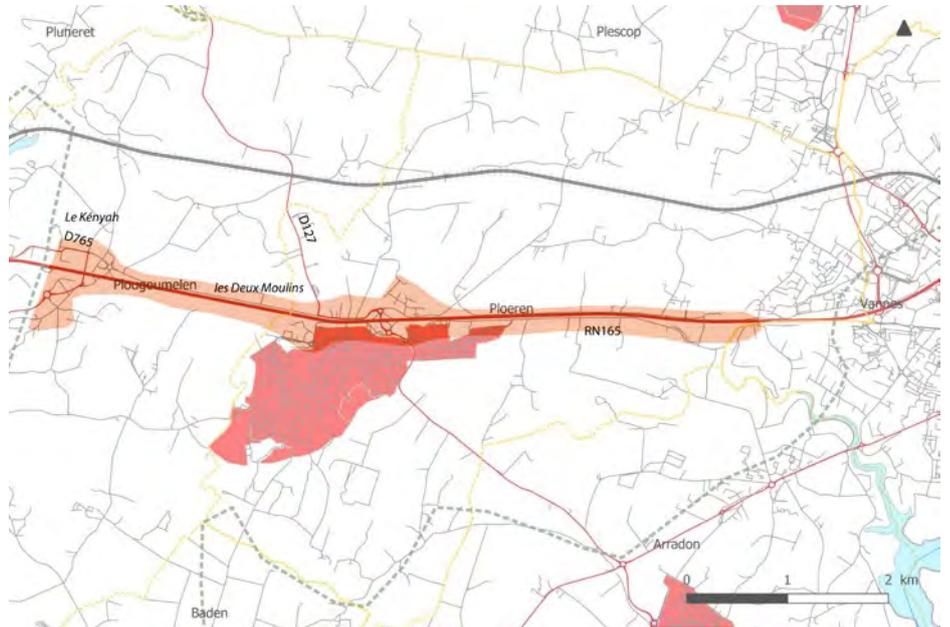
3. LA RN165 ET SES ABORDS



Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti, IGN, BD Topo, Entité paysage Campagne des transition du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

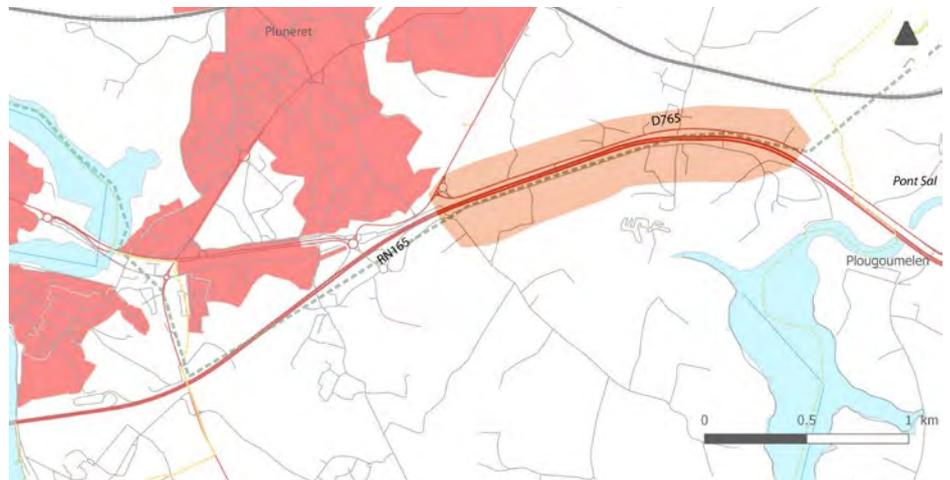


Bloc-diagramme des caractéristiques et des dynamiques paysagères de la sous-entité



Sources : GéoBretagne, PNR, Entité paysage Campagne des transitions du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte avec un cadrage plus précis sur la sous-entité.



Sources : GéoBretagne, PNR, Entité paysage Campagne des transitions du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte avec un cadrage plus précis sur la sous-entité.

3. LA RN165 ET SES ABORDS

3.1 Le relief et les limites paysagères.

Cette sous-entité paysagère est la seule dont la cohérence d'ensemble soit directement liée à une infrastructure lourde (RN165) qui scinde l'entité paysagère *Campagne des transitions* en deux parties Nord/ Sud, mais qui donne également à voir ces paysages traversés de façon parfois exceptionnelle.

La RN165 traverse l'entité paysagère de la *Campagne des transitions* de l'Ouest à l'Est. Son tracé se trouve un peu en amont de la ligne de rupture de pente : d'où les vues données sur les différentes vallées perpendiculaires enjambées, qui commencent à s'encaisser. La route trace une ligne séparant symboliquement les influences terrestres au Nord des influences maritimes au sud. La RN165 fait aussi figure de ruptures toponymiques puisque le Sal en amont, devient Rivière du Bono en aval, de la même façon que le Loch devient Rivière d'Auray.

Sur une grande portion, la route propose une lecture panoramique sur les paysages ouverts et lumineux de plaines plates cultivées (en fonction des talutages et de la couverture végétale des abords); tandis que les fonds de vallées traversés offrent à voir des paysages beaucoup plus fermés et boisés, où le tracé du cours d'eau en est même devenu souvent difficilement perceptible.

Cette route d'importance régionale (axe Brest-Nantes) et située le long du littoral qui concentre de nombreuses activités, a permis le développement de nombreuses zones d'activités tout son long. Panneaux et bâtiments hors d'échelle viennent s'interposer comme un filtre discontinu, entre l'observateur et les paysages.

Mis à part lors de la traversée de certaines vallées, la route n'offre pas un parcours très rythmé dans le ressenti des reliefs qui ont été terrassés pour accueillir l'infrastructure.

Illustration



Accumulation d'enseignes publicitaires le long de la route; vue depuis la RN165 au niveau de Luscanen (Ploeren)

La loi n'est pas toujours respectée en ce qui concerne les enseignes et pré-enseignes le long de la RN165 (problèmes de taille, de couleur, d'emplacements, etc.). Normalement, seuls les parcs d'activités de plus de 4ha doivent être signalés.

Ces dérives ont un impact (contraire aux recommandations de la Sécurité routière) sur l'attention des automobilistes.

Extrait d'un entretien réalisé auprès de la DIR OUEST Vannes

"Il faut que nous réussissions à préserver des vides le long de cette RN165"

Parole d'élu, lors du parcours paysager urbanisme et paysage du 14 juin 2016

Les paysages forestiers exploités des abords de la RN165 de la Campagne des transitions, sont en évolution permanente.

L'alternance de coupes et de nouvelles plantations participe à produire des "paysages mosaïque" de qualité qui contrastent avec des paysages parfois monotones car figés.

Extrait d'un entretien réalisé auprès du CNPF de Vannes

Quels sont les éléments notables présents sur l'entité paysagère "Campagne des transitions" ?

- la contre-allée de la RN165 renforce l'ampleur de l'axe routier, elle l'élargit et renforce son aspect peu qualitatif ainsi que son impact écologique.

- les abords de la RN165 sont très peu qualitatifs : planter les abords permettrait de casser cet aspect très dur de zones d'activités qui banalisent les paysages.

Paroles d'élus (Extrait de l'atelier "Carte sur table" du 7 septembre 2016)

3.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques

Au contraire des autres sous-entités, la route N165 donne partiellement à voir une pluralité d'agro-paysages et de typologies urbaines sur une relative courte distance (environ 20km) :

- sections de boisements mixtes spontanés en fond de vallée ou sur flancs de coteaux,
- sections de plaines céréalières assez 'ouvertes' avec reliques de bocage,
- sections de plaine mixte avec association cultures/ pâtures/ boisements (plantations et spontanés) dans une trame bocagère assez dense,
- sections de plaine mixte à dominance de plantations de pins (plus ou moins bien entretenues).

Globalement le maillage bocager est ici plus lâche que dans la sous-entité 'Plaine bocagère centrale' et la trame parcellaire moins complexe.

Au vu de nombreuses parcelles agricoles en friche le long de la route, la question se pose de l'avenir de ces espaces souvent plantés, qui tendent à fermer les horizons.

Notons la présence de nombreux espaces techniques ou délaissés le long de la route (au niveau des échangeurs, ponts, talus, etc.) qui représentent des surfaces importantes n'ayant pourtant aujourd'hui pas toujours de rôle à part entière (pas de plantations, peu d'entretien, uniformité ou banalité des strates/ essences) et pourraient être supports de diversification des pratiques d'entretien.

3.3 Déplacements routiers, piétons et espace public

Les déplacements sont ici par essence, très largement routiers. La route nationale propose une expérience des paysages semblable à celle qu'offre les autoroutes : vitesse élevée, linéarité du parcours, observation attentive des paysages alentours impossible, difficulté d'expérimenter les reliefs souvent aménagés, etc.

Cependant, la présence de la D765 (devenant D127) qui longe pratiquement l'ensemble de la RD165 entre Auray et Vannes, offre une alternative de déplacement. Peu empruntée, cette route secondaire parallèle, est située en contrebas de de la RN165 (environ 3-4m plus bas) et offre ainsi à voir des paysages tout à fait différents car souvent déconnectés de la route nationale 'cachée' par un talus. Son parcours offre également une expérience au sein des paysages (même niveau que les alentours) au contraire d'une vue 'en plongée', moins intime, qu'offre la RN.

Cette route secondaire propose d'autres usages que des déplacements longue distance et permet de desservir les hameaux et zones d'activités.

Illustrations



Eco-paturage réalisé sur les bords de la RN165 à Lanester: expérience que la DIR Ouest souhaite voir se développer sur les bords de la RN165 au niveau de la Campagne des transitions.



Plantation de pins à maturité; vue depuis la RN 165 au niveau des Deux Moulins, Plougoumelen



Vue dégagée sur un campagne ouverte, depuis la RN 165 au niveau de Bot Coan



Vallon complètement 'fermé' par la végétation arborée ; vue depuis la RN 165 au niveau de Pont Sal à Plougoumelen



3.4 Urbanisation et activités

La RN165 a influencé un développement urbain important sous la forme de zones d'activités et de zones commerciales. Ces espaces se sont développés de façon linéaire le long de la 2X2 voies, mais ont également pris la forme d'une conurbation peu structurée depuis la RN jusqu'à des villages existants (ex: Ploeren, Plougoumelen).

Extrait d'un entretien réalisé auprès du CAUE 56

Sur différents Parcs d'activités de l'entité Campagne des transitions, on peut voir des magasins qui ferment. Penser la qualité paysagère et architecturale de ces "zones" améliorerait "l'effet vitrine" favorable à l'activité. Sur certaines de ces "zones" existantes, des requalifications qualitatives sont en cours ou en projet (Kenyah à Plougoumelen, Kerfontaine à Pluneret, Le Poteau à St-Avé, etc.).

Extrait d'un entretien réalisé auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 56

Lorsque les "zones" ou parties de "zones" se trouvent mal organisées (défauts d'accès, de distribution, de cohérence), une vacance commerciale se fait remarquer. Au contraire, les "zones" les mieux intégrées aux réseaux piétons et automobiles ainsi que les zones aux aménagements paysagers qualitatifs n'ont peu ou pas de vacance à déplorer.

Parole d'élus, lors d'un parcours paysager urbanisme et paysage du 14 juin 2016

"Les bâtiments commerciaux en ruine, verrues paysagères, pourraient être détruits"

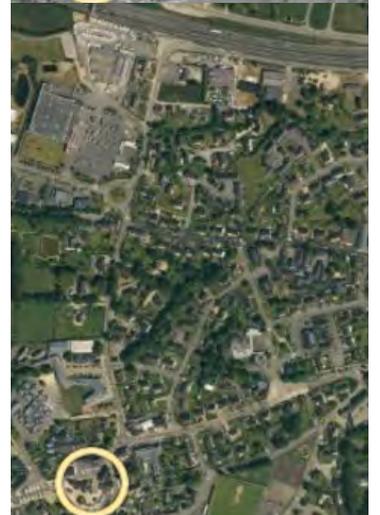


Magasin en ruine dans la ZA de Kenyha Nord, le long de la RN 165, à Plougoumelen

Illustrations



Vue sur la RN165, depuis le D127, au niveau de Ploeren



Comparaison des photos aériennes 1950/ 2016 de la ZA de Ploeren. En 60 ans à Ploeren de nombreux terrains agricoles ont été aménagés, on note tout de même une présence d'espace non imperméabilisé dans cette conurbation.
source : Géobretagne



LA N165 ET SES ABORDS

ENJEUX PAYSAGERS

- URBANISATION / ACTIVITÉS

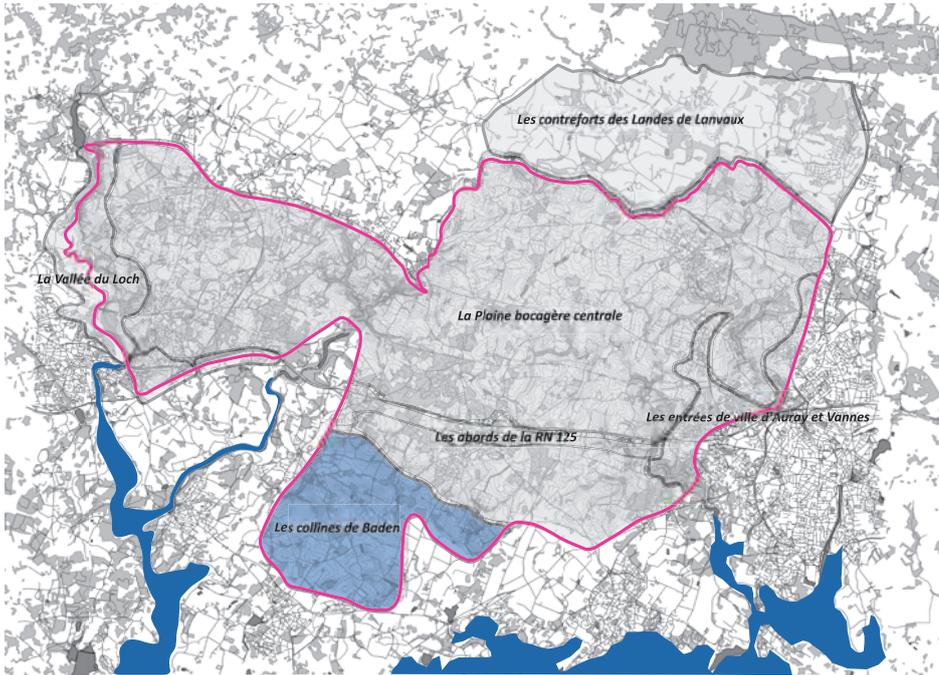
- *La maîtrise de l'urbanisation linéaire* entre centres-bourgs et le long de la RN165
- *L'intégration des aménagements commerciaux dans la trame bocagère* existante
- *La réhabilitation des ZA en voie d'enfrichement*

- DÉPLACEMENT/ MOBILITÉS DOUCES

- *Le développement des déplacements doux entre le nord et le sud* de la sous-entité, particulièrement 'fracturante'
- *La définition d'usage et de qualités aux espaces interstitiels* produits par l'infrastructure (talus, abords, zones enherbées au niveau des échangeurs...)
- *La mise en valeur de la route départementale parallèle à la RN 165*, pour proposer des parcours alternatifs (vélo, piéton, voitures...) de traversée et d'observation des paysages sur l'axe NO/ SE

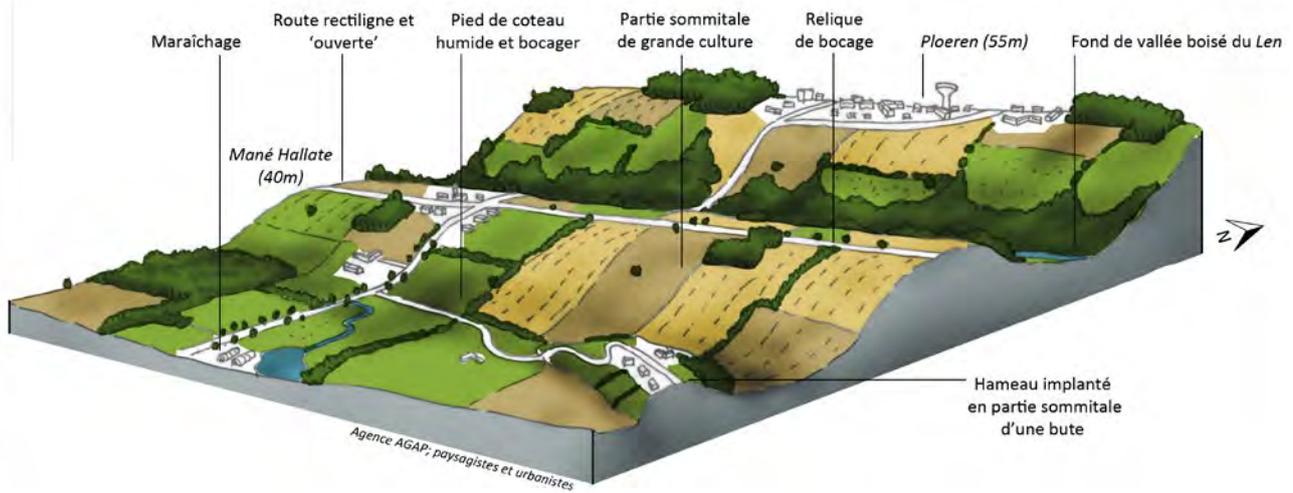
LES COLLINES OUVERTES DE BADEN

4. LES COLLINES OUVERTES DE BADEN

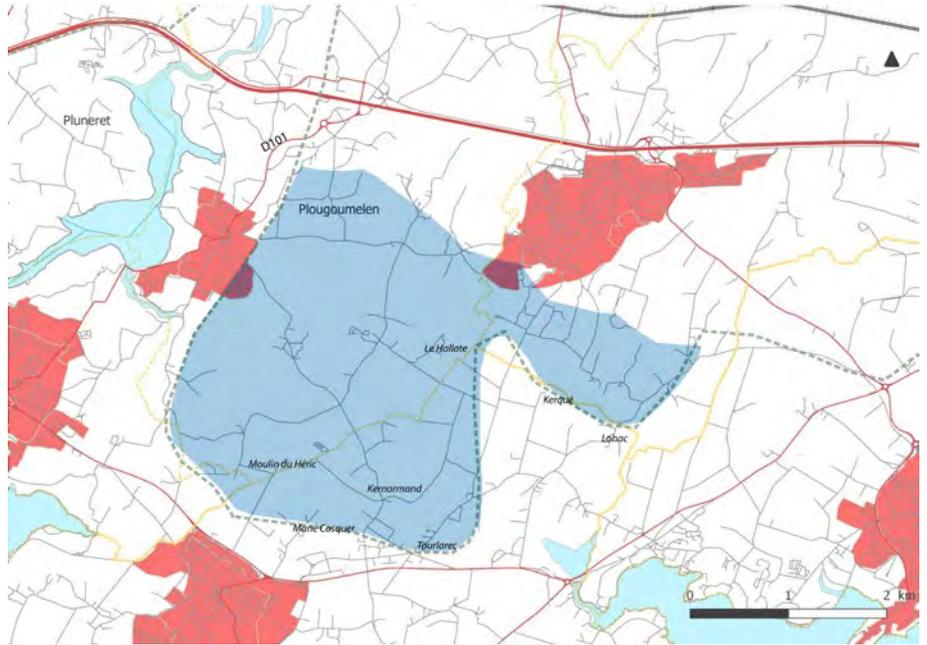


Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti, IGN, BD Topo, Entité paysage Campagne des transition du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

COLLINES 'OUVERTES' DE BADEN



Bloc-diagramme des caractéristiques et des dynamiques paysagères de la sous-entité



Sources : GéoBretagne, PNR, Entité paysage Campagne des transitions du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte avec un cadrage plus précis sur la sous-entité.

4. LES COLLINES OUVERTES DE BADEN

4.1 Le relief et les limites paysagères

Plaine humide du sud de la sous-entité

Ce secteur très localisé constitue un ensemble très homogène de prairies permanentes très planes et humides, au maillage bocager continu et resserré. Ce secteur se caractérise par un nombre peu important de hameaux et d'habitations isolés. Les quelques routes qui traversent cette unité horizontale sont souvent rectilignes, et donnent à voir des paysages parfois très lointains où la moindre modulation de relief est mise en scène. Aussi, les quelques « monts » boisés et habités situés au nord de la RD101 (ex. à Baden : Mané Cosquer, Kernormand, etc.) laissent parfois apparaître quelques points noirs urbains qui dénotent très fortement dans ce paysage bocager, homogène et plat.



Route (entre Baden et Plougoumelen) rectiligne, plane et cadrée par une haie continue de saules.

Les collines du nord de la sous-entité

Ce secteur, au relief plus affirmé (ex: le Mané Hallate à Plougoumelen culmine à 40m contre 25m pour la Plaine humide), dessine un ruban d'environ 300m de large sur une orientation NO/SE. Beaucoup plus ouvert, ce secteur détient un maillage bocager moins dense et des parcelles plus vastes. Ce petit balcon donne à voir des paysages lointains, au nord vers la 'Plaine bocagère centrale' et au sud vers le littoral qui se dessine nettement. Des vues sont offertes aux alentours sur une campagne très largement habitée, voire mitée de pavillons qui s'émiettent de façon souvent peu cohérente sur les terres agricoles.

Cette dynamique gomme une logique d'organisation des paysages structurés et facilement lisible :

- parties sommitales plutôt boisées, urbanisées et accueillant les principales routes,
- parties médianes cultivées ouvertes et faiblement boisées et maillées,
- parties basses et les fonds de vallées bocagères et de pâtures permanentes où l'effet de fermeture est renforcé par des ripisylves qui contrastent fortement avec les vastes espaces plans et ouverts de grande culture.



Vue vers le nord sur le coteau boisé marquant la fin de la 'Plaine bocagère Centrale'; vue depuis le Mané Hallate à Plougoumelen (Kerscournet-Baden)

Illustrations



Vaste parcelle cultivée en céréales et dépourvue de maille bocagère; vue vers le Sud au niveau de Kerque



Conurbation entre Toularec et Toul Broc'h peu cohérente et espaces publics très 'minéraux'

4.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques

Le maillage bocager est très inégalement réparti sur l'ensemble de la sous-entité paysagère. Tandis que les 'hauteurs' du Mané Hallate sont cultivées en céréales (blé et maïs) sur de vastes parcelles aux limites souvent dépourvues de haies, la partie Sud de la sous-entité ainsi que le fond de vallée du Len sont pourvus d'une maille bocagère bien plus dense et préservée.

4.3 Déplacements routiers, piéton et espace public

De nombreux hameaux au développement urbain souvent soutenu, jalonnent les paysages de la sous-entité rétro-littorale. Ces paysages de campagne densément habités ne bénéficient pas de nombreux sentiers ou chemins ou sont peu visibles.

4.4 Urbanisation et activités

Sous influence du littoral et des sites/ villages de renom (Baden, Larmor-Baden, Arradon, etc.), cette campagne rétro-littorale souffre aujourd'hui d'une pression foncière importante. Cette pression prend la forme d'un mitage général de la campagne mais également d'une urbanisation linéaire le long du réseau routier.

Ce développement peu contrôlé le long des routes tend à gommer les structures paysagères et les logiques historiques d'implantation des villages en 'crête' de monts, pour se 'déverser' sur les paysages bocagers et sur les coteaux du Mané Hallate, plus exposés.



Mont boisé de Mané Cosquer à Baden: deux pavillons implantés en partie sommitale dénotent avec le paysage bocager équilibré qui l'entoure.



Mitage des terres agricoles vers Kernormand (Baden)

4.5 Vues remarquables

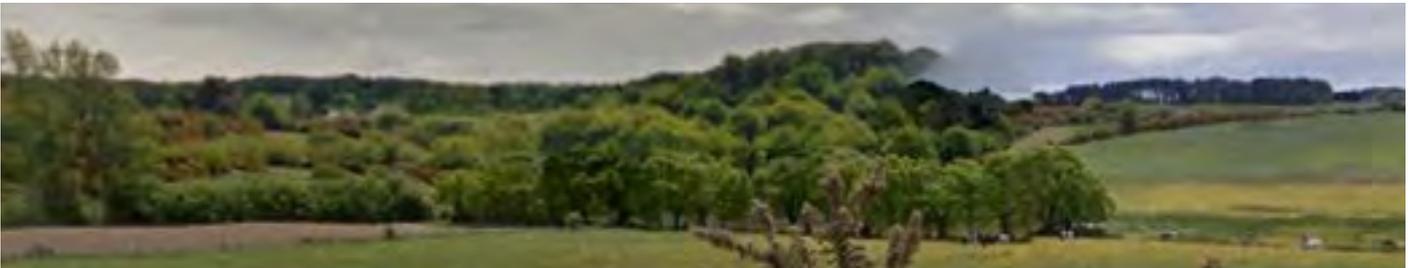
Les quelques routes qui empruntent les parties sommitales du Mané Hallate donnent à voir des points de vues lointains au Nord vers la plaine agricole centrale et au Sud vers le littoral, clairement lisible.

Les petits monts qui ponctuent la sous-entité de façon discontinue, offrent également quelques situations de balcon sur les horizons lointains, bien que les boisements et les nombreuses habitations en restreignent souvent l'ampleur.

En situation de « plateau bas » et humide (au Sud de la sous-entité), les points de vues n'excèdent souvent pas la taille d'une parcelle, cernée par des boisements.



*Vue vers le Nord sur le coteau boisé marquant la fin de la 'Plaine bocagère Centrale'
vue depuis le Mané Hallate à Plougoumelen*



*Vue vers le Sud sur le Ruisseau de Kernormand: au dernier plan le boisement de pins marque le début de la Ria du
Pont de Lohac
vue vers le Sud au niveau de Kervernir (Baden)*

LES COLLINES OUVERTES DE BADEN

ENJEUX PAYSAGERS

- **URBANISATION / ACTIVITÉS :**

- *La maîtrise de l'urbanisation* sur les terres agricoles et les coteaux exposés (ex : autour du Mané Cosquer...)
- *L'intégration de toute nouvelle construction à un maillage bocager* ou à un boisement existant ou à planter (ex : Moulin Héric)

- **DÉPLACEMENT/ MOBILITÉS DOUCES**

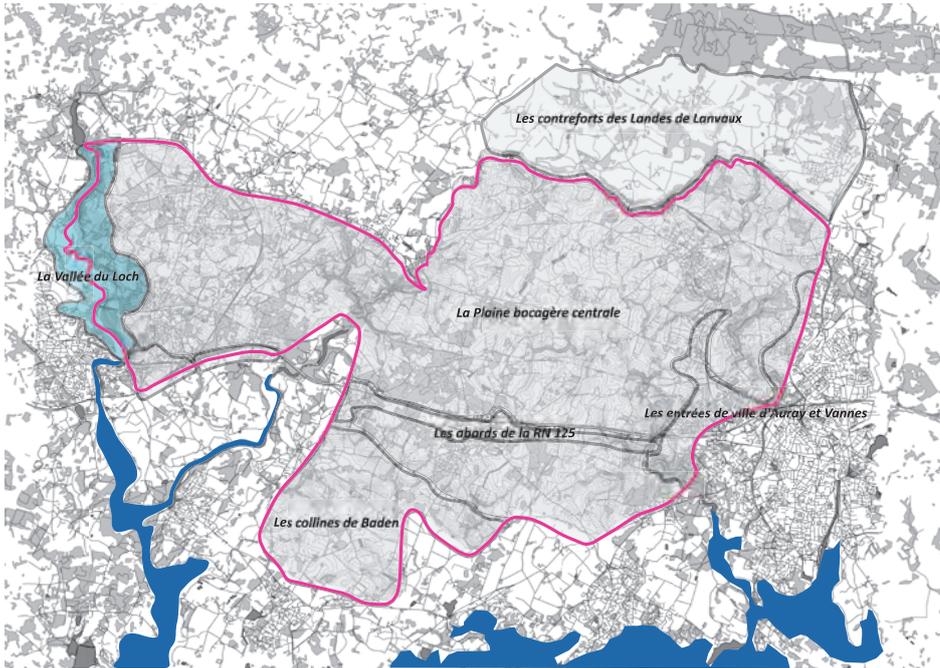
- *Le développement des mobilités douces* s'appuyant sur les caractéristiques physiques et les continuités écologiques

- **AGRICILES ET NATURELS**

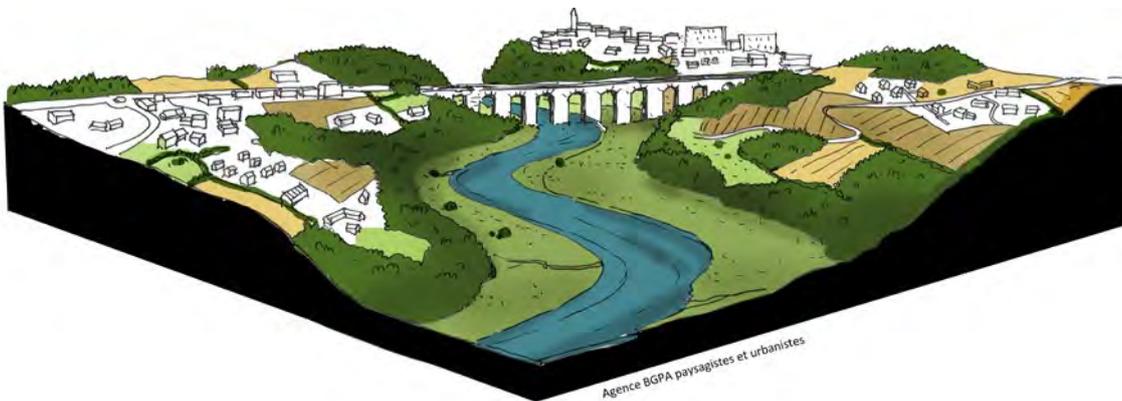
- *La conservation du maillage bocager dense et de ses continuités écologiques* qui en font son identité
- *La mise en valeur et l'accessibilité des paysages ruraux*
- *L'accessibilité aux fonds de vallées humides* où courent des ruisseaux

LA VALLEE DU LOCH

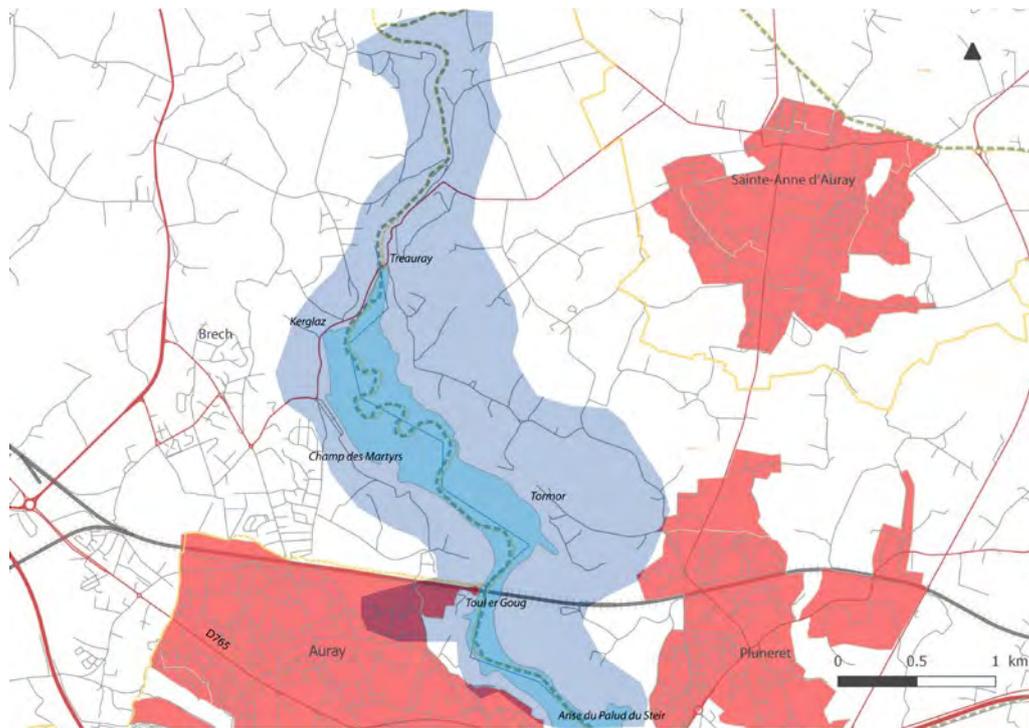
5. LA VALLEE DU LOCH



Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti, IGN, BD Topo, Entité paysage Campagne des transition du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.



Bloc-diagramme des caractéristiques et des dynamiques paysagères de la sous-entité



Carte avec un cadrage plus précis sur la sous-entité.

5. LA VALLEE DU LOCH

5.1 Le relief et les limites paysagères

La sous-entité paysagère est composée uniquement de la Vallée du Loch qui fait figure d'exception à l'échelle de l'entité *Campagne des transitions* tant par ses dimensions (plus de 500m de large sur près de 4km de long) que par la variété des paysages qu'elle offre à voir :

- Shorre et Slikke sous influence des phénomènes de marée jusqu'au lieu dit 'Le champs des Martyrs' (à Brech),
- prairies humides pâturées et marais d'eau saumâtre en roselières,
- rivière,
- coteaux boisés et bocagers,
- sommets bâtis.

Le paysage grandiose de la vallée du Loch est sans doute le seul de l'ensemble de l'entité qui est sous influence directement marine, en ce sens où les marées y sont perçues et offrent à voir des paysages changeants en fonction du flux et du reflux des eaux.



Vue sur l'Anse du Palud du Steir et sur le marais saumâtre en bordure du Loc'h (Pluneret)

Cette vaste zone de vasières bordées d'herbus est restée d'apparence très naturelle. Pratiquement préservée de constructions, le fond de vallée au milieu duquel le petit fleuve dessine de vastes méandres, tranche fortement avec les coteaux urbanisés qui l'ensèrent au Sud du pont de la D730. Au contraire, les coteaux au Nord de cette infrastructure qui marquent l'entrée symbolique d'Auray, restent également en apparence bien préservés de constructions anarchiques.

Les ruptures de pentes des coteaux Est et Ouest de la vaste Vallée marquent des limites assez franches en passant de 3-4m à 35m d'altitude. Les nombreux boisements qui colonisent les coteaux autrefois largement cultivés, posent la question de ce paysage qui se referme.



Vue sur Auray depuis Tormor (Pluneret), au Nord : l'urbanisation qui ne déborde pas sur les coteaux.

5.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques

Le maillage bocager lâche

Après avoir été très dense jusque dans les années 1950, le maillage bocager des coteaux de la Vallée du Loch est aujourd'hui devenu assez lâche, sauf dans les parties basales et humides des coteaux qui restent globalement assez densément maillées.

Les prairies humides moins intensément exploitées (pâturées) dans le lit majeur du Loch, commencent à se fermer.



Prairies humides pâturées et petits boisements qui commencent à fermer les vues sur le lointain, au niveau de Kerglaz.



Comparaison des photos aériennes 1950-2015 de Kerglaz : les coteaux se boisent et se bâtissent et les prairies humides anciennement intensément pâturées, tendent à se fermer.

sources : Geobretagne

5.3 Déplacements routiers, piétons et espace public

La vallée représente une barrière physique entre les deux rives droite (Brech) et gauche (Pluneret) que seuls les ponts sur la D120 au niveau de Treauray au nord et sur la D765 au niveau du Quai Neuf, plus de 2km plus au Sud, permettent de traverser.

Notons la présence d'un sentier de randonnée qui permet sur environ 3.5km, de découvrir depuis Auray les berges naturelles du Loch, entre pins, genêts, prairies humides, roselières et forêts de marronniers.

5.4 Urbanisation et activités

Les paysages de la Vallée sont de grande qualité : équilibre des cultures, des boisements et canalisation des urbanisations sur les hauteurs.

On observe néanmoins un début de mitage pavillonnaire des coteaux agricoles et une descente de l'urbanisation vers le fond de vallée, notamment à Tormor, Penhoët ou Kerglaz.

Mis à part quelques exploitations agricoles, il n'y a pas d'activités dans la vallée du Loch, largement résidentielle.

5.5 Patrimoines et sites remarquables

La vallée est constituée de nombreux petits patrimoines qui participent à préserver sa qualité et son identité (orientée vers le fleuve côtier) :

- croix (5 chemins), chapelles (chapelle expiatoire du Champ-des-Martyrs à Brech), calvaires,
- pont de Toul er Goug (Pluneret),
- fermes et hameaux.

5.6 Vues remarquables

La sous-entité paysagère jouit de points de vue parmi les plus saisissants de l'ensemble de l'entité *Campagne des transitions* : la topographie fortement marquée dessine une vaste vallée homogène et de grande qualité paysagère (vasières, prairies humides, coteaux bocagers, coteaux boisés, hauteurs bâties).

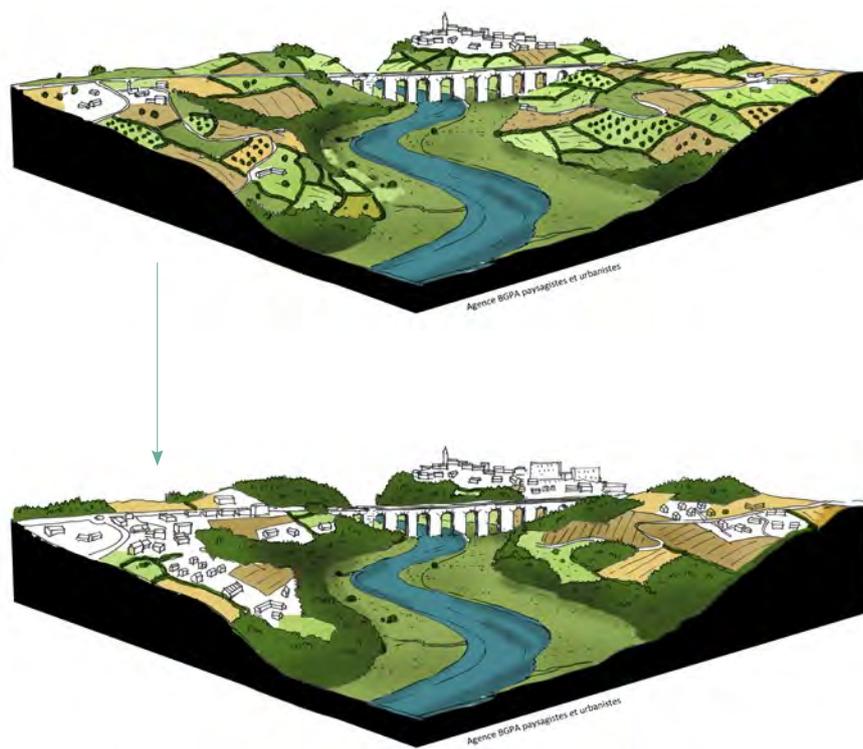
Des points de vue depuis les hauteurs :

- depuis les infrastructures ferrovières (pont Toul er Goug),
- depuis les sommets des coteaux (rive droite: Penhoët, Kermoelo-Brech/ rive gauche : Tormor Bihan, Tormor Braz),
- depuis les infrastructures routières (RD 765),
- depuis les prairies humides (au Nord, le long de la D120 notamment).

Illustrations



Différents éléments de petit patrimoine de la vallée: ancien moulin à Treauray (Pluneret), Croix des Martyrs, et corps de ferme à Kerglaz.



Evolution schématique des paysages de la sous-entité entre le début du XXème siècle et aujourd'hui

LA VALLEE DU LOCH

ENJEUX PAYSAGERS

• URBANISATION / ACTIVITÉS

- *La préservation et l'entretien des vues remarquables sur la vallée*
- *La maîtrise de l'urbanisation en partie sommitale des coteaux* et dans les enveloppes urbaines existantes
- *L'intégration de l'urbanisation existante sur les coteaux* (agricole et habitat)

• DÉPLACEMENT/ MOBILITÉS DOUCES

- *Le développement de cheminements tout au long de la rivière* et des berges depuis les contreforts jusqu'à l'embouchure de la rivière

• AGRICOLES ET NATURELS

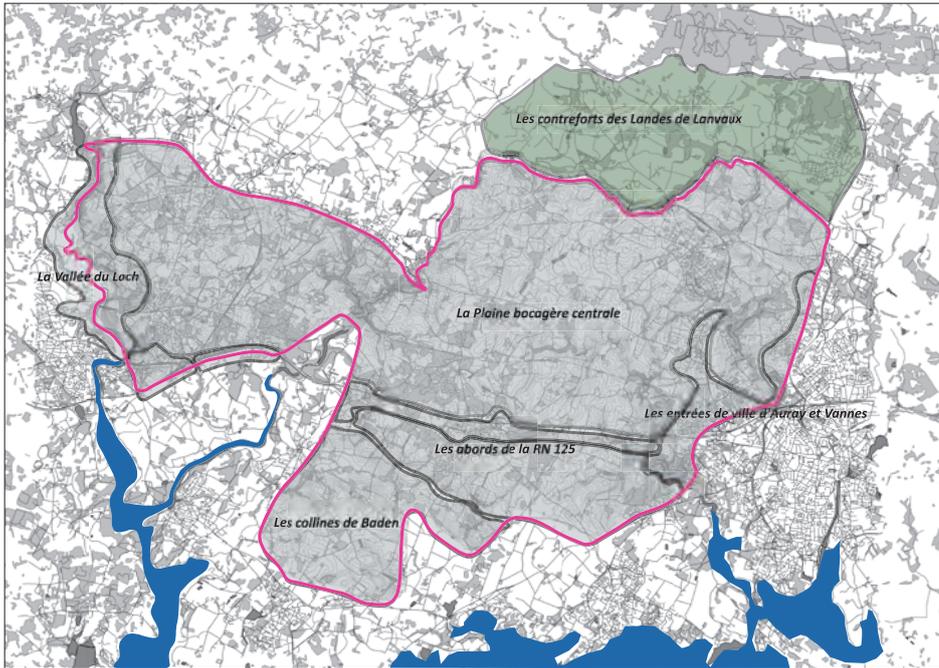
- *L'entretien des continuités écologiques majeures* que représente la Vallée du Loch à l'échelle du territoire du PNR et *la préservation des bassins de biodiversité locaux* (prairies humides et herbues)
- *La valorisation de la vallée par les usages*, pour en limiter sa fermeture

• POINTS DE VUE

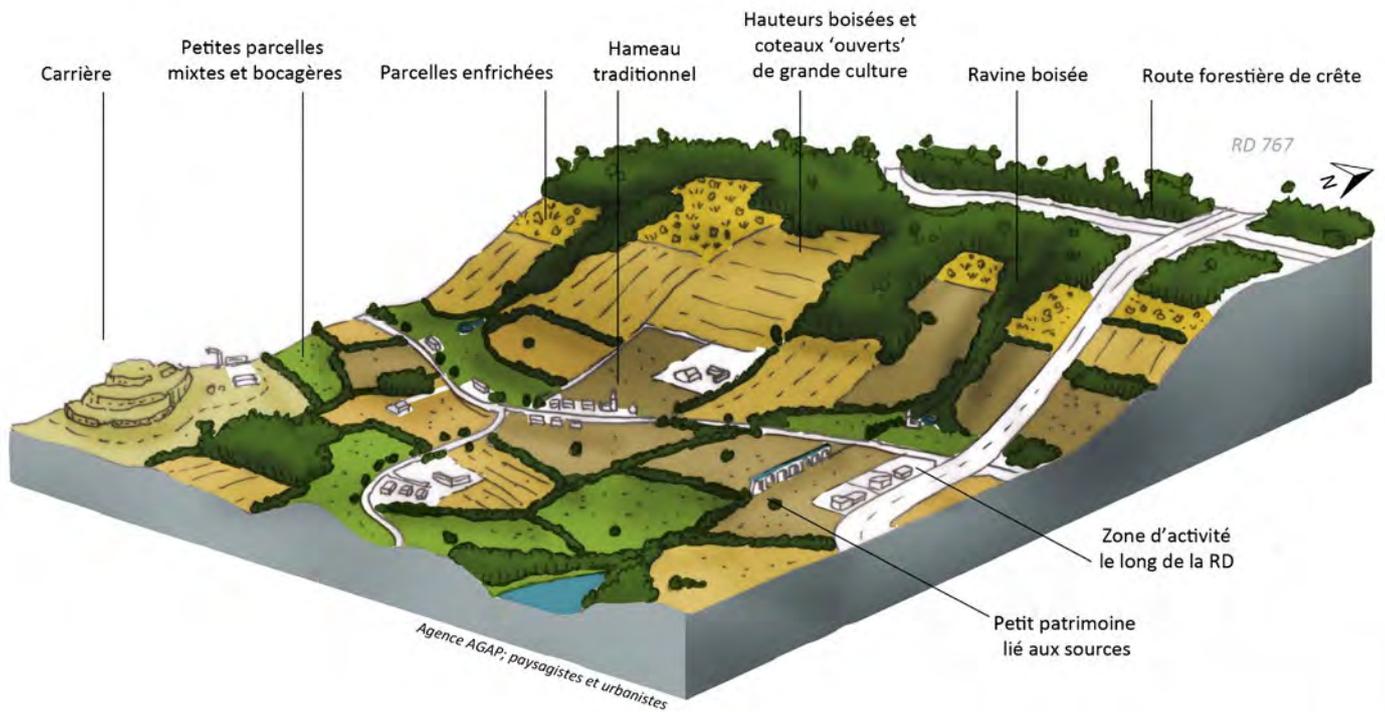
- *La préservation et l'entretien des vues remarquables sur la vallée*

LES CONTREFORTS DES RELIEFS DE LANVAUX

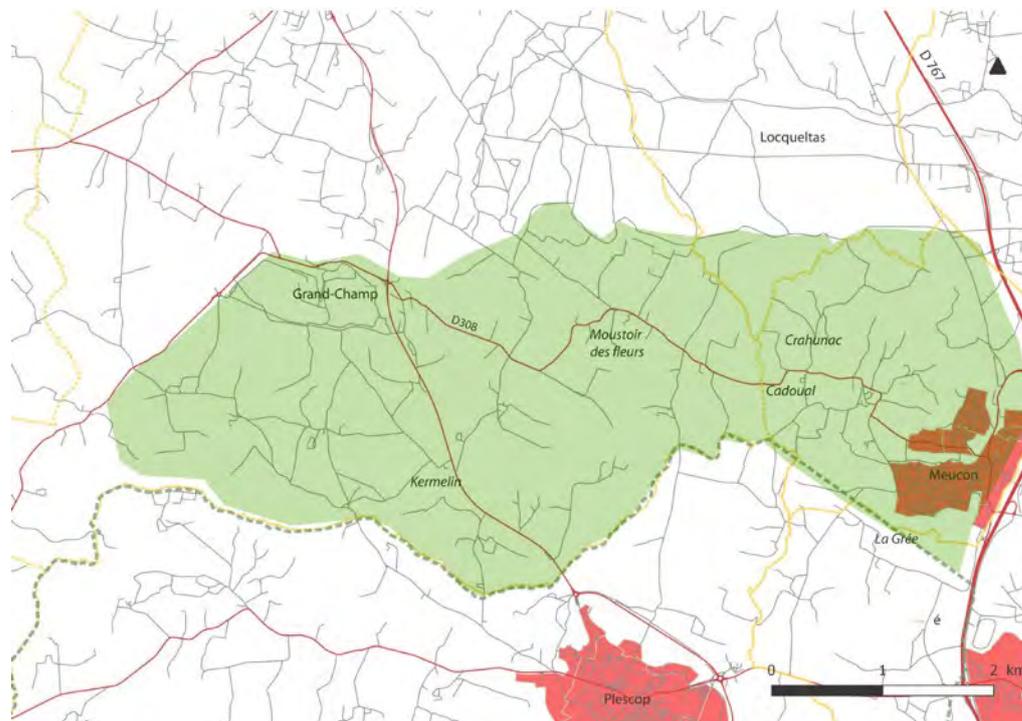
6. LES CONTREFORTS DES RELIEFS DE LANVAUX



Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti, IGN, BD Topo, Entité paysage Campagne des transition du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.



Bloc-diagramme des caractéristiques et des dynamiques paysagères de la sous-unité



Sources : GéoBretagne, PNR, Entité paysage *Campagne des transitions* du PNR du Golfe du Morbihan, Sous-entité AGAP.

Carte avec un cadrage plus précis sur la sous-entité.

6. LES CONTREFORTS DES RELIEFS DE LANVAUX

6.1 Le relief et les limites paysagères

Les contreforts des Landes de Lanvaux se caractérisent par la présence d'un relief marqué (environ 140 m), qui vient fermer au nord les limites de la sous-unité ainsi que de l'entité *Campagne des transitions*. Ce relief qui dessine une bande d'environ 2 km de large orientée NO-SE, est annonciateur des Landes de Lanvaux situées en parallèle des contreforts, un peu plus au nord et selon les mêmes caractéristiques géomorphologiques.

Les coteaux assez abrupts (passage de 50 m à 140 m de haut sur une distance de 1200 m) marquent une rupture franche avec la vaste 'Plaine bocagère centrale'.

Ces coteaux sont plutôt ouverts et cultivés dans la partie basale et médiane, tandis qu'ils sont largement boisés en partie sommitale. Cette caractéristique renforce le sentiment de barrière visuelle que l'on peut ressentir lorsque l'on se situe à leurs pieds. La forêt mixte est constituée de pins maritimes ainsi que d'une grande variété de feuillus.

Ce sentiment de limite topographique franche entre Plaine et coteaux, renforce la cohérence de l'entité *Campagne des transitions*, ressentie comme un ensemble homogène de bocages relativement plats à mollement vallonnés. Ces coteaux représentent le seul point de repère facilement perceptible depuis la plaine.

A l'Est, la D767 ferme l'unité qui vient 'buter' contre cette imposante infrastructure routière peu perméable (pour les voitures, les vélos, les piétons, la faune) car accompagnée d'un chapelet de zones urbaines aux tissus lâches.



Vue depuis la plaine, sur les coteaux boisés depuis le RD779, à l'ouest de la sous-entité



Vue depuis la plaine, sur les coteaux boisés depuis la Grée (Saint-Avé), à l'est de la sous-entité

Illustration



Lavoir peu mis en valeur au Moustoir des Fleurs (Grand-Champ) : un potentiel centre pour le village?

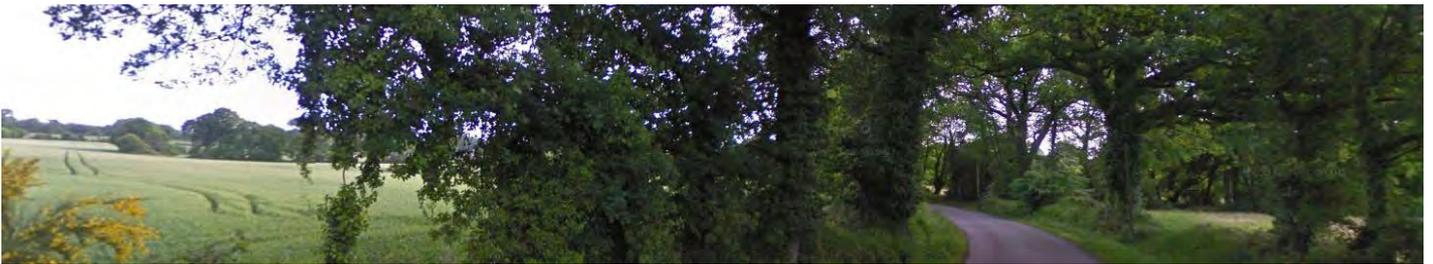
6.2 Le maillage bocager, l'agriculture et les boisements, les continuités écologiques

La maille bocagère

Dans les parties basales et médianes, les coteaux sont cultivés et sont encore marqués par la présence de haies et bosquets. Bien que leur peu de complexité contraste avec celle de la 'Plaine bocagère centrale', maillée de façon plus dense, elle est plus favorable aux continuités écologiques.

En pied de coteau et en direction de la 'Plaine bocagère centrale', le maillage bocager se fait plus dense. L'alternance de prairies permanentes, temporaires et de cultures (maïs, blé) offre un paysage riche, varié et relativement fermé derrière les nombreuses haies et bosquets. Les vues sur le lointain font figure d'exception et donc d'événement et sont donc à entretenir/ à valoriser.

On peut cependant relever la présence de plusieurs zones où localement la maille bocagère se trouve plus discontinue et où les parcelles de taille bien plus importante dominent des paysages plus étendus mais également plus linéaires.



Fenêtre sur les coteaux depuis la plaine bocagère au niveau de Lanno (Grand-champs).

Le boisement et continuités écologiques

Le boisement important (feuillus et de résineux) qui coiffe le sommet des coteaux renforce l'effet de 'barrière visuelle' depuis la plaine. Ces sommets relativement 'fermés', n'offrent que de très rares points de vue sur la 'Plaine bocagère centrale' qu'elle domine pourtant d'une centaine de mètres. Les rares vues existantes donnent à voir un horizon flou où se superposent de façon peu distincte, les lignes boisées et l'urbanisation de la plaine. Le Golfe n'est pas non plus visible, bien qu'une urbanisation importante au loin, en laisse deviner la présence.

Le réseau hydrographique assez dense accompagné d'une ripisylve plus ou moins épaisse en fonction de l'encaissement du vallon dans lequel elle s'insère, offre des continuités écologiques intéressantes depuis le haut des coteaux et à travers l'ensemble de la 'Plaine bocagère centrale'. Ces ripisylves sont rarement interrompues, mise à part au niveau du passage de la voie ferrée et de la RN 165 qui font figure de véritables barrières écologiques pour les déplacements Nord/ Sud des espèces.

6.3 Déplacements routiers, piétons et espaces public

Bien que de nombreux chemins en impasse existent, ce territoire est essentiellement accessible en voiture. Ces chemins et sentiers souvent privés sont rarement connectés pour proposer des itinéraires ou des boucles reliant villages ou sites remarquables. L'accès depuis le pied du coteau (niveau de la D308) vers le sommet reste très difficilement accessible à pied ou à vélo.

Notons cependant l'existence du 'Circuit des Sources', qui dessine une vaste boucle depuis la Plaine bocagère (55m) jusqu'au sommet du coteau boisé (120m) (à Meucon entre Cranuhac et La Maison Blanche) et met en scène un patrimoine lié aux sources intéressant.

Quelques hameaux bénéficient d'espaces centraux. A Cranuhac, l'ensemble restauré chapelle, four à pain et lavoir marque efficacement le centre du petit bourg, et est un lieu de rencontre lors de l'utilisation commune du four à pain. Néanmoins, ces aménagements font figure d'exception dans les hameaux où un espace piétonnier est rarement prévu le long de la route.

A l'extrême Est de l'unité, la route D767 permet de connecter la Plaine bocagère Centrale (Meucon) aux hauteurs des Contreforts des Landes de Lanvaux (Locmaria - Grand-Champ).

6.4 Urbanisation et activité

Le paysage est constitué essentiellement de hameaux isolés généralement peu aménagés : il n'y a pas de trottoir, pas de voie cyclable, pas de placette de village.

Ces hameaux souvent constitués autour de beaux ensembles traditionnels (fermes, chapelles, lavoirs...) ont connu des extensions et rénovation plus ou moins récentes (des années 1960 à aujourd'hui). L'urbanisation linéaire le long de cette D308 tend à effacer les coupures d'urbanisation et à masquer la structure urbaine historique.

On relève la présence de quelques bâtiments agricoles peu intégrés au paysage, dû à l'échelle de ces bâtiments, généralement hauts, volumineux et aux matériaux à faible capacité d'intégration (tôle, bardage plastique...). Leur implantation renforce parfois leur visibilité dans le paysage.

Les carrières à Poulmarh et Kermelin (Grand-Champ) installées sur une partie doucement vallonnée de la plaine, sont peu impactantes dans le paysage. Quelques rares vues nous donnent à voir matériels d'extraction et sols dénudés. Un impact sur le paysage sonore est cependant non négligeable pour habitants et faune locale.

Illustrations

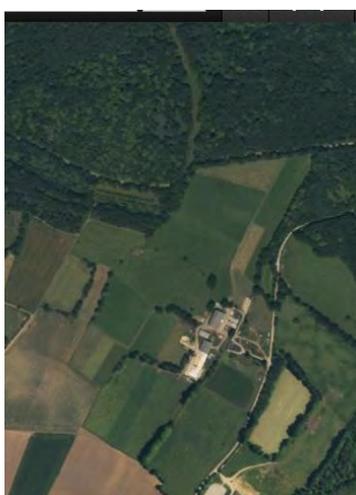


Arrivée peu cohérente au Moustoir des Fleurs (Grand-Champ); colonisation des terres agricoles et pas de soucis d'intégration paysagère



Patrimoine de l'entité: chapelle (Cranuhac), chaumière (Moustoir des Fleurs- Grand-Champ) et acqueduc du Guern (Meucon)

Illustrations



Moustoir des Fleurs
Comparaison de photoaériennes
1950 / 2014 : Boisement des
parties sommitales des coteaux
et disparition des haies
source : Géobretagne

6.5 Patrimoine et sites remarquables

Cette sous-entité paysagère est marquée par la présence importante de petit patrimoine religieux tel que :

- la Chapelle St Barthélémy à Cranuhac (Meucon), Chapelle du Moustoir des Fleurs (Grand-Champ), Chapelle du Rest (Grand-Champ)

Cet ensemble se distingue également par une présence importante de longères, et bâtiments anciens souvent restaurés dans le respect de l'architecture et s'insérant dans des hameaux traditionnels. A noter la présence de quelques pavillons récents qui dénotent dans les ensembles bâtis.

Ce territoire se caractérise également par la présence de nombreux patrimoines liés à la présence de sources au pied de ce vaste coteau. Cet espace reste une zone de captage d'eau importante pour la ville de Vannes qui s'y est approvisionné en eau dès 1634 (Source de Guerméné). Ce territoire a ainsi été aménagé de manière à rendre les sources accessibles via de nombreuses fontaines et lavoirs, ainsi qu'à travers la construction d'ouvrages plus imposants dans le paysage, tel que des aqueducs :

- fontaines et lavoirs de Cadual (Plescop), Cranuhac, Moustoir des fleurs, Coulac (Grand-Champ)
- aqueduc du Guern (Meucon)

6.6 Vues remarquables

Les altitudes plus importantes des coteaux et la présence de champs 'ouverts' aux haies discontinues, offrent quelques points de vue sur l'ensemble de l'entité *Campagne des transitions*.

Cependant ces panoramas sont rares et restent des lieux peu fréquentés car souvent situés au fond d'allées de desserte privées.

Ces rares points de vue permettent d'embrasser du regard l'ensemble de la Plaine, et cela jusqu'au littoral que l'on devine par la présence d'infrastructures et de bâtiments plus imposants et densément implantés.



Vue vers le sud, sur l'ensemble de l'entité paysagère *Campagne des transitions* depuis le coteau au niveau du Moustoir des Fleurs (Grand-Champ) : superposition de lignes de crêtes boisées.

Ces points de vue traduisent bien la 'fermeture' générale des paysages de l'entité qui apparaissent comme une superposition de lignes de crêtes boisées, au dessus desquelles un clocher parfois émerge.

Sur ces lignes de crêtes successives apparaissent clairement une logique d'implantation des villages en partie sommitale des reliefs légèrement vallonnés de la plaine.

De petites routes sinueuses qui épousent les modulations du pied de coteau, donnent parfois à voir au rythme des haies, des espaces intimes de bocage.



Parcours paysage dynamique agricole du 14 juin 2016 : point de vue sur l'ensemble de l'unité depuis les hauteurs du Moustoir des Fleurs.

LES CONTREFORTS DES RELIEFS DE LANVAUX

ENJEUX PAYSAGERS

• URBANISATION / ACTIVITÉS

- *La maîtrise de l'urbanisation dans les enveloppes urbaines existantes et le maintien des discontinuités d'urbanisation*
- *L'intégration des nouvelles constructions au sein d'une maille bocagère existante ou à créer*
- *La valorisation des entrées de village*
- *La prise en compte de la topographie* dans les aménagements

• DÉPLACEMENT/ MOBILITÉS DOUCES

- *Le développement des mobilités douces* au sein et entre les villages et bourgs

• AGRICOLES ET NATURELS

- *L'accompagnement dans le choix de l'architecture et de l'implantation des bâtiments agricoles, pour leur intégration dans le paysage* (pente, maille bocagère, couleurs/ matériaux, continuité bâtie...)
- *Le maintien et/ou la création de la maille bocagère*

• POINTS DE VUE

- *La valorisation et l'aménagement des vues depuis les hauteurs des coteaux*

SYNTHESE DES ENJEUX DES SOUS-ENTITE DE PAYSAGE

LES ENTITES	URBANISATION/ACTIVITES
<p>LA GRANDE PLAINE CENTRALE BOCAGERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la <i>maîtrise de l'urbanisation</i> (conurbation entre les villages/hameaux) sur l'ensemble de l'entité. -le <i>renforcement de la trame urbaine</i> pour la nouvelle urbanisation (dent creuse) -L'<i>intégration des futurs aménagements</i> (habitats, exploitations agricoles, infrastructures) dans le paysage. -le <i>développement des espaces de rencontre</i> (espaces publics, bien commun).
<p>LES 'ENTREES DE VILLE' DE VANNES ET D'AURAY</p>	<ul style="list-style-type: none"> -l'<i>intégration des aménagements commerciaux</i> (existants ou nouveaux) dans la trame bocagère (existante ou à créer). -la <i>maîtrise de la consommation d'espace</i> par les infrastructures.
<p>LA RN165 ET SES ABORDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la <i>maîtrise de l'urbanisation</i> linéaire entre centre-bourg et RN165. -l'<i>intégration des aménagements commerciaux</i> (existants ou nouveaux) dans la trame paysagère. -la <i>réhabilitation et l'intégration des ZA</i> en voie d'enfrichement.
<p>LES COLLINES OUVERTES DE BADEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la <i>maîtrise de l'urbanisation</i> (mitage) vis à vis des terres agricoles et des coteaux. -l'<i>intégration des aménagements</i> (habitats, exploitation agricole, infrastructures) dans le paysage.
<p>LA VALLEE DU LOCH</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la <i>maîtrise de l'urbanisation</i> en partie sommitale (et non sur les coteaux et les fonds de vallées) ; avec des limites franches et lisibles ; et accompagnée par des lisières bocagères. -l'<i>intégration de l'existant</i> sur les coteaux (bâtiments agricoles et pavillons).
<p>LES CONTRFORTS DES RELIEFS DE LANVAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la <i>maîtrise de l'urbanisation</i> le long de la D308. -l'<i>intégration de la nouvelle urbanisation</i> dans le paysage (habitat, exploitation agricole, infrastructures). -la valorisation des <i>entrées de villes</i>. -la <i>prise en compte de la topographie dans les aménagements</i> (belvédères).

DEPLACEMENTS/MOBILITES DOUCES	AGRICILES ET NATURELS	POINTS DE VUE
-le développement et l'aménagement (moins minérales) des <i>mobilités douces</i> dans les centre-bourg et inter-village.	-la valorisation et l'entretien des ouvertures au sein de la <i>maille bocagère</i> (=équilibre à trouver).	-valoriser/ entretenir les ' <i>rues-événements</i> ' dans la trame bocagère.
-la <i>maîtrise de la signalétique commerciale</i> (organisation et réglementation). -le développement d'une <i>mobilité douce</i> inter-quartiers s'appuyant sur les caractéristiques physiques.	-le renforcement des <i>continuités écologiques</i> fragilisées dans les espaces périurbains.	-l'entretien et valorisation des <i>rues lointaines</i> depuis les infrastructures routières.
-l'organisation et la réglementation de la <i>signalétique commerciale</i> . -le développement d'une <i>mobilité douce</i> entre le nord et le sud s'appuyant sur les caractéristiques physiques et les continuités écologiques.	-l'usage et la qualité propre aux <i>espaces interstitiels</i> produits par l'infrastructure (talus, abords, zones enherbées au niveau des échangeurs...).	-l'identification et l'ouverture de points de vue de part et d'autres de la RN165.
-le développement d'une <i>mobilité douce</i> (de loisir) traversant les hameaux, les espaces agricoles et les fonds de vallées. -l'accessibilité des fonds de vallée. -l'accessibilité des paysages ruraux.	-la conservation du <i>maillage bocager</i> dense identitaire.	
-la maîtrise de la <i>signalétique commerciale</i> . -le développement d'une <i>mobilité douce</i> le long de la rivière (les berges) et une mobilité transversale d'ouest en est.	-la <i>valorisation de la vallée</i> , par les usages, pour limiter sa fermeture. -le maintien du rôle majeur de la vallée du Loch: <i>continuité écologique et bassin de biodiversité</i> .	-la préservation et l'entretien des <i>rues remarquables</i> , sur la vallée, le pont, le clocher d'Auray.
-le développement d'une <i>mobilité douce</i> (villages, hameaux, coteaux, points hauts, lignes de crêtes).	- le maintien de l'agriculture - le maintien et/ou la création de la <i>maille bocagère</i> . -l'implantation et l'architecture des <i>bâtiments agricoles</i> .	-la valorisation des <i>points de vue/hauts</i> (ouverture, préservation et/ou création de ' <i>promenades balcons</i> ').



C) LES VALEURS, DYNAMIQUES ET ENJEUX PAYSAGERS DE L'ENTITÉ

1) SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION

Lexique

Valeurs paysagères : Le paysage est porteur de différents systèmes de valeurs, qu'ils soient évidents ou qu'ils doivent être mis en évidence.

Les valeurs du paysage peuvent être économiques, sociales, patrimoniales, esthétiques, éthiques, ... Certaines peuvent être monétarisables et d'autres ne le peuvent pas.

(Sources- MEEM-2015)

A partir des différents temps de concertation organisés, les participants ont mis en évidence un certain nombre de constats et d'enjeux propres au territoire de la *Campagne des transitions*. Il s'agit des perceptions qu'ont les habitants sur leur paysage et leur territoire et qui reposent sur leur vécu quotidien, les aspects positifs et négatifs qu'ils décèlent à travers leur paysage.

Répartis en trois thématiques (paysage, urbanisme et agriculture), les synthèses suivantes ont permis de définir un certain nombre de valeurs attribuées au paysage par les habitants (voir *éléments de paysage* et *valeurs associées*). Ces valeurs du paysage permettent d'enrichir le diagnostic et les points d'attention qui seront à porter pour la phase 2 du Plan de paysage.

Paysage

Le caractère rural des paysages de la *Campagne des transitions* s'affirme largement, notamment grâce à un réseau de haies et de talus bien implanté et préservé et une trame viaire douce en bord de champs assez présente. Ce caractère rural est très apprécié par les habitants, attribuant au territoire une identité propre.

Les points de vue sur les paysages lointains ainsi que la lisibilité des structures paysagères sont également très appréciés par les habitants. Les ruptures paysagères sont à l'inverse des éléments assez mal vécus. Les axes de déplacement majeurs, bien que perçus avant toute chose comme des espaces fonctionnels, entraînent un certain nombre de nuisances : présence accrue de panneaux publicitaires, bruit des véhicules et ruptures dans le paysage.

Les déboisements sont perçus par les habitants bien qu'il est difficile d'en estimer l'impact. Ils sont associés dans l'esprit collectif à l'extension de l'urbanisation.

Enfin, les modifications des paysages et de leur mode de gestion sont plus facilement acceptées par les habitants lorsqu'elles sont accompagnées d'éléments d'explication et de compréhension (exemple du fauchage tardif).

Urbanisme

Les continuités entre les bourgs et la campagne environnante sont généralement bien préservées grâce aux chemins et talus. Les bourgs qui intègrent le végétal sont appréciés par les habitants, à l'instar de la conservation de la trame bocagère dans le développement urbain, élément paysager affirmant le caractère rural des bourgs.

Les constructions sont plus appréciées lorsqu'elles sont harmonieusement intégrées dans le paysage, notamment via le végétal. A l'inverse, les aménagements minéraux n'apparaissent pas de façon très positive et le bâti « banal » est peu valorisant voire dégradant pour la qualité des paysages lorsqu'il est déconnecté de la trame végétale. La pluralité et l'hétérogénéité dans les projets d'aménagement sont particulièrement appréciés par les habitants au même titre que la prise en compte des éléments existants (talus, murs, arbres isolés).

Les cheminements piétons et les espaces publics contribuent à enrichir la qualité des bourgs. Par opposition, les espaces où la place de la voiture est surreprésentée sont moins appréciés, notamment du fait des externalités négatives que cela entraîne (bruit, moins de sécurité, impact visuel fort, etc.).

Les zones d'activités sont assez mal perçues par les habitants, de par leurs caractères anarchiques et déconnectés de leur environnement mais également par les nuisances qui l'accompagnent généralement telles que la publicité.

Agriculture

La diversité des usages agricoles est perçue comme un avantage paysager certain, créant du rythme dans les paysages de la *Campagne des transitions*. Certains bâtiments agricoles industriels, à l'instar des bâtiments de zones d'activité, s'intègrent mal dans le paysage.

Les haies bocagères et les chemins d'exploitations constituent un élément primordial de l'identité du territoire de la *Campagne des transitions*, que ce soit pour leur caractère esthétique ou au regard des usages qui les accompagnent : loisir, rapprochement entre monde agricole et promeneurs, réseau écologique et potentiel énergétique.

2) ELEMENTS DE PAYSAGE ET VALEURS ASSOCIEES

1. VALEURS PAYSAGÈRES DONNÉES AU BOCAGE PAR LES HABITANTS

Le bocage

Le bocage est historiquement associé à l'activité agricole. Son développement est relativement récent, remontant à la fin du XVIIIème courant XIXème siècle. À l'origine, sa principale fonction est de marquer les limites foncières des parcelles, mais avec le temps et le développement de l'élevage, les fonctions agronomiques ont également été valorisées : protection des animaux contre le vent et production fourragère d'appoint (feuillées), production de bois de chauffe, accueil des auxiliaires, etc.

La place des haies dans les systèmes de production a considérablement changé avec l'évolution générale de l'agriculture et de l'économie rurale, comme d'autres éléments du paysage. Le linéaire de haie diminue avec le développement de la motorisation et la mécanisation, bien que la *Campagne des transitions* ait plutôt conservé son linéaire du fait d'une politique de remembrement moins poussée que dans d'autres zones bretonnes. L'orientation laitière, puis mixte lait-viande est globalement favorable à leur maintien, en comparaison à d'autres régions agricoles où les cultures et l'élevage hors sol se sont développées. C'est un trait essentiel pour expliquer la conservation des haies.

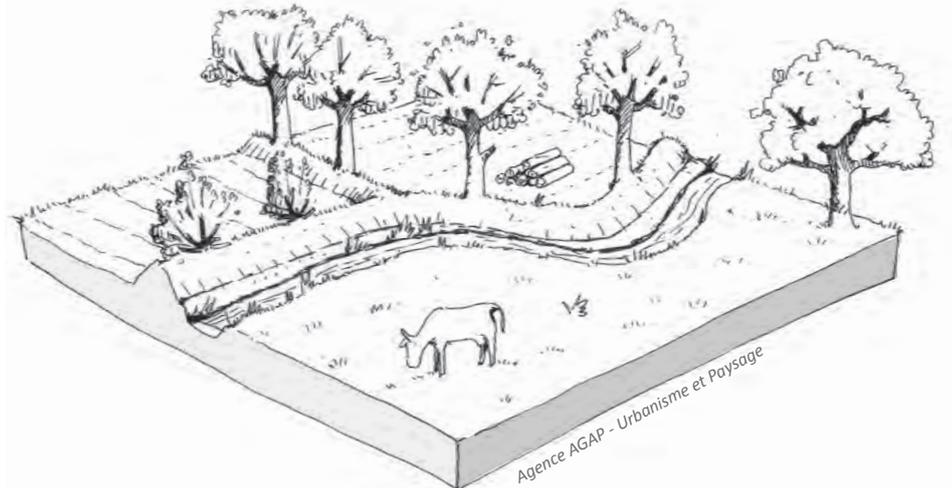
Leur physionomie dépend de leur valorisation économique : si l'utilisation domestique individuelle est devenue trop marginale pour assurer leur entretien d'ensemble, c'est la constitution d'une filière biomasse locale qui peut justifier d'un entretien durable à grande échelle (coupe des rejets et taille, mais aussi renouvellement des sujets les plus âgés, de manière à conserver une structure diversifiée). En l'absence de telle filière — et pour l'heure la situation n'est pas stabilisée — la tendance est plutôt à l'absence de taille qui explique une physionomie évoluant vers des arbres de grande taille, qui occultent les horizons lointains et contribuent à une ambiance forestière d'ensemble. Sur un autre plan, l'interprétation de la conditionnalité de la Politique Agricole Commune sur les éléments fixes des exploitations conduit à une gestion des haies "au cordeau" (la largeur ne devant pas dépasser 10 m), qui banalise leur aspect et réduit leur diversité.

Bocage : Valeur 1

Valeur agro-écologique, économique et environnementale

L'association de l'arbre aux cultures et aux prairies est un atout important (accueil des auxiliaires de culture, fertilisation des sols, apport d'ombres pour les animaux...). De plus le bois issu du bocage peut être récolté et valorisé pour faire du bois de chauffe par exemple.

Le bocage est également un facteur de biodiversité et agit en faveur de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau.

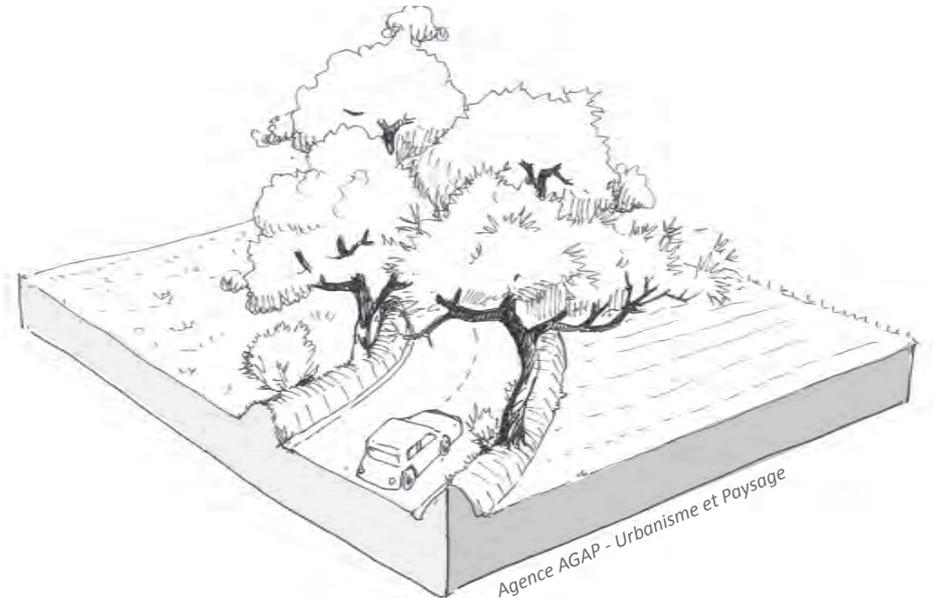


Bocage : Valeur 2

Accompagnement des bords de route

Un grand nombre de routes de l'entité sont bordées d'arbres et de talus. Les arbres apportent de la fraîcheur, ils rythment les parcours et donnent un sentiment d'intimité.

Les "routes bocage" ou "routes paysage" sont des éléments importants auxquels les habitants du territoire sont très attachés.



Bocage : Valeur 3

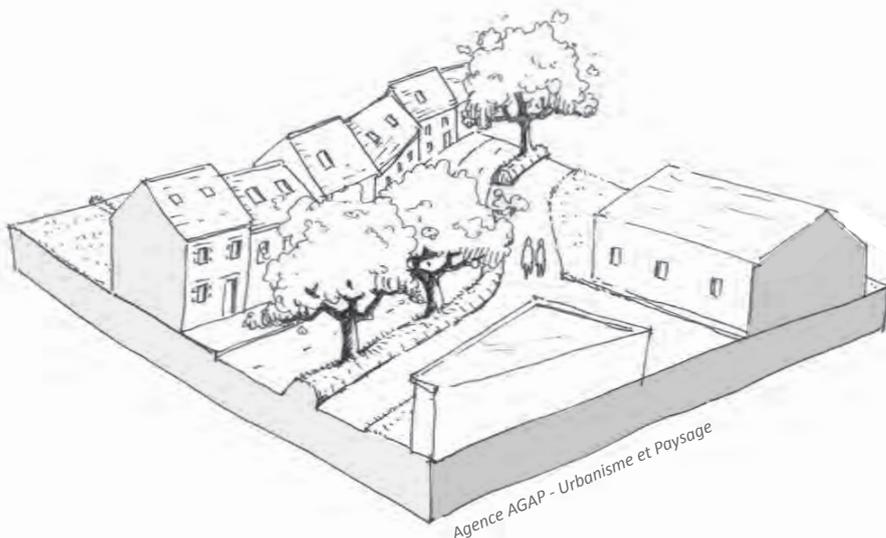
Participe au verdissement et à la structuration des villes

Les communes de l'entité se sont toutes étendues sur d'anciennes terres agricoles présentant du bocage.

Cette trame pré-existante a été par endroits conservée. Elle participe aujourd'hui à apporter une touche de végétal dans les centres-bourgs et structure l'implantation du bâti.

Certaines communes ont également pris le parti de planter de nouvelles haies pour accentuer le caractère rural du paysage pré-existant.

Notons que la conservation du bocage pré-existant est un aménagement paysager gratuit.



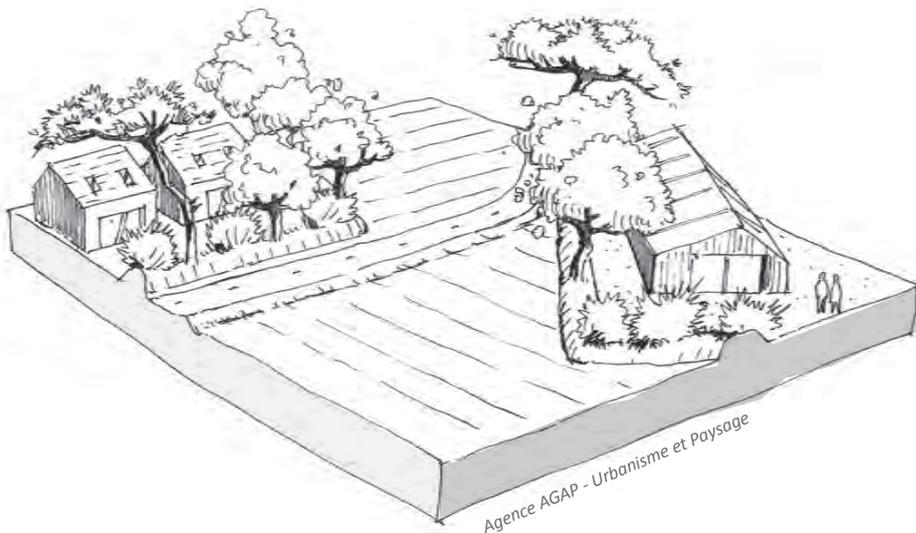
Agence AGAP - Urbanisme et Paysage

Bocage : Valeur 4

Intégration du bâti isolé et des bâtiments agricoles

L'absence de réglementation en la matière, le développement agricole et la pression urbaine de ces 30 dernières années a fait naître un grand nombre de constructions en rase campagne.

Au cours des visites, les habitants ont montré leur sensibilité à la capacité du bocage à intégrer ces nouvelles constructions dans le paysage. Le talus bocager est identifié comme un élément de transition très intéressant entre la ville et la campagne mais également entre l'espace public et l'espace privé.



Agence AGAP - Urbanisme et Paysage

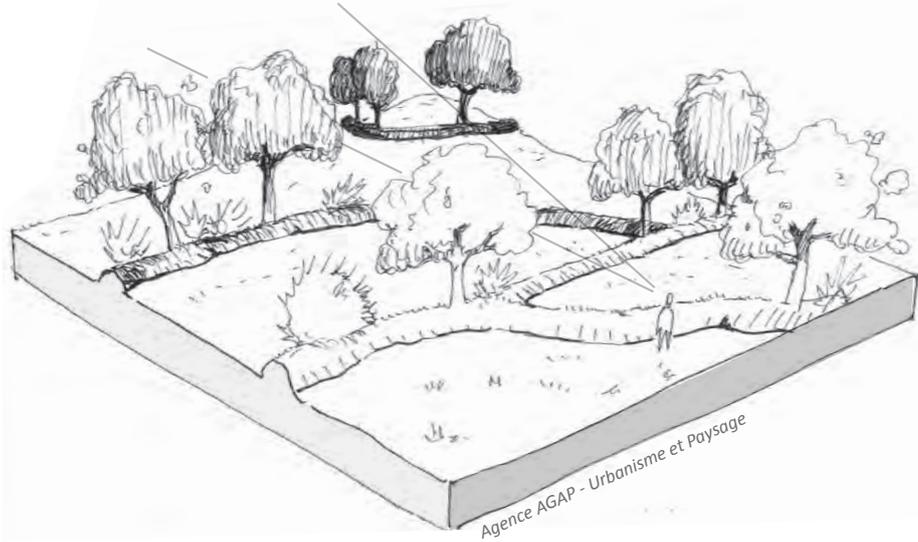
Bocage : Valeur 5

Capacité à donner de la profondeur de champ

La profondeur est donnée par la succession des plans dans un paysage.

Le bocage de la Campagne des transitions, à condition que celui-ci soit entretenu, filtre le regard, crée des fenêtres et offre des vues lointaines sur les micro reliefs.

Ce type de paysage est très apprécié par les habitants pour son esthétique.



Les bâtiments agricoles

Les bâtiments agricoles sont un reflet du développement économique du secteur. Deux dynamiques sont à l'œuvre : une reconfiguration des sièges d'exploitation, sous la double évolution d'un urbanisme qui repousse les sièges dans les hameaux et d'une réduction du nombre d'exploitations. Les bâtiments suivent l'agrandissement des exploitations : à côté de corps de ferme qui reflètent l'architecture traditionnelle, mêlant la pierre et l'ardoise, s'implantent des hangars et des étables qui sont conçus sur un modèle plus universel et dont la taille suit l'accroissement de celle des ateliers, avec des processus de reconversion (l'étable laitière trop petite qui devient une annexe pour le stockage de matériel).

La valeur paysagère de ces bâtiments — quand ils sont en activité — dépend largement de celui qui porte le regard sur eux : marque tangible du succès de l'agriculture régionale pour certains (à commencer par les agriculteurs), marque d'une banalisation et d'un manque d'ambition architecturale (choix des matériaux) pour d'autres voire de manière plus neutre, la forme que prend le développement agricole aujourd'hui, le regard intégrant les réalités techniques et économiques des exploitations. Soulignons que l'impact visuel des bâtiments agricoles est souvent atténué par l'éloignement des fermes des axes de circulation et la forte présence des haies.

Les bâtiments agricoles abandonnés, notamment les anciens bâtiments d'élevage, font partie des points problématiques dans la gestion des paysages.

Certains Parcs Naturels Régionaux (Lorraine, Oise Pays de France, Pilat par exemple) ont développé des chartes d'intégration paysagère des bâtiments agricoles qui jouent sur les volumes, la végétation et les matériaux utilisés.

“La législation actuelle rend problématique la fréquentation (du public) des forêts privées. La forêt (...) garde dans la conscience collective, l’image d’un bien sans appartenance, d’un bien public en quelque sorte”.

“La forêt est le siège d’activités de loisirs (...) les propriétaires sont d’autant plus enclins à les accepter qu’ils en ont la maîtrise par le biais d’autorisations ponctuelles, conventions d’usage ou de circuits les canalisant”

Extrait du Schéma régional de gestion sylvicole de Bretagne; p107

La DIROUEST souhaite mettre en place des partenariats avec les collectivités intéressées afin de leur donner la gestion d’espaces naturels qui pourraient les intéresser (enjeu de connexion avec des sentiers communaux, etc.) ; dans la mesure où ces espaces rétrocedés n’impactent pas sur les enjeux de sécurité routière. Ces espaces doivent se trouver dans des “zone A” du Plan général de gestion

Extrait d’un entretien réalisé avec la DIR OUEST Vannes

Il y a une ancienne voie romaine qui passe sur le haut du vallon. Derrière, il y a une zone humide. Cela doit être un endroit très riche en termes de biodiversité mais malheureusement, on ne peut pas y accéder facilement. C’est un peu dommage.

Extrait d’un entretien avec Marc Abel et François Desforges, cidrerie du Golfe d’Arradon

2. VALEURS PAYSAGÈRES DONNÉES AUX CHEMINS PAR LES HABITANTS

Les chemins

Les chemins agricoles reflètent l'évolution de l'activité. Ils s'adaptent à l'accroissement de la taille des outils (élargissement des voies, stabilisation et gravillonnage, élagage latéral). Le maillage le plus fin des petits chemins de bord de champ régresse à mesure que les parcelles s'agrandissent.

L'usage de ces chemins est essentiellement agricole, les voies étant en grande partie privées notamment pour assurer aux exploitants des conditions de travail sécurisées. Le fait que les chemins sont parfois clôturés pour l'élevage éloignent les promeneurs. Sans compter que l'absence de signalisation ne rend pas facile leur appropriation. Ce sont plus les petites routes rurales goudronnées que les chemins agricoles qui sont empruntées par les randonneurs ou les cyclistes.

La signalisation ciblée sur certains chemins, offrant des parcours cohérents, constitue une piste à explorer pour le plan paysage.

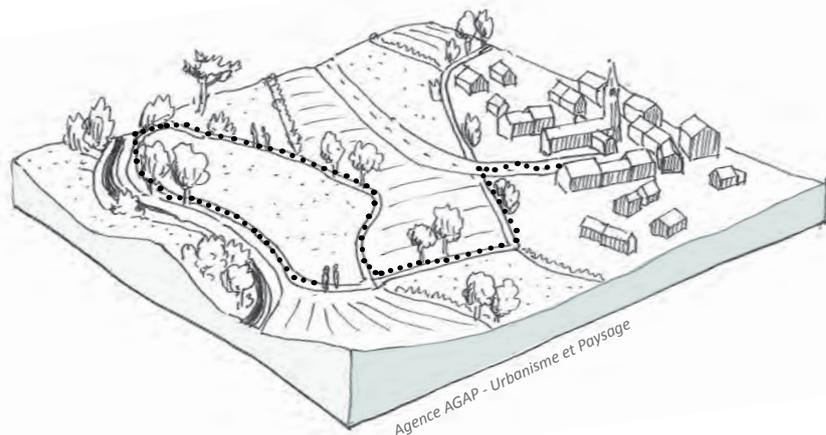
Chemin : Valeur 1

Changer de monde

La valeur donnée par les habitants aux chemins situés en périphérie des villes et centre-bourgs est très importante.

La présence de ces chemins permet effectivement de se "balader" au sens poétique du terme. C'est à dire prendre l'air, se changer les idées, s'aventurer.

Le phénomène de densification des centre-bourgs pose la question de la densification du réseau de chemins existants.

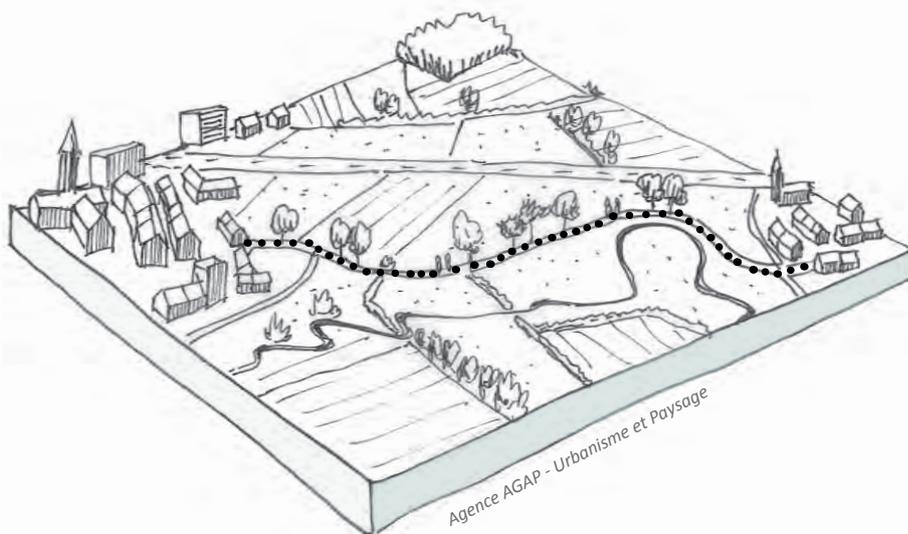


Chemin : Valeur 2

Alternative à la voiture

Les chemins dit "centripètes" permettent de se rapprocher des centres urbains les plus proches.

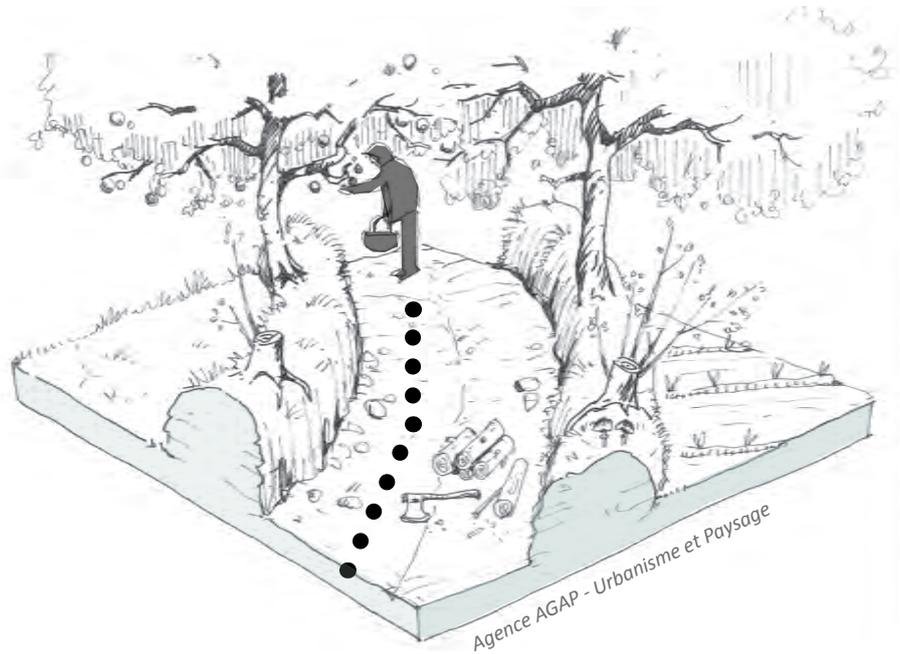
Ils offrent une alternative à la voiture et aux déplacements qualifiés de "doux" mais situés le long des voies passantes.



Chemin : Valeur 3

Bien commun

Espaces publics à l'instar des rues, places, parcs sportifs que l'on trouve dans les villes et centre-bourgs, les chemins peuvent être utilisés pour les activités de cueillette (pommes/poires, mûres, champignons, plantes comestibles...) et le ramassage de bois.

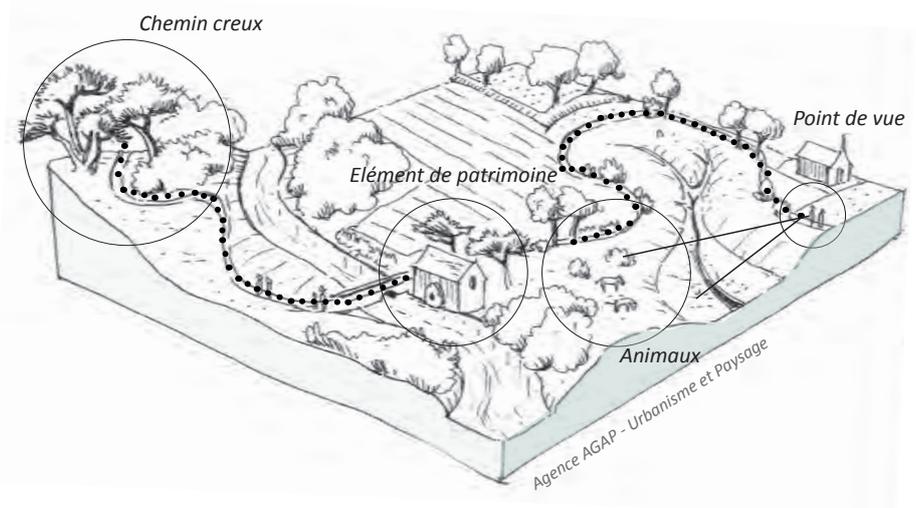


Chemin : Valeur 4

Découvertes culturelles et itinéraires rythmés

La valeur donnée à un chemin tient également aux éléments qu'il rencontre à son rythme.

Le chemin peut également être un moyen de découvrir les richesses du territoire (patrimoine, biodiversité, lecture de paysages) à travers des supports de communication.





Pierre Gallène

Habitant de Pluneret et animateur nature communal de Pluneret.

Lorsque Pierre Gallène évoque le circuit de la vallée du Léran créé en 2009, il en détaille toutes les richesses et la diversité paysagère des milieux traversés. « Portions de chemins creux », « milieux ouverts et agricoles », « reliefs boisés », « cours d'eau du Léran » ou encore architectures caractéristiques du patrimoine morbihannais, telles que les chaumières ou les longères en pierre apparente jalonnent le chemin.

Il note l'importance du bocage au Nord de la vallée dans la lecture du paysage et aussi celui des Landes de Lanvaux que l'on peut voir depuis les hauteurs du circuit.

L'eau est un élément prégnant du parcours. Au-delà de l'agréable découverte des rives du Léran, il est possible d'observer de nombreuses sources, et, liées à elles, des éléments de petit patrimoine hydraulique tels qu'un lavoir et un bassin de rouissage (pour la macération des plantes textiles, tel le lin ou le chanvre).

La proximité du bourg de Mériadec et la facilité à le découvrir ajoutent un atout au circuit. La fréquentation de ces sentiers par les habitants, les vététistes et autres usagers, qui garantit le maintien d'un tracé lisible et ouvert, confirment l'intérêt de valoriser et découvrir ce territoire.

Il y a d'ailleurs « une réelle demande de création ou de réouverture de chemins sur le territoire ».

Pierre Gallène de par son métier d'animateur nature permet de créer « un lien important entre les habitants, leur commune, leur cadre de vie et leur environnement » au travers de balades, de rencontres, d'animations qu'il organise. Ouvertes à tous, elles sont des opportunités pour « prendre le temps de mieux connaître son territoire » et de profiter de ses richesses.

A la question « Qu'est-ce qui vous plaît dans le chemin creux ? » ce fin connaisseur de la commune met en relief plusieurs éléments caractéristiques. Le « chemin amène, guide vers d'autres milieux », il est la résultante « d'un travail de l'Homme ». De plus, parcourir un chemin boisé, « confiné », donne l'impression de forêt, est souvent très attrayant et agréable, c'est « un patrimoine naturel, un corridor de verdure ». Il suffit de regarder à droite et à gauche pour voir les champs bordant le chemin ombragé.

Pierre Gallène témoigne également de son inquiétude vis-à-vis de la disparition progressive des haies bocagères, de « son maillage qui devient de moins en moins dense » et de la raréfaction des landes, « l'un des piliers de l'identité rurale de la Bretagne ».

Toutefois, le maillage bocager reste important sur la commune de Pluneret avec 203 km de haies et de talus. L'inventaire réalisé en 2016 avec l'appui du Syndicat Mixte du Loch et du Sal dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) va permettre de protéger ce patrimoine par son classement au titre de la loi Paysage. Quant aux landes, c'est « un milieu qui n'est plus exploité, ni fréquenté », ce qui pose la question de leur pérennité et devenir.

Pour conclure, Pierre Gallène évoque le souvenir réjouissant d'une balade à travers la lande avec un groupe d'enfants. Ces derniers ont gardé en mémoire cette traversée de landier dense. Pour eux, « c'était l'aventure, ça piquait et c'était super beau ! ».

Le plaisir de découvrir un paysage nouveau par sa pratique...



c. C. Berthonneau - PNR Golfe du Morbihan

Chemin creux de Pluneret

Pour en savoir plus sur les portraits, rendez-vous p.197

3. VALEURS PAYSAGÈRES DONNÉES AUX CULTURES ET AUX PÂTURES PAR LES HABITANTS

“On voit de plus en plus de zones qui s’embroussaillent. Or selon la loi, les propriétaires en sont responsables et les communes sont en droit de leur demander leur entretien. Le risque étant que les paysages continuent à se fermer.”

“Les communes doivent favoriser autant qu’elles le peuvent, la reprise des exploitations par des jeunes agriculteurs.”

*Paroles d’élus (Extrait de l’atelier
“Carte sur table” du 7 septembre
2016)*

Le maraîchage

Le maraîchage et l’horticulture occupent peu de surface mais leur importance paysagère est significative. Ce sont des marqueurs d’une activité économique associée à la Bretagne dans son ensemble, et qui plus est à forte valeur ajoutée. À ce titre, ils ont leur “place dans le paysage” et sont compréhensibles de ce point de vue. Cette analyse éclaire une forme d’acceptabilité sociale ambivalente. D’un côté l’impact visuel des serres tunnel et du matériel associé au maraîchage et à l’horticulture (caissettes, films, ... qui marquent une présence du plastique dans le paysage) renvoie à une artificialisation poussée des paysages, en rupture avec l’identité bocagère qui domine aux alentours. De l’autre les champs de petite taille apportent une diversité et une identité propre aux zones concernées dont, encore une fois, la marque paysagère dépasse largement la valeur statistique de ces activités.

Les cultures

La place des cultures dans le paysage résulte de la combinaison de contraintes agronomique (sols, relief) et de l'orientation des systèmes de production. Dans la *Campagne des transitions*, les cultures se comprennent essentiellement du fait de l'orientation dominante vers des systèmes d'élevage.

Dans les systèmes d'élevage de ruminants, la part des cultures résulte de la recherche d'un optimum entre une production d'herbe nécessaire à l'alimentation de ces ruminants, le complément tiré des fourrages cultivés (maïs essentiellement) et une fraction de cultures de vente (complément de revenu). L'agrandissement des troupeaux et la recherche d'une productivité élevée par animal en production laitière coïncide le plus souvent avec le développement de la culture de maïs. Mais après le fort développement du maïs dans les années 1970-1980, on observe l'atteinte d'un point d'équilibre avec environ 1/3 de maïs dans la sole fourragère. Le maintien de l'élevage garantit un équilibre herbe-cultures à l'échelle du paysage. Les difficultés économiques de la filière laitière sont de ce point de vue un enjeu paysager, social et économique majeur pour la zone. Les élevages tournés vers la viande reposent généralement moins sur les cultures. Notons que la mixité élevage-cultures influence la conduite agronomique de ces dernières : les prairies temporaires permettent en particulier de réduire les apports de phytosanitaires et sont une bonne tête de rotation.

Les évolutions structurelles à venir sont déterminantes et un scénario de fort développement des cultures est envisageable si le lait cessait d'être économiquement attractif pour des exploitations de taille moyenne. Quand le foncier le permet, la spécialisation cultures est privilégiée du fait du confort de travail qu'elle fournit par rapport à l'élevage. Soulignons néanmoins que si la Politique Agricole Commune a dans le passé joué un rôle dans le développement des cultures en accordant une prime uniquement aux terres en céréales et oléoprotéagineux de 1992 à 2008, cette incitation spécifique a cessé (avec le découplage total des aides). Le fait économique marquant récent est la variabilité du cours des cultures, avec des bonnes et des mauvaises années qui se succèdent et qui fragilisent les exploitations dont les coûts de structure sont élevés.

Les prairies permanentes et temporaires

Les prairies sont un marqueur paysager direct important, et indirect du fait de leur plus grande compatibilité technique avec le maintien du bocage. En termes d'occupation des sols, elles se comprennent comme le complémentaire des cultures, avec des logiques économiques différentes à l'œuvre suivant l'orientation "lait" ou "viande" des exploitations. En lait, avec l'agrandissement des exploitations, la tendance est à la réduction des prairies au minimum nécessaire pour l'alimentation des vaches. Le pâturage est réduit et seules les génisses valorisent les prairies plus difficiles et/ou plus éloignées (on notera que l'activité de génisses prêtes à vêler développée sur la zone maintient de ce fait un niveau significatif de prairies. En viande, en particulier quand une activité de naissance est présente, les prairies sont davantage valorisées pour elles-mêmes, en pâture ou foin.

D'une manière générale, la Bretagne n'est pas une région où les prairies permanentes étaient historiquement développées. Elles se cantonnaient aux zones humides de bas-fond ou de pente. Ce sont les premières à être concernées par des risques de déprise. Les prairies temporaires entrent dans des rotations longues et apportent une diversification paysagère dans les fractions cultivées.

L'avenir des prairies sera fonction de l'avenir de l'élevage laitier et de l'importance que prendra la recherche de gains de productivité par vache (plus ces gains sont élevés, moins le nombre d'animaux et donc de surface en herbe sont nécessaires pour produire un volume de lait donné) et de la place que la viande prendra dans la relève de l'élevage. Pour l'heure, ce sont deux filières qui sont fragilisées par leurs structures de coûts et qui dépendent des aides publiques.

Cultures et pâtures : Valeur 1

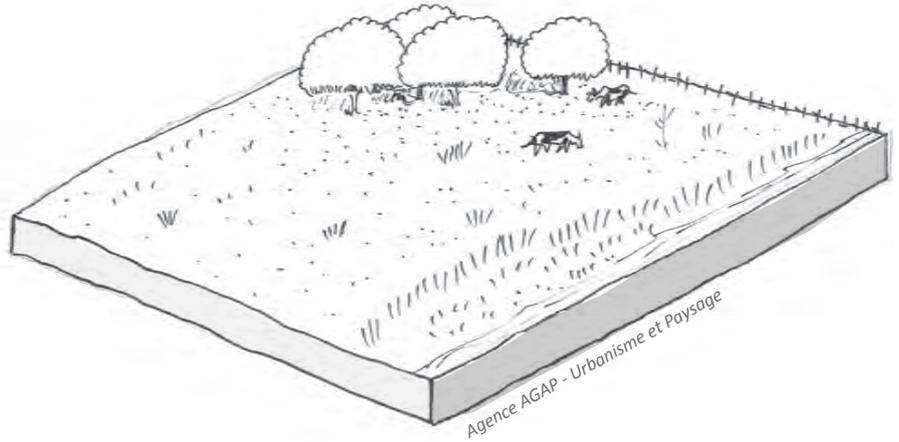
Esthétique des prairies permanentes

On trouve de nombreuses prairies permanentes sur le territoire de l'entité Campagne des transitions. On les retrouve surtout dans les zones humides ou dans les pentes.

Les prairies développent une certaine esthétique liée à la variation des textures et des couleurs au sein des parcelles.

Ces variations sont liées à la sélection que font les animaux sur les plantes comestibles et celles qui ne les intéressent pas : les refus.

On retrouve également un motif particulier de l'arbre dont la base du houppier est taillée à l'horizontal et qu'on appelle abrouissement topiaire, résultante directe de l'action des animaux.

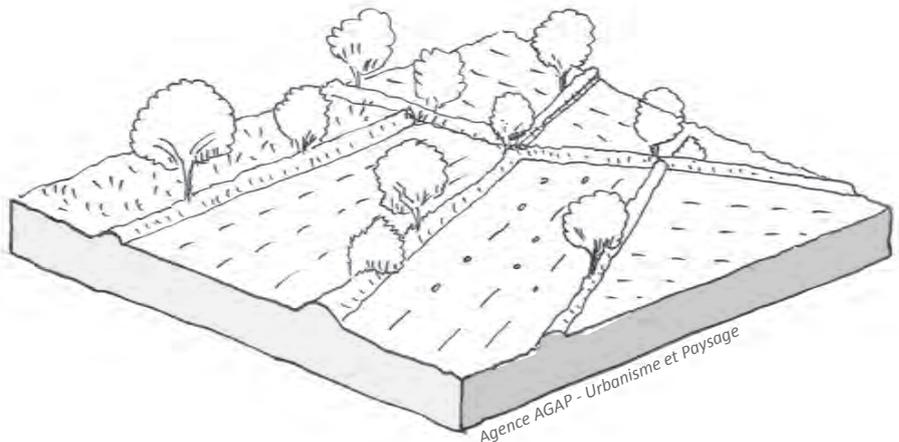


Agence AGAP - Urbanisme et Paysage

Cultures et pâtures : Valeur 2

Paysage mosaïque

Le paysage agricole est composé de nombreux endroits de petites parcelles dont la juxtaposition crée une mosaïque de couleurs et de textures agréable à l'œil.



Agence AGAP - Urbanisme et Paysage



c. C. Berthonneau - PNR Golfe du Morbihan

Marc Abel et François Desforges

*Habitants d'Arradon, et propriétaires
de La Cidrerie du Golfe à Arradon*

Les vergers étaient constitués en fonction du cidre souhaité. Marc Abel et François Desforges précisent qu'ainsi chaque verger est composé d'essences de pommiers différentes, dont la plus identitaire du Morbihan est la Guillevic.

En plus de l'exploitation de leur verger à Arradon, ils valorisent plusieurs vergers dans un rayon de 5 km autour de leur cidrerie.

Leur calendrier est rythmé tout au long de l'année par cette culture.

Le paysage de leur verger varie en fonction de la saisonnalité et de l'activité de la production.

En septembre, les herbes sont fauchées et les pommes véreuses sont ramassées, avant de ramasser les « bonnes » pommes sur des filets disposés au sol au pied des arbres. Puis en octobre-novembre les pommes sont pressées. De novembre à février-mars, s'effectue la conduite du cidre en cave. En mars, les arbres sont taillés pour favoriser leur épanouissement équilibré. Ce travail dans les vergers s'étend jusqu'en juin. La fauche des herbes est faite quand cela est nécessaire au minimum deux fois par an (mi-juin à mi-septembre).

« Quand on ne fauche pas en été, c'est magnifique ! »

Une réflexion est menée quant à remplacer le fauchage par l'utilisation de moutons dans les vergers. C'est simple, mais compliqué à mettre en place. Par leur piétinement, les ovins feraient fuir les campagnols qui attaquent les pommiers, enrichiraient le sol par leurs excréments, mangeraient les pommes pourries au sol et enfin permettraient d'économiser 200 litres de gasoil par an. Cette réflexion s'intègre dans leur vision globale de producteur biologique.

La prévention est importante pour ne pas avoir à soigner et traiter en aval le verger. Par exemple, l'installation de cabanes à oiseaux permet entre autres d'abriter les mésanges qui se nourrissent des anthonomes, charançons friands des bourgeons à fruits.

Lorsque Marc et François racontent leur paysage quotidien de travail, ils y apprécient la présence des « haies qui viennent rompre avec la monotonie des arbres alignés » du verger.

Ils aimeraient d'ailleurs tendre vers plus de diversité. Aujourd'hui, leurs arbres ont tous 15 ans. Mais des arbres d'âges variés donneraient un paysage de verger aux hauteurs multiples et mélangées.

Au fond du verger, il y a une petite forêt privée de pins et de châtaigniers. Cette forêt fait « écran noir, elle bloque la vue. Ça serait bien si elle était un peu plus entretenue pour avoir des vues sur le paysage lointain, sur le jaune du champ de colza. »

Marc ajoute : « il y a une belle lumière dans ce paysage ». « La lumière d'ouest est magnifique le soir, l'été entre 20h et 22h, le soleil éclaire jusqu'à la terrasse, alors qu'au matin, les brumes se lèvent progressivement ».

Dans ce paysage, il y a aussi le silence.

Au début du printemps, lorsqu'il n'y a pas de vent, on entend les oiseaux qui ressortent de leur cachette hivernale. Lorsque les pommes sont mûres, on peut les entendre tomber au sol.

Aussi, la forêt joue certainement un rôle pour limiter le bruit de la nationale et de la voie ferrée, sauf lorsque le vent vient du Nord.

c. C. Berthonneau - PNR Golfe du Morbihan



Verger de la cidrerie du Golfe

Pour en savoir plus sur les portraits, rendez-vous p.197



Hervé Guillotel

Habitant de la commune de Saint-Avé, membre du conseil collégial de l'AMAP de Mangorvenec*

En 2009, « installer un producteur bio local en périphérie urbaine » était « un projet séduisant et original ».

Une réflexion intéressante s'est mise en place lors de la création de l'AMAP* de Mangorvenec à Saint-Avé. Dès le départ, la volonté de la propriétaire du terrain était d'installer un agriculteur biologique. Ainsi ce projet était porté par le bailleur.

Actuellement, l'augmentation progressive du nombre d'adhérents de l'AMAP (de Saint-Avé ou d'ailleurs) a permis d'en maintenir l'activité, et contribue aussi à pérenniser celle du producteur bio.

Hervé Guillotel expose l'intérêt d'une exploitation agricole en périphérie urbaine. Elle permet de mettre en valeur, d'une part, « une agriculture produisant de « bons » légumes en limitant les intrants chimiques ».

D'autre part, elle démontre que l'on peut vivre de façon décente et cohérente en tant que agriculteur.

Enfin, cet environnement, mixte, proche des services de la ville de Vannes, avec une implantation agricole, des serres, des gens qui travaillent dans les champs, participe à la création d'une image « bucolique » peut-être, mais s'inscrit surtout dans « une dynamique de vie ».

Ce paysage suburbain est « un paysage qui bouge, qui vit, où il se passe des choses ».

Hervé Guillotel est « assez confiant » sur la pérennisation de cette exploitation de maraîchage biologique de 9 hectares. Les producteurs ont contracté un bail de longue durée, ce qui va permettre de préserver l'activité agricole à Mangorvenec. Il espère que les orientations de l'agenda 21 et la volonté de la ville de Saint-Avé de reconcentrer l'habitat en centre-ville permettront de maintenir une activité agricole en périphérie de la ville.

* Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

c. C. Berthomieu - PNR Golfe du Morbihan



Mangorvenec

Pour en savoir plus sur les portraits, rendez-vous p.197

“J’aime contempler le paysage de la campagne Arradonnaise, de la butte de Kermorique, car le vallonnement qui s’étend vers le lointain est pour moi une source de beauté, douce et diversifiée à la fois”.

Parole d’habitant (Extrait du questionnaire)

“J’aime la douceur Bretonne, la quiétude rendue par la nature de nos campagnes, le charme des vallonnements et la vie animale qui est un enchantement pour la vue et l’oreille, je me garderai bien d’oublier les parfums différents au cours des saisons”.

Parole d’habitant (extrait du questionnaire)

4. VALEURS PAYSAGÈRES DONNÉES AUX RELIEFS ET AUX VALLÉES PAR LES HABITANTS

Fonds de vallée, marais et zones humides

La place des marais et zones humides dans les systèmes de production agricoles dépend de l’orientation de ces derniers. En culture, les zones humides et marais sont plutôt une contrainte pour le passage des outils. Elles tendent à être drainées. Elles ont davantage leur place dans les systèmes d’élevage, essentiellement pour une production de foin (la pâture y est difficile).

Malgré leur intérêt agronomique (productivité en biomasse), les marais et les zones humides sont plus compliqués à valoriser que les autres espaces : l’accès est aléatoire et dépend de la météo, les ressources fourragères ne sont pas adaptées à tous les animaux. Les contraintes parcellaires, quand elles sont situées en bordure d’une rivière encaissée, ce qui est souvent le cas, rajoutent à leur difficulté d’exploitation.

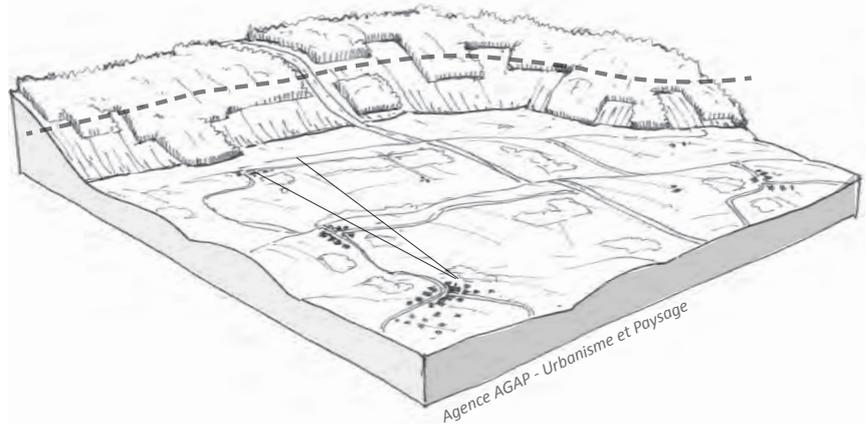
Pour ces raisons, elles sont peu prisées et sont sujettes à la déprise et ne peuvent constituer une opportunité foncière que pour des exploitations valorisant le foin et contraintes dans leur production fourragère (bovins viande et petits ruminants essentiellement). Leur bonne gestion dépend de l’existence de tels systèmes de production et d’aides agroenvironnementales spécifiques, dont la justification repose sur l’importance des services écosystémiques rendus par ces marais et zones humides (biodiversité, épuration, fonction tampon des risques d’inondation).

Reliefs et vallées : Valeur 1

Eléments de repère à l'échelle du grand paysage

Les reliefs structurants comme les contreforts des Landes de Lanvaux sont des éléments de repère dans le grand paysage.

Ces éléments ont une valeur significative dans un paysage composé d'un enchevêtrement de micro-reliefs et de petites vallées où il est parfois difficile de se repérer.

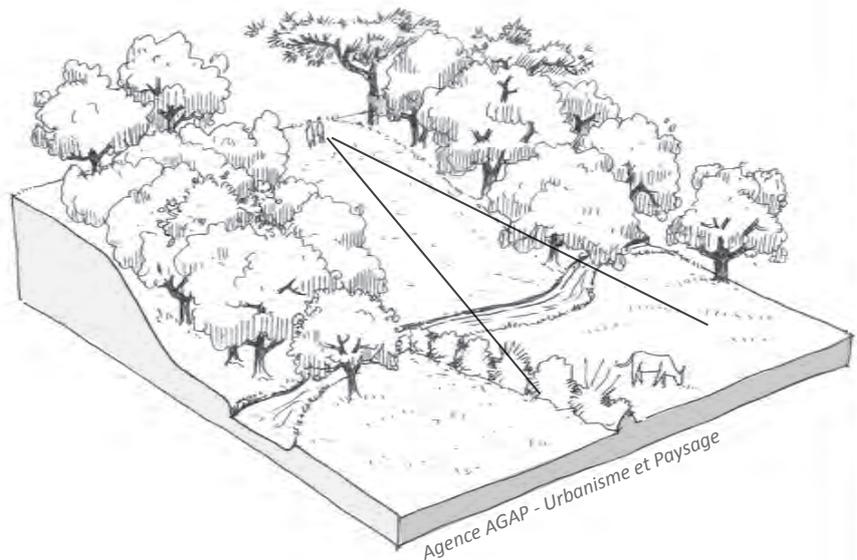


Reliefs et vallées : Valeur 2

Points de vue

Les quelques points de vue vers les lointains sont des éléments importants liés à l'exercice de contemplation.

Les points de vue participent à la compréhension de la géographie du territoire et sont des aides pour se situer.



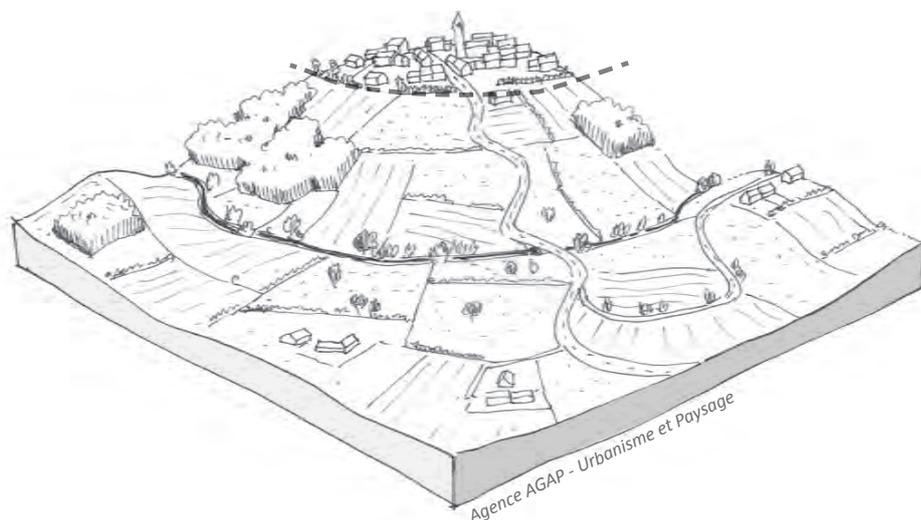
Reliefs et vallées : Valeur 3

Orientation et implantation du bâti sur les hauteurs

Les centres-bourgs se sont traditionnellement implantés en partie sommitale des micro-reliefs.

Ces situations sont appréciables car elles permettent de dominer et d'offrir des vues.

Il s'agit également d'un élément de confort du point de vue bioclimatique. En se plaçant sur les hauteurs, on profite de la lumière et on se place en retrait de la fraîcheur et de l'humidité des fonds de vallée.

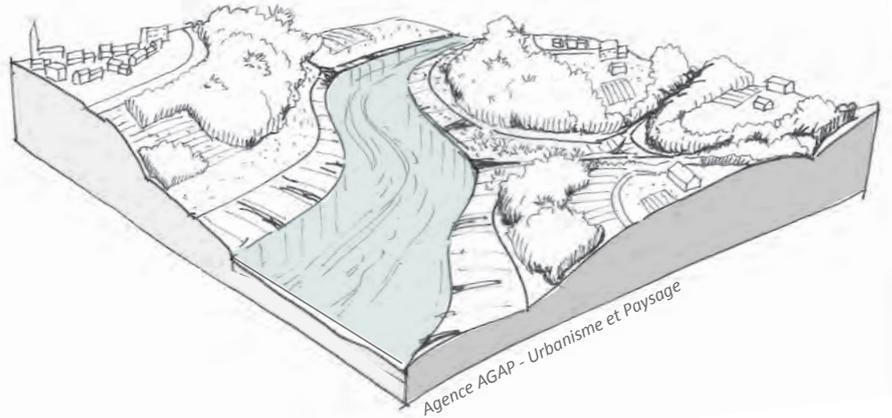


Reliefs et vallées : Valeur 4

Marqueur de la transition terre/mer

On trouve sur l'entité les vallées du Loch et du Sal qui sont envahies en partie par la mer.

Ces vallées sont des milieux très riches en termes de biodiversité, ce sont également des éléments du paysage témoin des transitions terre et mer.

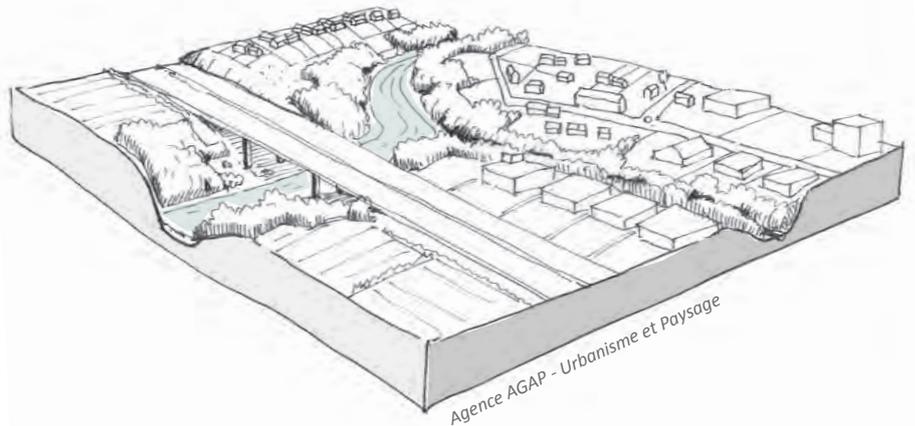


Reliefs et vallées : Valeur 5

Support de connexions et de continuités

Porteuses d'une histoire et d'enjeux communs sur un même territoire, les vallées peuvent être considérées comme des éléments de connexion et de continuité entre les différentes communes.

Notons que les cheminements le long des cours d'eau quand ils sont rendus possibles sont très appréciés.



5. VALEURS PAYSAGÈRES DONNÉES AUX BOISEMENTS PAR LES HABITANTS

Les landes et forêts

Jusqu'au milieu du XXème siècle, les landes étaient intégrées dans les espaces agricoles. Ces milieux pauvres constituaient une ressource fourragère et fournissaient des matériaux valorisés dans l'économie rurale locale. Leur pâture par les animaux moins exigeants (génisses, petits ruminants) et génétiquement adaptés permettait un transfert de fertilité vers les parcelles cultivées. La généralisation des engrais depuis l'après-guerre a sorti les landes de l'espace agricole : les transferts de fertilité sont devenus inutiles et d'autres milieux sont devenus bien plus productifs, rendant marginal l'intérêt de leur exploitation fourragère.

Les boisements sont la stratégie alternative à l'usage des sols, quand l'agriculture est jugée comme n'étant plus rentable. Privilégiant les essences à croissance rapide, résineux ou peupliers, ils jouent un rôle d'écran visuel. Ils sont implantés dans les zones moins productives, ayant souvent une forte valeur naturelle (fonds de vallée et landes) ; ils sont une alternative à la friche dont la perception sociale reste très négative.

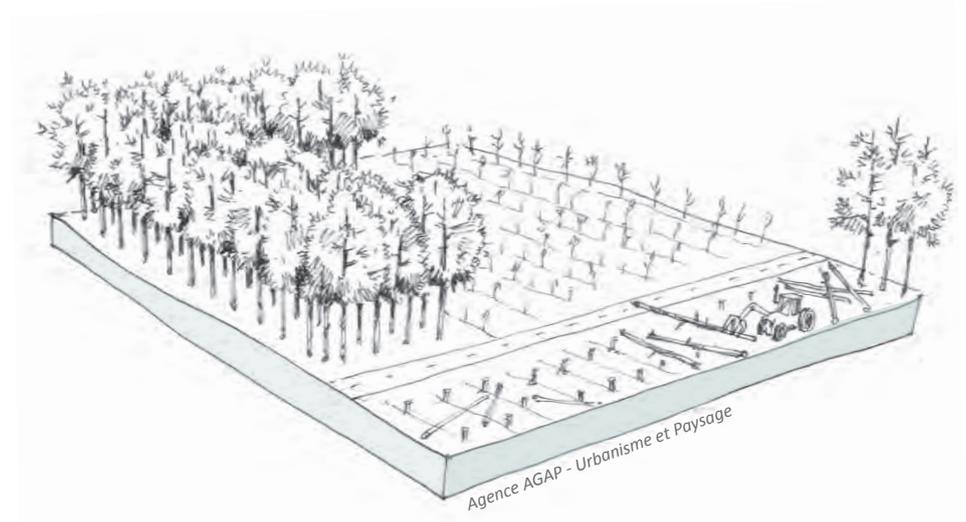
Boisements : Valeur 1

Exploitation

Une des valeurs associées aux boisements est bien-sûr la valeur économique (bois d'œuvre, bois de chauffe, bois servant à la fabrication de palettes).

L'exploitation du bois sur le territoire de l'entité représente une activité secondaire mais notable.

C'est un secteur non structuré du fait de la multiplicité du petit parcellaire privé et de l'absence d'une politique de filière.

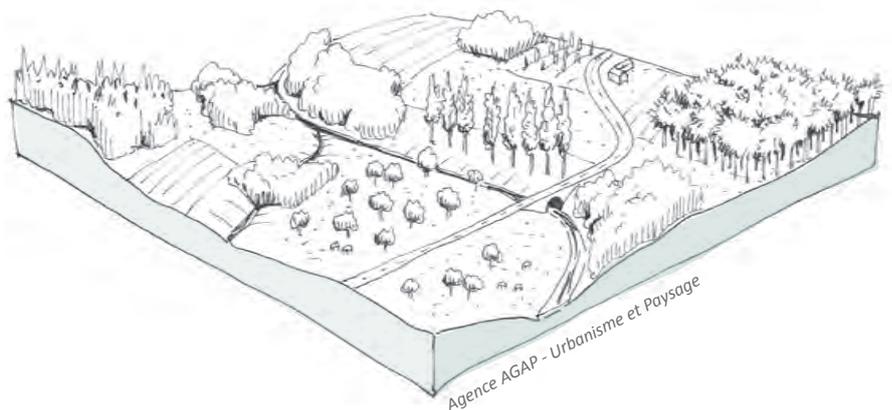


Boisements : Valeur 2

Paysage mosaïque

La somme des petits boisements et son imbrication avec les prairies et les petites parcelles de culture forme un paysage mosaïque très intéressant du point de vue écologique et paysager (forte représentation et imbrication de milieux différents sur un petit territoire, fenêtres et vues).

Ces paysages par l'action de l'homme (exploitation du bois, agriculture) sont en perpétuel mouvement et participent à accentuer le passage des saisons (temps des récoltes, labours).



L'enjeu de la production de bois sur l'entité Campagne des transitions est représenté par le pin maritime dont l'exploitation est valorisée dans l'industrie (palette, feuille de papier).

Extrait d'un *entretien* réalisé auprès du CNPF de Vannes

Des conventions pourraient être passées entre les communes et les propriétaires forestiers afin de développer des circuits pédestres. Cependant, des contraintes perdurent quand à la gestion de la cueillette de champignons, de la chasse et de prélèvement de bois sur des terrains privés.

Extrait d'un *entretien* réalisé auprès du CNPF

Boisements : Valeur 3

Pin maritime

Les pins maritimes en bosquets ou isolés sont des éléments particuliers et gracieux du paysage.

Les pins maritimes, représentatifs de la végétation du bord de mer, signifient la présence proche de la mer et du Golfe.

Ce sont également des témoins du climat doux du sud morbihannais.

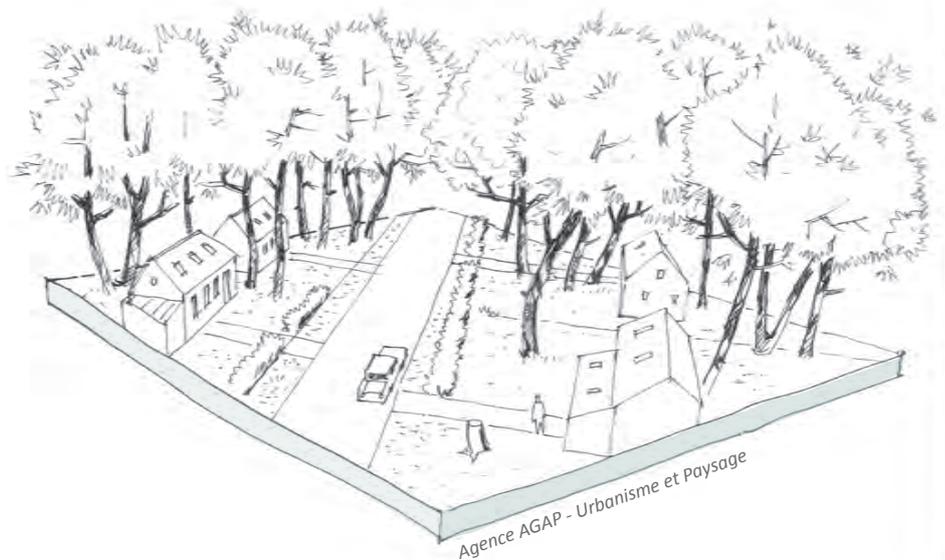


Boisements : Valeur 4

Clairière habitée

De nombreux boisements ont été utilisés pour accueillir la construction de maisons individuelles.

Les arbres permettent une intégration harmonieuse du bâti. Ils participent également à la régulation de la température en été.





Dominique Pirio

Habitante de la commune d'Arradon. Technicienne forestière et enseignante anciennement à la Maison de la forêt à Arradon et aujourd'hui à Pontivy. Elue à Arradon, co-présidente de l'association Clim'actions Bretagne Sud, déléguée générale du conseil des associations du Parc et ancienne vice-présidente au SIAGM (structure de préfiguration du Parc).

Dominique Pirio habite « un lotissement ancien composé d'une centaine de maisons ». Aux environs de chez elle, il y avait « au début de grands terrains (...) esquissés d'une maison et d'un jardin. Puis les terrains et les jardins sont devenus plus petits ». « Il est important d'avoir des espaces en communs et des paysages agréables pour chacun, car l'on tend vers des espaces habités de plus en plus denses ».

C'est en décrivant son jardin qu'elle parle de la dynamique de fermeture des paysages, des vues, « je le ressens très bien ». Elle comprend « que pour certains la forêt reste un milieu angoissant ». Pour elle, il existe « deux visions de la forêt, la première est celle de l'usine à bois, une vision purement économique et la seconde est celle d'un milieu naturel, à l'intérieur duquel on doit intervenir avec précaution ». « Il faut avoir un petit coup de pouce délicat pour conduire le milieu naturel. »

D'une façon générale, elle est toujours surprise de la « diversité d'appréciations du paysage ». « Le paysage, c'est une question de subjectivité, c'est du ressort du ressenti, c'est personnel ». C'est ainsi qu'elle aborde avec ses élèves la notion de paysage, afin « de leur expliquer que l'intervention forestière a un impact paysager fort selon la coupe ».

Quant à la forêt du Morbihan, Dominique Pirio la décrit comme « très morcelée », « composée de petites propriétés dont 80 % sont privées » et dont le maillage résineux-feuillu est peu entretenu.

Lorsque l'on examine la forêt de plus près, de multiples formes de sylviculture existent : taillis, futaie régulière, taillis sous futaie. Les essences présentes en majorité sont les feuillus : le châtaignier (le deuxième cru national après les régions du Sud de la France) et le chêne pédonculé. À partir du XVIII^{ème} siècle des pins maritimes sont plantés sur les landes et participent désormais du paysage breton. Il en va de même pour deux autres formes : le bocage et le verger. Toutes deux en régression, voire disparues à certains endroits, mériteraient selon elle un soin particulier pour les conserver et les restaurer.

Pour ce qui est de l'évolution de la forêt bretonne face au changement climatique, les essences caractéristiques de la méditerranée commencent à s'installer dans la région, par exemple le chêne vert. De son côté Breizh forêt bois, relate Dominique Pirio, « promeut les résineux en particulier l'épicéa sitka. Cette orientation s'explique par les futurs besoins en bois estimés. »

Pour les autres essences, cela va être une autre histoire. « Les chênes pédonculés qui constituent de manière générale nos haies bocagères ne seront plus adaptés contrairement aux chênes sessiles. Ainsi, il serait astucieux d'enrichir le réseau bocager et, dans certaines zones, le reconstruire en adoptant un choix stratégique face au réchauffement climatique ». Pour le devenir du châtaignier, Dominique Pirio reste indécise « car il a besoin d'un sol frais ». Enfin elle ajoute que « d'un point de vue gestion sylvicole, il est préconisé de planter moins dense notamment pour consommer moins d'eau. »

Par ailleurs, Dominique Pirio évoque la traversée non esthétique du paysage commercial irrigué par la 4 voies, elle-même bordée d'enseignes publicitaires.

« Les zones commerciales mériteraient une attention particulière en termes d'aménagements et de réhabilitation ». Par exemple, pour la construction de nouveaux commerces envisagés, le paysage pourrait être préfiguré, imaginé, avant d'accueillir les nouveaux bâtiments. Et d'autre part, au sein des zones commerciales déjà construites, un aménagement paysager sur les espaces non construits pourrait apporter une qualité paysagère à l'ensemble des sites.

Pour se balader, elle choisit la côte Arradonnaise. « Pourquoi ici ? Parce que je traverse des propriétés avec des arbres à tomber à genoux ! ». Et le bois qu'elle affectionne pour se promener est celui de Pont de Sal, à Plougoumelen.



Un bois du territoire

Pour en savoir plus sur les portraits, rendez-vous p.197

6. VALEURS PAYSAGÈRES DONNÉES À LA RN165 PAR LES HABITANTS

Illustrations



Exemple de logistique de récolte (Récolter et valoriser les bords de route; CG Côtes d'Armor, AILE)

Extrait d'un entretien réalisé avec la DIR OUEST Vannes

De grands espaces aux abords de la RN 165 entre Auray et Vannes (les espaces classés en zone A (entretien extensif) du Plan de gestion) pourraient être valorisés en jardins partagés, après qu'une convention ait été passée avec une collectivité ou une association demandeuse.

Les modes de gestion de la DIR OUEST sur le secteur de l'entité Campagne des transitions

Un plan d'orientation général de gestion réalisé par la DIR OUEST organise sur l'année l'entretien des routes et des abords selon des zonages d'entretien plus ou moins soutenus en fonction des usages et des enjeux de sécurité routière.

Ces zonages sont :

- Zone A: entretien extensif (passage 2 fois par an)
- Zone B: entretien plus soutenu
- Zone C: entretien très soutenu afin qu'il n'y ait aucun obstacle visuel tout au long de l'année pour la sécurité des automobilistes.

Les contraintes techniques (pente, humidité de certains abords...) associées aux contraintes de sécurité routière (cônes de visibilité depuis la route), ont permis de dessiner des zonages de types/ intensité d'entretien, le plus souvent en rubans parallèles à la route.

Eco-pâturage des abords de route

Sur les secteurs les plus contraints et donc les plus difficiles d'accès et d'entretien (les bassins de rétention, les talus les plus abrupts), des expériences d'éco-pâturage ont été mises en place sur différents secteurs des abords de la RN 165 (au niveau de Lanester). Une première expérience avec un troupeau constitué de chèvres et de vaches locales (pie-noire) a permis d'entretenir des terrains contraints (pentes difficiles d'accès) et couverts de plantes invasives (telles que: herbes de la Pampa, Buddléia, Renouée du Japon, Ambroisie), pourtant difficilement maîtrisables.

La DIR OUEST souhaite que de tels modes de gestion soient développés sur les espaces les plus contraints des abords de la RN165 de l'entité Campagne des transitions.

Une palette végétale adaptée à la sécurité routière et à la biodiversité locale

Une palette végétale a été arrêtée par les services de la DIR OUEST afin de ne planter que des espèces adaptées aux abords de routes et aux entretiens que ces espèces nécessitent.

Ainsi :

- des plantes ont été exclues de la palette car leur pousse trop rapide induit un entretien trop important.
- des plantes "invasives" ont été exclues de la palette pour le risque qu'elles représentent pour les espèces indigènes.
- des associations de plantes ont été favorisées afin d'assurer un rythme visuel pour le conducteur (afin de le garder attentif).

Des déchets verts à valoriser

L'entretien des bords de routes par la DIR OUEST est producteur d'une quantité très importante de déchets verts. Ceux-ci pourraient être mieux

valorisés:

- le BRF (bois raméal fragmenté), aujourd'hui laissé sur place, pourrait être valorisé dans des aménagements d'espaces verts des communes locales par exemple.
- Les coupes de bois pourraient être valorisées en bois de chauffage (par exemple en mettant en place des contrats d'entretien/ exploitation par des agriculteurs locaux intéressés).
- Les coupes de bois pourraient être valorisées dans le cadre de chaufferies bois communales.
- Les fauches, pourraient être valorisées par une usine de méthanisation locale (exemple de l'Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement, des Côtes d'Armor) pour la production de compost, de combustible, d'alimentation animale.

"Les cônes de vue sur le grand paysage ou bien sur des éléments marquants devraient être toujours préservés afin que nous continuions à nous rendre compte de là où l'on se trouve "

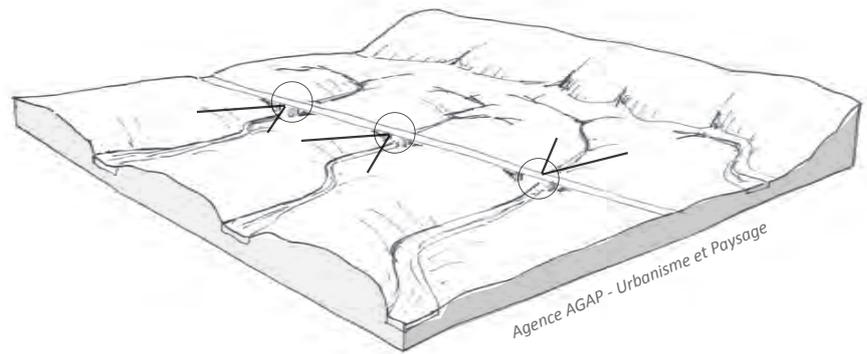
Parole d'élus (Extrait de l'atelier "Carte sur table")

RN165 : Valeur 1

Franchissement des différentes vallées

L'expérience de paysage la plus forte lorsque l'on traverse l'entité par la RN165 est le franchissement des différentes vallées dont notamment celle de la Rivière d'Auray d'où l'on aperçoit le village de St Goustan.

La présence de ces différents points de vue rythme le parcours et participe à sa qualité paysagère.

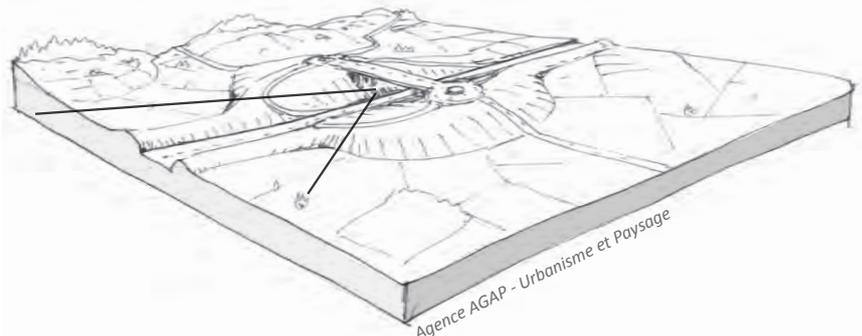


RN165 : Valeur 2

Point de vue depuis les échangeurs

Les échangeurs donnent lieu à une topographie artificielle obtenue grâce aux remblais.

Ils sont également des points hauts offrant des points de vue sur la campagne et la périphérie des pôles urbains.



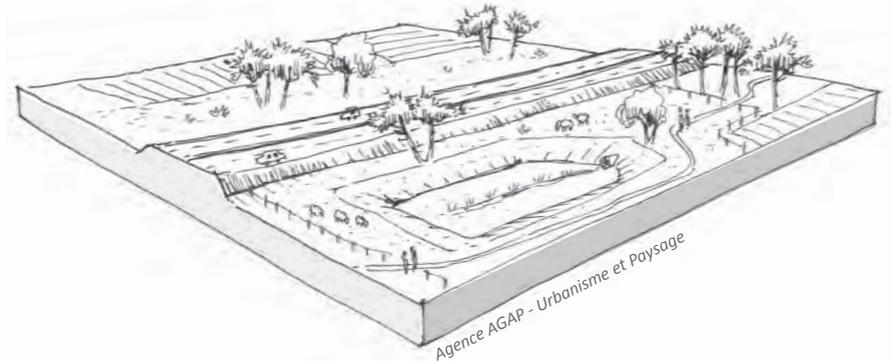
“Les ZA (zones artisanales) ou ZC (zones commerciales) devraient être systématiquement pensées de manière urbaine et paysagère : des plantations, des cheminements permettraient de relier de façon qualitative les différents quartiers, d’autant que nous vivons dans des espaces agréables où l’on aime se déplacer à pied et à vélo.”

Parole d'élus (Extrait de l'atelier "Carte sur table")

RN165 : Valeur 3

Biodiversité des bords de routes

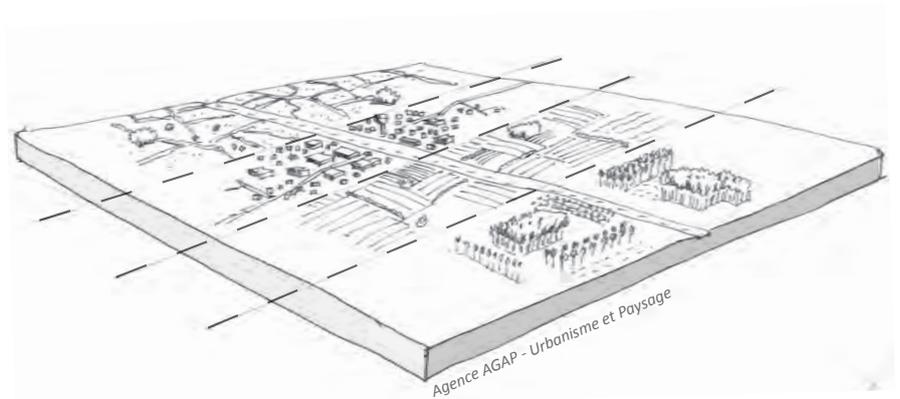
Certaines portions de route (dont la RN165) de par des modes de gestion alternatifs de leurs abords (pâturage, fauches, bassin de rétention plantés) participent à enrichir écologiquement et à rythmer les paysages de bord de route.



RN165 : Valeur 4

Traversée de différentes séquences de paysage

Une valeur paysagère forte associée à l'expérience de traversée de l'entité par la RN165 est directement liée aux différentes ruptures d'urbanisation (vallées, boisements, vues lointaines sur la campagne) qui rythment le parcours et offrent une vitrine autre que celle des zones de chalandise au territoire.





Françoise Prévost

*Habitante de la commune de
Saint-Avé, et adhérente à
l'association ADAIR*

Françoise Prévost relate son engagement passé au sein de l'association ADAIR (Association de Défense de l'Aménagement Intercommunal et Régional) qui a été dissoute au printemps 2016.

« Le but était de s'opposer au projet de déviation Nord de Vannes. »

Le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) est un outil de planification des projets d'aménagement du territoire français. Le SNIT n'ayant pas sélectionné le projet de la déviation Nord de Vannes, cela obérait les financements nationaux, et ceux des collectivités territoriales. L'absence de consensus a conduit à l'abandon du projet.

Françoise Prévost se souvient, « ça me semblait impensable qu'on donne un grand coup de serpe à travers la campagne, qu'on coupe en deux un certain nombre de communes, Vannes, Theix, Saint-Nolff, Saint-Avé, Plescop et Ploeren. L'argument des transports masquait la motivation pour un développement économique et immobilier le long de la future déviation, pour implanter entrepôts, petites usines, avec un effet vitrine et des accès faciles ».

C'est pendant 17 ans, en tant que secrétaire de l'association, que Françoise Prévost s'est investie et intéressée au « paysage ». Par exemple, elle trouve que l'aménagement d'une zone d'activités à Plescop a été bien pensé. Les voies pour les voitures ont été rétrécies, des bandes enherbées et une rangée de chênes avec un dégagement de 10 ou 20 m ont été aménagées, avant d'avoir les locaux des entreprises avec une « recherche esthétique » d'un point de vue architectural. A contrario, elle estime que le quartier Beau soleil à Saint-Avé n'est pas réussi sur le plan esthétique.

Et concernant la mobilité sur le territoire, Françoise Prévost raconte : « quand je veux aller à Vannes par exemple, je prends ma voiture pour aller à Saint-Avé, je la laisse sur le parking de la mairie, je prends le bus et je vais à Vannes, je tourne en ville et je reprends le bus pour revenir ici (...) c'est bien plus facile ».

Pour elle, il est primordial de développer davantage les transports en commun et les covoiturages entre autre à l'échelle de l'agglomération de Vannes.



© C. Berthommeau - PNR Golfe du Morbihan

*Vue au delà du jardin de Mme Prévost les terrains convoités
pour la déviation Nord de Vannes (projet avorté)*

Pour en savoir plus sur les portraits, rendez-vous p.197

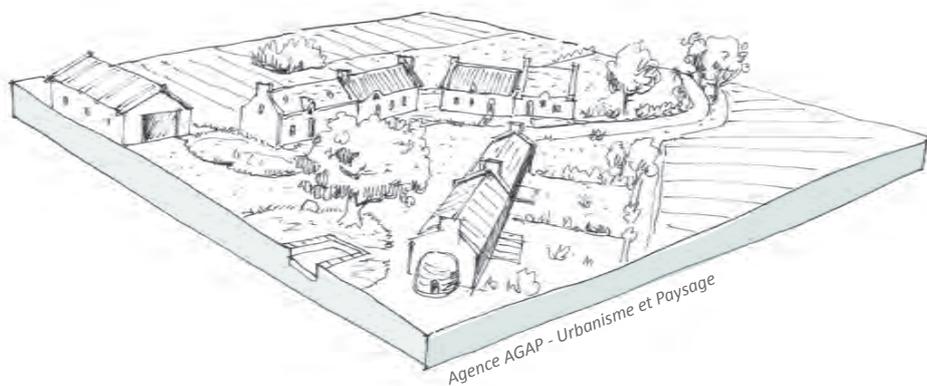
7. VALEURS PAYSAGÈRES DONNÉES AUX FORMES URBAINES ET À LA NATURE EN VILLE PAR LES HABITANTS

Formes urbaines et nature en ville : Valeur 1

Formes traditionnelles

Une forte valeur est donnée par les habitants aux formes traditionnelles d'organisation du bâti et aux vieilles longères.

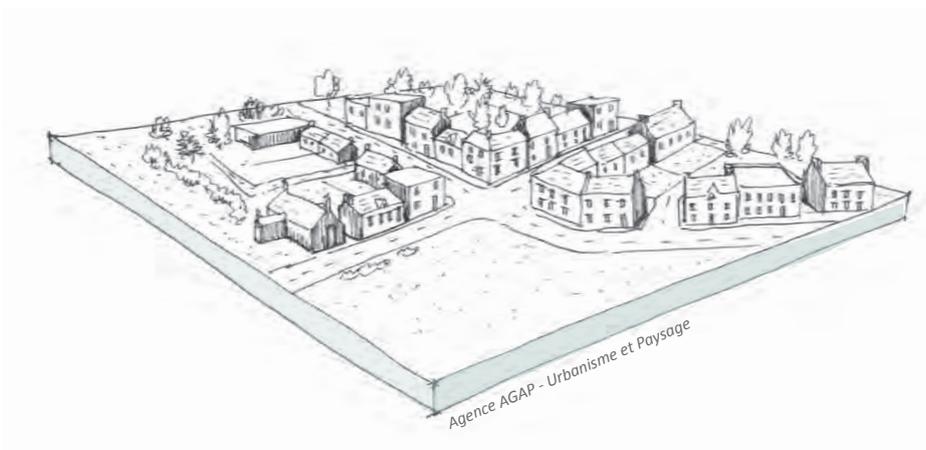
Cette valeur est d'autant plus forte quand ces ensembles sont accompagnés d'éléments agro-naturels (mares, haies bocagères, petits vergers, murets en pierre, four à pain, etc.), voir d'animaux de ferme.



Formes urbaines et nature en ville : Valeur 2

Hétérogénéité et juxtaposition des formes

La diversité des formes architecturales au sein des bourgs (vieilles bâtisses, pavillons, petits collectifs) donne du rythme à l'inverse des ensembles bâtis homogènes (lotissements et permis groupés) et est particulièrement appréciée par les habitants.



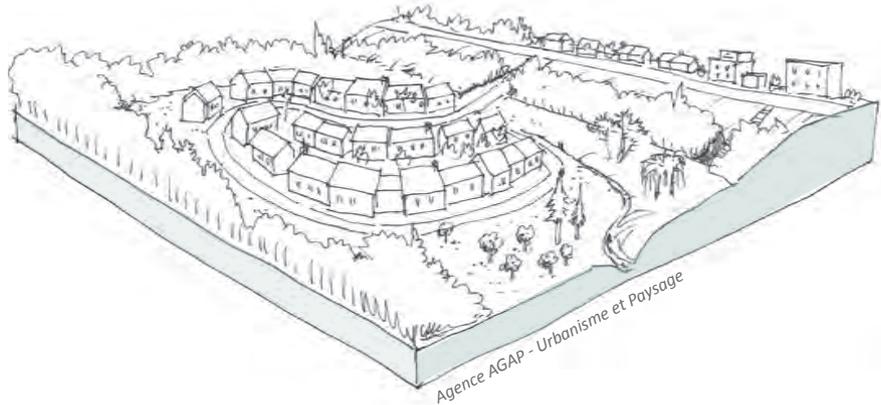
Formes urbaines et nature en ville : Valeur 3

La présence d'espaces verts

La présence d'espaces verts interconnectés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (coulées vertes par exemple) est particulièrement appréciée.

Ces espaces lorsqu'ils sont réfléchis à une échelle qui dépasse l'échelle d'une rue ou d'un lotissement peuvent servir à structurer la ville et à accueillir des espaces dédiés aux loisirs récréatifs, à la promenade et/ou à la rencontre entre habitants.

Ce sont également des espaces compensatoires aux personnes possédant de petits jardins ou n'en possédant pas



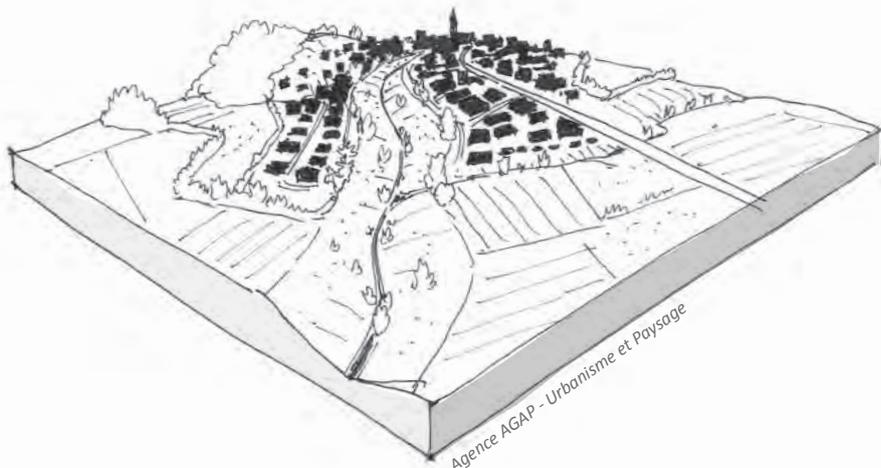
Agence AGAP - Urbanisme et Paysage

Formes urbaines et nature en ville : Valeur 4

Accroche géographique

Les espaces verts peuvent se raccrocher à des éléments de la géographie. Les systèmes de parc organisés autour de vallées et englobant des éléments de petit patrimoine sont appréciés.

L'accroche géographique permet également de faciliter les connexions et le rapprochement entre les trames vertes et bleues et l'espace urbain (demande forte des habitants).



Agence AGAP - Urbanisme et Paysage

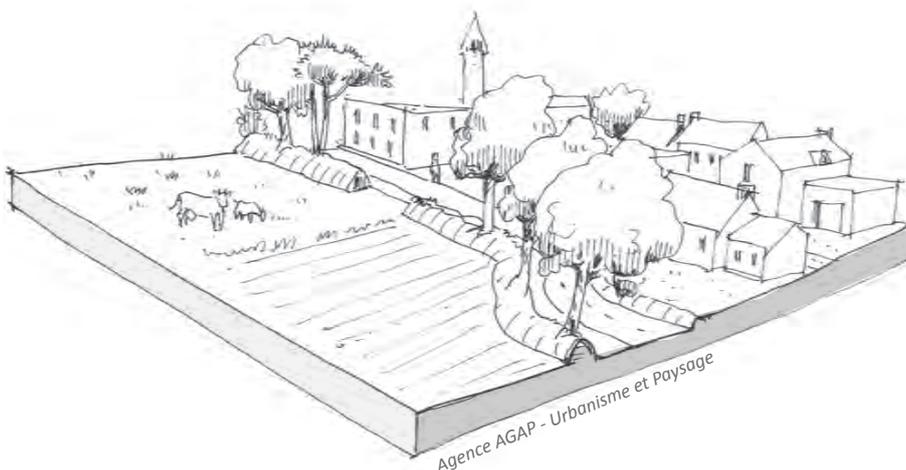
Formes urbaines et nature en ville : Valeur 5

Lisières urbaines et transitions ville-campagne

La valeur associée aux liens villes campagnes est souvent liée à la qualité du traitement des lisières et à la présence de chemins.

L'usage de la haie bocagère (haie préexistante ou créée) permet de faire des coupures d'urbanisation harmonieuses.

La présence d'animaux à proximité immédiate des centre-bourgs (voir à l'intérieur) est très appréciée. Elle renforce le caractère rural des centres-bourgs de l'entité Campagne des Transitions.



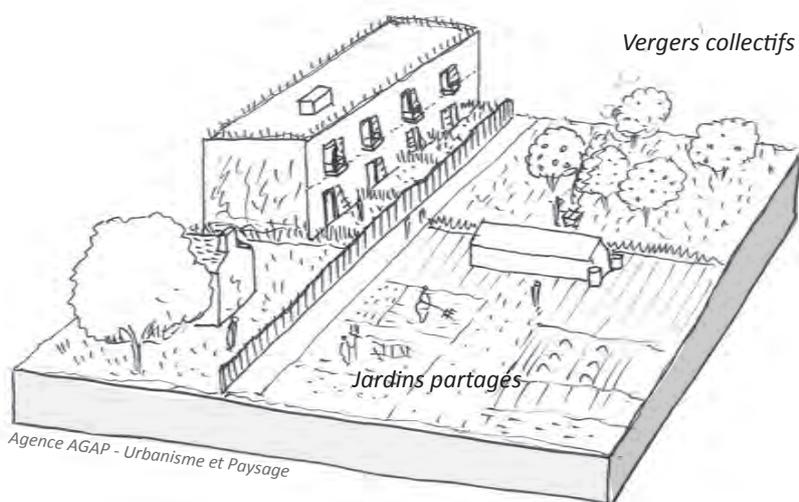
Formes urbaines et nature en ville : Valeur 6

Jardiner la ville

La valeur associée à la présence de jardins potagers ou de vergers collectifs à l'intérieur des centre-bourgs est très forte.

Ces espaces peuvent être interprétés comme des espaces compensatoires aux personnes ne possédant pas de jardin ou alors possédant de très petits jardins.

Ce sont également des lieux de convivialité et d'échange entre les habitants.



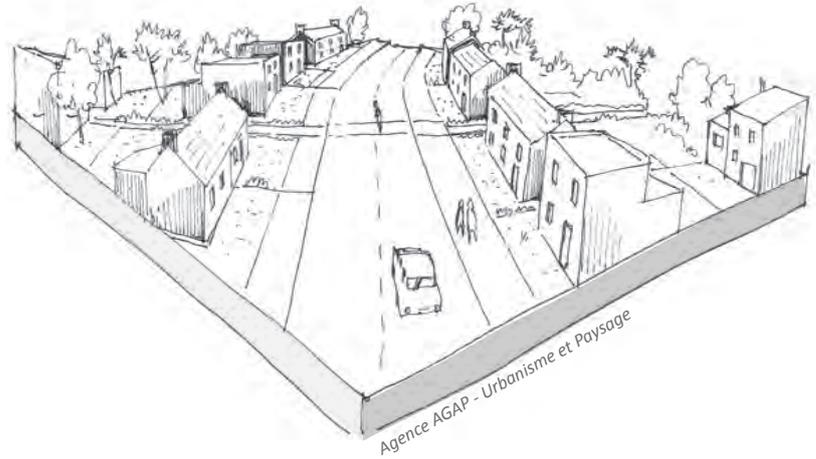
Formes urbaines et nature en ville : Valeur 7

Transitions espace public et espace privé

Les transitions entre espaces publics et espaces privés sont appréciées quand elles font l'objet d'une réflexion (homogénéité des clôtures ou au contraire pas de clôtures par exemple).

La position du jardin derrière la maison en retrait de l'espace de la rue est souvent appréciée. L'espace de vie du jardin de la maison, est vu comme un espace privatif qu'il faut abriter des regards.

Côté rue, le traitement du jardinet fait office de vitrine. Notons que ces espaces privés, traités sans clôtures, participent de manière généreuse (et gratuite) à la végétalisation de l'espace public.





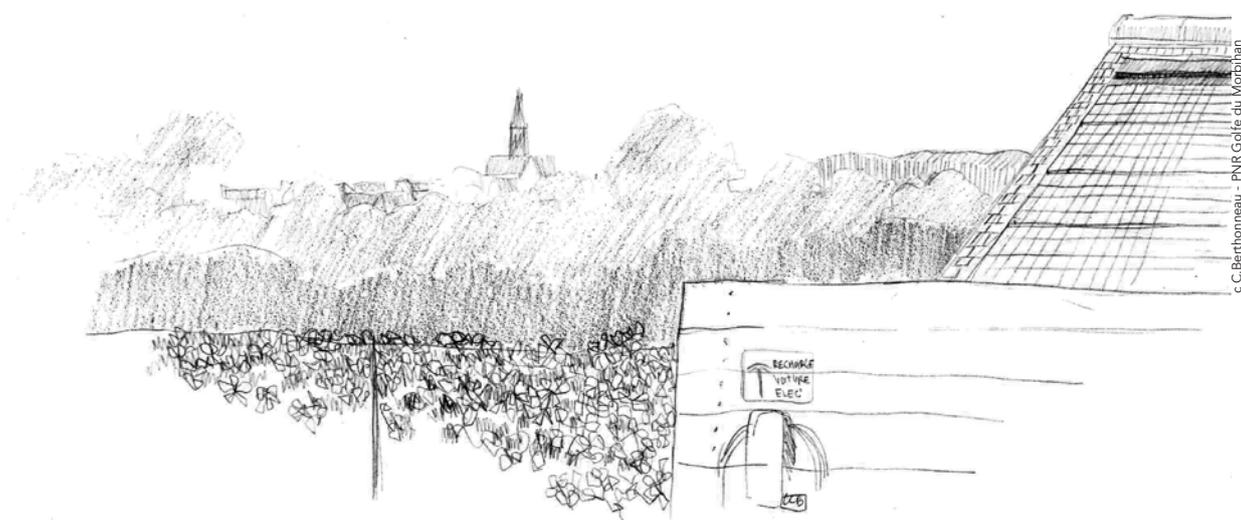
Claude Le Gloanic

*Habitant de la commune de
Plougoumelen, propriétaire
du camping de la Fontaine
du Hallate.*

Claude le Gloanic et sa femme ont créé le camping de la fontaine du Hallate en « 1993 avec pour objectif à terme d'y revenir et de vivre en adéquation » avec leurs façons de faire, de penser. Ils sont revenus habiter à Plougoumelen en 2007. Ils ont « continué à développer ce camping de façon durable ». C'est ce qui fait aussi sa particularité. « Tout simplement, on s'est assis en haut du camping on a regardé tout ce qu'il y avait autour de nous, et on s'est dit que dans ce cadre-là, on n'avait pas le droit de faire n'importe quoi, n'importe comment » raconte Claude le Gloanic. Dès 1993 le camping devient aire naturelle (respect de la végétation existante, superficie maximale de 1 hectare, etc.). Par la suite, une réflexion est menée pour conduire une démarche de développement durable : installation de panneaux solaires thermiques couvrant 90% des besoins du camping en eau chaude ; production d'électricité grâce à une installation photovoltaïque (le camping produit 3 fois ses besoins); faire des économies d'eau, 65-70L d'eau par nuitée au Camping de la fontaine du Hallate contre 100-250L d'eau par nuitée pour un camping habituel ; installation d'un compost ; etc. « C'est un camping à la sobriété heureuse » affirme Claude le Gloanic.

Dans la constitution du paysage du camping, on retrouve pour les campeurs un potager où poussent salades, tomates, oignons etc. mais aussi des haies qui procurent « beaucoup de plaisir puisqu'elles donnent le dessert ». Claude le Gloanic explique : « les anciens avaient le sens de l'observation (...), ils observaient ce qui se passait autour, et c'est que l'on fait, (...) on regarde ce qui se passe, on laisse la nature, on l'accompagne ». Il ajoute : « dans les années 1970 lorsque mes parents sont arrivés ici, il n'y avait pas eu de remembrement sur la commune de Plougoumelen. Mon père a dû raser certain talus, et moi, j'ai recréé des talus sur le camping. Sur le hameau du Hallate, il y avait 4 fermes. Aujourd'hui, il n'y en a plus. Les terres ont été reprises par les fermiers environnants. Aujourd'hui les exploitations ont une surface de 100 hectares en moyenne, alors qu'auparavant la moyenne était de 15 à 20 hectares. « Des haies et des talus ont disparu ; le paysage est en train de se modifier. »

Pour Claude le Gloanic il faut revendiquer un tourisme de qualité et un tourisme responsable. Il raconte qu'en 2015 un journaliste de France info a fait un « test grandeur nature ». En Vélib, « il est allé à la gare Montparnasse, il a pris le train, il a loué une voiture électrique (rechargeable sur le camping), il est venu passer 4 jours au camping. Il a loué des kayaks pour faire un tour sur le Golfe, il a loué un vélo, il est allé manger des huîtres etc.». Et il est reparti par le train à Paris. Claude le Gloanic aimerait pour les campeurs qui viennent chez lui qu'il existe plus de facilité en termes de mobilité douce : cyclable et piéton. Il a essayé de créer un cheminement communal partant du camping, d'où l'on voit le clocher de l'église de Plougoumelen, pour aller au centre-bourg par les chemins creux. Mais il est difficile de dessiner ce chemin à travers les propriétés privées.



c.C.Berthomieu - PNR Golfe du Morbihan

Vue sur le clocher de Plougoumelen depuis le camping de la Fontaine du Hallate

Pour en savoir plus sur les portraits, rendez-vous p.197



© C. Berthonneau - PNR Golfe du Morbihan

Roland Viniacourt

Habitant de la commune de Ploeren et gestionnaire des «jardins familiaux» de Ploeren

C'est en 2005, peu après son installation dans la région et au cours d'une conversation avec un ami, que Roland Viniacourt s'est investi dans la gestion d'un jardin, d'une parcelle, puis en tant que Président des jardins familiaux de Ploeren.

En 2016, on trouve de « très beaux jardins » à Ploeren.

L'important, c'est le fait que "les gens sont contents de se retrouver ensemble dans cet endroit", pour se parler de jardinage, pour s'échanger des graines, s'échanger des idées.

Ainsi, à travers la pratique, la création de lien entre les jardiniers est possible et se met en place.

Roland Viniacourt présente comment le compost est réalisé dans les jardins et son rôle. Selon lui, « il faut redonner à la terre des vers de terre de manière à ce qu'ils puissent faire leur travail ». « La terre, on ne l'a pas héritée de nos parents, c'est peut-être redondant, (...) on l'a empruntée à nos enfants et arrière-petits enfants ».

Au fil de cet échange, une question émerge : « Pour vous serait-il envisageable que les habitants de Ploeren participent à ce compost » par exemple ? Pour le Président cela serait une idée mais il faudrait alors une équipe spécifique qui gère sur une surface donnée le compost.

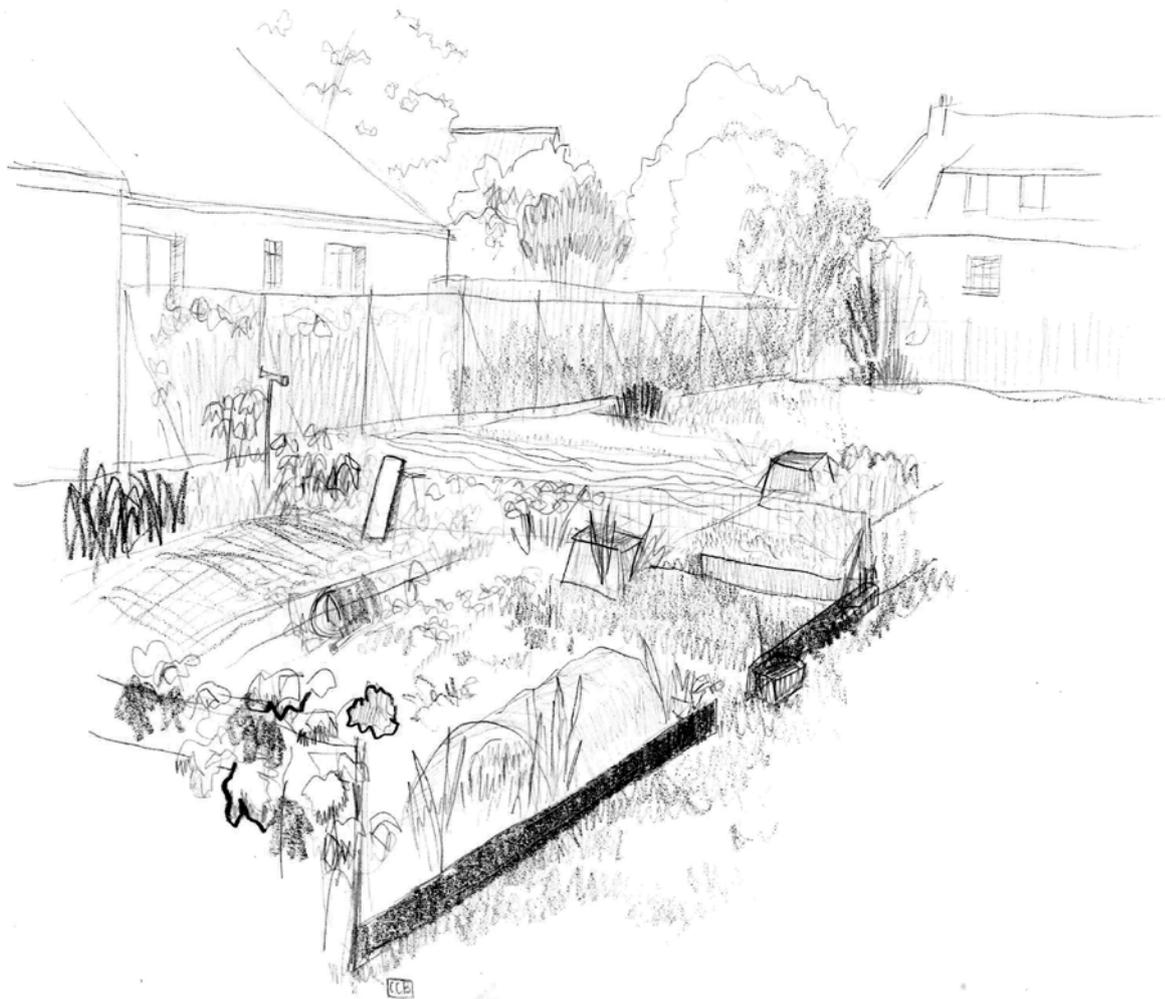
Au-delà de l'image de mode que peuvent avoir actuellement les « jardins familiaux », Roland Viniacourt voit ici une façon « de participer à la vie de sa commune ».

Jardiner ici, « c'est habiter le territoire par la pratique ».

Et concernant la mobilité sur le territoire, Roland Viniacourt raconte qu'il se « promène sur la commune en vélo », et qu'il fait le chemin du tour de la commune.

« La commune a remis au goût du jour les balades » par la création de chemins, mais aussi par les « voies mollets et voies moteur », une spécificité de Ploeren. La création de ces voies a permis d'aménager de larges trottoirs dédiés aux pétions, vélos, rollers (les voies mollets), et d'accorder une place moins importante en centre-ville aux voitures (les voies moteurs).

Ainsi pour Roland Viniacourt, ces parcours permettent à la fois « de faire de bonnes balades et de découvrir le village » et de donner une place aux piétons au sein de la commune.



c.C.Berthomeau - PNR Golfe du Morbihan

Vue des parcelles des jardins familiaux de Ploeren

Pour en savoir plus sur les portraits, rendez-vous p.197

8. SYNTHÈSE DES VALEURS PAYSAGERES POUR CHAQUE THÉMATIQUE

Bocage

- Valeur 1 Agro-écologique, économique et environnementale
- Valeur 2 Accompagnement des bords de route
- Valeur 3 Participe au verdissement et à la structure des villes
- Valeur 4 Intégration du bâti isolé et des bâtiments agricoles
- Valeur 5 Capacité à donner de la profondeur de champ

Chemin

- Valeur 1 Changer de monde
- Valeur 2 Alternative à la voiture
- Valeur 3 Bien commun
- Valeur 4 Découvertes culturelles et itinéraires rythmés

Culture et pâturage

- Valeur 1 Esthétique des praires permanentes
- Valeur 2 Paysage mosaïque

Relief et vallées

- Valeur 1 Éléments de repère à l'échelle du grand paysage
- Valeur 2 Points de vue
- Valeur 3 Orientation et implantation du bâti sur les hauteurs
- Valeur 4 Marqueur de la transition terre/mer
- Valeur 5 Support de connexions et de continuités

Boisement

- Valeur 1 Exploitation
- Valeur 2 Paysage mosaïque
- Valeur 3 Esthétisme des pins maritimes

RN165

- Valeur 1 Franchissement des différentes vallées
- Valeur 2 Point de vue depuis les échangeurs
- Valeur 3 Biodiversité des bords de routes
- Valeur 4 Traversée de différentes séquences de paysage

Urbanisme

- Valeur 1 Formes traditionnelles
- Valeur 2 Hétérogénéité et juxtaposition des formes
- Valeur 3 La présence d'espaces verts
- Valeur 4 Accroche géographique
- Valeur 5 Lisières urbaines et transitions ville campagne
- Valeur 6 Jardiner la ville
- Valeur 7 Transition espace public et espace privé



c C.Berthonneau - PNR Golfe du Morbihan

3) LA PARTICIPATION CITOYENNE

1. LA PARTICIPATION DANS LE PLAN DE PAYSAGE : ELEMENTS DES PORTRAITS D'HABITANTS

L'objectif des portraits, au travers d'entretiens avec des habitants acteurs du territoire *Campagne des transitions*, est de recueillir leur perception et d'illustrer les aspects "positifs" du paysage du territoire.

Huit personnes ont été rencontrées :

- **Pierre GALLENE**, habitant de Pluneret, Animateur nature communal de Pluneret - 2 novembre 2016 - p.160

- **Marc ABEL** et **François DESFORGES**, habitants d'Arradon, Propriétaires de la Cidrerie du Golfe - 13 décembre 2016 - p.166

- **Hervé GUILLOTTEL**, habitant de Saint Avé, Mangorvenec, membre du collégial de l'AMAP Mangorvenec - 8 novembre 2016 - p.168

- **Dominique PIRIO**, habitante d'Arradon, Forestière - enseignante, association Clim'actions Bretagne Sud - 3 novembre 2016 - p.178

- **Françoise PREVOST**, habitante de Lézéanec, ancienne secrétaire de l'association ADAIR - 4 novembre 2016 - p.184

- **Claude LE GLOANIC**, habitant de Plougoumelen, Le Hallate, Propriétaire du Camping du Hallate - 3 novembre 2016 - p.190

- **Roland VIGNANCOURT**, habitant de Ploeren, gestionnaire des jardins familiaux de Ploeren - 2 novembre 2016 - p.192

Le Parc **remercie l'ensemble des personnes** qui ont accepté de se prêter aux entretiens, menés par **Cécile BERTHONNEAU** dans le cadre d'un Service civique au sein du Parc pour le Plan de paysage.

2. LA PARTICIPATION DANS LE PLAN DE PAYSAGE : ELEMENTS DE REPONSE DU QUESTIONNAIRE

Que signifie pour vous le terme « paysage », à quoi vous fait-il penser ?

D'après les diverses définitions, le paysage est quelque chose que l'on regarde, au quotidien ou bien pour pratiquer des usages principalement de loisir. Le «paysage» est aussi perçu comme une interaction entre l'homme et la nature.

Ce que je vois lorsque j'ouvre les yeux, lorsque je voyage.

Une uniformité qui s'offre à nos yeux !

Pour moi, le paysage me fait penser au voyage, à la nature, à la liberté. Les paysages permettent de reconnaître un pays, une culture et un état d'esprit.

Une image à un instant «T».

De grandes étendues, l'horizon, la verdure.

Il s'agit de tout ce que l'on peut voir autour de soi. Il y a différentes sortes de paysages : campagne, ville... naturel, modifié par l'homme...

Eléments visuels du territoire.

Les éléments visuels qui constituent le territoire.

Image de lieu fait de nature et d'éléments humains.

Cadre d'évolution humaine.

Le paysage, c'est e que je vois lorsque je me promène sur les sentiers, lorsque je pédale sur les chemins et lorsque de ma voiture, j'observe les champs, les bois et les lointains habités ou non.

L'interaction humain-nature. Un cadre de vie verdoyant et connecté avec la nature.

Un lieu où l'on se sent bien, un lieu où l'espace permet de bien vivre, sans promiscuité, tout en étant entouré, un lieu qui permet l'évasion, le rêve.

Ce que l'on observe au quotidien.

Environnement de tous les jours dans lequel il est agréable de vivre.

Un paysage permet de s'évader, respirer, oublier.

Un espace naturel typique et pittoresque.

Forêt, cours d'eau, haies, bosquets, parcs,
point de vue.

Le terme paysage me fait penser à des scènes
et des endroits d'une tranquillité absolue.

Un ensemble de notre environnement avec le
plus possible de zones vertes (et d'eau) que
l'on prend plaisir à regarder.

Le paysage est ce que l'on pense découvrir au loin
dans la campagne, un village, une forêt, des champs,
des sites touristiques.

De tout type d'environnement, urbain également, etc.

Ce que donne à voir le Pays, une identité visuelle.

PAYSAGE

La définition de la
Convention européenne
du paysage :

«Paysage» désigne
une partie de territoire
telle que perçue par les
populations, dont le
caractère résulte de
l'action de facteurs
naturels et/ou humains et
de leurs interrelations

Harmonie entre espaces verts et zones
construites. Mise en valeur des éléments
patrimoniaux, des richesses naturelles.

Aux paysans qui fabriquent nos paysages.

Environnement, flore, constructions... Tout ce que l'on voit
et qui fait que l'on s'y sent plus ou moins bien.

Environnement, relations entre les hommes et la
nature.

A une vue d'ensemble sur un
morceau de territoire, à un
mélange de nature et d'habitat,
à une caractéristique d'un
«pays».

Pour rappel, ce questionnaire a été soumis aux populations du territoire. Il a été diffusé sur Internet et dans les médiathèques des dix communes comprises dans l'entité de paysage, lors de conférences et événements, par mail ainsi que sur Facebook, sur une période d'un mois. Ce questionnaire comprend des questions ouvertes sur les paysages du territoire et ses évolutions. L'objectif est de recueillir les impressions, les représentations et les pratiques que les usagers ont du paysage afin d'établir un diagnostic sensible.

Au total 60 personnes ont répondu. Les personnes ayant répondu vivent à Plescop (13 pers), à Vannes (10 pers), sur d'autres communes (9 pers), à Arradon (6 pers), à Saint-Avé (5 pers), à Plougoumelen (4 pers), à Pluneret (3 pers), à Sainte-Anne-d'Auray (3 pers), à Baden (3 pers), à Ploeren (2 pers) et à Meucon (0 pers) ; (58 personnes ont répondu à la question "dans quelle commune résidez-vous?").

À votre avis, quels sont les éléments qui caractérisent le mieux les paysages de votre commune et de ses alentours ?

(Classé par ordre d'importance ceux qui vous paraissent les plus caractéristiques)

1. Les forêts/Les cours d'eau et les vallons/Les « grands » patrimoines (églises, basilique, dolmens,...)/Les haies et les bosquets/Les points de vue/Les chemins et les sentiers.
2. Les zones humides et zones de marais/les bourgs et hameaux traditionnels
3. Les prairies et les champs pâturés/les zones urbaines mixtes (bâti anciens + bâti récents + rues commerciales)/les champs cultivés
4. Les grands axes routiers/les nouveaux quartiers d'habitations
5. Les zones commerciales/zone d'activités/ les petits patrimoines (calvaires, fours à pain, chapelles, longères,...)

Enseignements

Les paysages caractérisant les paysages des communes de la *Campagne des transitions* sont les entités géographiques de ce territoire (vallons, cours d'eau, les points de vue, les forêts), les lieux emblématiques construits faisant partie du patrimoine culturel (basilique, églises, dolmens) et les structures anciennes agricoles toujours pérennes (haies, bosquets, les chemins et les sentiers).

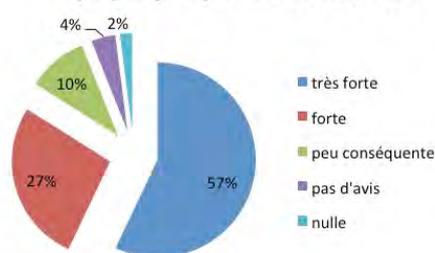
Selon-vous, l'évolution des paysages de votre commune depuis les années 1970, a-t-elle été à 57.6 % très forte, 27.1% = assez forte, 10.2% =peu conséquente, 3.4 %= pas d'avis, 1.7%=nulle.

Selon-vous, l'évolution des paysages de votre commune depuis les années 1970, a-t-elle été a 35.6% plutôt positive, 28.8 % plutôt négative, 15.3% ni positive ni négative, 13.6% très négative, 3.4% très positive et 3.4% pas d'avis.

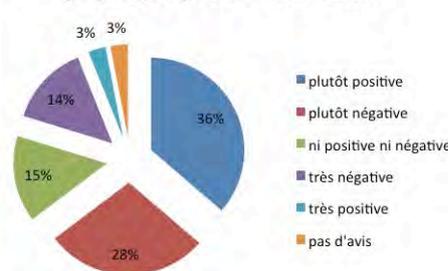
Enseignements

Les habitants ont vu depuis les années 70 une très forte évolution de leur commune qui est plutôt positive.

perception de l'évolution des paysages par les habitants



perception de l'évolution des paysages par les habitants



Quelles sont les évolutions les plus notables des paysages de votre commune et de ses alentours ?

(Classé par ordre d'importance celles qui vous paraissent les plus notables)

1. La construction de quartiers/de lotissements
2. La construction de zones d'activité/zones commerciales
3. La construction de grandes infrastructures routières/La « fermeture des paysages par l'augmentation des zones de friches ou de forêts/ L'exploitation des ressources naturelles (carrières, forêt)/La publicité le long des routes/La mise en valeur des zones naturelles (marais, rivières)
4. L'abandon d'espaces agricoles/L'intensification de l'agriculture et l'agrandissement des parcelles
5. L'essor/l'intensification du tourisme et des équipements de loisirs/ La qualité et l'identité architecturale (formes, couleurs, matériaux, tailles et intégration du bâti)/L'entretien du patrimoine bâti (chapelles , calvaires, murets, fermes)

Enseignements

En effet cette forte évolution se traduit notamment par la construction de zones d'habitations ainsi que de zones d'activités/commerciales.

La question du questionnaire était la suivante :

«Observez ces photos de paysages prises sur le territoire *Campagne des transitions*...d'après ces photos de paysages prises sur le territoire *Campagne des transitions*, classez-les par ordre de préférence.»

«vous aimez le plus»

42 personnes **aiment le patrimoine naturel** présent sur les photos (la nature, les sentiers, le bocage, les talus, les champs, les forêts, les haies, les bosquets, les arbres, la campagne, les parcelles cultivées et paturées).

30 personnes **apprécient le patrimoine bâti** (vieille demeure, architecture ancienne, architecture locale, typique, maison traditionnelle, toit de chaume, pierre, granit, bois) **et son intégration** au sein de l'environnement naturel.

5 personnes **aiment l'image du bourg traditionnel** (église, boutique, place, âme de village, pierre).

5 personnes **apprécient l'équilibre entre urbanisme et «nature»**.

5 personnes **aiment la hauteur** pas trop haute des habitations et que les petits collectifs soient **à taille humaine**.

1 personne **aime l'harmonisation** entre les nouvelles habitations et le bourg traditionnel.

1 personne **aime la petite route de campagne**.

«vous aimez le moins»

22 personnes **n'aiment pas l'esthétique des zones commerciales/ d'activités** (pas agréable, manque de végétation, austérité, pas d'intégration architecturale, grosses infrastructures, démesure, absence de mixité) paradoxe car trois personnes indiquent que ces espaces sont très pratiques et utiles.

17 personnes **n'apprécient pas l'image des lotissements** (tristesse, mauvaise qualité architecturale, standardisation de l'habitat, village dortoir, sans caractère, non paysagers).

13 personnes **n'apprécient pas l'urbanisation construite autour de la voiture** (importance de l'emprise de la voie express, grand parking).

7 personnes **n'apprécient pas l'imperméabilisation des sols**.

6 personnes **n'aiment pas la pollution visuelle** des zones d'activités et commerciales.

Typologie
d'espace

«vous aimez le plus»

Hameau



Hameau



Village



Champs



Lotissement



Centre-ville



Zone
commerciale

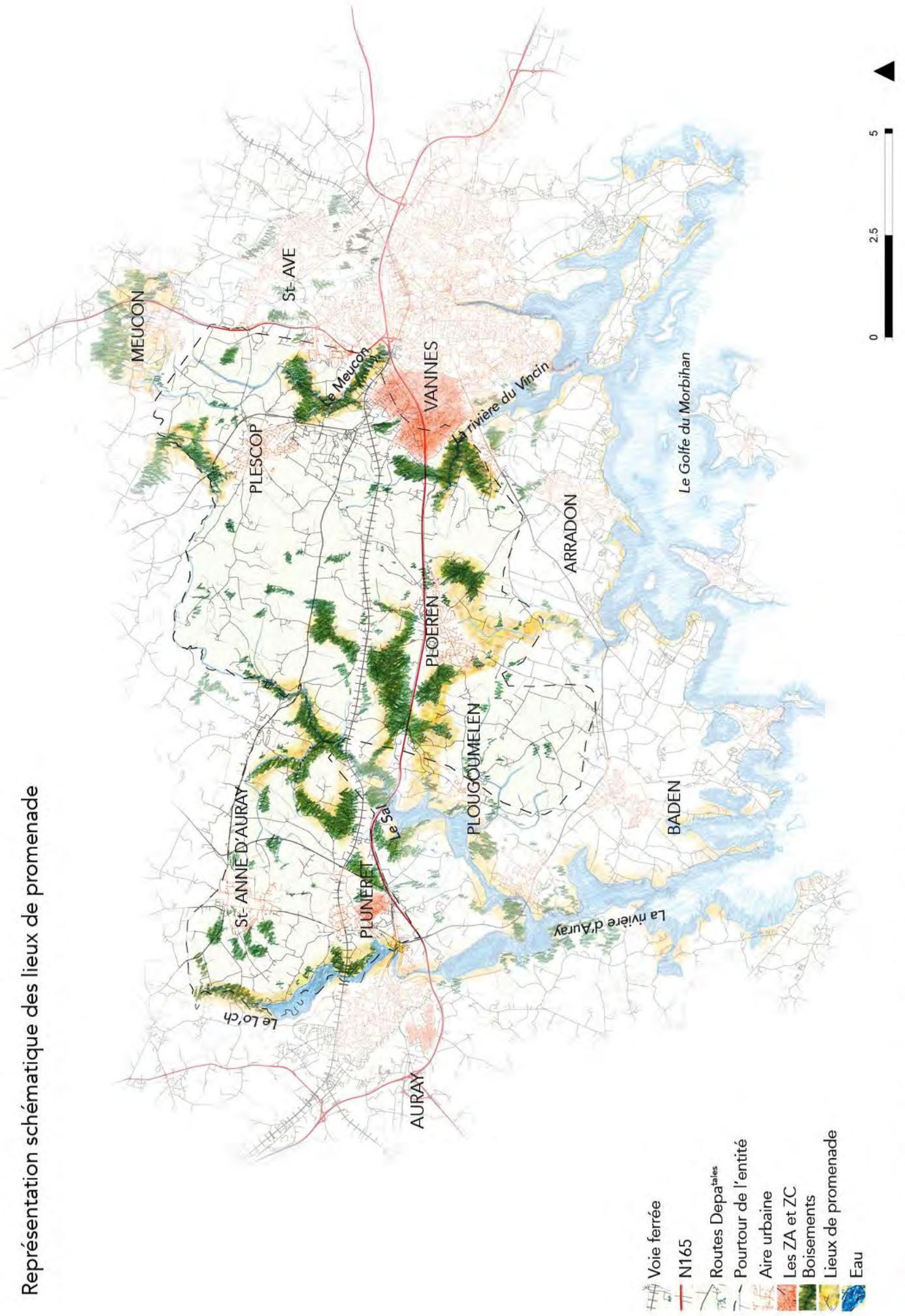


Axe routier



«vous aimez le moins»

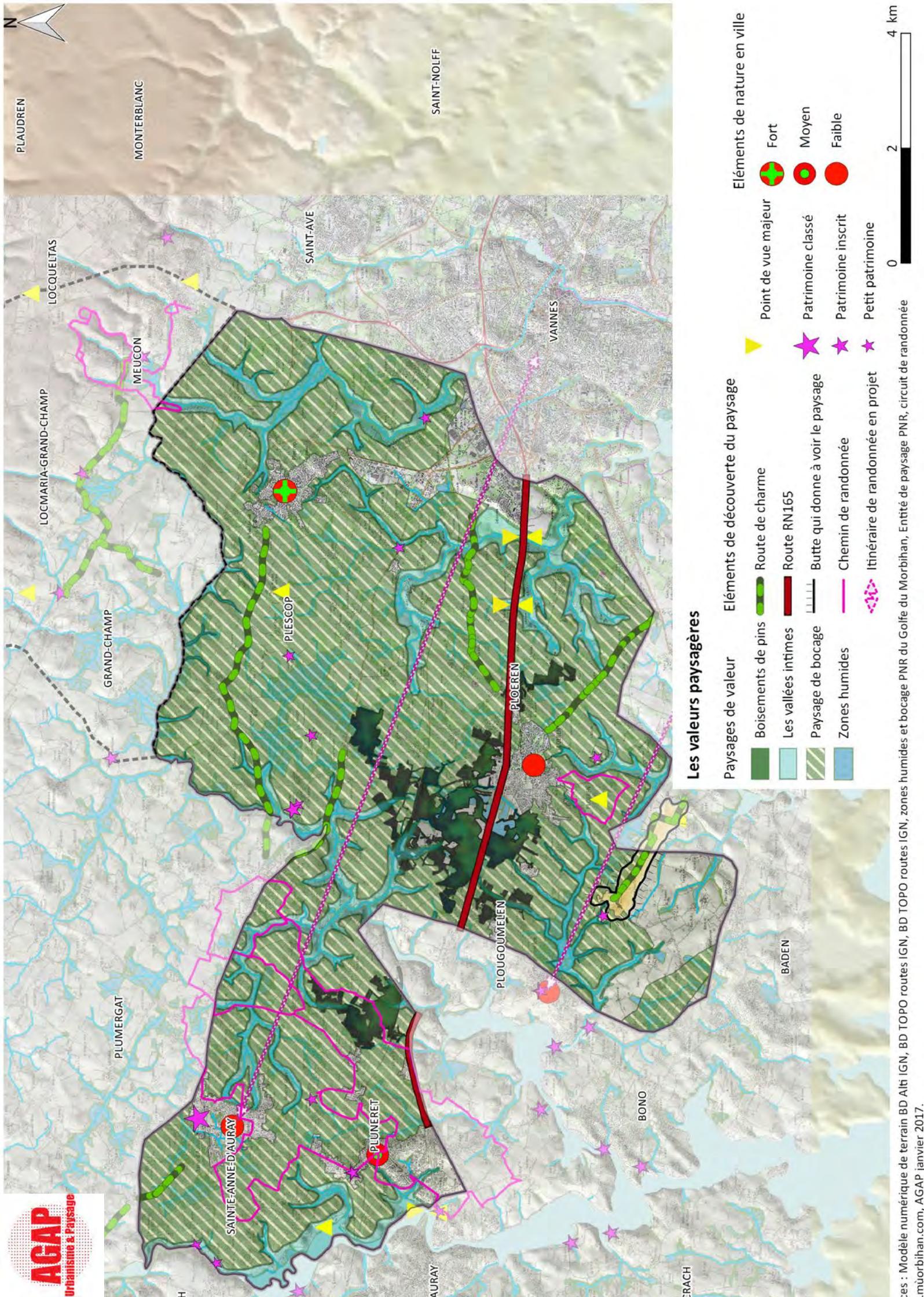
Représentation schématique des lieux de promenade



Source : Modèle numérique de terrain BD topo routes, BD topo chemin de fer, Entité paysage PNR du Golfe du Morbihan, C. Berthonneau

Cette carte schématique a été réalisée à la suite d'un *café-paysage* à *Plougoumelen* le 8 novembre 2016. Après les discussions avec les citoyens, sur l'entité *Campagne des transitions*, on s'aperçoit que les habitants vont se promener principalement sur les sentiers côtiers, pour observer les paysages emblématiques du Morbihan, le Golfe. Les cheminements sont accessibles, lisibles et compréhensibles. Par ailleurs, les vallées, les bords des cours d'eau et les boisements existants sur le territoire *Campagne des transitions*, accueillent aussi les promeneurs. Ainsi les tracés des promenades s'appuient sur les structures géographiques (vallées, cours d'eau, Golfe) fortes du territoire. Pour ce qui est des structures paysagères fortes, tel que le bocage, la promenade est moins évidente. En effet, entre Sainte-Anne-d'Auray et Plescop, où le bocage prédomine, le territoire n'est pas ou peu pratiqué faute d'accessibilité, de chemins ouverts et identifiables.

D'autre part, ce *café-paysage* a mis en avant le fait que l'esthétique des zones d'activités est pauvre mais que l'espace (à l'ouest celle d'Auray et à l'est celle de Vannes) est fréquenté et utilisé par les habitants.



PLAUDREN

MONTERBLANC

SAINT-NOLFF

LOGMARIA-GRAND-CHAMP

SAINT-AVE

VANNES

GRAND-CHAMP

PLESCOP

PLOEREN

PLUMERGAT

SAINTE-ANNE-D'AURAY

PLUNERET

PLOUGOUMELIEN

BADEN

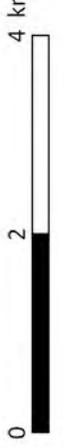
BONGO

AURAY

BRACH

Les valeurs paysagères

- | Paysages de valeur | Éléments de découverte du paysage | Éléments de nature en ville |
|---------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| Boisements de pins | Route de charme | Point de vue majeur |
| Les vallées intimes | Route RN165 | Fort |
| Paysage de bocage | Butte qui donne à voir le paysage | Moyen |
| Zones humides | Chemin de randonnée | Faible |
| | Itinéraire de randonnée en projet | |

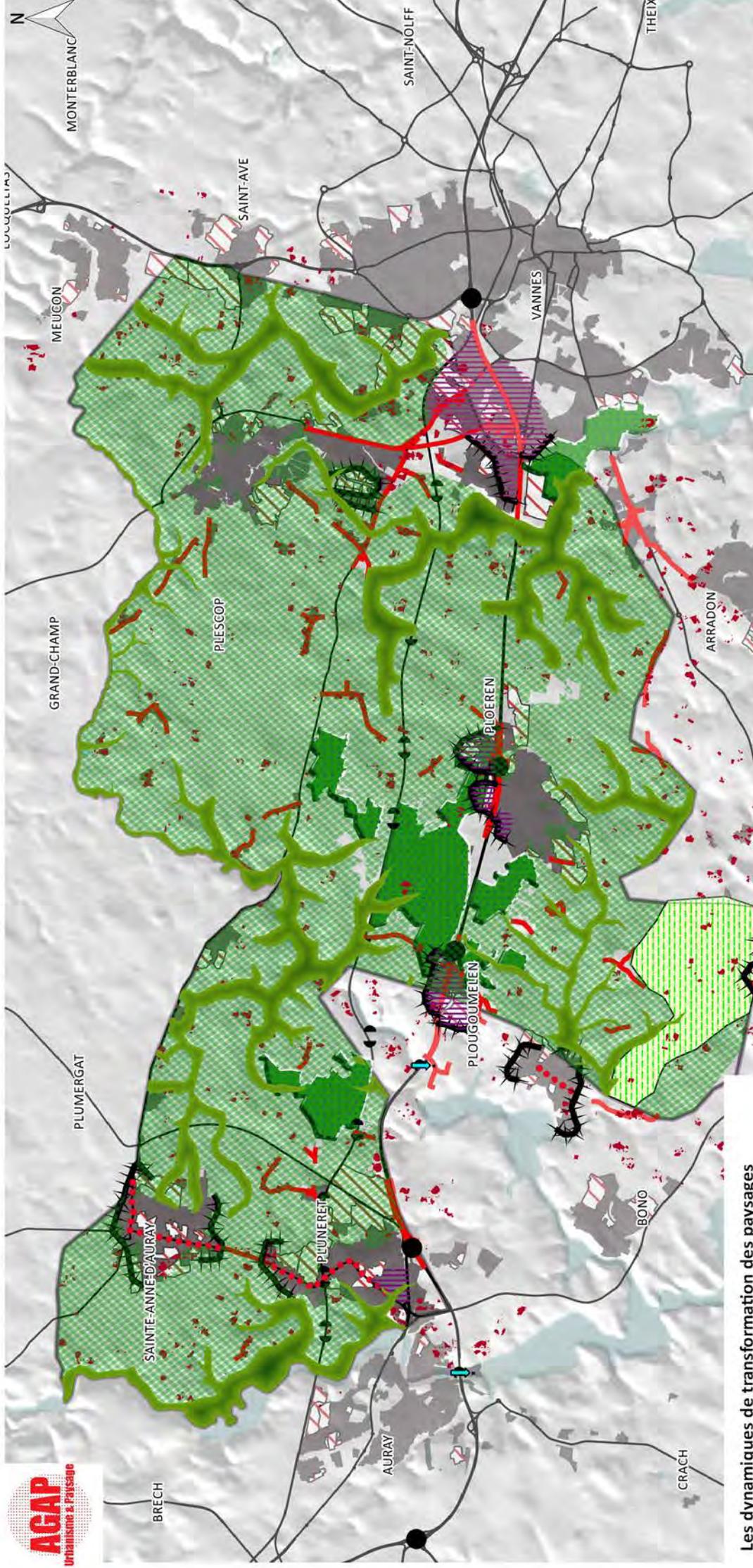


4) CARTOGRAPHIE

1. SYNTHÈSE DES VALEURS PAYSAGÈRES DE L'ENTITÉ

La carte des valeurs paysagères identifie sur le territoire l'ensemble des éléments participant à la caractérisation et à la qualité des paysages et leurs répartitions. Ces éléments peuvent être matériels comme le bocage, ou immatériels comme l'expérience de la traversée de l'entité par la RN165 ou la présence de "routes paysages".

La carte des valeurs paysagères permet de donner une base pour la définition des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères positives de leur cadre de vie.



Les dynamiques de transformation des paysages

- Manque d'entretien du bocage et disparition du motif de l'arbre**
- Non entretien des haies bocagères avec risque de fermeture des vues
 - Disparition du bocage
 - Forêt de pins, enrichissement et vieillissement des sujets, manque d'entretien et non régénération
- Fermeture des vallées**
- due à l'abandon de l'aéiculture et qui efface les caractéristiques du relief et la présence de l'eau

Une urbanisation qui se banalise et tend à effacer le caractère rural des paysages

- Développement linéaire
- Mitage
- Entrées et traversées de bourg dégradées
- Tissus urbain lâche, manque de transition qualitative entre les espaces urbains et agricoles, signalétiques commerciales dégradant fortement le paysage
- Tissus urbain commercial dégradé, nombreuses friches et dents creuses
- Espaces ouverts à l'urbanisation future parfois sur-dimensionnés

Intensification des ruptures infrastructurales nord/sud

- Risque de disparition des passages à niveau avec l'arrivée de la LGV
- Absence de vue sur les vallées depuis les ponts
- Des traversées essentiellement routières

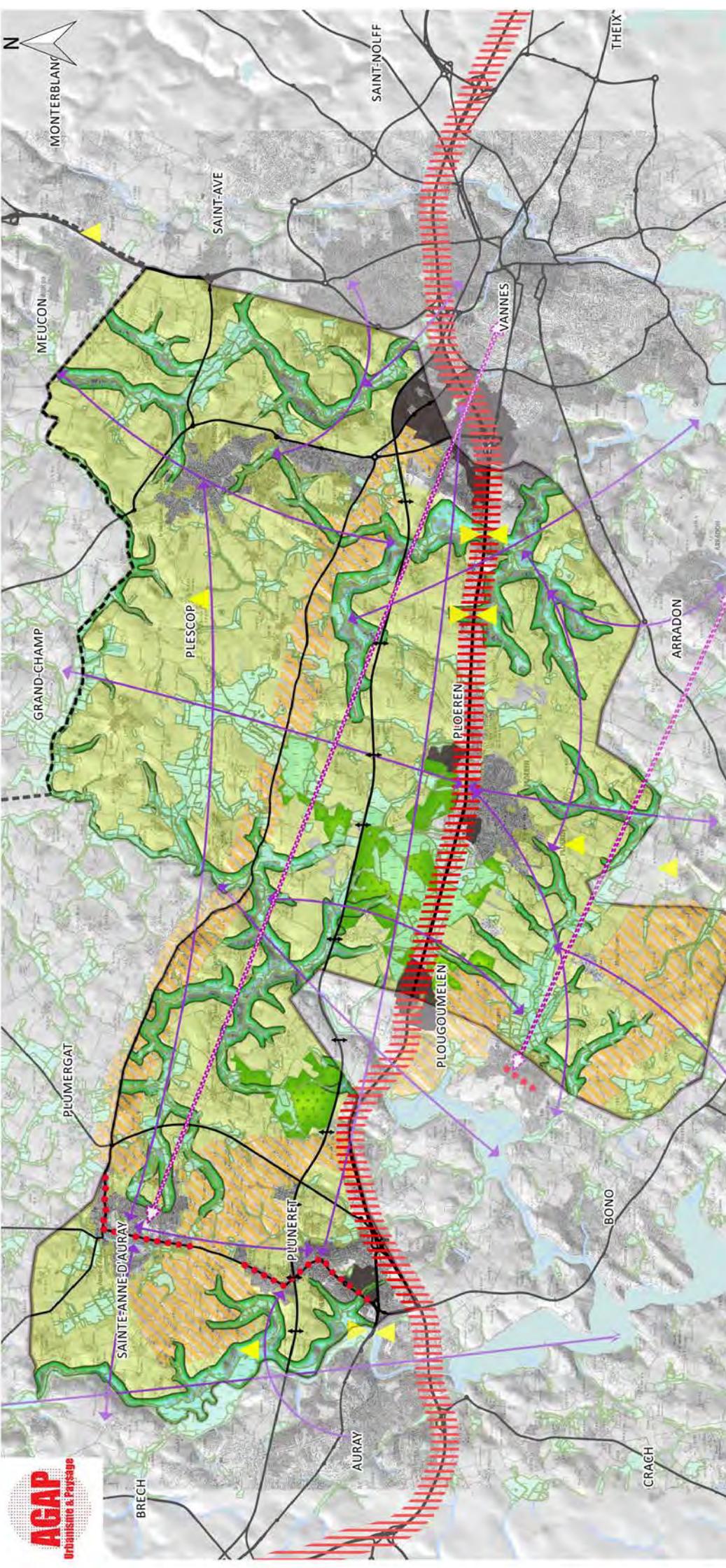


Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti IGN, BD TOPO routes IGN, BD TOPO routes IGN, zones humides et bocage PNR du Golfe du Morbihan, Entité de paysage PNR, corridors fragilisés PNR. AGAP, janvier 2017.

2. SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES DE TRANSFORMATION DES PAYSAGES

La carte des dynamiques de transformation des paysages identifie les processus qui ont un effet négatif sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages.

Certains processus s'inscrivent dans une continuité de dynamiques plus anciennes comme le développement linéaire et le mitage et d'autres ont un caractère plus prospectif comme la disparition des prairies au sud de l'entité ou la disparition des passages à niveau liée au projet de mise en place d'une ligne grande vitesse.



Les enjeux de paysage

- Valoriser les zones humides
- Maintien de l'exploitation du bocage et promotion pour un usage de loisir et de déplacement
- Maintien de la perméabilité, des passages à niveaux (passage LGV) et assurer une bonne connexion des sentiers existants et en projet
- Maintenir les points de vues remarquables

- Accentuer les dynamiques/ valoriser et aménager
- Organiser une expérience paysagère de qualité le long de la RN165 (vitrine de l'entité)
- Zone d'Activité à requalifier et promouvoir un urbanisme en lien avec les paysages
- Ménager les transitions ville/campagne/route, contenir l'urbanisation
- Entrée et traversée de ville à aménager
- Mettre en place des itinéraires rythmés à travers les éléments forts du paysage et qui relient les bourgs et quartiers

- Itinéraire en projet
- Accompagner et gérer
- Forêt Pins à gérer
- Accompagner la gestion qualitative d'une campagne où la pression urbaine est forte
- Révéler la présence des vallées par une gestion adaptée

- 0 1 2 3 4 km

Sources : Modèle numérique de terrain BD Alti IGN, BD TOPO routes IGN, BD TOPO routes IGN, BD TOPO routes IGN, Entité de paysage PNR, corridors fragilisés PNR. AGAP, janvier 2017.

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE PAYSAGE

La carte des enjeux identifie les aspects des paysages qui préoccupent soit par leur permanence soit par leurs changements.

Ainsi, la liste des enjeux a été définie au regard des valeurs paysagères existantes et des dynamiques de transformation ayant un effet négatif sur les paysages.

La formulation des enjeux permet d'identifier les valeurs paysagères menacées pour définir par la suite (Phase 2) des Objectifs de qualité paysagère et une liste d'actions en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage.



CONCLUSION

D) CONCLUSION

Le diagnostic paysager de l'entité *Campagne des transitions* a permis, grâce à un état des lieux reposant à la fois sur des données objectives (approche géographique, approche socio-économique et approche paysagère) et à une concertation importante des habitants (parcours paysages, ateliers "cartes sur tables", café paysage) d'identifier les valeurs paysagères que les habitants associent à leurs paysages, ainsi que leurs menaces.

L'arbre et la haie sont sans doute les marqueurs paysagers qui permettent le mieux de saisir le caractère des *Campagne des transitions*. Ils donnent une dimension naturelle qui trame l'ensemble du territoire et à laquelle font écho les rivières escarpées et les marais. Les visites, entretiens et réunions font ressortir un attachement à cette naturalité dont on comprend mieux la portée si l'on dézoome le regard et que l'on considère le territoire dans sa singularité : il n'a pas l'ouverture d'un littoral pourtant proche si l'on considère les échappées offertes par les rivières. Si on le compare aux autres zones agricoles bretonnes, il se distingue par un bocage d'une qualité particulière, avec des vieux arbres et une densité qui font une réelle différence qualitative. Une végétation "semi-naturelle" (à la fois naturelle et issue d'une gestion humaine) et une trame associée au bocage sont donc deux traits qui participent à l'attractivité paysagère de la zone.

Rappeler ces fondamentaux ne doit pas pour autant renvoyer à un fixisme, à une nostalgie du bocage et des pommiers de l'après-guerre. Toutes les activités économiques évoluent, à commencer par l'agriculture qui reste la principale gestionnaire du paysage rural de par son emprise spatiale. Le bocage demeure, mais change : sa densité diminue — mais moins qu'ailleurs, on le soulignera — et surtout sa physionomie évolue vers des arbres plus hauts, moins exploités. Contrairement à une région Bretagne où c'est plutôt l'intensification agricole qui domine, c'est, sur l'entité *Campagne des transitions*, une dynamique végétale semi-naturelle qui l'emporte à l'échelle du grand paysage. L'entité apparaît plus boisée aujourd'hui qu'hier, dans sa perception paysagère d'ensemble. Dans cette évolution d'ensemble, on note néanmoins de nombreuses dynamiques qui éloignent d'une vision d'un paysage qui se fermerait : les parcelles agricoles s'agrandissent et, surtout, les infrastructures de transport et les emprises urbaines et d'artificialisation se développent. De nombreuses perspectives contrarient cette dominante semi-naturelle et de nombreuses zones d'activité et la RN 165 sont les emblèmes d'un développement qui va contre la qualité paysagère du territoire.

Au total, les enjeux du *Plan de paysage* s'inscrivent dans cette dualité. Il faut éviter un fixisme qui n'a aucune réalité sociale ou économique. Figurer les espaces agricoles pour les protéger de l'urbanisation relève plus du vœu pieux que d'un projet crédible. La *Campagne des transitions* est aussi accueillante du fait de ses qualités paysagères, et cet accueil induit un développement urbain par ailleurs générateur de richesses et d'ouverture. Il est difficile de vouloir à la fois défendre le paysage pour

la qualité de vie qu'il permet et de ne pas ouvrir le territoire à ceux qui sont attirés par cette qualité de vie. De l'autre côté, on sait bien ce à quoi cette stratégie politique peut conduire si elle n'est pas pensée et gérée : une banalisation et, *in fine*, une perte de qualité de vie et d'identité territoriale spécifique.

Ce constat n'est pas spécifique à l'entité *Campagne des transitions*, et l'on y retrouvera comme enjeu celui, général, de la gestion maîtrisée de l'extension urbaine et des équipements associés (en premier lieu les zones d'activité et les axes de transport). Ceci passe par une nécessaire densification des activités et une recherche de qualité architecturale et urbaine. De ce point de vue, on ne réinvente pas la roue, et c'est un gage de cohérence avec les projets existants en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Mais dans ce cadre général, certains enjeux se déclinent de manière particulière dans le territoire. Dans l'organisation d'un développement urbain qui doit s'organiser avec l'activité agricole, les traits de la *Campagne des transitions* suggèrent de conserver le rapport au végétal et à sa trame dans les formes urbaines. La transition se joue aussi dans ce maillage "fin", à l'interface des différentes formes d'habiter, de consommer et des espaces semi-naturels.

Conserver ou réinventer les haies, les chemins, les continuités végétales : voici ce qui ressort comme axe fort du territoire.

D) BIBLIOGRAPHIE

Documents généralistes et/ ou thématiques :

- Les Atlas de Paysages : Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages / RAYMOND R., LUGINBÜHL Y., SEGUIN J-F., CEDELLE Q., GRARE H., - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie - 2015 - 111p.
- Atlas de l'environnement du Morbihan / Sous la direction du Conseil Scientifique de l'ODEM - Conseil général du Morbihan - 2010 - 300p.
- Atlas de la Flore du département du Morbihan / G. RIVIERE - Edition Siloë - 2007 - 655p.
- Atlas des paysages du département du Morbihan / Atelier M.Collin et Vue d'Ici - 2011
- Le paysage en Bretagne Enjeux et défis /L. Le Du-Blayo - Edition Palantines - 2007
- Rapport de charte du Parc Naturel Régional du Golfe du morbihan / PNR du Golfe du Morbihan - 2011
- Diagnostic territorial /Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan-2010
- Fiches zooms /PNR du Golfe du Morbihan-2010
- Synthèse sur l'urbanisation /PNR du Golfe du Morbihan-2013
- Agriculture biologique et environnement / Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - 2010
- Le changement climatique dans le Morbihan: impacts, vulnérabilité et adaptation / Sous la direction du Conseil Scientifique de l'ODEM - 2013 - 55p.

Documents d'urbanisme

- Schéma régional de gestion sylvicole de Bretagne/ Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne - 2005 - 194p
- SCOT de Vannes Agglo, rapport de présentation/Vannes Agglo - 2016 - 582p
- SCOT Auray Quiberon Terre Atlantique, rapport de présentation - 2014
- SRCE: Le territoire de Bretagne, diagnostic et enjeux / CERESA- 2015 - 348p.
- Schéma départemental d'implantation des éoliennes/ CAUE 56 et Préfecture du Morbihan- 2005 - 62p

- PLU de Plougoumelen, rapport de présentation / Atelier villes et paysages et Egis- 2012
- PLU de Sainte-Anne d'Auray, rapport de présentation / Territoires en mouvement et EOL- 2005- 30p
- PLU de Pluneret, rapport de présentation / Jean-Pierre Ferrand - 2007- 54p
- PLU d'Arradon, rapport de présentation / EOL - 2013- 424p
- PLU de Ploeren, rapport de présentation / Territoires en mouvement - 2006- 20p
- PLU de Plescop, Rapport de présentation/ EOL - 2013
- PLU de Auray , Etat initial de l'environnement / Territoires en mouvement - 2007- 9p

Les sites internet:

- <http://sigesbre.brgm.fr/Histoire-geologique-de-la-Bretagne-59.html>
- <http://www.parc-golfe-morbihan.bzh/listes/comprendre/>
- <http://cms.geobretagne.fr/>
- <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- <http://gallica.bnf.fr/>
- <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/>
- <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>
- http://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas_env/reponses/descripteurs/energie/energie_r1.php

Plans de paysage :

- Plan de paysage des Calanques / Coloco -2016 - 402p
- Plan de paysage du Grand Mamoudzou, diagnostic /JNC -2014 - 215p
- Plan de paysage d'Agglopolys, Paroles d'habitans /ENSNP Blois -2014 - 215 p

E) GLOSSAIRE

- ALUR (loi) : accès au logement et urbanisme rénové
- AOTA : Auray Quiberon terre Atlantique
- CACTUS : climat, adaptation, changements, territoires, usages
- CAUE : conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement
- CEP : convention européenne du paysage
- CMA : chambre des métiers et de l'artisanat
- CNPF : centre national de la propriété forestière
- COPIL : comité de pilotage
- DIR : direction interdépartementale des routes
- FVDPO : fédération des vidéos de pays et des quartiers
- GAB : groupement d'agriculteurs biologique
- GES : gaz à effet de serre
- GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- OAP : orientation d'aménagement et de programmation
- OPP : observatoire photographique des paysages
- OQP : objectifs de qualité paysagère
- PAC : politique agricole commune
- PADD : projet d'aménagement et de développement durable
- PCAET : plan climat air énergie territorial
- PCET : plan climat énergie territorial
- PLU : plan local d'urbanisme
- PNR : parc naturel régional
- SAU : surface agricole utile
- SCOT : schéma de cohérence territorial
- SRCE : schéma régional de cohérence écologique
- STH : surface toujours en herbe
- SMVM : schéma de mise en valeur de la mer
- UNESCO : organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- UTA : unité de travail annuel
- ZA : zone d'activité
- ZC : zone commerciale



F) LES ANNEXES

- Compte-rendu du parcours paysage “dynamiques des paysages agricoles”, 14 juin 2016
- Compte-rendu du parcours paysage “urbanisme et paysages”, 23 juin 2016
- Compte-rendu de l’atelier balade 1 à Pluneret, 13 octobre 2016
- Compte-rendu de l’atelier balade 2 au Vincin, 20 octobre 2016
- Compte-rendu du café paysage du 8 novembre 2016, Plougoumelen
- Questionnaire du Plan de paysage de la *Campagne des transitions*
- Plaquette de présentation du Plan de Paysage à destination des élus
- Plaquette de présentation du Plan de Paysage à destination des habitants